

Bordereau attestant l'exactitude des informations - NANTERRE - 9201 - Documents comptables  
(B-C) - Dépôt le 20/11/2024 - 57552 - 2020 B 07740 - 422 551 176 - EUTELSAT SA

# Groupe Eutelsat S.A.

Société anonyme au capital de 658 555 372,80 euros

Siège social : 32, boulevard Gallieni, 92130 Issy Les Moulineaux

422 551 176 R.C.S. Nanterre

## ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 30 JUIN 2024

certifiés conformes par la Directrice Générale

Signed by:  
*Eva Bernike*  
D15EE83B3C25416...

5/11/2024

## COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

(en millions d'euros, sauf données par action)	Note	30 juin 2023	30 juin 2024
<b>Produits des activités ordinaires</b>	6.1	<b>1134,3</b>	<b>1145,9</b>
Coûts des opérations	6.2	(103,3)	(111,2)
Frais commerciaux et administratifs	6.2	(200,9)	(211,5)
Dotations aux amortissements	7.1.1, 7.1.2, 7.1.3	(411,0)	(436,8)
Autres produits et charges opérationnelles	6.3	242,5	(100,4)
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>661,5</b>	<b>285,9</b>
Coût de la dette nette		(55,6)	(75,0)
Autres produits et charges financiers		(23,1)	14,5
<b>Résultat financier</b>	<b>6.4</b>	<b>(78,6)</b>	<b>(60,5)</b>
<b>Résultat courant avant impôt</b>		<b>582,9</b>	<b>225,5</b>
Impôts sur les sociétés	6.5	(91,9)	2,0
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	7.2	(87,3)	(154,0)
<b>Résultat net</b>		<b>403,7</b>	<b>73,5</b>
Part attribuable au Groupe		403,7	73,5
Part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		-	-
<b>Résultat de base et dilué par action revenant aux actionnaires d'Eutelsat S.A.</b>	<b>6.6</b>	<b>0,398</b>	<b>0,073</b>

## ETAT DU RESULTAT GLOBAL

(en millions d'euros)	Note	30 juin 2023	30 juin 2024
<b>Résultat net</b>		<b>403,7</b>	<b>73,5</b>
<b><i>Autres éléments recyclables de gains et pertes du résultat global</i></b>			
Écart de conversion	7.6.4	(46,1)	9,0
Effet d'impôt	7.6.4	(2,9)	5,5
Variations de juste valeur des instruments de couverture <sup>(1)</sup>	7.6.3	33,2	8,5
Effet d'impôt	7.6.3	(8,4)	(2,2)
<b><i>Autres éléments non recyclables de gains et pertes du résultat global</i></b>			
Variations des engagements de retraite	7.7	(17,5)	(6,9)
Effet d'impôt		4,5	1,8
<b>Total autres éléments de gains et pertes du résultat global</b>		<b>(37,2)</b>	<b>15,8</b>
<b>Total état du résultat global</b>		<b>366,4</b>	<b>89,3</b>
Part attribuable au Groupe		366,4	89,3
Part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		-	-

<sup>(1)</sup> Les variations de juste valeur des instruments de couverture ne concernent que les couvertures de flux de trésorerie, les couvertures d'investissement net à l'étranger étant présentées en écarts de conversion

## ETATS CONSOLIDES DE LA SITUATION FINANCIERE

(en millions d'euros)	Note	30 juin 2023	30 juin 2024
<b>Actif</b>			
Écarts d'acquisition	7.1.1	472,4	482,7
Immobilisations incorporelles	7.1.1	183,7	107,3
Immobilisations corporelles et immobilisations en cours	7.1.2	3 587,0	3 346,1
Droits d'utilisation sur contrats de location	7.1.3	345,1	298,8
Titres des sociétés mises en équivalence	7.2	501,2	356,6
Actifs financiers non courants	7.4.3	238,7	406,2
Actifs sur contrats clients et coûts d'obtention et d'exécution des contrats non courants	7.3.2	31,8	37,4
Actifs d'impôts différés	7.8	1,2	1,9
<b>Total des actifs non courants</b>		<b>5 360,9</b>	<b>5 037,1</b>
Stocks		13,0	17,2
Créances clients et comptes rattachés	7.3.1	223,4	248,5
Actifs sur contrats clients et coûts d'obtention et d'exécution des contrats courants	7.3.2	13,3	12,6
Autres actifs courants		38,5	82,5
Actif d'impôt exigible		25,2	13,5
Actifs financiers courants	7.4.3	424,3	108,2
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7.4.1	479,8	832,0
<b>Total des actifs courants</b>		<b>1 217,5</b>	<b>1 314,4</b>
<b>Total de l'actif</b>		<b>6 578,6</b>	<b>6 351,4</b>

(en millions d'euros)	Note	30 juin 2023	30 juin 2024
<b>Passif</b>			
Capital social	7.6.1	658,6	658,6
Primes liées au capital		8,0	8,0
Réserves et résultat consolidés		1 992,4	2 079,3
Participations ne donnant pas le contrôle		-	1,3
<b>Total capitaux propres</b>		<b>2 659,0</b>	<b>2 747,2</b>
Dettes financières non courantes	7.4.2	2 443,1	2 336,4
Dettes locatives non courantes	7.4.3	272,5	228,0
Autres passifs financiers non courants	7.4.3	54,7	23,3
Dettes sur immobilisations non courantes	7.4.3	1,2	-
Passifs de contrats clients non courants	7.3.3	269,0	283,0
Provisions non courantes	7.7	29,2	32,5
Passifs d'impôts différés	7.8	126,9	114,1
<b>Total des passifs non courants</b>		<b>3 196,6</b>	<b>3 017,6</b>
Dettes financières courantes	7.4.2	96,6	139,0
Dettes locatives courantes	7.4.3	47,0	50,8
Autres dettes et passifs financiers courants	7.4.3	110,1	124,2
Fournisseurs et comptes rattachés		90,4	111,7
Dettes sur immobilisations courantes	7.4.3	188,5	35,6
Impôt à payer		116,8	18,1
Passifs de contrats clients courants	7.3.3	68,5	100,0
Provisions courantes	7.7	5,1	7,3
<b>Total des passifs courants</b>		<b>722,9</b>	<b>586,7</b>
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>		<b>6 578,6</b>	<b>6 351,4</b>

## TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

(en millions d'euros)	Note	30 juin 2023	30 juin 2024
<b>Flux d'exploitation</b>			
Résultat net		403,7	73,5
Résultat des sociétés mises en équivalence		87,3	154,0
Charges d'impôts et d'intérêts, autres éléments d'exploitation		154,6	51,3
Dotations aux amortissements et aux provisions		491,6	521,7
Impôts différés	7.8	(22,9)	(10,0)
Variations des clients et comptes rattachés		12,5	(26,1)
Variations des actifs sur contrats clients et autres actifs		(398,3)	(111,5)
Variations des fournisseurs et comptes rattachés		(98,8)	113,2
Variations des passifs de contrats clients et autres passifs		45,0	36,4
Impôts payés		(27,3)	(95,2)
<b>Trésorerie provenant des opérations d'exploitation</b>		<b>647,3</b>	<b>707,3</b>
<b>Flux d'investissements</b>			
Acquisitions de satellites et autres immobilisations corporelles et incorporelles	7.1.1, 7.1.2	(201,0)	(280,1)
Remboursements d'assurance		-	-
Produit / Charges liées à la libération de la bande C	2.2	-	355,2
Acquisitions de titres de participation et autres mouvements <sup>(1)</sup>		(135,3)	(269,4)
<b>Trésorerie utilisée par les opérations d'investissement</b>		<b>(336,4)</b>	<b>(194,3)</b>
<b>Flux de financement</b>			
Distributions		-	-
Remboursement des emprunts	7.4.2	(315,0)	(816,5)
Remboursement des dettes locatives	7.4.3	(54,6)	(41,2)
Frais d'émission d'emprunt		-	(16,4)
Intérêts et autres frais financiers payés		(84,8)	(99,7)
Opérations relatives aux participations ne donnant pas le contrôle <sup>(2)</sup>		(15,5)	(6,0)
Primes et soultes payées sur instruments financiers dérivés		(36,9)	8,5
Augmentation de la dette et autre		0,7	806,4
<b>Trésorerie utilisée par les opérations de financement</b>		<b>(506,0)</b>	<b>(164,9)</b>
Incidence des variations de change sur la trésorerie		(0,3)	4,1
Incidence des variations de périmètre		(2,0)	-
<b>Augmentation/(Diminution) de la trésorerie</b>		<b>(197,2)</b>	<b>352,1</b>
<b>Trésorerie à l'ouverture de l'exercice</b>		<b>677,0</b>	<b>479,8</b>
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>		<b>479,8</b>	<b>832,0</b>
dont Trésorerie et équivalents de trésorerie à clôture de l'exercice	7.4.1	479,8	832,0
dont Découverts compris dans les dettes à clôture de l'exercice		-	-

<sup>(1)</sup> Au 30 juin 2024, les acquisitions de titres de participation et autres mouvements comprennent la variation des comptes courants pour -256 millions du groupe avec OneWeb ainsi que -20 millions de paiement earn out EBI. Au 30 juin 2023, les acquisitions de titres de participation et autres mouvements comprennent le versement de 127,9 millions d'euros lié à l'acquisition de participations dans OneWeb Holdings Limited ainsi que 5,2 M€ de remboursement d'obligations convertibles de Broadpeak.

<sup>(2)</sup> Au 30 juin 2024, les opérations relatives aux participations ne donnant pas le contrôle incluent le paiement d'un complément de prix lié à l'acquisition des parts minoritaires d'Eutelsat International et de Euro Broadband Services respectivement pour 6 millions d'euros

## TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

(en millions d'euros sauf données par actions)	Capital social			Réserves et résultat	Capitaux propres part du Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
	Nombre	Montant	Primes				
<b>Au 30 juin 2022</b>	<b>1 013 162 112</b>	<b>658,6</b>	<b>8,0</b>	<b>1 624,3</b>	<b>2 290,9</b>	-	<b>2 290,9</b>
Résultat net de la période	-	-	-	403,6	403,6	-	403,6
Autres éléments de gains et pertes du résultat global <sup>(1)</sup>	-	-	-	(37,2)	(37,2)	-	(37,2)
<b>Total du résultat global</b>	-	-	-	<b>366,4</b>	<b>366,4</b>	-	<b>366,4</b>
Distributions de dividendes	-	-	-	-	-	-	-
Transactions avec des participations ne donnant pas le contrôle et autres	-	-	-	0,3	0,3	1,2	1,5
<b>Au 30 juin 2023</b>	<b>1 013 162 112</b>	<b>658,6</b>	<b>8,0</b>	<b>1 991,0</b>	<b>2 657,3</b>	<b>1,3</b>	<b>2 659,0</b>
Résultat net de la période	-	-	-	73,5	73,5	-	73,5
Autres éléments de gains et pertes du résultat global <sup>(1)</sup>	-	-	-	15,8	15,8	-	15,8
<b>Total du résultat global</b>	-	-	-	<b>89,3</b>	<b>89,3</b>	-	<b>89,3</b>
Distributions de dividendes	-	-	-	-	-	-	-
Transactions avec des participations ne donnant pas le contrôle et autres <sup>(2)</sup>	-	-	-	(1,0)	(1,0)	-	(1,0)
<b>Au 30 juin 2024</b>	<b>1 013 162 112</b>	<b>658,6</b>	<b>8,0</b>	<b>2 079,3</b>	<b>2 745,6</b>	<b>1,3</b>	<b>2 747,3</b>

<sup>(1)</sup> Les variations des autres éléments de gains et pertes du résultat global comprennent les gains et pertes actuariels constatés sur les avantages postérieurs à l'emploi ainsi que la variation de la réserve de réévaluation sur les instruments financiers (cf. Note 7.6.3) et de la réserve de conversion (cf. Note. 7.6.4), nets des effets d'impôts associés.

<sup>(2)</sup> Les transactions avec des participations ne donnant pas le contrôle incluent notamment la variation du montant d'ajustement de prix relatif à Eutelsat International pour 1.2 million d'euros.

## NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

<b>NOTE 1. PRESENTATION GENERALE.....</b>	<b>9</b>
1.1 Activité.....	9
1.2 durée de l'Exercice .....	9
1.3 Approbation des comptes .....	9
<b>NOTE 2. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE.....</b>	<b>9</b>
2.1 Prise de contrôle de OneWeb par Eutelsat Communication S.A .....	9
2.2 Mise en service des satellites Eutelsat Konnect VHTS et Eutelsat 10B et Arret du E10A.....	9
2.3 Impacts du conflit russo-ukrainien et mesures liees a la situation au moyen-orient.....	9
2.4 Processus de libération de la Bande C .....	10
<b>NOTE 3. PERIMETRE DE CONSOLIDATION .....</b>	<b>10</b>
3.1 Périmètre de consolidation .....	10
3.2 Principales évolutions du périmètre de consolidation .....	12
<b>NOTE 4. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION.....</b>	<b>12</b>
4.1 Bases de préparation des comptes .....	12
4.2 Règles de présentation.....	12
4.3 Jugements comptables et estimations significatives .....	13
<b>NOTE 5. INFORMATION SECTORIELLE .....</b>	<b>13</b>
<b>NOTE 6. NOTES ANNEXES DU COMPTE DE RESULTAT .....</b>	<b>15</b>
6.1 Chiffre d'affaires .....	15
6.2 Charges opérationnelles.....	16
6.3 Autres produits et charges opérationnels.....	18
6.4 Résultat financier .....	18
6.5 Impôt sur les sociétés.....	19
6.6 Résultat par action .....	19
<b>NOTE 7. NOTES ANNEXES DU BILAN .....</b>	<b>20</b>
7.1 Actifs immobilisés.....	20
7.2 Titres mis en équivalence .....	27
7.3 Créances, actifs et passifs sur contrats clients et coûts d'obtention et d'exécution des contrats.	28
7.4 Actifs et passifs financiers .....	32
7.5 Juste valeur des instruments financiers.....	40
7.6 Capitaux propres .....	42
7.7 Provisions .....	43
7.8 Actifs et passifs d'impôts.....	46
<b>NOTE 8. PARTIES LIEES.....</b>	<b>48</b>
8.1 Principaux dirigeants .....	48
8.2 Autres parties liées.....	49
<b>NOTE 9. ÉVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE .....</b>	<b>49</b>
<b>NOTE 10. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES.....</b>	<b>49</b>

## **NOTE 1. PRESENTATION GENERALE**

### **1.1 ACTIVITE**

Exploitant de la capacité sur 35 satellites, le Groupe est l'un des leaders dans les services fixes par satellite. Il exploite et fournit principalement de la capacité pour des Services Vidéo, des Données Fixes, ainsi que des Services aux gouvernements et offre également de la capacité dans des applications de Connectivité (Haut Débit Fixe et Connectivité Mobile). Grâce à sa flotte de satellites, le Groupe couvre l'ensemble du continent européen, le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, ainsi que l'Afrique sub-saharienne, une partie importante des continents asiatiques et le continent américain.

### **1.2 DUREE DE L'EXERCICE**

L'exercice a une durée de 12 mois du 1er juillet au 30 juin.

### **1.3 APPROBATION DES COMPTES**

Les états financiers consolidés au 30 juin 2024 ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'Administration qui les a arrêtés par une délibération en date du 8 août 2024. Ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires qui aura lieu le 21 novembre 2024.

## **NOTE 2. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE**

### **2.1 PRISE DE CONTROLE DE ONEWEB PAR EUTELSAT COMMUNICATION S.A**

Eutelsat Communications S.A., la société mère d'Eutelsat S.A., a annoncé le 28 septembre 2023 que son rapprochement avec OneWeb, réseau mondial de télécommunications par satellite en orbite basse (LEO), était désormais effectif, à la suite de l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires d'Eutelsat Communications S.A. le même jour. Cette acquisition donne naissance à Eutelsat Group. Le siège social de la Société du Groupe Eutelsat S.A est situé à Issy-Les-Moulineaux en France. Eutelsat Group emploie plus de 1 700 personnes de 50 nationalités différentes.

L'assemblée générale extraordinaire d'Eutelsat Communications S.A. a approuvé l'opération le 28 septembre 2023. Ainsi, au 31 décembre 2023, Eutelsat Communications S.A. détient 100% des actions de catégorie A de OneWeb et est consolidé en intégration globale aux bornes du périmètre d'Eutelsat Communications.

Eutelsat S.A. détient toujours une participation à 22,91% des titres de OneWeb et exerce une influence notable dans OneWeb Holdings Ltd et dispose de sièges au conseil d'administration de la société, participe aux décisions relatives au pilotage de la société et lui amène une expertise technique essentielle. En conséquence, cette participation est consolidée par mise en équivalence.

### **2.2 MISE EN SERVICE DES SATELLITES EUTELSAT KONNECT VHTS ET EUTELSAT 10B ET ARRET DU E10A**

Le 30 mars 2024 le satellite EUTELSAT 36D a été lancé avec succès, il succèdera au satellite EUTELSAT 36B.

Les satellites KONNECT VHTS et EUTELSAT 10B ont été lancés avec succès le dernier trimestre 2022, les mises en service ont été effectuées le 1er septembre 2023 pour KONNECT VHTS et le 19 juillet 2023 pour E10B. Le satellite E113WB a été perdu.

Le premier satellite a pour missions de proposer des services haut débit et de connectivité mobile partout en Europe.

Le second satellite est équipé de deux charges utiles multifaisceaux HTS (High-Throughput Satellite) en bande Ku : une charge utile de forte capacité couvrant le couloir nord-atlantique, l'Europe, le bassin méditerranéen et le Moyen-Orient, et garantissant d'importants débits sur les axes de trafic aérien et maritime parmi les plus denses de la planète, et une seconde charge utile destinée à élargir la couverture à l'océan Atlantique, l'Afrique et l'océan Indien.

Le satellite E10A a été arrêté et désorbité le 30 novembre 2023 après 14 ans de service. Le E10B le remplace.

Les deux satellites jumeaux HOTBIRD 13G et HOTBIRD 13F lancés en 2023 sont entrés en service respectivement en mai et septembre 2023. Situés au pôle audiovisuel phare d'Eutelsat à 13° Est, les deux satellites viennent consolider et accroître la qualité de diffusion des plus de 900 chaînes de télévision desservant plus de 160 millions de foyers à travers l'Europe, l'Afrique du Nord et le Moyen-Orient (EMEA).

### **2.3 IMPACTS DU CONFLIT RUSSO-UKRAINIEN ET MESURES LIEES A LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT**

Dans le contexte de la crise russo-ukrainienne, le Groupe Eutelsat a réalisé 6,0% de son chiffre d'affaires en Russie pour l'exercice clos au 30 juin 2024 et 6,8 % pour l'exercice clos le 30 juin 2023.

Également, à la suite d'une décision de l'ARCOM en décembre 2023, Eutelsat a suspendu la diffusion de la chaîne de télévision Al Aqsa, aussi reprise sous le nom d'Al Aqsa Live et Yammouk 2, qui était distribuée via le bouquet télévisé d'un client du Groupe. Cette suspension n'a pas d'impact financier sur l'exercice 2024.

Pour l'exercice 2024, l'application de nouvelles restrictions n'a donné lieu à aucun impact sur le chiffre d'affaires ou sur le cashflow libre discrétionnaire d'Eutelsat Group.

## 2.4 PROCESSUS DE LIBERATION DE LA BANDE C

Dans le cadre de la libération des fréquences 3,7 – 4 GHz (bande C) sur le territoire américain faisant suite à la décision fédérale publiée par la Federal Communication Commission (FCC - le régulateur américain des communications) le 3 mars 2020, le Groupe a mis en place un plan de transition qui comporte deux phases correspondant chacune à la libération de certaines fréquences et donnant lieu au paiement d'incitations financières à hauteur de 125 millions de dollars U.S. pour la première phase et 382 millions de dollars U.S. pour la seconde phase.

En octobre 2021, la FCC a validé la certification de la première phase du plan de transition du Groupe. Un produit de 125 millions de dollars U.S. a dans ce cadre été comptabilisé en autres produits opérationnels au titre de l'exercice 2021-22. Les fonds correspondants ont été reçus en décembre 2021.

Le 15 mai 2023, la FCC a publié des lignes directrices ouvrant la fenêtre de certification de la seconde phase de la bande C. Le Groupe a déposé son plan de transition et sa certification le 1er juin 2023. A l'issue de la période de commentaires publics de 30 jours la FCC a validé la certification de la seconde phase du plan de transition le 30 juin 2023. Un produit de 382 millions de dollars U.S. a dans ce cadre été comptabilisé en autres produits opérationnels au titre de l'exercice 2022-23. Les fonds correspondants ont été encaissés en août 2023.

## NOTE 3. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés comprennent la Société Eutelsat S.A., ses filiales et les sociétés sur lesquelles elle exerce directement ou indirectement un contrôle conjoint ou une influence notable (l'ensemble constituant le « Groupe »).

### PRINCIPES COMPTABLES

Les filiales sont toutes des entités dans lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement un contrôle. Le contrôle se caractérise par le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles, généralement mais pas systématiquement accompagné de la détention de plus de la moitié des droits de vote. L'existence et les effets des droits de votes potentiels qui sont actuellement exerçables ou convertibles, le pouvoir de nommer la majorité des membres des organes de direction et l'existence de droits de veto sont autant d'éléments pris en compte pour déterminer si le Groupe contrôle une entité. Les filiales sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale, à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Elles sont déconsolidées à partir de la date où ce contrôle cesse d'exister. La part d'intérêt qui n'est pas attribuable directement ou indirectement au Groupe est comptabilisée en participations ne donnant pas le contrôle.

Les comptes des sociétés sous contrôle conjoint sont consolidés par mise en équivalence lorsque celles-ci sont qualifiées de coentreprises et suivant le pourcentage d'intérêt propre à chaque élément du bilan et du compte de résultat lorsqu'elles sont qualifiées d'activités conjointes.

Les comptes des entreprises associées dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont consolidés selon la méthode de la mise en équivalence. L'influence notable est présumée lorsque la participation du Groupe est supérieure ou égale à 20%.

### 3.1 PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Au 30 juin 2024, la liste des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation est la suivante :

Sociétés	Pays	Méthode de consolidation	% de contrôle au 30 juin 2024	% d'intérêt au 30 juin 2024
Eutelsat S.A.	France	IG	100,00%	100,00%
Eutelsat Konnect Services	France	IG	100,00%	100,00%
Fransat S.A.S	France	IG	100,00%	100,00%
Eutelsat do Brasil LTDA <sup>(1)</sup>	Brésil	IG	100,00%	100,00%
Eutelsat Participações LTDA <sup>(2)</sup>	Brésil	IG	100,00%	100,00%
Satmex International BV <sup>(3)</sup>	Pays-Bas	IG	100,00%	100,00%
Satelites Mexicanos S.A. de C.V. <sup>(4)</sup>	Mexique	IG	100,00%	100,00%
EAS Delaware Corp.	Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
SMVS Administracion S de R.L de C.V <sup>(5)</sup>	Mexique	IG	100,00%	100,00%
SMVS Servicios Tecnicos S de R.L de C.V <sup>(6)</sup>	Mexique	IG	100,00%	100,00%

Sociétés	Pays	Méthode de consolidation	% de contrôle au 30 juin 2024	% d'intérêt au 30 juin 2024
Satmex USA LLC <sup>(1)</sup>	Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
Eutelsat Servicos de Telecom. do Brasil Ltda <sup>(1)</sup>	Brésil	IG	100,00%	100,00%
Eutelsat Latam Corp. <sup>(2)</sup>	Etats-Unis	IG	0,00%	0,00%
Skylogic S.p.A.	Italie	IG	100,00%	100,00%
Eutelsat Russia <sup>(1)</sup>	Russie	IG	100,00%	100,00%
Eutelsat Services & Beteiligungen GmbH	Allemagne	IG	100,00%	100,00%
Eutelsat Inc.	États-Unis	IG	100,00%	100,00%
Eutelsat America Corp.	États-Unis	IG	100,00%	100,00%
ES 172 LLC	États-Unis	IG	100,00%	100,00%
EA 172 UK	Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
ES 174E LTD	Chypre	IG	100,00%	100,00%
Eutelsat UK Limited	Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
Eutelsat Polska spZoo	Pologne	IG	100,00%	100,00%
Skylogic Mediterraneo S.r.l	Italie	IG	100,00%	100,00%
Eutelsat Madeira Unipessoal Lda	Madère	IG	100,00%	100,00%
Eutelsat Asia Pte.Ltd	Singapour	IG	100,00%	100,00%
Eutelsat Australia Pty Ltd	Australie	IG	100,00%	100,00%
Eutelsat International Ltd	Chypre	IG	100,00%	100,00%
Eutelsat Networks LLC <sup>(1)</sup>	Russie	IG	100,00%	100,00%
Taurus Satellite Holding Limited	Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
Broadband4Africa Limited	Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
Konnect Africa France	France	IG	100,00%	100,00%
BB4A Israel Ltd	Israël	IG	100,00%	100,00%
Konnect Africa Côte d'Ivoire <sup>(1)</sup>	Côte d'Ivoire	IG	100,00%	84,00%
Konnect South Africa Ltd	Afrique du Sud	IG	100,00%	100,00%
Konnect Africa RDC <sup>(1)</sup>	République démocratique du Congo	IG	100,00%	95,00%
Konnect Broadband Tanzania Limited	Tanzanie	IG	100,00%	100,00%
Eutelsat BH D.O.O. SARAJEVO <sup>(1)</sup>	Bosnie	IG	100,00%	100,00%
Eutelsat Bulgaria <sup>(1)</sup>	Bulgarie	IG	100,00%	100,00%
Eutelsat MENA FZ-LLC	Dubai	IG	100,00%	100,00%
Noorsat Media City Ltd	Chypre	IG	100,00%	100,00%
Noor El Sharq Satellite	Jordanie	IG	100,00%	100,00%
Eutelsat Cyprus Ltd	Chypre	IG	100,00%	100,00%
OneWeb Holdings Limited <sup>(2)</sup>	Royaume-Uni	MEE	22.91%	22.91%
Eutelsat Canada Inc	Canada	IG	100,00%	100,00%
Eutelsat Greece	Grèce	IG	100,00%	100,00%
OneWeb Technologies	États-Unis	IG	100,00%	100,00%

IG : Intégration globale

MEE : Mise en équivalence

<sup>(1)</sup> Sociétés dont l'exercice fiscal est clos au 31 décembre pour des raisons légales ou historiques.

<sup>(2)</sup> Sociétés dont l'exercice fiscal est clos au 31 mars pour des raisons légales ou historiques.

Les autres sociétés ont un exercice fiscal clos au 30 juin.

<sup>(3)</sup> Société liquidée au 03 juin 2024. Le résultat de l'entité est inclus dans le résultat du Groupe jusqu'à cette date et à hauteur de 100,00%.

## 3.2 PRINCIPALES EVOLUTIONS DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

### 3.2.1 Exercice clos le 30 juin 2024

#### Acquisition à 100% de OneWeb Technology

Le 31 Mars 2024, le Groupe a acquis OneWeb Technology par cession de OneWeb détenu à 22,91% et consolidé par mise en équivalence à Eutelsat America Corp détenue à 100% et consolidée par intégration globale. Cette cession a donné lieu à la consolidation par intégration globale de OneWeb Technology à compter 1<sup>er</sup> avril 2024 et à la constatation d'un écart d'acquisition positif sur la ligne mise en équivalence de 1,6 M€.

#### Dissolution de Latam Corp

La société Latam Corp. a été dissoute le 30 mai 2024. Cette dissolution n'apporte ni gain, ni perte au Groupe Eutelsat SA.

### 3.2.2 Exercice clos le 30 juin 2023

#### Cession de BigBlu Operations Ltd

Le 15 juin 2023, le Groupe a finalisé la cession de sa participation dans BigBlu Operations LTD.

La cession des titres Bigblu Operations Ltd a généré une plus-value de cession de 5.3 millions d'euros comptabilisée en autres charges opérationnelles. Des compléments de prix s'appliqueront à l'opération jusqu'à deux ans à partir de la finalisation de transaction pour un montant allant d'un ajustement négatif maximum de 1.5 millions d'euros à un ajustement positif maximum de 4.7 millions d'euros.

## NOTE 4. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

### 4.1 BASES DE PREPARATION DES COMPTES

Les états financiers consolidés au 30 juin 2024 sont établis selon le référentiel IFRS tel qu'approuvé par l'Union Européenne en vigueur à cette date et dont les textes sont disponibles à l'adresse Internet suivante : [http://ec.europa.eu/commission/index\\_fr](http://ec.europa.eu/commission/index_fr)

Le Groupe applique depuis le 1er juillet 2023 les nouvelles normes et interprétations décrites ci-dessous et adoptées par l'Union Européenne :

- Amendements à IAS 1 « Présentation des états financiers » description des méthodes comptables
- Amendements à IAS8 « Principes comptables » : définition des estimations comptables,
- Amendements à IAS12 Réforme fiscale internationale – Règles de Pilier Deux de l'OCDE.

Ces nouveaux textes n'ont pas eu d'effet significatif sur les états financiers du Groupe.

Par ailleurs les normes suivantes, applicables pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2024 n'ont pas été appliquées par anticipation :

- Amendements à IAS 1 - Classement des passifs en tant que passifs courants et non courants » et Dettes non courantes avec covenants
- Amendements à IFRS 16 - Dettes de location dans une transaction de cession-bail
- Amendements à IAS 7 et IFRS 7 - Accords de financement des fournisseurs

### 4.2 REGLES DE PRESENTATION

#### 4.2.1 Conversion des états financiers et transactions en devises étrangères

La monnaie de référence et de présentation des états financiers est l'euro.

Les filiales situées dans des pays en dehors de la zone euro tiennent leurs comptabilités dans la devise la plus représentative de leurs environnements économiques respectifs. Les éléments bilanciaux sont convertis au taux de change de clôture. Les éléments du compte de résultat sont convertis au taux de change moyen de la période. Les écarts de conversion du bilan et du compte de résultat qui proviennent des variations de taux de change sont présentés en écarts de conversion dans les capitaux propres. Le Groupe ne consolide aucune société significative dont la devise fonctionnelle est celle d'une économie hyper inflationniste.

Les transactions libellées en monnaies étrangères sont converties en monnaie fonctionnelle aux taux de change des jours des transactions. Les gains et les pertes de change résultant du règlement de ces transactions et de la conversion au taux de change de clôture des actifs et des passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés en résultat de change.

Les pertes et gains de change résultant de la conversion des avances capitalisables consenties à des filiales étrangères et faisant partie de l'investissement net dans la filiale consolidée sont enregistrés directement en capitaux propres sous la rubrique écart de conversion.

La principale devise étrangère utilisée est le dollar U.S. Le taux de clôture retenu est de 1,071 dollar U.S. pour 1 euro et le taux moyen de la période est de 1,081 dollar U.S. pour 1 euro.

#### 4.2.2 Présentation des actifs et passifs courants et non courants

Les actifs et les passifs courants sont ceux que le Groupe s'attend à réaliser, consommer ou régler durant le cycle d'exploitation normal, qui est inférieur à 12 mois. Tous les autres actifs et passifs sont non courants.

### 4.3 JUGEMENTS COMPTABLES ET ESTIMATIONS SIGNIFICATIVES

La préparation des états financiers consolidés du Groupe requiert le recours à des jugements et estimations susceptibles d'impacter certains éléments d'actif et de passif et les montants des produits et des charges qui figurent dans ces états financiers et les notes qui les accompagnent. La Direction est amenée à revoir ces estimations et appréciations de manière constante sur la base de l'expérience passée et des autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. Le dénouement des opérations sous-jacentes à ces estimations et hypothèses pourrait résulter, en raison de l'incertitude attachée à ces dernières, en un ajustement significatif des montants comptabilisés au cours d'une période subséquente.

Dans le cadre de l'établissement des états financiers au 30 juin 2024, la Direction a exercé son jugement, notamment au regard de la valeur recouvrable des actifs, de la reconnaissance du chiffre d'affaires, de l'estimation des provisions et l'appréciation des passifs éventuels, de la comptabilisation des actifs et passifs d'impôt, et de l'évaluation du risque clients.

## NOTE 5. INFORMATION SECTORIELLE

Le Groupe considère qu'il n'opère que dans un seul secteur opérationnel se fondant sur l'appréciation des services rendus et la nature des risques associés, plutôt que sur leur destination. Il s'agit de la fourniture de services de communications par satellite pour la vidéo, les réseaux d'entreprise et à haut débit, et les mobiles, principalement aux opérateurs de communications et diffuseurs internationaux, intégrateurs de réseaux d'entreprise et entreprises pour leurs besoins propres.

Les indicateurs de performance suivis par la Directrice générale et le Directeur financier, qui forment le principal organe de décision opérationnel du Groupe, sont les suivants :

- le chiffre d'affaires ;
- l'EBITDA défini comme le résultat opérationnel avant dotations aux amortissements, dépréciations d'actifs, autres produits et charges opérationnels et le taux de marge de l'EBITDA par rapport au chiffre d'affaires ;
- les investissements cash couvrant les acquisitions de satellites, d'autres immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que les paiements au titre des facilités de crédit à l'exportation et au titre des dettes locatives ;
- le cash-flow discrétionnaire défini comme les flux de trésorerie provenant des opérations d'exploitation duquel sont soustraits les investissements cash ainsi que les intérêts et autres frais financiers payés nets des produits d'intérêt reçus ;
- Le ratio de dette nette sur EBITDA (voir Note 7.4.4 « Dette nette ») ;

Le reporting interne est une présentation du compte de résultat consolidé du Groupe suivant une répartition de postes différente des états financiers consolidés afin de faire ressortir ces indicateurs de performance mais dont les principaux agrégats sont identiques à ceux figurant dans les comptes consolidés du Groupe. Le reporting est établi conformément aux principes IFRS appliqués par le Groupe pour ses états financiers consolidés.

La majeure partie des actifs du Groupe est constituée des satellites en orbite, le reste des actifs étant principalement localisé en France, en Italie et au Mexique.

Exercice clos au 30 juin 2024 (€ millions)	2023	2024
<i>Produits des activités ordinaires</i>	1 134,3	1 145,9
<i>Charges opérationnelles</i>	(304,2)	(322,7)
<b>EBITDA Ajusté</b>	<b>830,1</b>	<b>823,2</b>
<i>Dépréciations et amortissements</i>	(411,0)	(436,8)
<i>Autres produits et charges opérationnels</i>	242,5	(100,4)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>661,5</b>	<b>285,9</b>
Résultat financier	(78,6)	(60,5)
Impôts sur les sociétés	(91,9)	2,0
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	(87,3)	(154,0)
Part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	-	-
<b>Part attribuable au Groupe</b>	<b>403,7</b>	<b>73,5</b>

Exercice clos au 30 juin 2024 (€ millions)	2023	2024
Dettes nettes à la clôture	2 291,6	1 786,9

Exercice clos au 30 juin 2024 (€ millions)	2023	2024
Acquisitions de satellites, d'autres biens et équipements et d'actifs incorporels	(401,0)	(280,1)
Encaissement des prêts ECA, et autres lignes de crédit bancaires	200,0	159,0
Remboursement des prêts ECA, et autres lignes de crédit bancaires	(14,9)	(193,1)
Dettes locatives	(54,6)	(41,2)
<b>Investissement cash</b>	<b>(270,5)</b>	<b>(355,4)</b>

## NOTE 6. NOTES ANNEXES DU COMPTE DE RESULTAT

### 6.1 CHIFFRE D'AFFAIRES

#### PRINCIPES COMPTABLES

La majorité des contrats concernent la fourniture de services de capacité satellitaire auprès de clients distributeurs (qui revendent la capacité à des utilisateurs finaux) et de clients utilisateurs (qui utilisent la capacité pour leurs propres besoins). Ces contrats couvrent généralement des périodes allant de plusieurs mois à plusieurs années à l'exception de certains contrats portant sur de la fourniture de capacité occasionnelle de courte durée. Pour l'ensemble de ces contrats, le chiffre d'affaires est reconnu à l'avancement, au fur et à mesure du transfert du contrôle de la capacité au client sur la période contractuelle en fonction du volume d'unités de capacité satellitaire vendu (exprimé en Mhz ou Mbps selon les contrats). Cette méthode permet de reconnaître le chiffre d'affaires correspondant au niveau de service rendu à nos clients pour une période donnée en tenant compte des éventuelles variations de volume d'unités vendues au cours du contrat.

Certains contrats incluent des contreparties variables telles que des prix variables ou des périodes de gratuité. Pour ces contrats, le Groupe estime le montant de contrepartie auquel il aura droit en échange de la fourniture des services promis au client et en tient compte dans la reconnaissance du chiffre d'affaires dès lors qu'il est hautement probable que la levée ultérieure de l'incertitude relative au montant cumulé du chiffre d'affaires ne se produira pas.

Le Groupe prend parfois à sa charge des frais marketing (promotion, publicité, ...) ou techniques (principalement des achats et installations d'antennes) pour le compte de certains clients. Lorsque ces frais ne sont pas distincts du service transféré au client, ils constituent une même obligation de performance avec le service fourni et la contrepartie payable au client est reconnue en réduction du prix de la transaction. Lorsque la contrepartie payable au client est octroyée en contrepartie d'un service distinct de la part du client et correspond à la juste valeur du service pour le Groupe elle est comptabilisée en charges opérationnelles.

Certains contrats prévoient la possibilité d'une résiliation anticipée, moyennant le versement d'indemnités. Lorsque ces indemnités sont versées dans le cadre d'une modification de contrat qui porte sur des services du contrat existant, les services du contrat amendé ne forment qu'une seule et même obligation de performance avec les services partiellement remplis à la date de modification. Ces indemnités sont alors étalées sur la durée de vie du contrat modifié.

Les paiements initiaux reçus sont reportés en tant que passif contractuel dans la mesure où ils dépassent le chiffre d'affaires cumulé comptabilisé. Une évaluation est effectuée pour déterminer si les paiements anticipés constituent un avantage financier significatif pour le Groupe. Lorsqu'une composante de financement importante attribuable à la fourniture de financement est identifiée, le Groupe ajuste les produits à comptabiliser pour tenir compte de l'effet de l'actualisation et dénoue le passif du contrat sur la base du taux d'actualisation qui serait reflété dans une transaction de financement distincte avec le client. Les produits et les charges de financement applicables sont présentés sur une base brute.

#### 6.1.1 Chiffre d'affaires par application

Le chiffre d'affaires par application se présente comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2023	30 juin 2024
Vidéo	704,8	650,6
Services aux gouvernements	143,4	149,0
Connectivité Fixe	177,8	192,6
Connectivité Mobile	110,1	147,5
<b>Total Activités opérationnelles</b>	<b>1 136,1</b>	<b>1 139,7</b>
Autres Revenus <sup>(1)</sup>	(1,8)	6,1
<b>Total</b>	<b>1 134,3</b>	<b>1 145,9</b>
Taux de change EUR/USD	1,041	1,081

(1) Les autres revenus incluent l'effet de couverture de change du chiffre d'affaires euros/dollars qui s'élève à (3,0) millions d'euros contre (15,2) millions d'euros pour l'exercice clos le 30 juin 2023.

## 6.1.2 Chiffre d'affaires par zone géographique

Le chiffre d'affaires par zone géographique, déterminé à partir des adresses de facturation des clients, se présente comme suit :

(en millions d'euros et pourcentage)	30 juin 2023		30 juin 2024	
	Montant	%	Montant	%
Régions				
France	67,1	5,9	79,9	7,0
Italie	122,8	10,8	120,0	10,5
Royaume-Uni	64,5	5,7	57,0	5,0
Europe (autres)	339,5	29,9	315,0	27,5
Amériques	224,5	19,8	262,0	22,9
Moyen-Orient	191,2	16,9	175,7	15,3
Afrique	109,5	9,7	109,5	9,6
Asie	29,0	2,6	28,7	2,5
Autres <sup>(1)</sup>	(13,9)	(1,2)	(1,9)	(0,2)
<b>Total</b>	<b>1 134,3</b>	<b>100,0</b>	<b>1 145,9</b>	<b>100,0</b>

<sup>(1)</sup> Les autres revenus incluent l'effet de couverture de change du chiffre d'affaires euros/dollars qui s'élève à (3,0) millions d'euros contre (15,2) millions d'euros pour l'exercice clos le 30 juin 2023.

## 6.1.3 Carnet de commandes

Le carnet de commandes représente le chiffre d'affaires futur correspondant aux contrats d'attribution de capacité ou de services (y compris les contrats pour les satellites en cours d'approvisionnement). Il s'établit à 3,0 milliards d'euros au 30 juin 2024. Le carnet de commandes sécurisé, qui correspond aux exigences requises par IFRS 15 et excluant le chiffre d'affaires soumis à des clauses de rupture anticipées, s'élève à 2,6 milliards d'euros. Le montant du carnet de commandes sécurisé à échéance à moins de 5 ans s'élève à 2,1 milliards d'euros, dont 1,4 milliard à moins de 2 ans.

## 6.2 CHARGES OPERATIONNELLES

Les coûts des opérations incluent principalement les coûts de personnel et les autres coûts liés au contrôle et à l'exploitation des satellites, ainsi que les primes d'assurance-vie en orbite des satellites.

Les frais commerciaux et administratifs comprennent essentiellement les coûts du personnel administratif et commercial, l'ensemble des dépenses de marketing et de publicité ainsi que les frais généraux rattachés.

Les charges opérationnelles relatives aux dépréciations sur les créances commerciales et les actifs sur contrat clients s'élèvent à 13,9 millions d'euros au 30 juin 2024 (contre 20,1 millions d'euros pour l'exercice clos le 30 juin 2023).

### 6.2.1 Charges de personnel

Les charges de personnel (y compris la participation légale des salariés) se ventilent comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2023	30 juin 2024
Coûts des opérations	62,4	63,6
Charges commerciales et administratives	84,9	84,2
<b>Total</b>	<b>147,3</b>	<b>147,8</b>

Les salariés d'Eutelsat S.A. bénéficient d'un Plan d'Epargne d'Entreprise (PEE) alimenté par versements volontaires des salariés, d'un dispositif de Compte Epargne Temps (CET) et d'un accord d'intéressement conclu pour une durée de trois ans assis sur des objectifs révisables annuellement.

## 6.2.2 Effectifs

Le Groupe compte 1 054 salariés équivalent temps plein à la clôture au 30 juin 2024 (dont 33 salariés OneWeb Technologies) contre 1 067 à la clôture au 30 juin 2023.

Le nombre moyen d'employés, en équivalent temps plein sur l'exercice, s'établit comme suit :

	30 juin 2023	30 juin 2024
Opérations	516	521
Fonctions commerciales et administratives	551	533
<b>Total</b>	<b>1 067</b>	<b>1 054</b>

## 6.2.3 Rémunération en actions et assimilés

### PRINCIPES COMPTABLES

Les paiements fondés sur des actions sont évalués à leur juste valeur à la date d'attribution des plans et sont comptabilisés en charges de personnel sur la durée d'acquisition des droits représentatifs de l'avantage consenti, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres pour les plans dénoués en actions ou des autres passifs financiers pour les plans dénoués en trésorerie. Ils sont réévalués à chaque clôture afin de tenir compte de l'évolution des hypothèses d'acquisition des droits (taux de rotation du personnel, probabilité d'atteinte des critères de performance) et, pour les plans dénoués en trésorerie, de l'évolution des conditions de marché (cours de bourse).

En complément des plans en vigueur au sein du Groupe au 30 juin 2023, le Groupe a octroyé un nouveau plan d'action réglé en trésorerie, le 11 novembre 2023. L'attribution de ces actions est soumise à une condition de présence et à l'atteinte de conditions de performance.

Le produit constaté au titre de ces plans (hors charges sociales) s'est élevé à 0,3 millions d'euros sur l'exercice clos le 30 juin 2024 contre une charge de 0,1 millions d'euros pour l'exercice clos le 30 juin 2023.

Les caractéristiques des plans sont les suivantes :

Caractéristiques des plans	Plan novembre 2021	Plan novembre 2022	Plan novembre 2023
Période d'acquisition	Juillet 2021 - Juin 2024	Juillet 2022 - Juin 2025	Juillet 2023 - Juin 2026
Mode de règlement	Actions et trésorerie	Actions et trésorerie	Actions et trésorerie
Nombre maximal d'actions attribuables à l'origine	206 094	210 855	574 159
Nombre de bénéficiaires	16	20	34
<b>Nombre d'actions et conditions de performance des plans d'actions fictives</b>			
Nombre d'actions total en circulation	79 302	169 772	574 159
Objectifs de performance	New Business Revenues, <i>cash-flow</i> libre discrétionnaire et CSR	New Business Revenues, <i>cash-flow</i> libre discrétionnaire et CSR	New Business Revenues, <i>cash-flow</i> libre discrétionnaire et CSR
<b>Juste valeur des actions au 30 juin 2024</b>			
Juste valeur	3,97€	3,97€	3,97€
Valorisation totale du plan au 30 juin 2024 (en millions d'euros) <sup>(1)</sup>	0,2	0,4	0,4
<b>Charge de l'exercice</b>			
<b>Charge de l'exercice clos le 30 juin 2024</b>	<b>(0,2)</b>	<b>(0,1)</b>	<b>0,4</b>
<b>(En millions d'euros) <sup>(1)</sup></b>			

<sup>(1)</sup> Hors charges sociales

### 6.3 AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS

#### PRINCIPES COMPTABLES

Les autres produits et charges opérationnels sont constitués des produits et charges inhabituels, anormaux et peu fréquents. Ils comprennent notamment les dépréciations d'actifs, le coût des échecs au lancement et les remboursements d'assurance y afférant, les litiges non commerciaux nets des frais engagés, les frais de restructuration, les résultats de cession d'immobilisations et les conséquences des évolutions de périmètre (frais d'acquisitions et résultats de cession).

(en millions d'euros)	30 juin 2023	30 juin 2024
Autres produits opérationnels	365,1	10,2
Autres charges opérationnelles	(122,6)	(110,6)
<b>Total</b>	<b>242,5</b>	<b>(100,4)</b>

Au 30 juin 2024, les autres produits opérationnels comprennent notamment 7,6 millions d'euros de reprise de dépréciation sur la valeur des satellites AT1, AT2, 53A et 65WA. Les autres charges opérationnelles incluent principalement les coûts relatifs à l'opération de rapprochement et d'intégration avec OneWeb pour 6,1 millions d'euros (voir note 2.1) ainsi que des dépréciations sur les satellites pour 25,7 millions d'euros et des dépréciations des relations clients pour 58,8 millions d'euros.

Au 30 juin 2023, les autres produits opérationnels comprenaient principalement le produit de libération de la phase 2 de la bande C pour 352 millions d'euros. Les autres charges opérationnelles incluent principalement des coûts de transformation et des dépréciations d'actifs pour 115,0 millions d'euros (incluant 80 millions d'euros de dépréciation d'immobilisations et 35 millions d'euros de dépréciation d'actifs financiers).

### 6.4 RESULTAT FINANCIER

(en millions d'euros)	30 juin 2023	30 juin 2024
Charges d'intérêts après couverture	(56,9)	(92,2)
Intérêts sur dettes locatives	(12,7)	(13,6)
Frais d'émission d'emprunt & commissions	(6,3)	(12,7)
Intérêts capitalisés	17,7	5,2
<b>Coût de la dette brute</b>	<b>(58,2)</b>	<b>(99,7)</b>
Produits financiers	2,6	24,7
<b>Coût de la dette nette</b>	<b>(55,6)</b>	<b>(75,0)</b>
Variation des instruments financiers dérivés	-	(2,3)
Résultat de change	(13,8)	10,7
Autres	(9,3)	6,1
<b>Résultat financier</b>	<b>(78,7)</b>	<b>(60,5)</b>

La charge d'intérêts au 30 juin 2024 a évolué compte-tenu de l'évolution des taux d'intérêts sur la période.

Le montant des intérêts capitalisés est dépendant de l'avancement et du nombre des programmes de constructions satellitaires constatés au cours de l'exercice concerné. Le taux d'intérêt retenu pour la détermination des charges d'intérêts capitalisables est de 4,87% au 30 juin 2024 contre 2,96% au 30 juin 2023.

Les variations de juste valeur des instruments financiers dérivés aux 30 juin 2024 et 2023 incluent notamment la part inefficace de la valeur temps des instruments dérivés qualifiés dans une relation de couverture.

## 6.5 IMPOT SUR LES SOCIETES

La charge d'impôt du Groupe se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2023	30 juin 2024
Charge d'impôt courant	(111,6)	(8,1)
Produit (charge) d'impôt différé	19,7	10,0
<b>Total impôt sur les sociétés</b>	<b>(91,9)</b>	<b>2,0</b>

Le rapprochement de la charge d'impôt théorique, calculée selon le taux de droit commun en France appliqué au résultat avant impôt, résultat des sociétés mises en équivalence, avec la charge d'impôt réelle, s'établit comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2023	30 juin 2024
Résultat courant avant impôt	582,9	225,5
<b>Taux d'impôt de droit commun en France</b>	<b>25,83%</b>	<b>25,83%</b>
<b>Charge d'impôt théorique</b>	<b>(150,6)</b>	<b>(58,2)</b>
Bénéfices non taxables	58,7	63,7
Différences de taux d'imposition	(14,2)	6,1
Utilisation de pertes fiscales	0,6	0,0
CVAE	(1,7)	(1,1)
Impôts différés nés au cours de l'exercice antérieur et reconnus sur la période	-	0,3
Autres différences permanentes	15,2	(8,8)
<b>Charge d'impôt</b>	<b>(91,9)</b>	<b>2,0</b>
<b>Taux d'impôt effectif</b>	<b>15,8%</b>	<b>(0,87%)</b>

Au 30 juin 2024, les autres différences permanentes intègrent principalement les charges liées à la non activation de déficits pour 3,2 millions d'euros, à l'impact des différences de change sur les positions d'impôts différés des filiales Satellites Mexicanos et Eutelsat Do Brasil pour 2,9 millions et aux litiges fiscaux pour 3,7 millions d'euros, compensées en partie par d'autres différences permanentes pour 1 million d'euros.

## 6.6 RESULTAT PAR ACTION

### PRINCIPES COMPTABLES

Le résultat net par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires d'Eutelsat Communications par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation durant chaque période considérée. Les actions propres ne sont pas prises en compte pour le calcul du résultat par action.

Le tableau ci-dessous présente la réconciliation entre le résultat net et les résultats nets (de base et dilué) revenant aux actionnaires utilisés pour le calcul des résultats par action (de base et dilué).

(en millions d'euros)	30 juin 2023	30 juin 2024
<b>Résultat net</b>	<b>403,6</b>	<b>73,5</b>
Quote-part de résultat des filiales rétrocédée aux participations ne donnant pas le contrôle	-	-
<b>Résultat net utilisé pour le calcul du résultat par action</b>	<b>403,6</b>	<b>73,5</b>
<b>Nombre moyen d'actions</b>	<b>1 013 162 112</b>	<b>1 013 162 112</b>

## NOTE 7. NOTES ANNEXES DU BILAN

### 7.1 ACTIFS IMMOBILISES

#### 7.1.1 Ecarts d'acquisition et immobilisations incorporelles

### PRINCIPES COMPTABLES

#### Ecarts d'acquisition

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. La contrepartie transférée en échange du contrôle de l'entité acquise est évaluée à sa juste valeur et inclut les clauses de rémunération éventuelles en tenant compte de leur probabilité de survenance. Les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise sont comptabilisés à leur juste valeur. Les coûts directement attribuables à l'acquisition sont exclus de la contrepartie transférée et sont inscrits en autres produits et charges opérationnels lorsqu'ils sont encourus.

Les participations ne donnant pas le contrôle peuvent, à la date d'acquisition, être évaluées à la juste valeur ou en quote-part des actifs et passifs identifiables de l'entité acquise. L'option pour l'application de l'une de ces deux méthodes est exerçable transaction par transaction.

Lors de la première consolidation, l'ensemble des actifs, passifs et passifs éventuels de la société acquise est estimé à sa juste valeur. Dans le cadre d'une prise de contrôle par achats successifs, la participation antérieurement détenue est réévaluée à sa juste valeur en date d'acquisition, le profit ou la perte en découlant est comptabilisé en résultat.

Les écarts d'acquisitions sont évalués dans la devise fonctionnelle de l'entité acquise, à la date du regroupement, pour un montant égal à la différence entre la somme de la juste valeur de la contrepartie versée et la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs assumés. Ils font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an au niveau du seul segment opérationnel du Groupe.

#### Contrats clients et relations associées

Les contrats clients et relations associées, acquis dans le cadre de regroupement d'entreprises, sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition. La juste valeur est déterminée par référence aux méthodes généralement admises en la matière telles que celles fondées sur les revenus ou la valeur de marché. Ces actifs sont amortis linéairement sur leur durée de vie économique, estimée sur la base de la durée moyenne des relations contractuelles existant à la date d'acquisition et de taux de renouvellement attendus.

#### Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont constituées de frais de développement capitalisés, de licences et de droits orbitaux.

Les frais de développement sont capitalisés et amortis sur une durée comprise entre 3 et 7 ans dès lors que le Groupe peut démontrer :

- la capacité technique à réaliser l'actif pour l'utiliser ou le vendre,
- l'intention et la capacité d'achever le développement de l'actif, et de l'utiliser ou de le vendre,
- la capacité à utiliser ou vendre l'actif,
- la probabilité que des avantages économiques futurs bénéficieront au Groupe du fait de cet actif,
- la disponibilité de ressources techniques, financières ou autres adéquates à la réalisation de l'actif,
- la capacité à mesurer de manière fiable les dépenses attribuables à l'actif durant sa phase de développement.

Les dépenses engagées au titre de la recherche (ou durant la phase de recherche d'un projet interne) sont reconnues en charges dans les frais commerciaux et administratifs lorsqu'elles sont encourues.

Les droits orbitaux et les licences sont amortis sur leur durée d'utilisation, généralement respectivement comprises entre 13 et 23 ans et entre 1 et 13 ans.

Les écarts d'acquisition et les immobilisations incorporelles ont évolué comme suit au cours des deux exercices :

(en millions d'euros)	Écarts d'acquisition	Autres immobilisations incorporelles	Total
<b>Immobilisations brutes</b>			
<b>Valeur brute au 30 juin 2022</b>	<b>487,4</b>	<b>657,2</b>	<b>1 144,6</b>
Acquisitions	-	15,9	15,9
Transferts	-	11,8	11,8
Variations de change	(15,1)	(12,4)	(27,5)
Cessions et mises au rebut	-	(1,3)	(1,3)
Sortie de périmètre	-	(7,4)	(7,4)
<b>Valeur brute au 30 juin 2023</b>	<b>472,4</b>	<b>663,7</b>	<b>1 136,0</b>
Acquisitions	-	18,8	18,8
Transferts	2,1	10,8	12,9
Variations de change	8,2	6,7	14,9
Cessions et mises au rebut	-	(2,0)	(2,0)
Sortie de périmètre	-	-	-
<b>Valeur brute au 30 juin 2024</b>	<b>482,7</b>	<b>698,0</b>	<b>1 180,7</b>
<b>Amortissements et dépréciations</b>			
<b>Amortissements cumulés au 30 juin 2022</b>	-	<b>(442,7)</b>	<b>(442,7)</b>
Dotations aux amortissements	-	(53,2)	(53,2)
Transferts et autres	-	1,4	1,4
Variations de change	-	7,7	7,7
Reprises (cessions et mises au rebut)	-	-	-
Dépréciation	-	-	-
Sortie de périmètre	-	6,8	6,8
<b>Amortissements cumulés au 30 juin 2023</b>	-	<b>(480,0)</b>	<b>(480,0)</b>
Dotations aux amortissements	-	(47,9)	(47,9)
Transferts et autres	-	(1,1)	(1,1)
Variations de change	-	(4,7)	(4,7)
Reprises (cessions et mises au rebut)	-	15,1	15,1
Dépréciation (1)	-	(71,9)	(71,9)
Sortie de périmètre	-	-	-
<b>Amortissements cumulés au 30 juin 2024</b>	-	<b>(590,6)</b>	<b>(590,6)</b>
<b>Valeur nette au 30 juin 2022</b>	<b>487,5</b>	<b>214,4</b>	<b>701,9</b>
<b>Valeur nette au 30 juin 2023</b>	<b>472,4</b>	<b>183,7</b>	<b>656,0</b>
<b>Valeur nette au 30 juin 2024</b>	<b>482,7</b>	<b>107,4</b>	<b>590,1</b>

(1) Les dépréciations de contrats sont essentiellement enregistrées en autres charges opérationnelles (cf 6.3)

## 7.1.2 Immobilisations corporelles et immobilisations en cours

### PRINCIPES COMPTABLES

Les satellites et autres immobilisations corporelles sont évalués à leur coût d'acquisition comprenant tous les coûts directement attribuables à la préparation de leur utilisation, après déduction des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeurs.

Le coût des satellites comprend toutes les dépenses encourues pour leur mise en service, notamment les coûts de construction, de lancement, d'assurance au lancement, les intérêts capitalisés, les primes d'intéressement et autres coûts directement attribuables à la supervision du programme (études, frais de personnel et prestations de conseil).

Les coûts d'emprunts relatifs au financement d'immobilisations corporelles sont capitalisés pour la part encourue au cours de la période de construction. En l'absence d'emprunt spécifiquement adossé à l'immobilisation en cours de construction, les intérêts capitalisés sont calculés à partir d'un taux de capitalisation égal à la moyenne pondérée des coûts d'emprunts du Groupe.

Les durées d'utilité retenues par le Groupe sont les suivantes :

- 12 à 24 ans pour les satellites,
- 5 à 10 ans pour les équipements de surveillance du trafic,
- 2 à 5 ans pour les équipements informatiques,
- 3 à 10 ans pour les aménagements et agencements des constructions.

Les satellites sont amortis à compter de leur mise en service technique. Le délai observé entre le lancement d'un satellite et sa mise en service technique peut varier entre un et neuf mois, suivant le mode de propulsion utilisé par le satellite.

Le Groupe revoit chaque année les durées d'utilité résiduelles de ses satellites en orbite, en se fondant à la fois sur leur utilisation prévue et sur l'évaluation technique de leur durée de vie. En cas de réduction ou d'allongement de la durée d'utilité, le plan d'amortissement est revu de façon prospective.

Les immobilisations en cours de construction comprennent principalement les jalons de paiements, représentatifs de l'avancement de la construction des satellites en cours, ainsi que les avances versées au titre des lanceurs et des assurances au lancement.

Les immobilisations corporelles ont évolué comme suit au cours des deux exercices :

(en millions d'euros)	Satellites	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours	Total
<b>Immobilisations brutes</b>				
<b>Valeur brute au 30 juin 2022</b>	<b>6 062,0</b>	<b>494,0</b>	<b>1 208,1</b>	<b>7 763,9</b>
Acquisitions	51,9	20,9	246,9	319,8
Cessions	-	(1,3)	-	(1,3)
Mises au rebut	(359,4)	(1,9)	(0,5)	(361,8)
Variations de change	(51,7)	(1,8)	(0,5)	(54,0)
Entrée de périmètre	-	-	-	-
Sortie de périmètre	-	(4,6)	-	(4,6)
Transferts et autres	327,0	12,2	(348,2)	(8,8)
<b>Valeur brute au 30 juin 2023</b>	<b>6 029,6</b>	<b>517,5</b>	<b>1 106,0</b>	<b>7 653,2</b>
Acquisitions	21,2	23,9	75,5	120,6
Cessions	-	(4,8)	-	(4,8)
Mises au rebut (1)	(426,3)	(0,1)	(0,9)	(427,3)
Variations de change	25,3	1,1	0,3	26,7
Entrée de périmètre	-	-	-	-
Sortie de périmètre	-	-	-	-
Transferts et autres (2)	741,3	69,9	(823,3)	(12,2)
<b>Valeur brute au 30 juin 2024</b>	<b>6 391,0</b>	<b>607,5</b>	<b>357,6</b>	<b>7 356,3</b>
<b>Amortissements et dépréciations</b>				
<b>Amortissements cumulés au 30 juin 2022</b>	<b>(3 709,2)</b>	<b>(377,0)</b>	<b>-</b>	<b>(4 086,2)</b>
Dotations aux amortissements	(274,5)	(28,2)	-	(302,7)
Dépréciations	(66,6)	(2,6)	(6,5)	(75,7)
Reprises (cessions)	359,4	2,2	-	361,6
Reprises (mises au rebut)	-	0,7	-	0,7
Variations de change	31,2	1,2	-	32,4
Sortie de périmètre	-	3,5	-	3,5
Transferts et autres	-	-	-	-
<b>Amortissements cumulés au 30 juin 2023</b>	<b>(3 659,7)</b>	<b>(400,0)</b>	<b>(6,5)</b>	<b>(4 066,3)</b>
Dotations aux amortissements	(301,4)	(34,4)	-	(335,8)
Dépréciations	(20,7)	4,2	-	(16,5)
Reprises (cessions)	-	-	-	-
Reprises (mises au rebut) (1)	426,1	0,2	-	426,3
Variations de change	(14,7)	(0,8)	-	(15,5)
Sortie de périmètre	-	-	-	-
Transferts et autres	(6,5)	(2,3)	6,5	(2,3)
<b>Amortissements cumulés au 30 juin 2024</b>	<b>(3 576,9)</b>	<b>(433,0)</b>	<b>-</b>	<b>(4 010,1)</b>
<b>Valeur nette au 30 juin 2022</b>	<b>2 352,8</b>	<b>117,0</b>	<b>1 208,1</b>	<b>3 677,6</b>
<b>Valeur nette au 30 juin 2023</b>	<b>2 369,9</b>	<b>117,5</b>	<b>1 099,6</b>	<b>3 586,9</b>
<b>Valeur nette au 30 juin 2024</b>	<b>2 814,1</b>	<b>174,5</b>	<b>357,6</b>	<b>3 346,3</b>

(1) La mise au rebut et la reprise associée est liée à l'arrêt du satellite E10A (voir note 2.2) et à la perte du satellite 113WA.

(2) Les transferts portant sur les satellites au cours de la période close le 30 juin 2024 correspondent à la mise en service des satellites KVHTS et E10B, HOTBIRD 13G et HOTBIRD 13F lancés au cours de la période.

Le Groupe a constaté une dépréciation sur des satellites pour respectivement 20,7 millions d'euros et 66,6 millions d'euros aux 30 juin 2024 et 30 juin 2023.

Les dates d'entrée en service attendues des satellites en cours de construction à la date d'arrêté des comptes sont les suivantes :

Projets	Années
EUTELSAT 36 D	Année calendaire 2024
Flexsat Americas 113WX	Année calendaire 2028

### 7.1.3 Droits d'utilisation sur contrats de location

#### PRINCIPES COMPTABLES

Les contrats au travers desquels le Groupe dispose de l'utilisation d'un actif spécifique sont comptabilisés à l'actif du bilan sous la forme d'un droit d'utilisation, assortis d'une dette au passif, lorsque les conditions des contrats sont telles que ces derniers sont qualifiés de contrats de location, c'est-à-dire qu'ils transfèrent le contrôle du bien sur la totalité de la durée de la location.

Les droits d'utilisation sont généralement amortis sur la durée de la location correspondant à la période non résiliable, complétée le cas échéant des options de renouvellement dont l'exercice par le Groupe est raisonnablement certain.

Le taux d'actualisation utilisé pour calculer la valeur du droit d'utilisation et de la dette locative est déterminé, pour chaque contrat, en fonction du taux marginal d'endettement correspondant estimé.

Les actifs de faible valeur unitaire ainsi que les contrats de location d'une durée inférieure à 12 mois sont comptabilisés en charge.

Les droits d'utilisation ont évolué comme suit sur l'exercice clos le 30 juin 2024 :

(en millions d'euros)	Satellites	Autres immobilisations corporelles	Total
<b>Immobilisations brutes</b>			
<b>Valeur brute au 30 juin 2022</b>	<b>847,7</b>	<b>63,4</b>	<b>911,0</b>
Nouveaux contrats	-	1,3	1,3
Modifications de contrats et résiliations anticipées de contrats	(98,6)	(5,4)	(104,0)
Mises au rebut	-	-	-
Variation de change	-	(0,3)	(0,3)
Entrée de périmètre	-	(0,9)	(0,9)
<b>Valeur brute au 30 juin 2023</b>	<b>749,1</b>	<b>58,1</b>	<b>807,0</b>
Nouveaux contrats	-	0,3	0,3
Modifications de contrats et résiliations anticipées de contrats	-	5,3	5,3
Mises au rebut	-	-	-
Variation de change	-	0,1	0,1
Entrée de périmètre	-	-	-
<b>Valeur brute au 30 juin 2024</b>	<b>749,1</b>	<b>63,9</b>	<b>812,9</b>
<b>Amortissements et dépréciations</b>			
<b>Amortissements et dépréciations cumulés au 30 juin 2022</b>	<b>(432,8)</b>	<b>(25,3)</b>	<b>(458,1)</b>
Dotations aux amortissements	(48,8)	(6,3)	(55,1)
Dépréciations	(4,2)	-	(4,2)
Reprises (modifications et résiliations anticipées de contrats)	52,6	2,3	54,9
Reprises (mise au rebut)	-	-	-
Variations de change	-	0,2	0,2
Sortie de périmètre	-	0,4	0,4
<b>Amortissements et dépréciations cumulés au 30 juin 2023</b>	<b>(433,2)</b>	<b>(28,8)</b>	<b>(462,0)</b>
Dotations aux amortissements	(45,5)	(6,6)	(52,1)
Dépréciations	-	-	-
Reprises (modifications et résiliations anticipées de contrats)	-	-	-
Reprises (mise au rebut)	-	-	-
Variations de change	-	(0,1)	(0,1)
Sortie de périmètre	-	-	-
<b>Amortissements et dépréciations cumulés au 30 juin 2024</b>	<b>(478,6)</b>	<b>(35,5)</b>	<b>(514,1)</b>
<b>Valeur nette au 30 juin 2022</b>	<b>414,9</b>	<b>38,1</b>	<b>452,9</b>
<b>Valeur nette au 30 juin 2023</b>	<b>315,9</b>	<b>29,3</b>	<b>345,1</b>
<b>Valeur nette au 30 juin 2024</b>	<b>270,5</b>	<b>28,4</b>	<b>298,7</b>

Les droits d'utilisation des satellites portent essentiellement sur les contrats de location Express AT1, Express AT2, Express AM6, Express 36C et Astra 2G. Les durées de location sur ces contrats couvrent la durée de vie attendue de ce type de satellite, à ce titre, aucun de ces contrats ne comporte d'options d'achat au terme du contrat. Aucune option de renouvellement n'a été retenue pour établir la durée des contrats de location.

## 7.1.4 Tests de valeur des actifs immobilisés

### PRINCIPES COMPTABLES

#### Écarts d'acquisition et immobilisations incorporelles non amorties

Les écarts d'acquisition et les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéfinie, telle que la marque, sont soumis à un test de dépréciation annuel, ou dès lors qu'un événement laisse à penser qu'ils pourraient avoir perdu de la valeur.

#### Actifs amortissables

Pour les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles ayant une durée de vie définie, un test de dépréciation est réalisé lorsqu'il est relevé un indice externe ou interne indiquant que leurs valeurs recouvrables pourraient être inférieures à leurs valeurs comptables (par exemple la perte d'un client important ou un incident technique sur un satellite).

Le test de dépréciation consiste à apprécier la valeur recouvrable d'un actif qui est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur nette des frais de cession et sa valeur d'utilité. Lorsqu'il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable d'un actif en particulier, le Groupe détermine la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle l'actif appartient, c'est-à-dire le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. En déterminant ses UGT, le Groupe prend en compte les conditions d'utilisation de sa flotte, et notamment la capacité de certains satellites à servir de *back-up* pour d'autres satellites.

Les UGT correspondent aux positions orbitales, portant un ou plusieurs satellites, ainsi que les contrats clients et relations associées (après prise en compte de l'interdépendance technique ou économique de leurs flux de trésorerie).

Afin de déterminer la valeur d'utilité, le Groupe s'appuie sur des estimations de flux de trésorerie futurs. Ces flux sont générés par l'actif ou par l'UGT sur sa durée d'utilité, actualisés en utilisant le WACC du Groupe défini pour le test de dépréciation, et construits à partir du plan moyen terme approuvé par la Direction générale et revu par le Conseil d'administration. Les revenus de ce plan sont établis à partir du carnet de commandes par satellite, des études de marché ainsi que du plan de déploiement des satellites existants et futurs. Les coûts du plan pris en compte dans le test de dépréciation comprennent essentiellement les coûts d'assurance en orbite, les coûts techniques et commerciaux directement attribuables aux satellites testés et la charge d'impôt. Au-delà d'une durée maximum de cinq ans, les flux de trésorerie sont estimés en appliquant des taux d'évolution constants.

La juste valeur diminuée des frais de cession correspond au montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif (ou d'une unité) lors d'une opération, dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts d'opération.

Les pertes de valeur et les reprises de perte de valeur sont comptabilisées sous les rubriques autres produits autres charges opérationnels.

#### Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition du Groupe résultent d'acquisitions liées aux activités de satellites géostationnaires. Ces goodwill sont suivis au niveau du segment opérationnel d'Eutelsat, sur la base des flux de trésorerie provenant de l'activité liée aux satellites géostationnaires.

Les flux de trésorerie retenus sont basés sur une version mise à jour du plan d'affaires à 5 ans du Groupe approuvée par le Conseil d'Administration en février 2024 couvrant les périodes allant jusqu'à l'exercice 2027-28, sur le plan à long terme défini de manière constante sur un horizon couvrant les périodes allant jusqu'à l'exercice 2034, et sur une valeur terminale. Le Groupe considère pertinent d'utiliser des projections au-delà de 5 ans, compte tenu de la visibilité long terme dont il dispose pour une part significative de son activité et de son profil de croissance attendu que le plan à long terme permet de mieux appréhender.

S'agissant des paramètres financiers tels que le WACC (retenu à 8,17%) et le taux de croissance à long terme utilisé dans la valeur terminale, les analyses de sensibilité montrent qu'une hausse du WACC de 65bp ou une baisse du taux de croissance à long terme de 135bp pourraient conduire à une valeur d'utilité inférieure à l'actif net comptable des actifs testés au 30 juin 2024. Un taux de croissance à l'infini nul ne conduirait pas à une valeur d'utilité inférieure à l'actif net comptable des actifs testés.

Par ailleurs, les principales hypothèses opérationnelles pouvant impacter la valeur recouvrable des actifs sont le niveau d'EBITDA et le montant d'investissement. Les hypothèses opérationnelles du plan à long terme se fondent sur des modèles de marché internes sur la trajectoire de l'activité du Groupe ainsi que sur des études stratégiques externes. Les analyses de sensibilité montrent qu'une diminution de l'EBITDA de 1% sur chaque année des plans utilisés et sur la valeur terminale n'entraînerait pas non plus de reconnaissance d'une dépréciation sur les écarts d'acquisition.

Les tests de dépréciation mis en œuvre au 30 juin 2024 sur la base des flux de trésorerie prévisionnels actualisés n'ont pas conduit à enregistrer de charges de dépréciation.

#### Actifs amortissables

Concernant les tests de dépréciation des satellites au 30 juin 2024, les flux de trésorerie utilisés sont fondés sur une version mise à jour du plan d'affaires à 5 ans du Groupe approuvée par le Conseil d'Administration en février 2024 puis sur des flux de trésorerie étendus jusqu'à la fin de vie de chaque satellite sur la base d'un taux normatif de croissance.

Ces tests ont conduit à enregistrer une charge de dépréciation relative à des satellites détenus en propre pour respectivement 20,7 millions d'euros et 66,6 millions d'euros aux 30 juin 2024 et 30 juin 2023 (voir Note 7.1.2 « Immobilisations corporelles et immobilisations en cours »). Aucune charge de dépréciation sur des droits d'utilisation n'a été comptabilisée au 30 juin 2024 (versus 4,2 millions d'euros au 30 juin 2023, voir Note 7.1.3 « Droits d'utilisation sur contrats de location »).

### 7.1.5 Engagements d'achats

En complément des éléments comptabilisés au bilan, le Groupe est engagé auprès de fournisseurs pour l'acquisition d'immobilisations (satellites et autres immobilisations) et la réalisation de prestations de services pour un montant total de 623 millions d'euros au 30 juin 2023 et pour 374 millions d'euros au 30 juin 2024.

L'échéancier aux 30 juin 2023 et 30 juin 2024 des paiements futurs au titre de ces engagements s'établit comme suit

(en millions d'euros)	Au 30 juin 2023	Au 30 juin 2024
Echéance à moins de 1 an	225	90
Entre 1 et 2 ans	113	74
Entre 2 et 3 ans	40	75
Entre 3 et 4 ans	55	16
Echéance à plus de 4 ans	190	119
<b>Total</b>	<b>623</b>	<b>374</b>

## 7.2 TITRES MIS EN EQUIVALENCE

### PRINCIPES COMPTABLES

Les participations du Groupe consolidées selon la méthode de la mise en équivalence sont initialement enregistrées au coût d'acquisition, comprenant le cas échéant le goodwill dégagé. Leur valeur comptable est, par la suite, augmentée ou diminuée pour prendre en compte la part du Groupe dans les bénéfices ou les pertes, réalisés après la date d'acquisition.

Après l'application de la méthode de la mise en équivalence et en cas d'indice de perte de valeur, la valeur comptable peut être amenée à être dépréciée dans le cas où sa valeur recouvrable serait inférieure à celle-ci.

#### Valeur de la participation dans OneWeb Holdings Ltd.

Au 30 juin 2024, les titres des sociétés mises en équivalence représentent la valeur de mise en équivalence de la société OneWeb Holdings Ltd, et le résultat des sociétés mises en équivalence correspond à la quote-part du Groupe dans le résultat de OneWeb Holdings Ltd.

(en millions d'euros)	30 juin 2023	30 juin 2024
Participations à l'ouverture	605,7	501,2
Acquisitions de titres	-	-
Variation de périmètre	-	(0,4)
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	(87,3)	(154,0)
Ecart de conversion	(17,3)	9,8
<b>Participations à la clôture</b>	<b>501,2</b>	<b>356,6</b>

Les principales données financières du sous-groupe OneWeb Holdings Ltd sur la base du dernier arrêté des comptes au 30 juin 2024, sont les suivantes :

(en millions de dollars)	30 juin 2024
<b>Résultat net</b>	<b>(490,5)</b>
<b>Bilan</b>	
Actifs non courants	2 310,1
Actifs courants	215,6
Capitaux propres	1 651,5
Passifs non courants	378,6
Passifs courants	482,9

(en millions d'euros)	30 juin 2024
<b>Quote-part d'actif net du Groupe</b>	
Situation nette	1656,1
Pourcentage de détention	22,91%
<b>Quote-part d'actif net du Groupe</b>	<b>379,4</b>
Goodwill	17,2
Dépréciations	(40,2)
<b>Valeur comptable des intérêts du Groupe au 30 juin 2024</b>	<b>356,6</b>

### 7.3 CREANCES, ACTIFS ET PASSIFS SUR CONTRATS CLIENTS ET COÛTS D'OBTENTION ET D'EXECUTION DES CONTRATS

#### PRINCIPES COMPTABLES

Les créances clients sont comptabilisées à leur valeur nominale. Elles font l'objet de dépréciations, comptabilisées en frais commerciaux et administratifs, afin de couvrir les risques de pertes attendues. Ces dépréciations sont établies sur la base d'une approche statistique des pertes de crédit attendues par marché et par région, après prise en compte des dépôts et garanties reçus, et complétées, le cas échéant, par une dépréciation spécifique en cas de manquement à des paiements contractuels ou de difficultés financières significatives d'un client.

Les actifs de contrats clients incluent les actifs relatifs au chiffre d'affaires reconnu au titre des prix variables ou des périodes de gratuité non encore facturés au client. Les coûts d'obtention des contrats correspondent aux contreparties payées au client. Les coûts d'exécution des contrats incluent l'étalement des coûts des ventes de terminaux de l'activité Haut Débit.

Les passifs de contrats sont composés des avances reçues des clients ou facturées en amont de la fourniture des services.

Les créances clients, actifs et passifs de contrats clients et coûts d'obtention et d'exécution des contrats se synthétisent comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2023	30 juin 2024
<b>Actifs</b>		
Créances clients et comptes rattachés	223,4	248,5
Actifs sur contrats clients	40,2	45,2
Coûts d'exécution des contrats	-	-
Coûts d'obtention des contrats	4,9	4,9
<b>Total actifs courants et non courants</b>	<b>268,5</b>	<b>298,5</b>
<i>Dont part non courante</i>	31,8	37,4
<i>Dont part courante</i>	236,7	261,1
<b>Passifs</b>		
Passifs financiers - Garanties et engagements reçus	31,2	31,1
Passifs de contrats clients	337,5	383,0
<b>Total passifs courants et non courants</b>	<b>368,7</b>	<b>414,1</b>
<i>Dont part non courante</i>	289,7	304,0
<i>Dont part courante</i>	78,9	110,1

### 7.3.1 Créances clients

Les créances clients échues et non échues se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2023	30 juin 2024
Créances non échues	136,1	120,0
Créances échues entre 0 et 90 jours	25,6	46,5
Créances échues entre 90 et 365 jours	26,0	50,9
Créances échues depuis plus de 365 jours	136,8	143,2
Dépréciation	(101,0)	(112,1)
<b>Total</b>	<b>223,4</b>	<b>248,5</b>

Les créances échues depuis plus de 365 jours comprennent des facturations de dépôts de garantie pour un montant de 6,9 millions d'euros au 30 juin 2024 (contre 3,9 millions d'euros au 30 juin 2023). Celles-ci ne présentent pas de risque de dépréciation au compte de résultat. La provision de dépréciation d'un montant de 112,1 millions d'euros au 30 juin 2024 couvre 82% des créances échues depuis plus de 365 jours hors dépôts facturés et représente 46% de la totalité des créances échues.

Par ailleurs, étant donné la nature des activités et des géographies dans lesquelles il opère, le Groupe est amené régulièrement à recouvrer des créances échues depuis plus d'un an.

Le risque de crédit, lié au fait qu'un client n'honore pas sa dette à l'échéance fixée, est suivi au niveau de chaque entité sous la supervision des responsables financiers assistés pour les plus importantes d'entre elles par un credit manager et conformément aux instructions communiquées par le service recouvrement du Groupe. Ce suivi s'appuie principalement sur l'analyse des créances échues et peut être complété par une étude plus approfondie de la solvabilité de certains débiteurs. Selon l'appréciation des responsables financiers, les entités peuvent être conduites à se couvrir contre le risque de crédit en obtenant de la part des clients des garanties bancaires auprès d'établissements financiers de premier rang et des compagnies d'assurance et des dépôts de garantie.

Le risque de crédit est réduit par les garanties et engagements reçus suivants :

(en millions d'euros)	30 juin 2023		30 juin 2024	
	Valeur des créances	Valeur de la garantie	Valeur des créances	Valeur de la garantie
Dépôts de garantie reçus	59,0	12,3	66,5	8,3
Garanties bancaires ou cautions d'assurances	10,4	9,5	12,6	13,2
Garanties maison-mère	3,6	3,6	7,7	7,7
<b>Total</b>	<b>73,0</b>	<b>25,5</b>	<b>86,8</b>	<b>29,1</b>

Les dépôts de garantie sont comptabilisés en passifs financiers. Les garanties bancaires et garanties de maisons-mères n'apparaissent pas au bilan.

Les 10 premiers clients du Groupe représentent 32% du chiffre d'affaires au 30 juin 2024 (30% au 30 juin 2023). Les cinq premiers représentent 21% du chiffre d'affaires (20% au 30 juin 2023).

Les dépréciations des créances clients ont évolué comme suit au cours des deux exercices :

(en millions d'euros)	Total
<b>Valeur au 30 juin 2022</b>	<b>91,3</b>
Dotations (reprises) nettes	21,0
Reprises utilisées	(10,4)
Variations de change	(0,9)
<b>Valeur au 30 juin 2023</b>	<b>101,0</b>
Dotations (reprises) nettes	13,5
Reprises utilisées	(2,9)
Variations de change	0,4
<b>Valeur au 30 juin 2024</b>	<b>112,1</b>

### 7.3.2 Actifs de contrats clients, coûts d'obtention et d'exécution des contrats non courants

(en millions d'euros)	Total
<b>Actifs de contrats clients au 30 juin 2022</b>	<b>41,7</b>
Consommation d'actifs de contrats clients sur la période	(3,1)
Nouveaux actifs de contrats clients comptabilisés sur la période	1,8
Reprises (dépréciations) nettes	-
Ecart de conversion	(0,2)
<b>Actifs de contrats clients au 30 juin 2023</b>	<b>40,2</b>
Consommation d'actifs de contrats clients sur la période	(9,3)
Nouveaux actifs de contrats clients comptabilisés sur la période	14,2
Reprises (dépréciations) nettes	-
Ecart de conversion	0,1
<b>Actifs de contrats clients au 30 juin 2024</b>	<b>45,2</b>

Les coûts d'obtention et d'exécution des contrats se présentent comme suit :

(en millions d'euros)	Total
<b>Coûts d'obtention et d'exécution de contrats clients au 30 juin 2022</b>	<b>11,1</b>
Consommation des coûts d'obtention et d'exécution de contrats clients sur la période	(3,5)
Sortie de périmètre	(2,8)
<b>Coûts d'obtention et d'exécution de contrats clients au 30 juin 2023</b>	<b>4,9</b>
Consommation des coûts d'obtention et d'exécution de contrats clients sur la période	-
Sortie de périmètre	-
<b>Coûts d'obtention et d'exécution de contrats clients au 30 juin 2024</b>	<b>4,9</b>

### 7.3.3 Passifs de contrats clients

Les passifs de contrats clients se présentent comme suit :

(en millions d'euros)	Total
<b>Passifs de contrats clients au 30 juin 2022</b>	<b>224,4</b>
Reconnaissance du chiffre d'affaires sur la période	(49,0)
Nouveaux passifs de contrats clients comptabilisés sur la période	164,7
Ecart de conversion	(2,0)
Sortie de périmètre	(2,4)
<b>Passifs de contrats clients au 30 juin 2023</b>	<b>335,8</b>
Reconnaissance du chiffre d'affaires sur la période	(51,7)
Nouveaux passifs de contrats clients comptabilisés sur la période	97,9
Ecart de conversion	1,1
Sortie de périmètre	0,0
<b>Passifs de contrats clients au 30 juin 2024</b>	<b>383,0</b>

## 7.4 ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

### PRINCIPES COMPTABLES

#### Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie est constituée des comptes de caisse et des dépôts à vue bancaires. Les équivalents de trésorerie comprennent essentiellement les dépôts à court terme à échéance de moins de trois mois à l'origine, les comptes à terme, ainsi que des parts d'OPCVM facilement convertibles en un montant connu de trésorerie, la valeur liquidative étant établie et publiée quotidiennement et soumise à un risque négligeable de changement de valeur. Les parts d'OPCVM sous option de juste valeur par le biais du compte de résultat sont comptabilisées à leur juste valeur, les gains et pertes, réalisés ou latents, liés au changement de la juste valeur de ces actifs étant comptabilisés dans le résultat financier.

#### Dettes financières

Les dettes financières sont constituées d'emprunts bancaires, d'emprunts obligataires et de dettes structurées. Elles sont comptabilisées initialement à la juste valeur de la contrepartie reçue, diminuée des coûts de transaction directement attribuables à l'opération. Ces coûts sont présentés en frais et primes d'émission et étalés sur la durée de l'emprunt.

#### Actifs financiers

A l'exception des instruments financiers dérivés et des titres non consolidés, les actifs financiers sont comptabilisés en coût amorti. Une dépréciation est constatée au compte de résultat lorsqu'il existe un indicateur de perte de valeur. Les titres non consolidés sont valorisés à la juste valeur.

#### Passifs financiers

Les dettes locatives reconnues en contrepartie des droits d'utilisation correspondent à la somme des paiements futurs actualisés des contrats de location. Le taux d'actualisation retenu pour évaluer ces dettes est déterminé par contrat en fonction du taux marginal d'endettement estimé de l'entité qui porte le contrat.

Lorsque le Groupe octroie des promesses d'achat fermes ou conditionnelles de leur participation à des actionnaires minoritaires, le montant correspondant des participations ne donnant pas le contrôle est reclassé en passif financier pour la juste valeur de l'engagement. Le passif financier est réévalué à chaque clôture en contrepartie des capitaux propres, en l'absence de précisions apportées par les normes IFRS.

#### Instruments financiers dérivés

Les instruments dérivés qui ne sont pas désignés comme des instruments de couverture sont comptabilisés à leur juste valeur, les variations ultérieures de juste valeur étant enregistrées en résultat financier. Les instruments dérivés qualifiés d'instruments de couverture sont évalués et comptabilisés conformément aux critères de la comptabilité de couverture.

Le Groupe dispose d'instruments financiers dérivés destinés à couvrir des flux de trésorerie (*forwards* et *forwards KI*) ainsi que l'investissement net de ses filiales au Mexique, à Singapour et à Dubaï (*cross currency swap*). Les options *forwards*, *forwards KI*, et la composante taux du *cross currency swap* sont présentées en actif ou passif financier selon la position et la composante change est incluse dans la dette nette du Groupe.

Les opérations de couverture s'effectuent en ayant recours à des instruments financiers dérivés, dont les variations de juste valeur ont pour but de compenser l'exposition des éléments couverts à ces mêmes variations. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées en capitaux propres, dans les autres éléments recyclables de gains et pertes du résultat global, pour ce qui concerne la partie efficace de la relation de couverture tandis que les variations de la juste valeur relatives à la partie inefficace sont constatées en résultat financier.

Les variations cumulées de la juste valeur de l'instrument de couverture précédemment comptabilisées en capitaux propres sont transférées dans le compte de résultat lorsque la transaction couverte affecte ce dernier. Les gains et pertes ainsi transférés sont comptabilisés dans le résultat au niveau de l'élément couvert.

### 7.4.1 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se présentent comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2023	30 juin 2024
Trésorerie	12,5	420,1
Équivalents de trésorerie	467,3	411,9
<b>Total</b>	<b>479,8</b>	<b>832,0</b>

### 7.4.2 Dettes financières

Les dettes financières se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	Taux	30 juin 2023	30 juin 2024	Échéance
Crédit <i>in fine</i> BEI	0,49 %	200,0	200,0	Décembre 2028
Emprunt obligataire 2025	2,00 %	800,0	176,6	Octobre 2025
Emprunt obligataire 2027	2,25 %	600,0	600,0	Juillet 2027
Emprunt obligataire 2028	1,50 %	600,0	600,0	Octobre 2028
Emprunt obligataire 2029	9,75 %		600,0	Avril 2029
Ligne de financement Capex				
	0,90%	53,0	-	Juin 2024
	1,87%	75,0	-	Juin 2024
	2,15%	50,0	-	Juin 2025
	2,56%	75,0	75,0	Juin 2026
	Variable		53,0	Juin 2026
	Variable		53,0	Juin 2027
<b>Sous-total des dettes (part non courante)</b>		<b>2 453,0</b>	<b>2 357,6</b>	
Frais et primes d'émission		(9,9)	(21,2)	
<b>Total des dettes (part non courante)</b>		<b>2 443,1</b>	<b>2 336,4</b>	
Dettes structurées	0,75%	65,0	-	Juillet 2023
	2,15%	-	50	Juin 2025
	Variable		53	Juin 2025
Intérêts courus non échus		31,5	36,0	
<b>Total des dettes (part courante)</b>		<b>96,6</b>	<b>139,0</b>	
<b>Total</b>		<b>2 539,7</b>	<b>2475,5</b>	

La totalité de l'endettement est libellée en euros.

Le crédit *in fine* et les dettes structurées (destinées au financements de Capex) sont assortis d'un covenant financier qui prévoyait initialement un rapport entre l'endettement total net et EBITDA inférieur ou égal à 4,0 pour 1. Au cours du premiers semestre de l'année 2022-23, le Groupe a obtenu des prêteurs que le calcul du rapport entre l'endettement total net et EBITDA prenne en compte de manière anticipée l'encaissement du produit de libération de la bande C après impôts pour les périodes de test jusqu'au 30 juin 2024 (voir note 2.4). Le Groupe doit respecter un ratio de dette nette sur EBITDA de 4, au 31 décembre et 30 juin de chaque année.

Les covenants des crédits *in fine* prévoient pour chaque prêteur la possibilité de demander le remboursement anticipé de l'intégralité des sommes dues en cas d'un changement de contrôle d'Eutelsat S.A. ou d'Eutelsat Communications.

Les obligations sont également assorties d'un covenant bancaire qui prévoit pour chaque prêteur la possibilité de demander le remboursement anticipé de l'intégralité des sommes dues en cas d'un changement de contrôle d'Eutelsat S.A. ou d'Eutelsat Communications accompagné d'une

dégradation de la notation d'Eutelsat S.A.

Au 30 juin 2024, le Groupe respecte l'ensemble des covenants bancaires.

Les contrats de crédit ne comportent ni garantie du Groupe ni nantissement d'actifs au profit des prêteurs mais comportent des clauses restrictives (sous réserve d'exceptions usuelles prévues dans ce type de contrat de prêt) limitant la capacité d'Eutelsat SA et de ses filiales, notamment à consentir des sûretés, contracter des dettes supplémentaires, céder des actifs, s'engager dans des fusions, des acquisitions, des ventes d'actifs et des opérations de crédit-bail (à l'exception de celles réalisées à l'intérieur du Groupe et expressément prévues dans le contrat de prêt) et modifier la nature de l'activité de la Société et de ses filiales.

Les contrats de crédit comportent un engagement de conserver des polices d'assurance « Lancement plus un an » pour tout satellite localisé à 13° Est et, pour tout autre satellite, l'engagement de ne pas avoir plus d'un seul satellite qui ne soit pas couvert par une police d'assurance lancement.

Par ailleurs, le Groupe dispose au 30 juin 2024 de lignes de crédit actives d'un montant total non tiré de 450,0 millions d'euros (1 009,0 millions d'euros au 30 juin 2023). Ces lignes sont assorties de covenants bancaires de même type que ceux existants sur le crédit in fine et les dettes structurées. Le groupe a également obtenu une extension de la durée de la ligne de crédit de 200 millions de sa filiale Eutelsat SA jusqu'en juin 2025, la dernière année étant soumise à l'accord des prêteurs.

L'échéancier des dettes, hors frais et primes d'émission et intérêts courus non échus, au 30 juin 2024 est le suivant :

(en millions d'euros)	Montant	Échéance à moins de 1 an	Échéance à plus de 1 an et à moins de 5 ans	Échéance à plus de 5 ans
Crédit <i>in fine</i> BEI	200,0	-	200,0	-
Dettes structurées	284,0	103,0	181,0	-
Emprunt obligataire 2025	176,6	-	176,6	-
Emprunt obligataire 2027	600,0	-	600,0	-
Emprunt obligataire 2028	600,0	-	600,0	-
Emprunt obligataire 2029	600,0	-	600,0	-
<b>Total</b>	<b>2 460,6</b>	<b>103,0</b>	<b>2 357,6</b>	<b>-</b>

### 7.4.3 Autres actifs et passifs financiers

Les autres actifs financiers se détaillent comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2023	30 juin 2024
Titres de participation non consolidés	11,5	5,5
Instruments financiers dérivés <sup>(1)</sup>	13,7	0,3
Autres actifs financiers <sup>(2)</sup>	637,8	508,5
<b>Total</b>	<b>663,0</b>	<b>514,3</b>
<i>Dont part courante</i>	<i>424,3</i>	<i>108,1</i>
<i>Dont part non courante</i>	<i>238,7</i>	<i>406,2</i>

<sup>(1)</sup> Voir Note 7.4.5 « Instruments financiers dérivés ».

<sup>(2)</sup> Les Autres actifs financiers incluent au 30 Juin 2023 notamment la créance liée à la libération de la Bande C pour 352 millions d'euros (voir Note 2.2) et l'actif né du paiement d'avance de capacités au groupe OneWeb pour 89 millions d'euros (voir Note 2.1).

Les autres dettes et passifs financiers se présentent comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2023	30 juin 2024
Dettes locatives	319,5	278,8
Autres créditeurs	69,7	44,8
Dettes sur immobilisations	189,6	35,6
Instruments financiers dérivés <sup>(1)</sup>	32,4	41,7
Dettes sociales	47,0	49,1
Dettes fiscales	15,8	11,9
<b>Total</b>	<b>674,0</b>	<b>461,9</b>
<i>Dont part courante</i>	<i>345,6</i>	<i>210,6</i>
<i>Dont part non courante</i>	<i>328,4</i>	<i>251,3</i>

<sup>(1)</sup> Voir Note 7.4.5 « Instruments financiers dérivés ».

Au fur et à mesure de la construction de certains satellites, des acceptations de jalons entraînent la reconnaissance d'une immobilisation en cours et d'une dette fournisseurs.

La variation des dettes locatives sur la période se décompose ainsi :

(en millions d'euros)	30 juin 2023	Nouveaux contrats	Flux de trésorerie	Autres	Effets de change	Variation des intérêts courus	30 juin 2024
Satellites	280,4		(33,5)			(0,3)	246,6
Immobilier	39,1	0,3	(7,8)	0,4	0,1		32,1
Autres	-						-
<b>Total</b>	<b>319,5</b>	<b>0,3</b>	<b>(41,2)</b>	<b>0,4</b>	<b>0,1</b>	<b>(0,3)</b>	<b>278,7</b>

Les dettes locatives comprennent les intérêts courus de 1,8 millions d'euros au 30 juin 2023 et de 3,0 millions d'euros au 30 juin 2024.

#### 7.4.4 Dette nette

La dette nette se présente comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2023	30 juin 2024
Prêts auprès d'Eutelsat Communications S.A.	(76,4)	(141,4)
Crédit <i>in fine</i> BEI	200,0	200,0
Emprunts obligataires	2 000,0	1977,0
Dettes structurées	318,0	284,0
Part change du <i>cross currency swap</i>	13,6	23,5
Dettes locatives	316,2	275,8
<b>Dette brute</b>	<b>2 771,4</b>	<b>2 618,9</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(479,8)	(832,0)
<b>Dette nette</b>	<b>2 291,6</b>	<b>1 786,9</b>

L'évolution de la dette entre le 30 juin 2022 et le 30 juin 2023 se présente comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2022	Flux de trésorerie	Flux non cash	Effets de change	var. de juste valeur et autres	30 juin 2023
Prêts auprès d'Eutelsat Communications S.A.	39,9	(116,3)	-	-	-	(76,4)
Crédit <i>in fine</i> BEI	200,0	-	-	-	-	200,0
Emprunts obligataires	2 300,0	(300,0)	-	-	-	2 000,0
Dettes structurées	133,0	185,0	-	-	-	318,0
Part change du <i>cross currency swap</i>	41,3	-	-	-	(27,7)	13,6
Dettes locatives	420,6	(53,7)	(51,2)	(0,2)	0,7	316,2
<b>Total</b>	<b>3 134,8</b>	<b>(52,4)</b>	<b>(51,2)</b>	<b>(0,2)</b>	<b>(27,0)</b>	<b>2 771,4</b>

L'évolution de la dette entre le 30 juin 2023 et le 30 juin 2024 se présente comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2023	Flux de trésorerie	Flux non cash	Effets de change	var. de juste valeur et autres	30 juin 2024
Prêts auprès d'Eutelsat Communications S.A.	(76,4)	(65,0)	-	-	-	(141,4)
Crédit <i>in fine</i> BEI	200,0	-	-	-	-	200,0
Emprunts obligataires	2 000,0	(11,0)	(12,0)	-	-	1 977,0
Dettes structurées	318,0	(34,0)	-	-	-	284,0
Part change du <i>cross currency swap</i>	13,6	-	-	-	9,9	23,5
Dettes locatives	316,2	(41,2)	0,7	0,1	-	275,8
<b>Total</b>	<b>2 771,4</b>	<b>(151,2)</b>	<b>(11,3)</b>	<b>0,1</b>	<b>9,9</b>	<b>2 618,9</b>

#### 7.4.5 Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés font l'objet d'une évaluation par un expert indépendant qui est rapprochée des valorisations transmises par les contreparties bancaires. Le tableau ci-après présente les montants contractuels ou notionnels ainsi que les justes valeurs des instruments financiers dérivés par type de contrat :

(en millions d'euros)	Notionnels		Justes valeurs		Variation de juste valeur sur la période	Impact résultat (hors coupons)	Impact capitaux propres (hors coupons)
	30 juin 2023	30 juin 2024	30 juin 2023	30 juin 2024			
Vente à terme synthétique à barrière active (Eutelsat S.A.)	354,7	120,0	13,2	(0,3)	(13,5)	-	(13,5)
Cross Currency Swap	621,9	635,5	(31,9)	(38,9)	(7,0)	-	(7,0)
Dérivés swap de change	-	201,0	-	(2,2)	(2,2)	(2,2)	-
<b>Total des instruments de change</b>	<b>976,6</b>	<b>956,5</b>	<b>(18,7)</b>	<b>(41,4)</b>	<b>(22,7)</b>	<b>(2,2)</b>	<b>(20,5)</b>
Swap pré-hedge	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total des instruments de taux d'intérêt</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total instruments financiers dérivés</b>	<b>976,6</b>	<b>956,5</b>	<b>(18,7)</b>	<b>(41,4)</b>	<b>(22,7)</b>	<b>(2,2)</b>	<b>(20,5)</b>

Les coupons des instruments de taux qualifiés de couverture de flux de trésorerie futurs sont comptabilisés directement en résultat. La variation comptabilisée en capitaux propres au titre de ces instruments correspond à la variation de juste valeur hors coupon. Les coupons du *cross currency swap* et des *forwards* qualifiés de couverture d'investissement net à l'étranger, ainsi que la variation de juste valeur hors-coupon, sont comptabilisés directement en capitaux propres.

La juste valeur et les échéances des instruments dérivés qualifiés de couverture se présentent comme suit :

(en millions d'euros)	Juste valeur différée en capitaux propres et à reprendre en résultat au 30 juin 2023						
	Total	À 1 an au plus	De 1 à 2 ans	De 2 à 3 ans	De 3 à 4 ans	De 4 à 5 ans	À plus de 5 ans
Couverture du risque de change	(18,7)	13,2	-	(31,9)	-	-	-
<b>Total net au 30 juin 2023</b>	<b>(18,7)</b>	<b>13,2</b>	<b>-</b>	<b>(31,9)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

(en millions d'euros)	Juste valeur différée en capitaux propres et à reprendre en résultat au 30 juin 2024						
	Total	À 1 an au plus	De 1 à 2 ans	De 2 à 3 ans	De 3 à 4 ans	De 4 à 5 ans	À plus de 5 ans
Couverture du risque de change	(41,4)	(41,4)	-	-	-	-	-
<b>Total net au 30 juin 2024</b>	<b>(41,4)</b>	<b>(41,4)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

#### 7.4.6 Gestion des risques

Le Groupe est exposé aux risques de marché, notamment en ce qui concerne les risques de change et de taux d'intérêt. Pour y faire face, le Groupe peut recourir à des instruments financiers dérivés. Le Groupe n'effectue aucune transaction financière présentant un risque qui ne puisse être quantifié lors de sa conclusion, autrement dit il ne saurait vendre des actifs sans les posséder ou sans savoir s'il les possédera à l'avenir. L'objectif est de réduire, là où cela lui semble approprié, les fluctuations de revenus et des flux de trésorerie suite à des variations des taux d'intérêts et des cours de change.

##### Risque de change

Par ses opérations de vente de capacité satellitaire, le Groupe est principalement receveur de devises, et majoritairement de dollar U.S. Le Groupe est donc majoritairement exposé au risque de fluctuation du taux de change euro contre dollar U.S.

Afin de se couvrir contre les risques liés à la fluctuation des taux de change, le Groupe peut être amené à utiliser des ventes à terme vanille ou des ventes à termes synthétiques à barrière activante de dollars U.S. contre euros, exercées ou non en fonction du taux de change à leur date d'expiration. Le Groupe ne peut néanmoins garantir qu'il parviendra à couvrir systématiquement tous ses contrats libellés en dollar U.S.

Par ailleurs, afin de couvrir le risque de conversion résultant soit d'investissements à l'étranger soit de financements intra-groupe, à la création de passifs (respectivement d'actifs) libellés dans la devise des flux de trésorerie générés par ces actifs (respectivement ces passifs). Parmi les instruments de couverture utilisés, le Groupe peut avoir recours à des produits dérivés de change (*cross currency swaps et forwards*) documentés en couverture d'investissement net à l'étranger. Le Groupe a ainsi mis en place un swap de devises euro dollar U.S. pour un notionnel de 680,2 millions de dollars afin de couvrir son investissement net dans des filiales basées au Mexique, à Singapour et à Dubaï. Les prêts intra-groupes sont couverts essentiellement par des swaps de change vanille.

Compte tenu de son exposition au risque de change, le Groupe estime qu'une hausse de 10% de la valeur du taux euro/dollar U.S. générerait (hors instruments de change) une baisse du chiffre d'affaires de 55,6 millions d'euros et une baisse des charges opérationnelles de 22,1 millions d'euros. Elle entraînerait également une variation négative de 141,8 millions d'euros de la réserve de conversion du Groupe.

##### Risque de taux

Le Groupe gère son exposition aux variations de taux d'intérêt en conservant une partie de sa dette à taux fixe (emprunts obligataires d'Eutelsat S.A.) et si nécessaire par une politique de couverture ou de pré-couverture.

Compte tenu de l'ensemble des instruments financiers dont dispose le Groupe au 30 juin 2024, une augmentation de dix points de base (+0,1%) du taux d'intérêt EURIBOR aurait un impact négligeable sur la charge d'intérêts et la réévaluation des instruments financiers entraînant un impact sur le compte de résultat

##### Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie inclut le risque lié à l'émetteur de titres, le risque d'exécution sur produits financiers dérivés ou produits monétaires ainsi que le risque de crédit sur les liquidités et les placements à terme. Le Groupe minimise son exposition au risque lié à l'émetteur et son exposition au risque d'exécution et de crédit en acquérant des produits financiers auprès de banques et d'établissements financiers de premier rang. L'exposition à ces risques est étroitement surveillée.

Le Groupe n'anticipe aucune perte qui résulterait de la défaillance de ses contreparties quant à leurs obligations prévues au contrat.

Au 30 juin 2024, le risque de contrepartie n'est pas significatif sur ces opérations.

## Risque de liquidité

Le Groupe gère le risque de liquidité en tenant compte de la maturité des investissements financiers, des actifs financiers et des estimations de flux de trésorerie futurs liés aux activités opérationnelles.

L'objectif du Groupe est de maintenir l'équilibre entre la continuité des financements et leur flexibilité grâce à l'utilisation de découverts, d'emprunts bancaires *in fine*, de lignes de crédit bancaire *revolving*, d'emprunts obligataires et de contrats de location de satellites.

Le 8 avril 2024, Eutelsat SA et Eutelsat Communications ont conclu une série d'opérations de refinancement afin d'anticiper l'expiration en septembre et octobre 2025 de certains financements dont :

- une obligation non garantie de 2 %, 800 millions d'euros émise le 25 septembre 2018 et arrivant à échéance le 2 octobre 2025 (ISIN : FR0013369493)
- une ligne de crédit souscrite et syndiquée de 450 millions d'euros venant à échéance le 30 septembre 2025
- une ligne de crédit engagée et syndiquée de 200 millions d'euros venant à échéance le 30 septembre 2025

Les opérations conclues sont les suivantes :

- Eutelsat SA a émis, au pair, un nouveau senior non garanti à 9,75 %, 600 millions d'euros à échéance 13 avril 2029 (ISIN : XS2796660384 pour la partie obligation RegS et XS2796660970 pour la partie obligation 144A). Cette obligation dispose d'options de remboursement anticipé de la part de l'emprunteur : le 13 avril 2026 à 104,875% vs pair, le 13 avril 2027 à 102,438% vs pair et le 13 avril 2028 au pair.

À l'émission, cette obligation était notée B7a3 (Moody's) / B+ (S&P) / BB+ (Fitch).

Cette obligation intègre certains covenants (incurrence covenants) parmi lesquels

- Une limitation des paiements au bénéfice de tiers, hors exploitation normale de la société (en ce compris les investissements, les financements et les impôts), pouvant être réalisé par Eutelsat SA et ses filiales majoritairement détenues. Ces paiements ne sont pas plafonnés dès lors que le ratio de levier consolidé d'Eutelsat SA, pro forma de ces décaissements demeure inférieur à 2,75 fois, en supposant qu'il n'y ait pas de défaut ou de cas de défaut.
- Une enveloppe maximale de décaissements à destination de OneWeb Holding Limited et de ses filiales, hors flux liés aux activités opérationnelles, dès lors que le ratio de levier consolidé pro forma des décaissements envisagés excède 2,75 fois. Cette enveloppe est plafonnée au montant le plus élevé de 1 400 millions d'euros à 175 % de l'EBITDA consolidé d'Eutelsat SA, et demeure soumise à un ratio de levier financier net consolidé pro forma de 3,25 fois au maximum; ceci sous réserve qu'aucun défaut ou événement de défaut ne se produise.
- En parallèle, Eutelsat SA a organisé une offre publique d'achat à 98 vs le pair sur son obligation existante de 800 millions d'euros à 2025 mentionnée ci-dessus. Les résultats de l'offre publique d'achat ont été suivis :
  - Montant total en principal des Obligations Existantes apportées et acceptées à l'achat à 98 vs au pair : 623,4 millions d'euros, ce qui a conduit à un encaissement de 610,9 millions d'euros.
  - Intérêts courus sur les obligations existantes apportées et acceptées à l'achat : 1,03279 % qui a conduit à un encaissement de 6,4 millions d'euros
  - Montant total en principal des Obligations Existantes restant en circulation après la Date de Règlement : 176,6 millions d'euros.
- Sur les facilités de crédit,
  - Eutelsat SA a adressé à ses prêteurs une résiliation anticipée et en pleine et due forme de ses facilités syndiquées de 450 millions d'euros et 200 millions d'euros mentionnées ci-dessus ; ces annulations sont entrées en vigueur le 8 avril 2024 ; Aucune de ces facilités n'a été tirée à ce moment-là et leur annulation n'a donné lieu à aucun remboursement en espèces.
  - Eutelsat SA a conclu une nouvelle ligne de crédit engagée et non garantie de 450 millions d'euros syndiquée entre un groupe de banques de premier rang. L'échéance de cette ligne de crédit tombe à échéance le 4 avril 2027 et est assortie d'une prolongation de deux fois douze mois à la demande d'Eutelsat SA, mais sous réserve de l'acceptation des banques. Au 30 juin 2024, cette ligne n'était pas tracée. Dans cette nouvelle installation, l'effet de levier net de maintenance à 4,00 et les dates de test ont été maintenus inchangés.

La maturité contractuelle de la dette du Groupe se présente comme suit :

			Echéancier au 30 juin 2024					
Au 30 juin 2024 (en millions d'euros)	Valeur au bilan	Total des flux contractuels	juin-25	juin-26	juin-27	juin-28	juin-29	Au-delà de 5 ans
Crédit <i>in fine</i> BEI	(199,8)	(204,4)	(1,0)	(1,0)	(1,0)	(1,0)	(200,4)	-
Emprunts obligataires	(1 924,4)	(2 328,6)	(84,5)	(258,5)	(681,0)	(660,8)	(643,9)	-
Dettes structurées	(282,1)	(308,1)	(115,3)	(136,3)	(56,5)	-	-	-
Dettes locatives	(278,8)	(278,8)	(47,8)	(46,5)	(48,6)	(51,8)	(84,1)	-
Instruments dérivés qualifiés <sup>(1)</sup>	(41,7)	(41,7)	(41,7)	-	-	-	-	-
<b>Total dettes financières</b>	<b>(2 726,8)</b>	<b>(3 161,6)</b>	<b>(290,3)</b>	<b>(442,3)</b>	<b>(787,1)</b>	<b>(713,6)</b>	<b>(928,4)</b>	-
Autres passifs financiers	(142,3)	(142,3)	(118,9)	(23,3)	-	-	-	-
<b>Total passifs financiers</b>	<b>(2 869,1)</b>	<b>(3 303,9)</b>	<b>(409,2)</b>	<b>(465,6)</b>	<b>(787,1)</b>	<b>(713,6)</b>	<b>(928,4)</b>	-
Instruments dérivés qualifiés <sup>(1)</sup>	0,3	0,3	0,3	-	-	-	-	-
Actifs financiers	514,3	514,3	108,1	406,3	-	-	-	-
Trésorerie	420,1	420,1	420,1	-	-	-	-	-
Equivalent de trésorerie	411,9	411,9	411,9	-	-	-	-	-
<b>Total actifs financiers</b>	<b>1 346,6</b>	<b>1 346,6</b>	<b>940,4</b>	<b>406,3</b>	-	-	-	-
<b>Position nette</b>	<b>(1 522,5)</b>	<b>(1 957,3)</b>	<b>531,2</b>	<b>(59,3)</b>	<b>(787,1)</b>	<b>(713,6)</b>	<b>(928,4)</b>	-

<sup>(1)</sup> Les montants « ventilés » au titre des instruments dérivés correspondent à des justes valeurs (et non à des flux contractuels).

			Echéancier au 30 juin 2023					
Au 30 juin 2023 (en millions d'euros)	Valeur au bilan	Total des flux contractuels	juin-24	juin-25	juin-26	juin-27	juin-28	Au-delà de 5 ans
Crédit <i>in fine</i> BEI	(199,9)	(205,3)	(1,0)	(1,0)	(1,0)	(1,0)	(1,0)	(200,5)
Emprunts obligataires	(2 023,4)	(2 183,0)	(38,5)	(38,5)	(838,5)	(22,5)	(622,5)	(622,5)
Dettes structurées	(316,3)	(328,1)	(198,2)	(53,0)	(76,9)	-	-	-
Dettes locatives	(319,5)	(316,2)	(43,5)	(43,5)	(46,1)	(48,0)	-	(135,0)
Instruments dérivés qualifiés <sup>(1)</sup>	(32,4)	(32,4)	(0,5)	(31,9)	-	-	-	-
<b>Total dettes financières</b>	<b>(2 891,5)</b>	<b>(3 065,0)</b>	<b>(281,7)</b>	<b>(167,9)</b>	<b>(962,5)</b>	<b>(71,5)</b>	<b>(623,5)</b>	<b>(958,0)</b>
Autres passifs financiers	(322,1)	(322,1)	(298,1)	(24,0)	-	-	-	-
<b>Total passifs financiers</b>	<b>(3 213,7)</b>	<b>(3 387,1)</b>	<b>(579,8)</b>	<b>(191,9)</b>	<b>(962,5)</b>	<b>(71,5)</b>	<b>(623,5)</b>	<b>(958,0)</b>
Instruments dérivés qualifiés <sup>(1)</sup>	13,7	13,7	13,7	-	-	-	-	-
Actifs financiers	649,3	649,3	410,6	238,7	-	-	-	-
Trésorerie	467,3	467,3	467,3	-	-	-	-	-
Equivalent de trésorerie	12,5	12,5	12,5	-	-	-	-	-
<b>Total actifs financiers</b>	<b>1 142,8</b>	<b>1 142,8</b>	<b>904,1</b>	<b>238,7</b>	-	-	-	-
<b>Position nette</b>	<b>(2 070,9)</b>	<b>(2 244,3)</b>	<b>324,3</b>	<b>46,8</b>	<b>(962,5)</b>	<b>(71,5)</b>	<b>(623,5)</b>	<b>(958,0)</b>

<sup>(1)</sup> Les montants « ventilés » au titre des instruments dérivés correspondent à des justes valeurs (et non à des flux contractuels).

#### 7.4.7 Autres engagements

Dans le cadre de contrats commerciaux ou d'accords spécifiques bilatéraux, le Groupe a émis des garanties bancaires en faveur de tiers. Au 30 juin 2024 le montant de ces garanties bancaires représente 171,3 millions d'euros.

### 7.5 JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur est le montant pour lequel un actif financier pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale.

#### 7.5.1 Juste valeur des actifs

Les tableaux suivants ventilent chaque actif composé d'instruments financiers en indiquant sa juste valeur, que l'instrument soit ou non comptabilisé au bilan à la juste valeur :

(en millions d'euros)	Total	Valeur nette comptable au 30 juin 2023			
		Coût amorti	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Juste valeur par le résultat	Juste valeur au 30 juin 2023
<b>Actifs non courants</b>					
Prêts et avances à long terme	238,7	227,2	-	11,5	238,7
Actifs sur contrats clients	31,7	31,7	-	-	31,7
<b>Actifs courants</b>					
Créances clients	221,7	221,7	-	-	221,7
Actifs sur contrats clients	13,3	13,3	-	-	13,3
Autres créances	449,0	449,0	-	-	449,0
<b>Instruments financiers dérivés <sup>(1)</sup></b>					
Qualifiés de couverture	13,7	-	13,7	-	13,7
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>					
Trésorerie	467,3	-	-	467,3	467,3
Equivalent de trésorerie <sup>(2)</sup>	12,5	-	-	12,5	12,5

<sup>(1)</sup> Hiérarchie de la juste valeur : niveau 2 (données observables autres qu'un prix coté sur un marché)

<sup>(2)</sup> Hiérarchie de la juste valeur : niveau 1 (prix coté sur un marché)

(en millions d'euros)	Total	Valeur nette comptable au 30 juin 2024			
		Coût amort	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Juste valeur par le résultat	Juste valeur au 30 juin 2024
<b>Actifs non courants</b>					
Prêts et avances à long terme	406,2	394,6	-	11,6	406,2
Actifs sur contrats clients	37,4	37,4	-	-	37,4
<b>Actifs courants</b>					
Créances clients	248,5	248,5	-	-	248,5
Actifs sur contrats clients	12,6	12,6	-	-	12,6
Autres créances	107,9	107,9	-	-	107,9
<b>Instruments financiers dérivés <sup>(1)</sup></b>					
Qualifiés de couverture	0,3	-	0,3	-	0,3
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>					
Trésorerie	420,1	-	-	420,1	420,1
Equivalent de trésorerie <sup>(2)</sup>	411,9	-	-	411,9	411,9

<sup>(1)</sup> Hiérarchie de la juste valeur : niveau 2 (données observables autres qu'un prix coté sur un marché)

<sup>(2)</sup> Hiérarchie de la juste valeur : niveau 1 (prix coté sur un marché)

A l'exception des instruments financiers dérivés et des titres non consolidés, la valeur comptable des actifs constitue une approximation satisfaisante de leur juste valeur.

Au 30 juin 2024, le montant cumulé des justes valeurs des instruments financiers dérivés ressort pour 0,3 millions d'euros (voir Note 7.4.3 « Actifs et passifs financiers »).

### 7.5.2 Juste valeur des passifs

Les tableaux suivants ventilent chaque passif composé d'instruments financiers en indiquent sa juste valeur, que l'instrument soit ou non comptabilisé au bilan à la juste valeur :

(en millions d'euros)	Valeur nette comptable au 30 juin 2023				
	Total	Instruments évalués au coût amorti	Instruments dérivés qualifiés de couverture	Instruments évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat	Juste valeur au 30 juin 2023
<b>Dettes financières</b>	-	-	-	-	-
Emprunts à taux variable	316,3	316,3	-	-	316,3
Emprunt obligataire <sup>(1)</sup>	2 023,4	2 023,4	-	-	2 023,4
Emprunts à taux fixe	199,9	199,9	-	-	199,9
Découverts bancaires	-	-	-	-	-
<b>Autres passifs financiers</b>					
Non courants	296,5	296,5	-	-	296,5
Courants	345,5	345,5	-	-	345,5
<b>Instruments financiers dérivés <sup>(2)</sup></b>					
Qualifiés de couverture	31,9	31,9	-	31,9	31,9
Fournisseurs et comptes rattachés	90,4	90,4	-	-	90,4
Dettes sur immobilisations	189,6	189,6	-	-	189,6

<sup>(1)</sup> Hiérarchie de la juste valeur : niveau 1 (prix coté sur un marché)

<sup>(2)</sup> Hiérarchie de la juste valeur : niveau 2 (données observables autres qu'un prix coté sur un marché).

(en millions d'euros)	Valeur nette comptable au 30 juin 2024				Juste valeur au 30 juin 2024
	Total	Instruments évalués au coût amorti	Instruments dérivés qualifiés de couverture	Instruments évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat	
<b>Dettes financières</b>					
Emprunts à taux variable	276,8	276,8	-	-	276,8
Emprunt obligataire <sup>(1)</sup>	1924,4	1924,4	-	-	1924,4
Emprunts à taux fixe	199,6	199,6	-	-	199,6
Découverts bancaires	-	-	-	-	-
<b>Autres passifs financiers</b>					
Non courants	251,3	251,3	-	-	251,3
Courants	133,2	133,2	-	-	133,2
<b>Instruments financiers dérivés <sup>(2)</sup></b>					
Qualifiés de couverture	41,7	-	41,7	-	41,7
Fournisseurs et comptes rattachés	111,7	111,7	-	-	111,7
Dette sur immobilisations	35,6	35,6	-	-	35,6

<sup>(1)</sup> Hiérarchie de la juste valeur : niveau 1 (prix coté sur un marché)

<sup>(2)</sup> Hiérarchie de la juste valeur : niveau 2 (données observables autres qu'un prix coté sur un marché).

A l'exception des emprunts obligataires et des instruments financiers dérivés, la valeur comptable des passifs financiers constitue une approximation satisfaisante de leur juste valeur.

Les justes valeurs des emprunts obligataires de niveau 1 (prix coté sur un marché) se présentent comme suit :

(En millions d'euros)	30 juin 2023	30 juin 2024
Emprunt obligataire 2025	724,2	170,4
Emprunt obligataire 2027	498,1	529,2
Emprunt obligataire 2028	442,1	486,0
Emprunt obligataire 2029	-	627,0
<b>Total</b>	<b>1 664,4</b>	<b>1812,6</b>

## 7.6 CAPITAUX PROPRES

### PRINCIPES COMPTABLES

#### Frais d'augmentation de capital

Les frais externes directement liés à des augmentations ou réduction de capital sont imputés sur la prime d'émission et d'apport, nets d'impôt lorsqu'une économie d'impôt est générée.

#### Actions propres

Les actions propres sont comptabilisées en diminution des capitaux propres sur la base de leur coût d'acquisition. Lors de leur cession, les gains et pertes sont inscrits directement dans les réserves consolidées pour leurs montants nets d'impôt et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

### 7.6.1 Capital social

Au 30 juin 2024, le capital social d'Eutelsat S.A. est composé de 1 013 162 112 actions, d'une valeur nominale de 0,65 euro. Il n'y a pas eu de mouvement sur la période close au 30 juin 2023.

### 7.6.2 Dividendes

Le Groupe ne prévoit pas de proposer de distribution à l'Assemblée Générale du 21 novembre 2024.

### 7.6.3 Variation de la réserve de réévaluation des instruments dérivés

La réserve de réévaluation des instruments dérivés qualifiés de couverture (incluant l'effet d'impôt) a évolué comme suit sur l'exercice :

(en millions d'euros)	Total
<b>Solde au 30 juin 2023</b>	<b>(43,8)</b>
Variations de juste valeur en capitaux propres recyclables en résultat	6,3
<b>Solde au 30 juin 2024</b>	<b>(37,5)</b>

La réserve de réévaluation des instruments dérivés n'inclut pas de débouclage de *forwards*.

### 7.6.4 Réserves de conversion

La réserve de conversion (incluant l'effet d'impôt) a évolué comme suit sur l'exercice :

(en millions d'euros)	Total
<b>Solde au 30 juin 2023</b>	<b>191,8</b>
Variation nette sur la période	1,2
<b>Solde au 30 juin 2024</b>	<b>193,0</b>

La principale devise générant des écarts de conversion est le dollar US.

La réserve de conversion au 30 juin 2024 inclut (38,9) millions d'euros au titre du *cross currency swap* documenté en couverture d'investissement net à l'étranger.

## 7.7 PROVISIONS

### PRINCIPES COMPTABLES

Une provision est constituée lorsque, à la date de clôture, le Groupe a une obligation juridique ou implicite résultant d'un événement passé et dont il est probable qu'elle engendrera une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques dont le montant peut être estimé de façon fiable. Le montant comptabilisé en provision représente la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture.

Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, le montant de la provision comptabilisée correspond à la valeur actualisée des dépenses attendues jugées nécessaires pour éteindre l'obligation correspondante. L'augmentation des provisions enregistrée pour refléter l'écoulement du temps et relative à l'actualisation est comptabilisée en charges financières.

L'évolution des provisions entre le 30 juin 2023 et le 30 juin 2024 se présente comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2023	Entrée de périmètre	Dotations	Reprise		Reclassement	Variation de périmètre	Constat en capitaux propres	Variation de change	30 juin 2024
				Utilisée	Non utilisée					
Garantie financière donnée à un fonds de pension	15,7	0,0	0,6	(4,5)	0,0	0,0	0,0	6,5	0,0	18,3
Indemnités de départ en retraite	9,0	0,0	1,1	(0,9)	0,0	0,0	0,0	0,4	0,0	9,6
Autres avantages postérieurs à l'emploi <sup>(1)</sup>	4,4	0,0	0,1	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	4,6

<b>Total avantages postérieurs à l'emploi</b>	<b>29,1</b>	0,0	1,8	(5,4)	0,0	0,1	0,0	6,9	0,0	<b>32,5</b>
Litiges commerciaux, salariaux et fiscaux	5,1	0,0	6,3	(0,5)	(0,5)	(0,2)	0,0	0,0	0,3	10,5
<b>Total provisions</b>	<b>34,4</b>	0,0	8,0	(6,0)	(0,5)	(0,2)	0,0	6,9	0,3	<b>43,1</b>
Dont part non courante	29,2									32,5
Dont part courante	5,1									10,6

(1) Les autres avantages postérieurs à l'emploi concernent essentiellement des indemnités de fin de contrat dans diverses filiales.

### 7.7.1 Garantie financière donnée à un fonds de pension

Eutelsat S.A. a donné une garantie financière au fonds de pension en charge du régime de retraite mis en place par l'Organisation Inter Gouvernementale (OIG) lors de l'apport par cette dernière de son activité opérationnelle à Eutelsat S.A. en 2001. Ce régime de retraite à prestations définies a été fermé et les droits acquis gelés préalablement à l'apport. La garantie financière octroyée par Eutelsat S.A. est évaluée et comptabilisée de manière similaire à un engagement de retraite à prestations définies bien que le Groupe n'ait pas repris directement les engagements souscrits auprès de l'OIG sur le plan juridique. Cette garantie peut être exercée à certaines conditions en comblement de sous-financements futurs, sans qu'il existe de seuil quantitatif déclenchant l'appel de cette garantie.

En 2017, la garantie financière a été appelée pour un montant de 35,9 millions d'euros sur la base des projections de déficit du régime et un accord a été conclu avec le fonds de pension pour neuf paiements de 4,0 millions d'euros répartis entre le 30 juin 2017 et le 30 juin 2025.

En 2021, un nouvel accord remplaçant le précédent a été conclu avec le fonds de pension, portant le montant total des paiements dus au fonds au 30 juin 2023 à 29 millions d'euros, avec un échéancier allant jusqu'au 30 juin 2029.

Ces paiements pourront évoluer en fonction des futures situations financières établies annuellement.

L'évolution des obligations et des actifs du régime entre le 30 juin 2023 et le 30 juin 2024 se présente comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2023	30 juin 2024
<b>Valeur actualisée des obligations à l'ouverture</b>	<b>146,0</b>	<b>138,8</b>
Coût des services rendus au cours de l'exercice	-	-
Coût financier	4,8	5,5
Écarts actuariels liés aux hypothèses financières : (gains)/pertes	(3,9)	9,2
Prestations versées	(7,1)	(8,3)
Gain lié aux effets de changement d'hypothèses démographiques	(1,0)	-
<b>Valeur actualisée des obligations à la clôture</b>	<b>138,8</b>	<b>145,2</b>

(en millions d'euros)	30 juin 2023	30 juin 2024
<b>Juste valeur des actifs du fonds à l'ouverture</b>	<b>145,0</b>	<b>123,1</b>
Rendement attendu des actifs du régime	4,7	5,0
Écarts actuariels liés aux hypothèses financières : (gains)/pertes//	(23,8)	2,6
Contributions versées	4,4	4,4
Prestations versées	(7,1)	(8,3)
<b>Juste valeur des actifs du fonds à la clôture</b>	<b>123,1</b>	<b>126,8</b>

La durée moyenne pondérée des obligations est de 12,97 ans.

Les montants inclus dans la juste valeur des actifs du régime n'incluent aucun instrument financier émis par Eutelsat S.A. ni aucun bien immobilier ou mobilier détenu ou utilisé par Eutelsat S.A. Le rendement effectif des actifs du régime s'élève à (19,1) millions d'euros et 7,6 millions d'euros aux 30 juin 2023 et 2024, respectivement.

Les évaluations actuarielles ont été réalisées sur la base des hypothèses suivantes :

	30 juin 2023	30 juin 2024
Taux d'actualisation	4,10%	3,80%
Taux d'augmentation des pensions	2,20%	2,20%

Une baisse de 25 points de base des taux d'actualisation entraînerait une augmentation de la provision de 4,6 millions d'euros.

Les provisions ont évolué comme suit au cours des deux exercices :

(en millions d'euros)	30 juin 2023	30 juin 2024
<b>Provision à l'ouverture de l'exercice</b>	<b>1,1</b>	<b>15,7</b>
(Produit) / Charge nette comptabilisée en résultat	(0,9)	0,5
(Gains) / pertes actuarielles	19,9	6,5
Contributions versées	(4,4)	(4,4)
<b>Provision à la clôture de l'exercice</b>	<b>15,7</b>	<b>18,4</b>

## 7.7.2 Indemnités de départ retraite et assimilés

### PRINCIPES COMPTABLES

Les régimes de retraite du Groupe sont constitués de régimes à cotisations définies et de régimes à prestations définies.

Les charges liées aux régimes à cotisations définies sont constatées en « Charges de personnel » sur la base des cotisations versées ou dues au titre de l'exercice où les services sont rendus par les bénéficiaires des régimes.

Les régimes à prestations définies concernent les plans dans lesquels le Groupe s'est engagé à garantir à terme un montant ou un niveau de prestations. L'évaluation de ces prestations s'effectue sur la base de la méthode actuarielle des *unités de crédit projetées* consistant à projeter les montants des paiements futurs attendus sur la base d'hypothèses démographiques (rotation du personnel, mortalité, âge de départ à la retraite) et financières (augmentation des salaires et actualisation). La charge de l'exercice correspondant au coût des services rendus est constatée en « Charges de personnel » et les effets de l'actualisation dans le résultat financier. Les écarts actuariels résultant des changements d'hypothèses actuarielles ou des écarts d'expérience sont comptabilisés en « Autres éléments du résultat global ».

#### Régimes à prestations définies

Les engagements de retraite à prestations définies du Groupe sont principalement constitués du régime d'indemnités de départ en retraite des salariés d'Eutelsat S.A.

Aux 30 juin 2023 et 2024, la situation du régime se présente comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2023	30 juin 2024
<b>Valeur actualisée des obligations à l'ouverture</b>	<b>11,2</b>	<b>9,0</b>
Coût des services rendus au cours de l'exercice	0,8	0,7
Coût financier	0,3	0,4
Écarts actuariels	(2,5)	0,5
Indemnités versées	(0,8)	(0,5)
Autres	-	-
<b>Valeur actualisée des obligations à la clôture</b>	<b>9,0</b>	<b>10,1</b>

La durée moyenne pondérée des obligations est de 9 ans (versus 9 ans en 2023).

L'évaluation actuarielle effectuée a été effectuée sur la base des hypothèses suivantes :

	30 juin 2023	30 juin 2024
Taux d'actualisation	4,05%	3,75%
Taux d'augmentation des salaires	2,5%	2,5%

Le taux d'actualisation est déterminé sur la base d'obligations privées de première catégorie (AA et AAA) d'une durée cohérente avec celle du régime valorisé.

#### Régimes à cotisations définies

Les cotisations patronales versées au régime de retraite obligatoire en France au cours de l'exercice à ce titre s'élèvent à 6,0 millions d'euros et 6,2 millions d'euros aux 30 juin 2023 et 2024 respectivement.

Les salariés, à l'exception des mandataires sociaux salariés, bénéficient par ailleurs d'une retraite surcomplémentaire par capitalisation, à contributions définies, financée par des cotisations salariales et patronales égales à 6% du salaire annuel brut dans la limite de huit fois le plafond de la Sécurité sociale française. Les cotisations patronales versées au cours de l'exercice à ce titre s'élèvent à 2,0 millions d'euros et 2,0 millions d'euros

aux 30 juin 2023 et 2024 respectivement.

### 7.7.3 Litiges et passifs éventuels

## PRINCIPES COMPTABLES

Dans le cadre de ses activités, le Groupe est impliqué dans des actions judiciaires et des litiges commerciaux. Le Groupe exerce son jugement au cas par cas dans l'évaluation des risques encourus, et constitue une provision dès lors qu'il s'attend à une sortie probable de ressources. Dans les cas jugés sans fondement ou trop peu étayés, aucune provision n'a été comptabilisée.

## 7.8 ACTIFS ET PASSIFS D'IMPOTS

### 7.8.1 Actifs et passifs d'impôts différés

## PRINCIPES COMPTABLES

Les impôts différés résultent des différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leur valeur fiscale. Ils sont calculés par entité fiscale et comptabilisés sur toutes les différences temporelles, sauf exceptions en utilisant la méthode bilancielle du report variable.

Ainsi, tous les passifs d'impôt différé sont comptabilisés :

- pour toute différence temporelle imposable sauf quand le passif d'impôt différé résulte de la dépréciation non déductible fiscalement de l'écart d'acquisition ou de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une opération qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, à la date de l'opération, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable ou la perte fiscale ; et
- pour des différences temporelles taxables liées à des participations dans les filiales sauf lorsque le Groupe contrôle le renversement de la différence et qu'il est probable que la différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toute différence temporelle déductible, reports en avant de pertes fiscales et crédit d'impôt non utilisés, dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable sera disponible, sur lequel ces différences temporelles pourront être imputées. Toutefois, aucun actif d'impôt différé n'est constaté s'il résulte d'une différence temporelle déductible générée par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une opération qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, à la date de l'opération, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable ou la perte fiscale.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à chaque date de clôture et réduite dans la mesure où il n'est pas probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre l'utilisation de l'avantage de tout ou partie de ces actifs d'impôt différé.

Les impôts différés ne sont pas actualisés et sont classés en actifs et passifs non courants.

Les impôts différés par nature ont évolué de la manière suivante entre le 30 juin 2023 et le 30 juin 2024 :

(en millions d'euros)	30 juin 2023	Variation de change et reclassements	Résultat de la période	Constat en capitaux propres	30 juin 2024
<b>Impôts différés actifs</b>					
Instruments financiers dérivés	51,6	-	0,3	(3,8)	48,2
Déficits reportables	12,9	0,0	6,1	-	19,0
Provisions client	23,2	0,0	5,0	-	28,2
Garantie financière donnée au fonds de pension	4,1	-	(1,0)	1,7	4,7
Provisions pour risques et charges	3,8	0,0	0,7	-	4,6
Actifs incorporels et corporels	25,1	(0,6)	(6,1)	-	18,4
Autres	9,0	(0,7)	1,1	-	9,4
<b>Total impôts différés actifs</b>	<b>129,8</b>	<b>(1,3)</b>	<b>6,0</b>	<b>(2,1)</b>	<b>132,5</b>
<b>Impôts différés passifs</b>					
Instruments financiers dérivés	(7,1)	-	(0,0)	3,5	(3,7)
Actifs incorporels	(1,0)	(0,0)	(0,6)	-	(1,6)
Actifs corporels	(219,6)	(0,6)	(11,3)	-	(231,5)
Autres	(28,0)	0,5	19,5	-	(8,1)
<b>Total impôts différés passifs</b>	<b>(255,6)</b>	<b>(0,2)</b>	<b>7,5</b>	<b>3,5</b>	<b>(244,8)</b>
<b>Position nette active / (passive)</b>	<b>(125,7)</b>	<b>(1,4)</b>	<b>13,5</b>	<b>1,4</b>	<b>(112,2)</b>
<b>Reflété comme suit dans les comptes :</b>					
Impôts différés actifs	1,2				1,9
Impôts différés passifs	(126,9)				(114,1)
<b>Total</b>	<b>(125,7)</b>				<b>(112,2)</b>

L'actif ou le passif d'impôt différé correspond à la somme des positions nettes des entités consolidées.

Les impôts différés passifs portent essentiellement sur les différences temporelles taxables générées par :

- la comptabilisation à la juste valeur des contrats clients et relations associées et des autres immobilisations incorporelles dans le cadre des acquisitions d'Eutelsat S.A. et de Satmex ;
- les amortissements accélérés pratiqués sur les satellites au niveau fiscal.

L'échéancier de recouvrement des actifs d'impôts différés sur déficits reportables est présenté dans le tableau ci-après :

(en millions d'euros)	Montant	Échéance à moins de 1 an	Échéance à plus de 1 an et à moins de 5 ans	Échéance à plus de 5 ans	Indéfinie
Echéanciers des pertes fiscales reportables activées	73,7	-	-	-	73,7
<b>Total</b>	<b>73,7</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>73,7</b>

Par ailleurs, le Groupe dispose d'un stock de pertes fiscales reportables non reconnues pour un montant de 3,2 milliards d'euros au 30 juin 2024 (94,0 millions d'euros au 30 juin 2023) dont les dates d'expiration sont les suivantes :

(en millions d'euros)	Montant	Échéance à moins de 1 an	Échéance à plus de 1 an et à moins de 5 ans	Échéance à plus de 5 ans	Indéfinie
Dates d'expiration des pertes fiscales reportables non reconnues	34,8	0,1	0,7	0,1	33,9
<b>Total</b>	<b>34,8</b>	<b>0,1</b>	<b>0,7</b>	<b>0,1</b>	<b>33,9</b>

En décembre 2021, le Cadre Inclusif OCDE/G20 sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices a publié les règles du modèle mondial de lutte contre l'érosion de la base d'imposition (dites « règles GloBE » ou « règles modèles Pilier 2 »). Ces règles visent à réformer la fiscalité internationale en garantissant que les entreprises multinationales dont le chiffre d'affaires consolidé dépasse 750 millions d'euros soient soumises à un impôt effectif de 15 % minimum dans chacune des juridictions où elles opèrent. Dans le cadre de la Loi de Finances 2024, la France a transposé

dans sa législation fiscale les règles modèles Pilier 2, qui s'appliquent obligatoirement aux exercices comptables ouverts à compter du 31 décembre 2023.

La législation Pilier 2 n'étant pas applicable au Groupe à la date de clôture, ce dernier ne supporte aucune imposition courante au 30 juin 2024. Par ailleurs, en vertu de l'exception prévue dans les amendements à IAS 12 publiés le 23 mai 2023 et approuvés par la Commission européenne, le Groupe ne reconnaît pas et ne publie pas les informations concernant les actifs et passifs d'impôts différés au titre de Pilier 2 à la clôture de l'exercice.

Le Groupe a réalisé une évaluation préliminaire des impacts de Pilier 2 à l'aide des données financières de l'exercice clos au 30 juin 2023. Le Groupe n'attend pas d'impact significatif dans la majorité des juridictions en raison de l'application des régimes de protection transitoire. En France, un impôt complémentaire pourrait être dû, mais l'évaluation est toujours en cours.

Le Groupe sera attentif aux évolutions des normes et des commentaires publiés par l'OCDE et/ou les juridictions dans lesquelles il opère, afin de se conformer pleinement aux règles Pilier 2.

### 7.8.2 Procédure de vérification

La société Eutelsat SA a fait l'objet de plusieurs procédures de vérification de comptabilité portant sur la période allant du 1er juillet 2012 au 30 juin 2020.

Une première procédure vise les exercices clos aux 30 juin 2012, 2013 et 2014 pour laquelle une proposition de rehaussement a été reçue en décembre 2016. À la suite de l'exercice de recours précontentieux et aux discussions qui s'en sont suivies, les montants réclamés par l'administration fiscale ont été réduits. Un désaccord persiste sur un rehaussement qui a fait l'objet d'un recours contentieux en 2024.

Une seconde procédure vise les exercices clos aux 30 juin 2018, 2019 et 2020 pour laquelle deux propositions de rehaussement ont été reçues en décembre 2021 puis en décembre 2022. Les réponses aux observations ont été reçues fin mai 2023. Un désaccord persiste sur un dernier rehaussement pour lequel la société a initié les voies de recours administratives applicables.

## NOTE 8. PARTIES LIEES

Les parties liées sont composées :

- des actionnaires directs ou indirects, et leurs filiales, qui exercent une influence notable, laquelle est présumée en cas de détention de plus de 50 % ou dès lors que l'investisseur bénéficie d'une présence au Conseil d'administration d'une entité du Groupe,
- des actionnaires minoritaires des entités que le Groupe consolide selon la méthode de l'intégration globale ; et
- des principaux dirigeants.

### 8.1 PRINCIPAUX DIRIGEANTS

Le Groupe considère que la notion de principaux dirigeants regroupe, dans le contexte de gouvernance d'Eutelsat, le Comité exécutif présidé par le Directeur Général ainsi que les membres du Conseil d'Administration.

Les rémunérations allouées au Comité exécutif se présentent comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2023	30 juin 2024
Rémunérations <sup>(1)</sup>	8,2	17,7
<b>Total avantages court terme</b>	<b>8,2</b>	<b>17,7</b>
Avantages postérieurs à l'emploi <sup>(2)</sup>	0,04	-
Paievements fondés sur les actions <sup>(3)</sup>	1,0	0,2
<b>Total avantages long terme</b>	<b>1,04</b>	<b>0,2</b>

<sup>(1)</sup> Elles incluent les salaires bruts y compris part variable, les primes, les avantages en nature, l'intéressement, la participation et les charges sociales versés.

<sup>(2)</sup> Ils correspondent au coût des services passés des régimes de retraite à prestations définies.

<sup>(3)</sup> Ils correspondent à la charge enregistrée au compte de résultat au titre des rémunérations en actions.

Les rétributions des membres du Conseil d'administration perçues au titre de l'exercice clos au 30 juin 2024 s'élèvent à 1.6 million d'euros (1,0 million d'euros au titre de l'exercice clos au 30 juin 2023).

## 8.2 AUTRES PARTIES LIEES

Les transactions avec les parties liées autres que les principaux dirigeants se résument comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2023	30 juin 2024
Chiffre d'affaires	3,9	0,6
Résultat financier	11,0	-
Créances brutes (y compris factures à établir)	99,4	1,0

## NOTE 9. ÉVÉNEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Pas d'évènement postérieur à la clôture

## NOTE 10. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

(en milliers d'euros)	EY				Forvis mazars			
	Montant N	%	Montant N-1	%	Montant N	%	Montant N-1	%
<b>Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels consolidés</b>								
Eutelsat S.A. et Filiales	526	85%	735	99%	515	81%	531	98%
<b>Sous-total</b>	<b>526</b>	<b>85%</b>	<b>735</b>	<b>99%</b>	<b>515</b>	<b>81%</b>	<b>531</b>	<b>98%</b>
<b>Services autres que la certification des comptes</b>								
Eutelsat S.A. et Filiales	94	15%	4	1%	119	19%	8	2%
<b>Sous-total</b>	<b>94</b>	<b>15%</b>	<b>4</b>	<b>1%</b>	<b>119</b>	<b>19%</b>	<b>8</b>	<b>2%</b>
<b>Total</b>	<b>620</b>	<b>100%</b>	<b>739</b>	<b>100%</b>	<b>634</b>	<b>100%</b>	<b>539</b>	<b>100%</b>

Les services autres que la certification des comptes correspondent essentiellement aux travaux réalisés dans le cadre de revues financières non réglementées.



**eUTELSAT GROUP**

**EUTELSAT S.A.**

Société anonyme à Conseil d'administration  
au capital de 658 555 372,80 euros  
Siège social : 32 boulevard Galliéni  
92130 Issy les Moulineaux  
422 551 176 R.C.S. NANTERRE

**RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS ET SOCIAUX  
DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2024**

## SOMMAIRE

<b>1.</b>	<b>POINTS-CLES DE L'EXERCICE</b> .....	<b>6</b>
1.1	FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE.....	6
1.2	PERFORMANCE PAR APPLICATION .....	6
1.3	PERFORMANCE FINANCIERE .....	6
1.4	AUTRES INDICATEURS OPERATIONNELS .....	6
1.4.1	<i>Carnet de commandes</i> .....	6
<b>2.</b>	<b>PRESENTATION DES ACTIVITES, DES MARCHES ET DE LA STRATEGIE DU GROUPE</b> .....	<b>8</b>
2.1	ACTIVITES DU GROUPE.....	8
2.1.1	<i>Vidéo</i> .....	8
2.1.2	<i>Connectivité</i> .....	9
2.2	PRINCIPAUX MARCHES ET CONCURRENCE .....	10
2.2.1	<i>Le marché des Services Fixes par Satellites</i> .....	11
2.2.2	<i>Le marché des services satellitaires NGSO</i> .....	12
2.2.3	<i>Activité Broadcast – perspectives de marché</i> .....	13
2.2.4	<i>Applications de Connectivité – perspectives de marché (GEO et NGSO)</i> .....	15
2.3	STRATEGIE DU GROUPE.....	17
2.3.1	<i>Optimiser la performance vidéo</i> .....	17
2.3.2	<i>Renforcer le pôle Connectivité</i> .....	17
2.3.3	<i>Préparer le réseau LEO de nouvelle génération et l'hybridation des réseaux GEO et LEO</i> .....	19
2.4	STRATEGIE EN MATIERE EXTRA-FINANCIERE.....	20
<b>3.</b>	<b>RESPONSABILITE SOCIALE, ENVIRONNEMENTALE ET SOCIETALE</b> .....	<b>21</b>
<b>4.</b>	<b>PRINCIPAUX RISQUES CONCERNANT LE GROUPE ET DISPOSITIFS DE CONTROLE INTERNE ET GESTION DE CES RISQUES</b> <b>22</b>	
4.1	RISQUES STRATEGIQUES.....	22
4.1.1	<i>Concurrence et prix</i> .....	22
4.1.2	<i>Accès au marché et spectre</i> .....	23
4.1.3	<i>Facteurs géopolitiques et macroéconomiques</i> .....	23
4.1.4	<i>Risques liés à l'intégration</i> .....	24
4.1.5	<i>Cybersécurité / résilience</i> .....	25
4.2	RISQUES FINANCIERS .....	25
4.2.1	<i>Risque de liquidité</i> .....	25
4.2.2	<i>Risque de change</i> .....	25
4.2.3	<i>Risque de taux d'intérêt</i> .....	25
4.2.4	<i>Risques liés à la notation de la dette et à la collecte de fonds</i> .....	26
4.2.5	<i>Dépréciation de valeur</i> .....	26
4.2.6	<i>Risque lié au Fonds de pension</i> .....	26
4.2.7	<i>Risques fiscaux</i> .....	26
4.2.8	<i>Défauts ou retards de paiement</i> .....	27
4.3	RISQUES OPERATIONNELS.....	27
4.3.1	<i>Risque lié à la demande</i> .....	27
4.3.2	<i>Déploiement de la première génération</i> .....	27
4.3.3	<i>Développement et déploiement des satellites LEO de nouvelle génération</i> .....	27
4.3.4	<i>Performance de la flotte</i> .....	28
4.3.5	<i>Infrastructures terrestres</i> .....	28
4.3.6	<i>Chaîne d'approvisionnement</i> .....	29
4.4	RISQUES JURIDIQUES ET REGLEMENTAIRES .....	30
4.4.1	<i>Risques liés à la conformité juridique et réglementaire</i> .....	30
4.4.2	<i>Lois sur les activités spatiales</i> .....	31
4.4.3	<i>Réglementations applicables aux télécommunications par satellite</i> .....	31
4.4.4	<i>Convention IGO amendée et Lettre-Accord</i> .....	32

4.5	RISQUES SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX .....	32
4.5.1	<i>Conservation des talents clés</i> .....	32
4.5.2	<i>Hygiène et sécurité</i> .....	32
4.5.3	<i>RSE / CSG</i> .....	32
4.6	DISPOSITIFS DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES MIS EN PLACE PAR LA SOCIETE .....	33
4.6.1	<i>Procédures relatives à la flotte de satellites et à son exploitation</i> .....	33
4.6.2	<i>Procédures relatives à la prévention et la gestion des autres risques opérationnels du Groupe</i> .....	34
4.6.3	<i>Prévention et gestion des risques commerciaux du Groupe</i> .....	37
4.6.4	<i>Gestion des risques financiers</i> .....	38
<b>5.</b>	<b>UNE FLOTTE JEUNE COUVRANT PRESQUE L'ENSEMBLE DU GLOBE .....</b>	<b>41</b>
5.1	LA FLOTTE DE SATELLITES D'EUTELSAT.....	41
5.2	ACTIVITE DE LA FLOTTE .....	43
5.3	UNE POLITIQUE ACTIVE D'INVESTISSEMENTS .....	43
5.4	SERVICES DE LANCEMENTS ASSOCIES AUX SATELLITES EN COURS D'ACQUISITION .....	43
<b>6.</b>	<b>ACTIVITE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS .....</b>	<b>44</b>
6.1	ORGANIGRAMME SIMPLIFIE DU GROUPE AU 30 JUIN 2024.....	44
6.2	PRINCIPALES FILIALES ET PARTICIPATIONS .....	45
6.2.1	<i>Principales filiales d'Eutelsat S.A.</i> .....	45
<b>7.</b>	<b>COMPTES CONSOLIDES CLOS AU 30 JUIN 2024 - INFORMATIONS FINANCIERES .....</b>	<b>46</b>
7.1	BILAN CONSOLIDE SIMPLIFIE D'EUTELSAT S.A.....	46
7.2	COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE SIMPLIFIE D'EUTELSAT S.A. ....	46
7.2.1	<i>Analyse de l'activité de l'exercice</i> .....	47
7.2.1.1	<i>Evolution du chiffre d'affaires</i> .....	47
7.2.2	<i>Évolution des charges opérationnelles au 30 juin 2024</i> .....	47
7.2.3	<i>Dotations aux amortissements et autres charges ou produits opérationnels</i> .....	48
7.2.4	<i>Résultat opérationnel</i> .....	48
7.2.5	<i>Résultat financier</i> .....	48
7.2.6	<i>Impôt sur les sociétés</i> .....	48
7.2.7	<i>Résultat net consolidé</i> .....	48
7.2.8	<i>Résultat net attribuable au Groupe Eutelsat S.A.</i> .....	48
7.3	LIQUIDITE ET RESSOURCES FINANCIERES DU GROUPE EUTELSAT S.A.....	48
7.3.1	<i>Situation de l'endettement net du Groupe Eutelsat S.A.</i> .....	49
7.3.2	<i>Description des instruments financiers en vigueur au cours de l'exercice clos le 30 juin 2024</i> .....	50
7.3.2.1	<i>Opérations de refinancement effectuées en avril 2024</i> .....	50
7.3.2.2	<i>Structure de financement d'Eutelsat S.A.</i> .....	51
7.4	INSTRUMENTS FINANCIERS .....	52
7.5	LITIGES.....	52
<b>8.</b>	<b>COMPTES ANNUELS CLOS AU 30 JUIN 2024 - INFORMATIONS FINANCIERES .....</b>	<b>52</b>
8.1	PRINCIPES COMPTABLES ET FINANCIERS.....	53
8.2	EXTRAITS DU BILAN ET COMPTE DE RESULTAT AU 30 JUIN 2024.....	53
<b>9.</b>	<b>GOVERNEMENT D'ENTREPRISE .....</b>	<b>53</b>
9.1	CODE DE REFERENCE UTILISE POUR L'ETABLISSEMENT D'UNE POLITIQUE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE.....	53
9.2	DISSOCIATION DES FONCTIONS DE PRESIDENT ET DE DIRECTEUR GENERAL .....	53
9.3	DIRECTION GENERALE DU GROUPE EUTELSAT S.A. ....	53
9.4	LIMITATIONS DES POUVOIRS DE LA DIRECTRICE GENERALE APORTEES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION .....	53
9.5	POLITIQUE DE MIXITE ET DIVERSITE ET DE REPRESENTATION AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.....	53
9.6	MISSION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION .....	54
9.7	LES COMITES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION .....	54
9.8	LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES DANS TOUTES SOCIETES FRANÇAISES ET ETRANGERES POUR LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 30 JUIN 2024.....	54

9.9	JETONS DE PRESENCE VERSES AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION .....	62
9.10	INFORMATIONS RELATIVES AU CAPITAL DE LA SOCIETE.....	62
<b>10.</b>	<b>AUTRES INFORMATIONS PRESENTEES .....</b>	<b>64</b>
10.1	RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT .....	64
10.2	TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES.....	64
10.3	CHARGES ET DEPENSES NON DEDUCTIBLES VISEES A L'ARTICLE 39.4 DU CODE GENERAL DES IMPOTS .....	64
10.4	CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L.225-38 DU CODE DE COMMERCE .....	64
10.5	ACQUISITION D' ACTIONS PAR LA SOCIETE.....	64
10.6	PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL.....	64
10.7	POLITIQUE DE DIVIDENDES.....	64
10.8	AFFECTATION DU RESULTAT.....	65
10.9	INFORMATION ENVIRONNEMENTALE .....	65
10.10	DELEGATIONS DE POUVOIRS CONSENTIES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION PAR LES ASSEMBLEES GENERALES DES ACTIONNAIRES .....	65
10.11	EVENEMENTS POST CLOTURE .....	65
10.12	ECHÉANCIER DES PAIEMENTS FOURNISSEURS ET CLIENTS.....	65
<b>11.</b>	<b>OBSERVATIONS DU COMITE D'ENTREPRISE .....</b>	<b>66</b>
<b>12.</b>	<b>ANNEXE 1 - COMPTES CONSOLIDES AU 30 JUIN 2024 .....</b>	<b>67</b>
<b>13.</b>	<b>ANNEXE 2 - COMPTES SOCIAUX AU 30 JUIN 2024.....</b>	<b>68</b>
<b>14.</b>	<b>ANNEXE 3 – TABLEAU DES RESULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES (ART. R.225-102 DU CODE DE COMMERCE) .....</b>	<b>69</b>
<b>15.</b>	<b>ANNEXE 4 - TABLEAU DES HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES .....</b>	<b>70</b>
<b>16.</b>	<b>ANNEXE 5 – RAPPORT DE VERIFICATION DE L'INFORMATION SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE.....</b>	<b>71</b>

Cher(s) actionnaire(s),

Il nous appartient de vous présenter un rapport de gestion concernant l'activité d'Eutelsat S.A. (la Société) et du Groupe Eutelsat<sup>1</sup> au cours de l'exercice clos le 30 juin 2024.

Nous vous présentons aussi les comptes annuels ainsi que les comptes consolidés de l'exercice clos le 30 juin 2024, ces derniers comptes prenant en considération les relations intragroupes avec nos filiales ou des sociétés liées.

Le présent rapport a été arrêté par le Conseil d'administration du 8 août 2024.

## INTRODUCTION

Exploitant de la capacité sur 35 satellites, positionnés de 139° Ouest à 174° Est et diffusant 7 000 chaînes de télévision, le Groupe est l'un des leaders dans les Services Fixes par Satellite (SFS).

Il exploite et fournit principalement de la capacité pour des Services Broadcast, ainsi que pour des applications de Connectivité (Données Fixes, Services aux gouvernements, Données mobiles), à fort potentiel de croissance à long terme.

Grâce à sa flotte de satellites, le Groupe couvre l'ensemble du continent européen, le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, ainsi que l'Afrique subsaharienne, une partie importante des continents asiatiques et le continent américain, ce qui lui donne potentiellement accès à près de 100 % de la population mondiale. Le Groupe est également investi dans l'opérateur OneWeb qui développe une constellation globale en orbite basse.

---

<sup>1</sup> Le Groupe Eutelsat ou le Groupe désigne Eutelsat S.A. et l'ensemble des sociétés contrôlées directement ou indirectement par Eutelsat Communications.

# 1. POINTS-CLES DE L'EXERCICE

## 1.1 Faits marquants de l'exercice

Les principaux faits marquants de l'exercice sont les suivants :

- Résultats de l'exercice 2023-24 en ligne avec les objectifs, avec un chiffre d'affaires des Activités Opérationnelles en croissance, de 1 140 millions.
- Rapprochement entre Eutelsat Communications et OneWeb finalisé fin septembre 2023.
- Activités de Connectivité en croissance grâce à la capacité incrémentale d'EUTELSAT 10B et de KONNECT VHTS.
- Des succès opérationnels avec notamment l'entrée en service des satellites EUTELSAT KONNECT VHTS et EUTELSAT 10B, le lancement d'EUTELSTAT 36D.
- Succès du refinancement conclu fin mars de l'emprunt obligataire émis par EUTELSAT S.A. venant à échéance en novembre 2025 et de la ligne de crédit revolving (RCF), avec l'émission de 600 millions d'euros d'obligations seniors venant à échéance en 2029.

## 1.2 Performance par application

Pour une analyse de la performance par application il convient de se reporter à la section 7.2.1 « Analyse de l'activité de l'exercice » du présent document.

## 1.3 Performance financière

	Exercice 2022-23	Exercice 2023-24	Variation
Chiffre d'affaires - M€	1,134.3	1,145.9	1.0%
<b>Rentabilité</b>			
EBITDA ajusté - M€	830.1	823.2	-0.8%
Marge d'EBITDA ajusté - %	73.2%	71.8%	-1.4pt
Résultat net attribuable au Groupe - M€	404	74	-81.7%

L'EBITDA ajusté, la marge d'EBITDA ajusté, le ratio Dette Nette / EBITDA ajusté, les investissements « cash » et le *cash-flow* libre discrétionnaire sont des Indicateurs Alternatifs de Performance dont la définition et le calcul figurent ci-dessous.

Pour plus de détail il convient de se reporter à la section 7 de ce document.

## 1.4 Autres indicateurs opérationnels

### 1.4.1 Carnet de commandes

Au 30 juin 2024, le carnet de commandes s'établit à 3,0 milliards d'euros contre 3,4 milliards d'euros au 30 juin 2023. La consommation naturelle du carnet de commandes, en particulier dans le segment Vidéo, compense largement la contribution des contrats de la Connectivité.

Le carnet de commandes équivaut à 2,6 fois le chiffre d'affaires de l'exercice 2022-23 et la Vidéo représente 56 % du total.

	30 juin 2023	30 juin 2024
Valeurs des contrats (en milliards d'euros)	3,4	3,0
<i>En année du chiffre d'affaires de l'exercice précédent</i>	3,0	2,6
Poids de la Vidéo	59 %	56 %

**Note :** Le carnet de commandes représente les revenus futurs provenant d'accords de capacité ou de services et peut inclure des contrats pour des satellites en cours d'acquisition. Les « services managés » ne sont pas inclus dans le carnet de commandes.

## 2. PRESENTATION DES ACTIVITES, DES MARCHES ET DE LA STRATEGIE DU GROUPE

Veuillez noter que la section suivante concerne la société mère d'Eutelsat S.A., Eutelsat Communications.

### 2.1 Activités du groupe

Eutelsat exploite de la capacité sur 35<sup>2</sup> satellites géostationnaires, positionnés de 139° Ouest à 174° Est et couvrant l'ensemble de la région EMEA<sup>3</sup> et des Amériques, ainsi qu'une partie importante du continent asiatique, et sur une constellation de 634 satellites en orbite basse (LEO). Le Groupe fournit ses services aux diffuseurs et aux opérateurs de réseaux, directement ou par l'intermédiaire de distributeurs.

Au 30 juin 2024, Eutelsat a enregistré un chiffre d'affaires de 1,213 milliards d'euros, dont 54 % pour les applications Vidéo. Le carnet de commandes s'élevait à 3,9 milliards d'euros, dont 56 % pour la Vidéo.

#### 2.1.1 Vidéo

Les activités de vidéo représentent un chiffre d'affaires de 651 millions d'euros sur l'exercice 2023-24, contribuant à environ 54 % des revenus du Groupe.

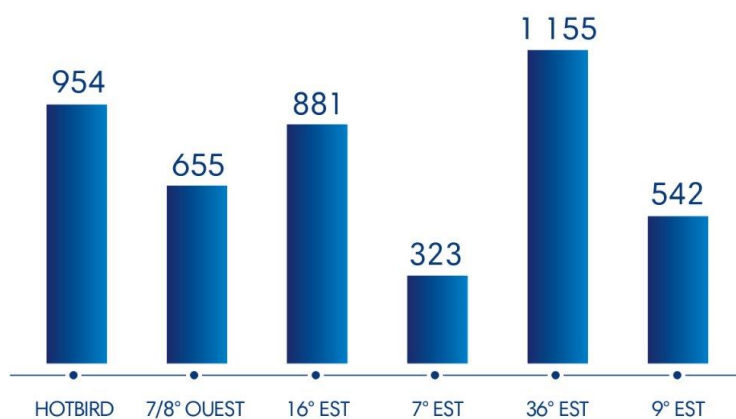
Eutelsat fournit à ses clients une capacité de diffusion et des services associés afin de leur permettre de transmettre des programmes de télévision essentiellement vers des foyers équipés pour la réception directe par satellite, ou dans une bien moindre mesure, vers des foyers raccordés au câble ou aux réseaux IP. Le Groupe occupe donc une position centrale dans la chaîne audiovisuelle, du lieu de reportage jusqu'à l'écran du téléspectateur.

Avec 6 506 chaînes de télévision (dont 2 228 en Haute Définition) diffusées via les ressources en orbite du Groupe, Eutelsat est leader du marché non seulement en Europe, mais également dans les marchés émergents de la télédiffusion, tels que la Russie, le Moyen-Orient, l'Afrique du Nord et l'Afrique subsaharienne. Ses positions orbitales phares de télédiffusion bénéficient du lancement de nouvelles chaînes de télévision et de l'essor de nouveaux formats de diffusion (Haute Définition, Ultra Haute Définition).

Eutelsat fait figure de pionnier dans le développement de la diffusion en Ultra Haute Définition (UHD). Le Groupe a par exemple lancé la chaîne de démonstration HOTBIRD 4K1, encodée au format HEVC et diffusée avec un balayage de 50 images par seconde et une profondeur de couleurs de 10 bits. Il s'agit de la première chaîne européenne en Ultra Haute Définition avec ce nouveau standard. Au 30 juin 2024, 27 chaînes uniques en UHD sont diffusées sur la flotte du Groupe, principalement en Europe et en Russie.

Pour ses activités commerciales de vidéo, Eutelsat établit des relations de long terme avec ses principaux clients télédiffuseurs, disposant de parcs conséquents (parfois plusieurs millions) d'antennes pointées vers les satellites du Groupe. Parmi les clients de la capacité satellitaire du Groupe figurent par exemple : Sky Italia et Rai en Italie, nc+ et Cyfrowy Polsat en Pologne, Nova et OTE en Grèce, United Group (Total TV) dans les Balkans, Digitürk en Turquie, Al Jazeera Sport et BelN Media au Moyen-Orient, Tricolor TV et NTV+ en Russie, MultiChoice, Canal+ Overseas et ZAP en Afrique, ou encore Millicom en Amérique latine. Le Groupe compte également parmi ses clients des distributeurs comme Telespazio ou Arqiva.

Chaînes diffusées sur les satellites d'Eutelsat aux principales positions orbitales de télédiffusion

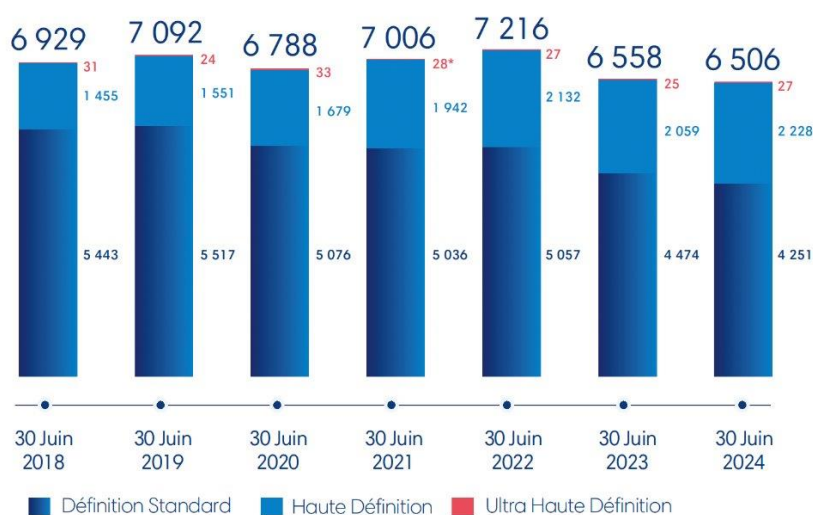


Source : Eutelsat Communications.

2 Au 30 juin 2024.

3 La région EMEA est composée de l'Europe occidentale, de l'Europe centrale, de la Russie et Asie centrale, de l'Afrique du Nord et Moyen-Orient et de l'Afrique subsaharienne.

## Nombre total de chaînes diffusées sur les satellites du Groupe



Source : Eutelsat Communications.

\*Dont 27 chaînes uniques en UHD.

Le chiffre d'affaires des activités de vidéo inclut également les services de Vidéo Professionnelle, au titre desquels le Groupe offre :

- des liaisons point à point aux chaînes de télévision ou aux plateformes de télédiffusion, leur permettant d'acheminer leurs programmes vers des téléports dédiés afin qu'ils soient repris sur les satellites proposant les services de diffusion de chaînes de télévision. Ces liaisons de vidéo professionnelle peuvent aussi permettre d'établir des réseaux maillés, utilisés pour les échanges de programmes de chaînes de télévision ;
- des liaisons pour la transmission de reportages d'actualité (« Satellite News Gathering » ou SNG) au format IP standard ou en Haute Définition. Les clients du Groupe sont notamment l'Union européenne de radio-télévision, Sky, Globecast, Arqiva, ainsi que les professionnels du reportage vidéo et des fédérations sportives.

Dans ces applications de Vidéo Professionnelle, la capacité peut être allouée en permanence ou en utilisation occasionnelle, cette dernière partie étant sensible à la tenue d'événements spécifiques, par exemple sportifs.

### 2.1.2 Connectivité

#### Connectivité fixe

Les activités de Connectivité Fixe comprennent les réseaux d'entreprise, l'interconnexion de réseaux mobiles (« Backhaul ») et les services de trunking, principalement en Amérique latine, en Afrique et au Moyen-Orient.

- Le satellite permet aux entreprises de connecter l'intégralité de leur réseau dans les zones reculées grâce à des terminaux VSAT au sol. Les utilisateurs finaux opèrent par exemple dans les secteurs de la grande distribution, de la banque ou encore de l'industrie pétrolière, minière ou gazière. Ce segment qui est servi généralement par l'intermédiaire de distributeurs spécialisés représente plus de la moitié des revenus des activités de Connectivité Fixe d'Eutelsat.
- Sur le segment de l'interconnexion de réseaux mobiles et de trunking (connexion à la dorsale Internet), les clients d'Eutelsat sont les intégrateurs et opérateurs de télécommunications souhaitant raccorder, grâce aux satellites, leurs plateformes locales aux réseaux internationaux (Internet, voix) ou étendre leurs réseaux mobiles dans les zones difficiles d'accès.

En outre, ces activités comprennent également des solutions d'accès Internet avec en particulier des services de connectivité IP.

Les activités de Connectivité Fixe représentent un chiffre d'affaires de 234 millions d'euros sur l'exercice 2023-24, contribuant à environ 19% des revenus du Groupe au total.

Ces activités sont réalisées en mobilisant des actifs géostationnaires, notamment KONNECT VHTS en Europe, EUTELSAT KONNECT en Afrique et EUTELSAT 65 WEST A en Amérique latine, et la constellation de 634 satellites en orbite basse détenue et opérée par le Groupe depuis la fusion avec OneWeb.

Les services sont commercialisés par les clients du Groupe qui sont notamment Orange et Telecom Italia (France et Italie), Hispasat (Espagne, Portugal), Telstra (Australie), Coolink (Nigeria), Paratus, Vox et Q-KON (Afrique du Sud), Intersat (Sénégal) et Ecostar (Amérique latine).

#### Services aux gouvernements

Les missions gouvernementales nécessitent aujourd'hui des communications mondiales fiables qui puissent être déployées rapidement dans le monde entier. Les satellites du Groupe permettant une large couverture avec une qualité de service élevée, ils assurent des liaisons directes entre l'Europe, le Moyen-Orient, l'Afrique, l'Asie et l'Amérique en répondant principalement à trois types de besoins : l'interconnexion de sites dispersés

ou éloignés des grandes artères terrestres de communications Haut Débit ; la garantie de disponibilité immédiate de capacité ; et la sécurité et la fiabilité.

Les Services aux gouvernements représentent au total 14% du chiffre d'affaires du Groupe pour l'exercice 2023-24, soit 165 millions d'euros.

Le Groupe répond notamment aux besoins en connexions satellitaires des militaires, des systèmes de renseignements, de surveillance, de sécurité et de reconnaissance en particulier de l'administration américaine, qui représente indirectement la majorité du chiffre d'affaires de cette application. Par ailleurs, le Groupe opère également la charge utile GEO-3 du Service complémentaire européen de navigation par satellites géostationnaires (EGNOS), embarquée à bord du satellite EUTELSAT 5 WEST B, ainsi que la charge utile EGNOS GEO-4 sur le satellite EUTELSAT HOTBIRD 13G.

Ces activités sont réalisées à l'aide des satellites géostationnaires du Groupe et de sa constellation de satellites en orbite basse.

## Connectivité Mobile

La flotte mondiale d'avions et de navires a désormais des besoins très importants en termes de connectivité, auxquels les capacités satellitaires du Groupe permettent de répondre.

La Connectivité Mobile représente au total 13% du chiffre d'affaires du Groupe pour l'exercice 2023-2024, soit 159 millions d'euros.

Ces activités sont réalisées en mobilisant les satellites géostationnaires du Groupe situés sur les positions orbitales 3° Est, 10° Est, 172° Est, 33° Est, 70° Est, 115° Ouest et 117° Ouest, ainsi que la constellation de satellites en orbite basse détenue et opérée par le Groupe. Le satellite EUTELSAT 10B, entré en service le 24 juillet 2023, constitue un relais de croissance important pour cette application en apportant une capacité incrémentale significative dont la couverture est particulièrement adaptée aux routes maritimes et aériennes.

Dans la chaîne de valeur, le Groupe est principalement fournisseur de capacité et ses clients sont donc des distributeurs/intégrateurs, comme par exemple Panasonic, Anuvu, Marlink, Gogo, ViaSat, Speedcast ou Hughes, et des opérateurs télécoms comme Telenor qui sont les clients du Groupe et qui commercialisent ensuite un service complet aux compagnies aériennes ou de transport maritime.

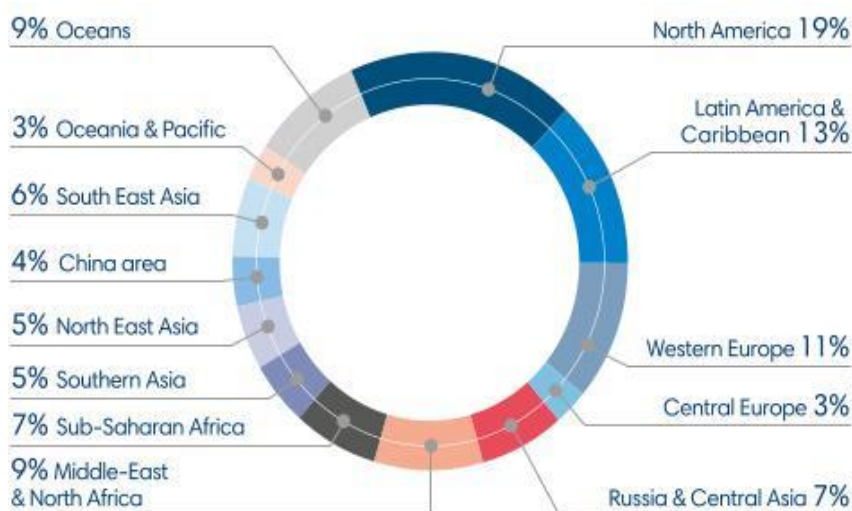
## 2.2 Principaux marchés et concurrence

Les opérateurs de Services Fixes par Satellite (SFS) exploitent des satellites géostationnaires (GEO), placés en orbite dans l'espace à approximativement 36 000 kilomètres de la Terre, sur son plan équatorial. Ces satellites sont particulièrement adaptés à la transmission de signaux vers un nombre illimité d'antennes terrestres fixes orientées en permanence vers le satellite. Ils sont donc l'un des moyens de communication les plus efficaces et les plus économiques pour assurer une transmission d'un point fixe vers un nombre illimité de points fixes, comme le requièrent par exemple les services de télévision. Ils sont également adaptés pour connecter entre eux un ensemble de sites sur de vastes zones géographiques (réseaux privés d'entreprise, animation de points de vente), assurer l'extension des couvertures de réseaux de téléphonie mobile et l'accès à Internet et aux données mobiles dans des zones géographiques peu ou mal desservies par les réseaux terrestres ou encore établir ou restaurer des réseaux de communication dans des situations d'urgence.

La croissance de la télévision dans les pays émergents, les besoins croissants en matière d'accès à Internet, qu'il soit fixe ou en situation de mobilité, et la nécessité de compléter par satellite la couverture des réseaux terrestres afin que les services numériques soient accessibles sur tous les territoires, sont trois facteurs porteurs pour le secteur des SFS.

Selon Euroconsult, le secteur des SFS a généré un chiffre d'affaires mondial de 10,6 milliards de dollars U.S. en 2022.

### Ventilation du chiffre d'affaires du secteur SFS par région



Source : Euroconsult, édition 2023, sur la base du revenu « wholesale » total pour les opérateurs SFS.

Par rapport aux satellites GEO, les satellites en orbite non-géostationnaire (NGSO) sont exploités à une altitude bien plus basse et tournent constamment autour de la terre en suivant leur propre orbite, effectuant plusieurs révolutions autour de la terre chaque jour. Les satellites NGSO englobent à la fois les satellites en orbite basse (LEO), qui orbitent généralement entre 500 et 1 500 km et qui servaient traditionnellement à l'observation de la terre et aux communications à bas débit, et les satellites en orbite moyenne (MEO) qui ne sont actuellement exploités commercialement que par la constellation O3B/O3B mPOWER de SES et qui orbitent généralement entre 2 000 et 20 000 km. Ces derniers étaient essentiellement utilisés par le passé pour les systèmes de navigation mondiaux. Les constellations LEO sont constituées d'un grand nombre de satellites (de quelques dizaines à plusieurs milliers), qui sont standardisés et de plus petite taille, ce qui réduit leur coût unitaire de construction. Du fait de leur positionnement en orbite basse et de la taille importante de leur flotte, les constellations LEO présentent certains avantages, à savoir notamment une couverture mondiale universelle et des temps de latence plus faibles, ce qui leur permet de répondre à la demande croissante et aux normes de plus en plus élevées en matière de connectivité mondiale.

Du fait de leurs avantages complémentaires, les orbites GEO et LEO peuvent être combinées pour améliorer la qualité de service et étendre les utilisations potentielles pour les clients.

## 2.2.1 Le marché des Services Fixes par Satellites

### Un marché avec de la visibilité

#### Eutelsat est présent sur les segments affichant la plus forte résilience

La visibilité sur le marché des SFS est portée par plusieurs facteurs :

- les satellites représentent la technologie de diffusion de contenus la plus efficace et la plus économique pour couvrir de larges zones géographiques;
- les barrières à l'entrée restent élevées, du fait d'un encadrement réglementaire international complexe et du haut niveau d'investissement et d'expertise technique requis ;
- les clients ont besoin de sécuriser à long terme la disponibilité de capacité satellitaire, notamment dans le domaine des retransmissions vidéo ;
- les coûts élevés de transfert des services en cas de changement d'opérateur satellitaire, notamment pour les applications de diffusion vidéo (« Broadcast »), favorisent les partenariats de long terme.

La visibilité du marché est notamment élevée pour le Broadcast, marché historique d'Eutelsat, ce qui se traduit par un carnet de commandes qui représente près de trois années de chiffre d'affaires du Groupe.

Par ailleurs, le satellite bénéficie, en tant qu'infrastructure de distribution de contenus, de la tendance séculaire de progression constante des usages et du trafic de données dans le monde.

### Une augmentation des usages portée par la révolution numérique

#### Eutelsat est un acteur majeur de la distribution de contenus vidéo

Les modes de consommation de la télévision évoluent progressivement. L'augmentation de la taille des écrans pousse à l'amélioration de la qualité de l'image et au développement de la Haute Définition et de l'Ultra Haute Définition, générant des besoins accrus en bande passante. Même si les usages couplant la télévision traditionnelle avec Internet se développent, se traduisant par la montée en puissance de la télévision connectée et à la consommation multi-écrans, la consommation de télévision linéaire reste cependant le premier mode de consommation de contenus vidéo.

Le satellite reste l'infrastructure de distribution donnant aux plateformes de distribution payantes ou gratuites l'accès à l'audience la plus large à un coût compétitif avec la meilleure qualité d'image possible.

### Un environnement concurrentiel en évolution

Parts de marchés des opérateurs de satellites SFS dans le monde (sur la base du chiffre d'affaires 2022)



Source : Euroconsult, édition 2023

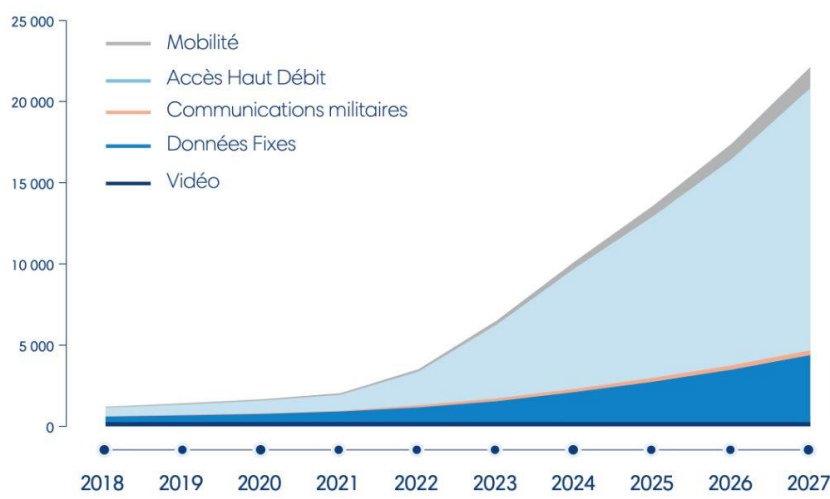
Les trois principaux opérateurs historiques que sont Intelsat, SES et Eutelsat ont une part de marché de plus de 50 % dans le secteur des SFS. Par ailleurs, certains opérateurs régionaux ont lancé depuis plusieurs années des programmes d'investissement afin de s'étendre sur leurs marchés et de concurrencer les opérateurs globaux. Leurs programmes peuvent toutefois se heurter à des obstacles, tels que le montant élevé des investissements, le niveau d'expertise requis, les efforts commerciaux nécessaires ou la complexité de l'environnement réglementaire international. Par ailleurs, pour certaines applications non vidéo, l'évolution technologique avec l'arrivée de satellites HTS puis VHTS offre des débits plus importants à des coûts de production compétitifs.

Ces investissements couplés à la croissance des opérateurs établis et aux innovations technologiques se traduisent par une augmentation de l'offre de capacité satellitaire sur le marché qu'il convient toutefois de distinguer selon les applications. Si l'offre de capacité géostationnaire régulière dans le monde (en Gbps) devrait enregistrer, d'après Euroconsult, une contraction de 15 % entre 2022 et 2027, l'offre en capacité GEO HTS (en Gbps) destinée à la connectivité devrait être multipliée par trois sur la même période.

## Une double dynamique de marché

Dans le marché de la capacité satellitaire, l'activité historique par excellence, le Broadcast, se caractérise par sa résilience, mais devrait poursuivre sa décroissance dans les années à venir malgré des poches d'opportunités dans les marchés émergents, compte tenu d'une contraction de la demande dans les marchés matures (Europe, Amérique du Nord). Parallèlement, de nouveaux marchés à forte croissance émergent dans les activités, dites de « Connectivité ». Celles-ci incluent les activités de Connectivité Fixe, les Services aux gouvernements et la Connectivité Mobile, dont certaines sont des activités historiques qui bénéficient d'un second souffle compte tenu des évolutions technologiques et des innovations dans l'industrie satellitaire. Elles présentent un potentiel de croissance très significatif pour les opérateurs de satellite à moyen et long terme.

### Ventilation de la demande globale en Gbps par application (en capacité régulière et HTS utilisée)



Source : Euroconsult, édition 2023.

## 2.2.2 Le marché des services satellitaires NGSO

Historiquement, les constellations NGSO transmettaient dans les bandes L et S et se limitaient à des utilisations en bande étroite. Plus récemment, les bandes de fréquences Ku et Ka ont été privilégiées pour répondre à des demandes de plus haut débit. Bien que les constellations LEO aient vocation à satisfaire à terme un large éventail d'utilisations de services de connectivité, tels que le haut débit fixe, la mobilité, les données fixes et les services aux gouvernements, celles-ci ne vont pas être exploitées pour les marchés du Broadcast.

Les constellations LEO reposent sur des principes différents par rapport aux satellites géostationnaires : des orbites plus basses (allant de quelques centaines de kilomètres à quelques milliers de kilomètres) ce qui donne des temps de latence inférieurs à ceux des satellites géostationnaires ; des satellites standardisés, plus petits, avec une masse moindre, mais plus nombreux (de quelques dizaines à plusieurs milliers) et offrant à terme une couverture globale.

Au cours des dix dernières années, le coût d'accès à l'espace a considérablement diminué, permettant aux opérateurs de lancer des milliers de petits satellites à moindres frais. Les risques liés aux lancements sont atténués en raison de la taille de la constellation. Grâce à l'inclusion de satellites de réserve et à la possibilité de lancer des satellites de remplacement, les dysfonctionnements éventuels d'un ou plusieurs petits satellites peuvent être compensés et n'auront pas d'incidence sur le fonctionnement de la constellation dans son ensemble. Toutefois, la commercialisation des services satellitaires LEO impose également des cycles de renouvellement plus fréquents en raison de la durée de vie plus courte des satellites par rapport aux satellites GEO, ce qui implique des dépenses d'investissement bien plus élevées pour déployer une constellation LEO opérationnelle durablement.

Plusieurs projets de constellations LEO, à différents stades de développement, émergent aujourd'hui, comme le montre le tableau ci-dessous :

Principales constellations	Starlink	OneWeb	Kuiper	Lightspeed
Principaux investisseurs	SpaceX	Eutelsat, Bharti, Royaume-Uni, Softbank, Hanwha	Amazon	Telesat
Satellites prévus	4 408 (couches Gen1) 7 500 (couches Gen2)	634	3 236	198
Satellites en orbite à ce jour (actifs)	6 146	634	(2 satellites de démonstration)	0
Avancement du déploiement	52 %	100 %	0 %	0 %
Début des services commerciaux	2022	2022	2025 (estimation)	2027 (estimation)

Source : Données des sociétés, Wall street Research, Space Intel, Space News, Via Satellite, Planet4589. Pour le déploiement de Starlink, données au 1er juillet 2024

Le lancement de plusieurs constellations LEO constitue une période de rupture sans précédent dans l'industrie du satellite. Les quatre principaux acteurs du secteur LEO, Starlink, OneWeb, Kuiper et Lightspeed, développent de grandes constellations LEO haut débit avec des stratégies, des technologies et des approches industrielles différentes. Starlink et Kuiper visent principalement le marché du haut débit grand public, tandis que OneWeb et Lightspeed ciblent le marché B2B et les services gouvernementaux. La production, le déploiement et la commercialisation des constellations de OneWeb et Starlink sont en cours, Kuiper a lancé (ou devrait rapidement le faire) la production de masse de ses satellites, tandis que Lightspeed est en train de développer sa constellation. À la date du présent document, OneWeb et Starlink sont les deux seules grandes constellations LEO haut débit en service.

La seule constellation MEO commercialisée en 2024 est la constellation O3B/O3B mPOWER de SES. Le principal avantage des satellites MEO par rapport aux satellites LEO est que le nombre de satellites nécessaires pour assurer une couverture mondiale est réduit, en raison de leur altitude plus élevée (8 000 km sur un plan équatorial pour O3B). Le système O3B de première génération de SES fonctionne avec 20 satellites MEO et 13 satellites sont actuellement prévus pour le système de deuxième génération O3B mPOWER (services commerciaux débutés en avril 2024 avec 6 satellites).

Les principaux inconvénients des satellites MEO par rapport aux satellites LEO est leur latence plus importante (>200 ms), la limitation de leur couverture à des latitudes de +/- 45° avec uniquement des plans équatoriaux, et le coût comparativement plus élevé des équipements installés chez le client.

Selon les projections EuroConsult, le marché de la connectivité par satellite NGSO (comprenant les orbites LEO et MEO) passera d'environ 0,9 Md€ en 2022 à environ 16,1 Md€ en 2032, ce qui représente un taux de croissance annuel moyen de 34 %, bien plus élevé que celui du marché de la connectivité par satellite dans son ensemble : le marché de la connectivité par satellite NGSO devrait croître 2,3 fois plus rapidement que le marché global de la connectivité par satellite et représenter approximativement 70 % du marché en 2032.

### 2.2.3 Activité Broadcast – perspectives de marché

Le Broadcast est le plus grand segment du marché SFS, il représente environ 3 000 répéteurs dans le monde, soit 51 % du volume de capacité régulière (en Gbps) du marché (source : Euroconsult 2023).

Dans l'ensemble, le marché du Broadcast est porté par deux tendances de fond :

- le nombre de foyers recevant la télévision par satellite devrait continuer de croître. Entre 2022 et 2027, ce chiffre devrait progresser de plus de 5 millions d'unités sur les principaux marchés de télédiffusion d'Eutelsat (EMEA et Russie), avec un léger déclin de la part de marché du satellite en tant que moyen de réception de la télévision (de 36 % en 2022 à 35 % en 2027) (source : Digital TV Research, 2024);
- le nombre de chaînes diffusées par satellite dans le monde devrait légèrement décroître. Entre 2022 et 2027, il devrait diminuer en moyenne d'environ 2 % par an sur les principaux marchés de télédiffusion d'Eutelsat (EMEA et Russie) (source : EuroConsult, édition 2023).

Les dynamiques de marché diffèrent selon que l'on considère les pays développés ou les pays émergents.

Dans les pays développés :

- Le marché est aujourd'hui arrivé à maturité. En particulier en Europe, une légère contraction du marché est attendue, la montée en puissance de la Haute Définition et de l'Ultra Haute Définition compensant partiellement l'amélioration des technologies de compression et d'encodage et la diminution du nombre de chaînes diffusées en doublon (« Simulcast »). En Amérique du Nord, la baisse du nombre de chaînes est plus prononcée.
- Requirant plus de capacité satellitaire par chaîne que la définition standard (un répéteur de 36 MHz pouvant diffuser plus de 20 chaînes en définition standard et en format de compression MPEG-4 ou environ neuf chaînes en HD et en format de compression MPEG-4), la HD a vu en un an sa pénétration augmenter sur les satellites d'Eutelsat de 31 % à 34 %. Selon Euroconsult, le nombre de chaînes diffusées en HD devrait progresser à un taux annuel moyen pondéré de 5 % en EMEA, en RCA et en Amérique latine sur la période 2022-2032 pour s'établir à environ 12 700 chaînes en 2032.
- À l'inverse, les avancées technologiques en termes de compression des signaux de télévision ainsi que l'arrêt des chaînes en Simulcast représentent des facteurs négatifs pour la demande. Le déploiement du standard DVB-S2 et l'adoption de la norme de compression MPEG-4 permettent de diffuser jusqu'à deux fois plus de chaînes par répéteur, optimisant ainsi l'utilisation de la bande passante entre les chaînes de télévision,

ce qui réduit le coût d'accès à la capacité satellitaire pour les nouveaux entrants. Eutelsat est toutefois plus avancé sur le front de la compression (79 % des chaînes diffusées sont d'ores et déjà en MPEG-4) qu'en matière de Haute Définition (taux de pénétration HD de 34 %) de sorte que la croissance de la HD dans les années à venir devrait être plus importante que celle du nombre de chaînes au format MPEG-4. Il faut également noter que la généralisation d'un nouveau format de compression est un phénomène de très longue durée dans la mesure où il nécessite un équipement compatible (télévision ou box) chez l'utilisateur final.

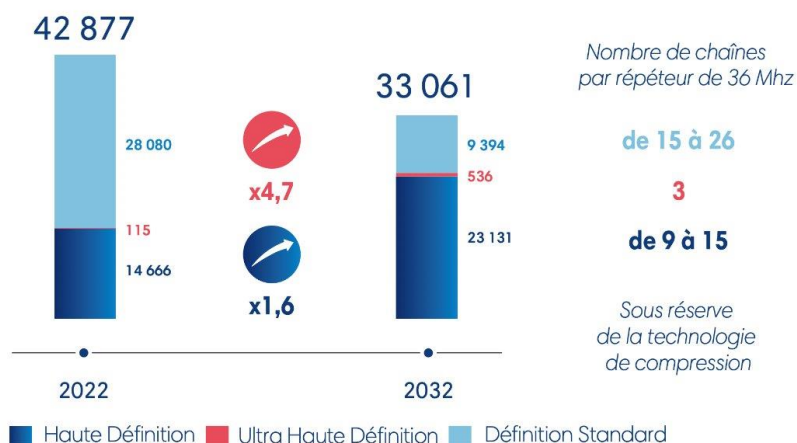
- La technologie Ultra Haute Définition se développe, et les équipements idoines se généralisent. Elle est actuellement près de trois fois plus gourmande en ressources que la HD même en prenant en compte les gains d'efficacité permis par le format de compression HEVC, ce qui crée des opportunités de croissance de la demande.
- Le développement de plateformes interactives, dû à l'émergence de nouveaux modes non linéaires de consommation de la télévision, incite les opérateurs à concevoir des services « hybrides », combinant les accès à la télévision linéaire et à un catalogue de services à la demande. Les équipes d'Eutelsat participent à cette dynamique, en travaillant à l'enrichissement des offres de télévision et à la fourniture de services de télévision connectée.

Dans les pays émergents, la demande en volume se stabilise dans la plupart des régions, à l'exception de l'Afrique subsaharienne où, selon Euroconsult, la demande de capacité (Gbps) pour le Broadcast devrait progresser d'environ 3 % par an sur la période 2022-2027 (sous l'effet d'une augmentation de 9 % du nombre de chaînes sur la même période). Le potentiel d'augmentation du nombre de chaînes est manifeste puisqu'il n'y avait que quatre chaînes par million d'habitants en Afrique subsaharienne en 2022, alors qu'on en dénombrait environ trente par million d'habitants en Amérique du Nord.

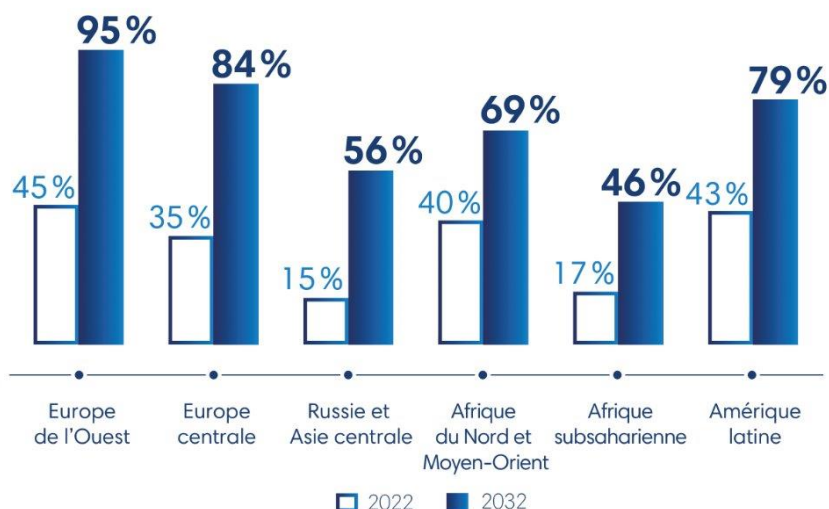
De plus, la pénétration de la HD y est moins forte que dans les pays matures. Par exemple, en Afrique subsaharienne, le taux de pénétration de la HD s'est établi à 17 % contre 45 % en Europe de l'Ouest (source : Euroconsult 2023). La pénétration de la HD sera donc également amenée à progresser dans ces régions avec un effet positif sur la demande.

Au total, dans les principaux marchés du Groupe, le Broadcast devrait connaître une contraction moyenne annuelle en valeur dans le bas ou le milieu de la fourchette à un chiffre dans les années à venir.

#### Evolution du nombre de chaînes SD, HD et UHD en Europe étendu et en Amérique Latine



Source : Euroconsult, édition 2023.



Source : Euroconsult, édition 2023.

### 2.2.4 Applications de Connectivité – perspectives de marché (GEO et NGSO)

Le marché des applications de connectivité est un de ceux qui présentent le potentiel de croissance à moyen et long terme le plus important pour le marché satellitaire.

#### Connectivité Fixe

##### Haut Débit

Le nombre de foyers équipés d'un terminal satellitaire connecté à Internet a crû d'environ 30 % en cinq ans pour atteindre 3,5 millions de foyers dans le monde en 2022 (source : Euroconsult 2023). Principalement européen et surtout américain à ce stade, le marché de l'Internet Haut Débit par satellite va poursuivre sa croissance au cours des prochaines années, notamment en Europe, tout en s'étendant à de nouvelles zones géographiques, notamment l'Afrique.

Le développement du marché de l'Internet Haut Débit par satellite s'appuie en particulier sur les éléments suivants :

- ▶ Dans toutes les zones géographiques, des millions de foyers resteront durablement hors d'atteinte des infrastructures terrestres et n'auront par conséquent pas d'autre moyen que le satellite pour accéder à l'Internet Haut Débit, de sorte qu'il existe des marchés potentiels significatifs à l'échelle du secteur des SFS. Par exemple, en Europe, au moins quatre millions de foyers n'auront toujours pas de connexion Internet fixe supérieure à 10 Mbps par voie terrestre en 2030 ni de connectivité 4G ou 5G en indoor, et ceci même en prenant en compte les plans d'investissements annoncés par les gouvernements et les opérateurs télécoms. Dans la plupart des zones émergentes, le déploiement des réseaux terrestres est en retard par rapport aux pays matures de sorte que le marché potentiel y est également très significatif, représentant par exemple également plusieurs millions d'unités en Afrique.
- ▶ L'arrivée des satellites Haut Débit (« High Throughput Satellites ») exploitant la bande de fréquence Ka a permis d'améliorer significativement le coût d'accès à la ressource satellitaire pour les services de connectivité par rapport aux satellites traditionnels. L'arrivée des satellites HTS de seconde génération comme EUTELSAT KONNECT puis des satellites VHTS (« Very High Throughput Satellites ») comme EUTELSAT KONNECT VHTS, qui dispose d'une capacité décuplée par rapport aux satellites HTS actuellement en service, permet de fournir des offres quasiment comparables en termes de qualité et de prix par rapport au Très Haut Débit terrestre à un nombre accru d'utilisateurs, permettant un nouveau changement d'échelle de ce marché, le tout sans saturer la forte demande décrite ci-dessus.
- ▶ Les constellations en orbite basse et les services de connectivité associés prolifèrent. Starlink est actuellement le moteur de la croissance du marché avec environ 2,3 millions d'abonnés à la fin de l'exercice 2023 (source : Starlink), grâce à une stratégie de fourniture de services directs au consommateur et à des terminaux faciles à installer. Amazon devrait lancer les satellites de sa constellation Kuiper dans les années à venir.

En incluant le chiffre d'affaires généré par les satellites géostationnaires et non géostationnaires, ce marché devrait représenter une opportunité globale de près de 5 milliards de dollars U.S. de chiffre d'affaires à l'horizon 2032 (source : Euroconsult 2023), avec un taux de croissance annuel moyen de l'ordre de 18 % sur la période 2022-2032.

##### Données Fixes

Le marché des Données Fixes se compose de plusieurs segments : les réseaux d'entreprises, l'interconnexion de réseaux mobiles et le trunking.

- ▶ Les réseaux d'entreprise VSAT offrent aux entreprises une complémentarité de service : si la fibre optique pénètre aujourd'hui le cœur des grandes agglomérations, de nombreuses zones rurales et périphériques des villes en restent à l'écart, faute d'offrir aux opérateurs terrestres la rentabilisation de leurs investissements. L'alternative satellitaire est, en particulier dans les pays émergents, une solution optimale. Trois grands secteurs représentent l'essentiel de la demande pour ce segment de clientèle : l'industrie du gaz et du pétrole, pour la connexion des plateformes de forage sur terre et en mer, le secteur de la banque, et celui de la grande distribution, pour la circulation sécurisée des données financières et logistiques

entre établissements. Plus de deux millions de terminaux VSAT pour des réseaux d'entreprises sont installés dans le monde, un chiffre qui devrait continuer de progresser fortement, comme l'illustre le graphique à la section 1.2.2.1.

► Interconnexion de réseaux mobiles : le marché pour l'interconnexion de réseaux mobiles est défini comme étant la transmission d'informations (majoritairement voix aujourd'hui et données demain) entre les stations cellulaires (qui se connectent directement aux terminaux mobiles, comme les téléphones portables) et les différents points d'agrégation de réseaux. Le satellite est un moyen (parmi d'autres tels que la fibre ou les relais micro-ondes) de transmettre les informations entre ces points. Il est concentré dans les pays émergents, notamment l'Amérique latine, l'Afrique et le sud de l'Asie. Pour les opérateurs de satellites, ce segment devrait bénéficier du développement et de l'extension des réseaux mobiles 3G/4G/5G, fortement consommateurs de données, générant ainsi une demande additionnelle pour la capacité satellitaire qui permet de compléter la couverture des réseaux terrestre. En particulier, les satellites en orbite basse sont, compte tenu de leur faible latence, idéalement positionnés pour saisir cette opportunité.

► Le marché du trunking est défini comme étant la transmission d'informations (voix ou données, on parle alors d'IP-Trunking) entre un cœur de réseau national et un autre. Ce marché est en décroissance, notamment parce qu'il est concurrencé par des infrastructures terrestres, fibre ou câbles sous-marins. Le satellite conserve toutefois un rôle important dans les zones non reliées au réseau terrestre ou mal connectées au réseau. Il existe également un segment de marché spécifique qui permet de sécuriser le réseau dans les pays où la fibre est partiellement défaillante.

► Enfin, le développement de l'Internet des Objets (Internet of Things ou IoT) dans différentes applications (transports, logistique, agriculture, environnements intelligents...) représente un segment de marché naissant pour les opérateurs de satellites en complément des autres infrastructures, que ce soit pour connecter directement des objets ou parce que les réseaux des acteurs de l'IoT ont eux-mêmes besoin d'être interconnectés. Il représente une opportunité de croissance significative à long terme.

Au total, la demande pour les Données Fixes est attendue en forte croissance en volume compte tenu de l'augmentation du trafic de données et de l'extension des réseaux, mais elle s'accompagne d'une baisse des prix importante et durable qui reflète l'augmentation de la capacité satellitaire, notamment HTS et VHTS, disponible et la baisse du coût de revient de cette capacité. Alors que les activités de Données Fixes sur la flotte géostationnaire du Groupe ont enregistré un déclin ces dernières années, avec une tendance qui tend toutefois à s'améliorer nettement, les satellites non géostationnaires captureront à long terme la plus grande partie de la croissance à venir de cette application.

En incluant le chiffre d'affaires généré par les satellites géostationnaires et non géostationnaires, ce marché devrait représenter une opportunité globale de près de 11 milliards de dollars U.S. de chiffre d'affaires à l'horizon 2032 (source : Euroconsult 2023), avec un taux de croissance annuel moyen de l'ordre de 14 % sur la période 2022-2032.

## Autres activités de Connectivité

Les autres activités de Connectivité incluent les Services aux gouvernements et la Connectivité Mobile. Elles représentent un marché total qui pourrait s'établir à 6 milliards de dollars U.S. (source : Euroconsult 2023) à l'horizon 2032, en incluant le chiffre d'affaires généré par les satellites géostationnaires et non géostationnaires, avec un taux de croissance annuel moyen de deux chiffres. Si l'essentiel de la croissance de ce marché sera capté par les satellites en orbite basse ou moyenne, les satellites géostationnaires continueront de jouer un rôle crucial dans ce segment, compte tenu de leurs caractéristiques notamment en termes de couverture et de débit, ainsi que du parc installé de terminaux et d'antennes.

### Services aux gouvernements

La demande à moyen et long terme sur le marché des Services aux gouvernements sera soutenue par le développement des systèmes de surveillance, de sécurité et d'information dans un contexte d'augmentation des volumes de données échangés, de miniaturisation des équipements et de déploiement de systèmes télécommandés et par le recours accru aux capacités commerciales par les gouvernements dans une logique de rationalisation de l'emploi des fonds publics à long terme. L'augmentation des budgets de défense consacrés au spatial est également un facteur positif. Enfin, le contexte géopolitique reste un élément pouvant également infléchir l'évolution de la demande à court terme.

Les constellations de satellites non géostationnaires vont par ailleurs étendre davantage la taille de ce marché, compte tenu de leurs caractéristiques en matière d'ubiquité de la couverture. Si les satellites géostationnaires conserveront durablement un rôle important dans ce segment, compte tenu notamment du parc de terminaux installés et du lancement de services innovants (par exemple EUTELSAT QUANTUM), les constellations non géostationnaires vont progressivement capter la plus grande part de la croissance sur ce segment.

En incluant le chiffre d'affaires généré par les satellites géostationnaires et non géostationnaires, ce marché devrait représenter une opportunité globale de près de 2 milliards de dollars U.S. de chiffre d'affaires à l'horizon 2032 (source : Euroconsult 2023), avec un taux de croissance annuel moyen de l'ordre de 13 % sur la période 2022-2032.

### Connectivité Mobile

Les services de communication mobile Haut Débit constituent un marché à fort potentiel de développement, aussi bien dans le domaine aérien, maritime que terrestre.

Bien qu'elle ait été fortement affectée par la crise sanitaire mondiale, la demande pour la connectivité à bord des avions est amenée à progresser en volume à moyen et long terme grâce à la combinaison des facteurs suivants :

- la reprise du trafic aérien ;
- le besoin croissant de connectivité des passagers, avec la forte croissance du nombre d'appareils connectés ainsi que la montée en puissance d'usages plus gourmands en bande passante qui se traduisent par une progression exponentielle de la consommation de données par utilisateur ;
- la volonté des compagnies aériennes d'offrir ce nouveau service pour se différencier de sorte que le taux de pénétration des avions équipés pour la connectivité en vol est destiné à augmenter ;
- l'arrivée de capacité satellitaire HTS puis VHTS, à la fois en orbite géostationnaire et non géostationnaire, donnant accès à des capacités plus importantes à un coût réduit et permettant à terme d'offrir au passager une expérience de Très Haut Débit en vol devrait se traduire par une utilisation accrue du service par les utilisateurs ;

- la généralisation d'antennes plates qui réduit le coût indirect (poids, maintenance).

Le marché de la Connectivité maritime par satellite est constitué de différents sous-segments qui ont chacun leurs propres dynamiques : navires marchands, bateaux de croisières, yachts. Il devrait également être en croissance compte tenu notamment d'usages plus gourmands en bande passante et de facteurs qui sont en partie communs à ceux qui expliquent la croissance de la mobilité aérienne.

Bien que plus restreint et à un stade de développement moins avancé que les marchés de la Connectivité Mobile aérienne et maritime, le marché de la mobilité terrestre devrait progresser à un rythme régulier porté par une demande de connectivité croissante.

À terme, en incluant le chiffre d'affaires généré par les satellites géostationnaires et non géostationnaires, le marché de la Connectivité Mobile devrait représenter une opportunité globale de plus de 3,5 milliards de dollars U.S. de chiffre d'affaires à l'horizon 2032 (source : Euroconsult 2023), avec un taux de croissance annuel moyen de l'ordre de 14 % sur la période 2022-2032.

## 2.3 Stratégie du groupe

En raison des évolutions du marché, Eutelsat Group a mis en place une stratégie structurée en trois étapes, son pivot télécom, visant à répondre au ralentissement constant de ses activités historiques de vidéo depuis 2017.

La stratégie du Groupe est articulée autour de trois axes :

- Optimisation de la performance vidéo pour maximiser le cash-flow libre des activités historiques du Groupe afin de financer la transition vers des activités à forte croissance, tout en maintenant une bonne situation financière ;
- Développement d'un solide pôle Connectivité, afin de répondre aux besoins de long-terme des opérateurs de télécommunications et à l'augmentation des besoins de données, en s'appuyant sur :
  - des actifs géostationnaires : dans le Haut Débit Fixe avec les satellites KONNECT et KONNECT VHTS, et dans d'autres applications via des investissements ciblés, tels qu'EUTELSAT 10B,
  - des actifs en orbite basse : intégration réussie de OneWeb.
- Préparation du renouvellement de sa constellation LEO et des offres hybrides GEO-LEO différenciée, pour garantir la continuité de services aux clients et créer des synergies entre les actifs GEO et LEO du Groupe.

### 2.3.1 Optimiser la performance vidéo

L'objectif de maximisation du cash-flow libre est poursuivi à travers la mise en place de mesures financières et opérationnelles dans le pôle d'activité Vidéo du Groupe, qui représente le principal contributeur à la génération de trésorerie du Groupe.

#### Mesures financières

Les mesures financières s'articulent principalement autour de l'optimisation des investissements avec des stratégies de remplacement optimisées, une capitalisation volontariste sur les gains d'efficacité de l'industrie ou encore un contrôle rigoureux des investissements dans les infrastructures au sol.

#### Mesures commerciales

La stratégie du Groupe dans les pays matures vise à optimiser la valeur de ses actifs :

- en regagnant un accès direct à ses clients lorsque cela est nécessaire, ce qui peut passer par une réorganisation de la distribution indirecte dans certains cas ;
- en favorisant la montée en puissance de la Haute Définition et de l'Ultra Haute Définition par une tarification adaptée avec pour objectif de capter une partie des gains d'efficacité résultant de l'optimisation des formats de modulation ;
- en attirant de nouvelles chaînes leaders sur leur bassin linguistique ;
- en mettant en place des politiques de prix plus segmentées avec pour objectif de permettre de capter une partie des gains d'efficacité résultant des nouveaux formats de modulation ;
- en développant des services supplémentaires permettant de renforcer les relations avec les clients tout en générant des opportunités de revenus supplémentaires.

Dans le même temps, Eutelsat continue de saisir les opportunités de croissance dans les pays émergents en mettant à profit ses ressources en orbite existantes et en continuant d'investir de manière sélective dans les marchés les plus porteurs.

L'ensemble de ces mesures permet d'assurer un niveau de cash-flow libre élevé pour le Groupe, malgré l'érosion du chiffre d'affaires qu'a connue le Groupe ces dernières années.

### 2.3.2 Renforcer le pôle Connectivité

Eutelsat a l'ambition de profiter au maximum des opportunités d'avenir dans la connectivité, que ce soit la connectivité fixe ou les autres applications (services aux gouvernements, connectivité mobile ou Internet des Objets), en vue de répondre aux besoins de long terme des opérateurs télécoms et à la demande croissante en matière de données.

## Grâce aux actifs géostationnaires

### Dans le secteur du haut débit via EUTELSAT KONNECT et KONNECT VHTS, en particulier

Eutelsat a pour objectif de desservir les foyers qui resteront durablement hors d'atteinte des réseaux terrestres (fibre, 4G, 5G) en permettant aux utilisateurs situés dans les zones de la fracture numérique d'accéder à des offres de Très Haut Débit à des prix comparables à ceux des offres terrestres. Elle ne vise en aucun cas à se positionner en concurrent des opérateurs télécoms, mais plutôt à agir en complémentarité de leurs réseaux.

Le Groupe a réalisé des progrès majeurs dans la mise en œuvre de sa stratégie Haut Débit Fixe en Europe avec la réorganisation de ses activités européennes :

- ▶ la cession de la participation dans Eurobroadband Infrastructure qui porte le satellite KA-SAT, en service depuis 2011,
- ▶ la cession de BigBlu Broadband Europe, un distributeur de détail de Haut Débit Fixe par satellite en Europe, ainsi que de ses autres activités de détail.

La distribution en Europe s'effectue par le biais d'accords de vente en gros avec des opérateurs télécoms à l'image de ceux conclus avec Orange, Hispasat et Telecom Italia, cités dans le paragraphe précédent. Des accords potentiels avec d'autres opérateurs restent en cours de discussion. Cette approche axée sur la vente en gros constitue l'approche préférentielle du Groupe du fait de sa meilleure rentabilité et de la visibilité qu'elle apporte.

L'entrée en service, en octobre 2023, du satellite KONNECT VHTS a marqué une étape majeure et un véritable changement d'échelle pour la Connectivité. Ce satellite VHTS, d'une capacité totale d'environ 500 Gbps couvrant l'Europe, embarque à son bord le plus puissant processeur numérique jamais mis en orbite, capable d'allier flexibilité dans l'allocation de capacité, usage optimal du spectre et déploiement progressif du réseau au sol.

Outre l'Europe, le Groupe est également présent dans d'autres zones :

- ▶ en Afrique, en s'appuyant désormais sur le satellite KONNECT, qui sera à terme totalement redéployé sur l'Afrique et où les efforts de commercialisation de la capacité portent notamment dans les directions suivantes :
  - des accords de distribution avec des fournisseurs de services (par exemple Coolink au Nigeria ou Paratus et Vox en Afrique du Sud) ou des opérateurs télécoms (Telone au Zimbabwe),
  - les programmes d'inclusion numérique soutenus par les gouvernements, à l'image par exemple de l'accord avec Schoolap en RDC (connexion de plusieurs milliers d'écoles) ou encore avec la Poste en Côte d'Ivoire,
  - une distribution en direct qui renforce la connaissance des besoins de l'utilisateur final, avec notamment quelques magasins en propre en RDC et en Côte d'Ivoire,
  - des hotspots wifi permettant de proposer un accès Internet Haut Débit au sein de points de trafic tels que les hôpitaux, écoles et universités, magasins, etc. ;
- ▶ en Amérique latine, où la charge utile en bande Ka sur le satellite EUTELSAT 65 WEST A est en grande partie louée au groupe Echosstar.

### Dans les autres applications de Connectivité via des investissements ciblés

Compte tenu de la forte demande dans les autres activités de Connectivité (Données Fixes, Services aux gouvernements, Connectivité Mobile, Internet des Objets), le Groupe poursuivra les opportunités de croissance avec de multiples initiatives incluant des investissements ciblés, dès lors que ceux-ci respectent ses critères financiers, apportent un facteur de différenciation et/ou sont accompagnés d'engagements significatifs de clients. Le Groupe poursuivra également l'optimisation des actifs existants dans ces applications.

Ainsi,

- ▶ Eutelsat a commandé le satellite EUTELSAT 10B au cours de l'exercice 2019-20, qui est entré en service à la fin du mois de juillet 2023 et qui inclut notamment deux charges utiles HTS incrémentales en bande Ku, dédiées à la mobilité, offrant une couverture exceptionnelle, s'étendant des Amériques jusqu'à l'Asie. Des engagements fermes pluriannuels de capacité ont déjà été souscrits par Intelsat et Panasonic, témoignant de la forte demande pour des services de mobilité en bande Ku dans cette zone géographique.
- ▶ EUTELSAT QUANTUM, entré en service en novembre 2021, est un nouveau concept de satellite paramétrable par logiciel qui permet de proposer une offre différenciée et dont la montée en puissance se poursuit. Les clients d'Eutelsat bénéficient en effet de la flexibilité de paramétrage des faisceaux en termes de configuration de couverture, de bande passante, de puissance et de fréquences.
- ▶ Le satellite KONNECT VHTS, bien que dédié principalement au Haut Débit (voir ci-dessus), fournit également de la capacité en bande Ka sur l'Europe depuis le mois d'octobre 2023, permettant de délivrer une expérience de Très Haut Débit et de répondre notamment aux besoins des marchés de la Connectivité Mobile et des Services aux gouvernements.
- ▶ Dans les Services aux gouvernements, les opportunités de charges utiles dédiées seront poursuivies à l'image des charges utiles EGNOS sur les satellites EUTELSAT 5 WEST B et EUTELSAT HOTBIRD 13G (tous deux en service), ainsi que la charge utile UHF sur le satellite EUTELSAT 36D.
- ▶ Le Groupe poursuivra l'optimisation des ressources de sa flotte géostationnaire avec notamment le développement de services managés permettant de délivrer au client un service en Mbps. Le Groupe a notamment lancé EUTELSAT ADVANCE, un portefeuille innovant de services managés

associant les bandes Ka et Ku en vue du déploiement d'une véritable solution de connectivité de bout en bout à travers le monde. Le Groupe continuera également de rechercher les opportunités commerciales ouvertes par la relocalisation de satellites en orbite inclinée, à l'image de l'accord conclu avec Global Eagle pour des services de mobilité à 139° Ouest.

► Enfin, le Groupe a choisi Thales Alenia Space pour construire FLEXSAT AMERICAS, un satellite de nouvelle génération extrêmement flexible, paramétrable par logiciel. Ce nouveau satellite viendra compléter les ressources en orbite d'Eutelsat, fournissant plus de 100 Gbps de capacité incrémentale au-dessus des Amériques pour soutenir la demande toujours plus forte du marché de la Connectivité. Il sera également en mesure de prendre en charge les services GEO-LEO, notamment dans des zones où la demande est très concentrée. La livraison de FLEXSAT est prévue pour 2028.

### Grâce aux actifs en orbite basse

Le 28 septembre 2023, le projet de rapprochement Eutelsat/OneWeb a été approuvé, permettant à Eutelsat Group de devenir l'une des deux constellations mondiales de satellites en orbite basse exploitées commercialement, offrant une connectivité à haut débit, à faible latence et abordable aux gouvernements, entreprises et communautés.

Les satellites LEO d'Eutelsat Group, en orbite à environ 1 200 km, sont environ 30 fois plus proches que les satellites géostationnaires, et ont une latence bidirectionnelle globale moyenne de 70 ms. La première constellation de satellites du Groupe est composée de ses satellites LEO GEN 1. La constellation de satellites LEO GEN 1 comprend plus de 634 satellites offrant des vitesses de débit descendant jusqu'à 195 Mbps et de débit montant jusqu'à 32 Mbps. La constellation LEO GEN 1 est entièrement déployée et fournit jusqu'à 1,4 Tbps de capacité vendable, dont 84 % de capacité terrestre. Les satellites LEO GEN 1 sont petits, pèsent approximativement 148 kg et utilisent la propulsion électrique pour s'élever et maintenir après le lancement leur position orbitale située à environ 1 200 km. Chaque satellite se connecte aux antennes des terminaux des utilisateurs et aux SNP sur Terre qui transmettent des données en temps réel au réseau de communication satellitaire global, en bénéficiant d'angles d'élévation plus élevés que les autres constellations, ce qui permet de réduire les blocages. Les satellites LEO GEN 1 utilisent la technologie HTS fournissant jusqu'à 7 Gbps par satellite et un réseau 4G robuste développé avec des entreprises de pointe du secteur des télécommunications, telles que Qualcomm et Hughes. Avec un taux de panne de moins de 1 %, les satellites LEO GEN 1 présentent l'un des taux de panne les plus faibles de l'industrie des communications spatiales.

En utilisant sa constellation de satellites LEO, Eutelsat peut fournir des services de connectivité aux gouvernements, entreprises, écoles et à d'autres communautés dans des lieux qui ne peuvent pas être desservis techniquement ou de façon économiquement rentable par des moyens terrestres. Eutelsat Group accélère la commercialisation de la flotte de satellites LEO GEN 1 en s'appuyant sur ses équipes commerciales, sa couverture géographique et sa clientèle. Le réseau mondial de communications du Groupe est mis à disposition de ses utilisateurs finaux par l'intermédiaire de partenaires de distribution : le Groupe noue des relations avec des partenaires de distribution stratégiques dans chacun de ses marchés clés, leur donnant accès aux solutions de connectivité du Groupe pour qu'ils les distribuent via leur infrastructure de réseau et leur portefeuille de produits, ce qui permet au Groupe de couvrir de nombreux utilisateurs finaux. Le Groupe a étendu ses relations et soutenu des partenaires de distribution en concluant des accords de joint-venture dans des marchés essentiels, comme avec NEOM T&D, qui contribue à fournir de la connectivité par satellite à haut débit à la nouvelle ville de NEOM en Arabie saoudite, ainsi que dans l'ensemble du Moyen-Orient et dans les pays voisins d'Afrique de l'Est. En outre, afin de gagner des marchés aux États-Unis, le Groupe peut contracter via sa filiale détenue sous « proxy » pour répondre aux besoins complexes de l'industrie de la défense ainsi que d'autres secteurs d'intérêt.

Depuis l'approbation de la fusion en septembre 2023, des contrats importants ont été conclus avec des clients de premier ordre, notamment : la fourniture d'une capacité de backhaul satellitaire en orbite basse avec un niveau de service garanti à Telstra en Australie ; la conclusion d'un partenariat étendu avec Intelsat Group pour fournir des services LEO pendant au moins six ans contre un engagement de 250 millions de dollars avec une option pour 250 millions de dollars supplémentaires ; et l'offre avec son partenaire Q-KON d'un accès à une connectivité sécurisée de qualité, nécessaire pour la transmission des données de comptes bancaires et autres données financières en temps réel à des banques en ligne en Afrique du Sud.

### 2.3.3 Préparer le réseau LEO de nouvelle génération et l'hybridation des réseaux GEO et LEO

#### Nouvelle génération (NextGen)

Succédant à la constellation LEO GEN 1, la constellation de nouvelle génération LEO NextGen bénéficiera de la réutilisation de certaines infrastructures existantes, du savoir-faire acquis via l'exploitation de la constellation LEO GEN 1, ainsi que de droits spectraux prioritaires sécurisés, tout en étant intégrée dans une structure GEO/LEO plutôt qu'au sein d'une entité autonome.

La conception de la constellation LEO NextGen repose sur une approche progressive. Depuis le mois d'octobre 2023, Eutelsat travaille avec ses fournisseurs à l'optimisation du design et du coût des satellites de nouvelle génération en tenant compte de la nécessité de remplacer les satellites LEO GEN 1 à la fin de leur durée de vie. Le Groupe projette ainsi de déployer de nouveaux satellites LEO dotés de fonctionnalités technologiques améliorées pour assurer une continuité de service à ses clients et partenaires, et mise sur des technologies encore plus avancées.

Le Groupe participe au consortium SpaceRise sélectionné par la Commission européenne pour mener à bien le projet de connectivité IRIS<sup>2</sup>. Des discussions sont en cours avec des partenaires industriels, des opérateurs de réseaux satellitaires et avec la Commission européenne.

## Réseau hybride GEO-LEO

Eutelsat Group est le premier acteur GEO/LEO intégré grâce aux activités très complémentaires d'Eutelsat et de OneWeb. Cette intégration offre au groupe la capacité de satisfaire de nouveaux cas d'usage nécessitant plus de bande passante grâce aux capacités GEO VHTS et LEO à faible latence.

Afin de profiter des opportunités du marché en tant que premier acteur GEO/LEO intégré, le Groupe a mis en place une feuille de route claire pour développer un service GEO/LEO complémentaire, incluant une plateforme commune, des terminaux hybrides et un réseau entièrement mutualisé, créant ainsi une solution à guichet unique pour les clients. Une offre unique et une expérience utilisateur fluide seront ainsi proposées aux clients, aboutissant à la mise en place d'un réseau GEO/LEO entièrement intégré.

La complémentarité des ressources et des actifs d'Eutelsat et de OneWeb, avec notamment la capacité et la flexibilité accrues des flottes GEO/LEO, devrait apporter des avantages considérables à la fois aux grands clients existants d'Eutelsat et aux futurs clients dans des secteurs inexploités du marché de la connectivité par satellite. Une offre GEO/LEO combinée répondra aux besoins grandissants des clients en matière de connectivité cohérente et fiable, en particulier dans le segment B2B, et offrira des prix nettement plus attractifs aux clients, tout en maintenant la rentabilité grâce à une amélioration importante du coût par Gbps.

La flotte combinée GEO et LEO d'Eutelsat Group permet à la fois d'étendre la couverture et de fournir une densification localisée pour répondre à la demande au niveau régional et aux heures de pointe. La flotte GEO d'Eutelsat est en mesure de concentrer la capacité sur les régions à forte demande, tandis que les satellites LEO de OneWeb visent une couverture mondiale de 90 % d'ici mi-2024. La capacité de commercialisation à moindre coût des satellites GEO d'Eutelsat, avec des taux de remplissage élevés et une longue durée de vie, est très complémentaire de la latence moyenne globale de 70 ms offerte par les satellites LEO de OneWeb, essentielle pour des applications spécifiques et pour améliorer la qualité de l'expérience des clients. Grâce à ce rapprochement, l'acheminement plus intelligent du trafic sur le réseau hybride GEO/LEO améliorera la réactivité et la qualité de l'expérience pour les utilisateurs finaux, tout en renforçant la résilience et la disponibilité en atténuant les perturbations.

## 2.4 Stratégie en matière extra-financière

La stratégie RSE du Groupe se concentre sur les domaines où Eutelsat peut maximiser son influence, en particulier sur le maintien d'un espace propre et désencombré autour de la terre, ainsi que la réduction de la fracture numérique. Depuis plusieurs années, Eutelsat travaille sur la réduction de son impact carbone, même si les activités d'Eutelsat ont un faible impact sur la production de gaz à effet de serre.

Dans ce contexte, la stratégie en matière de RSE s'articule autour de quatre axes majeurs :

- Utilisation responsable de l'espace
- Réduction de la fracture numérique
- Réduire notre impact environnemental ;
- Valorisation de nos employés et promotion de la diversité

Des KPI spécifiques à chacun de ces quatre axes ont été définis, et des plans d'actions mis en place. Ces éléments font l'objet d'une description approfondie dans le chapitre 3 du Document d'Enregistrement Universel. Par ailleurs, la rémunération des mandataires sociaux inclut des objectifs liés à la performance extra-financière de l'entreprise. (Voir le chapitre 2 du Document d'Enregistrement Universel)

### **3. RESPONSABILITE SOCIALE, ENVIRONNEMENTALE ET SOCIETALE**

Voir le Rapport sur la Responsabilité sociale, environnementale et sociétale en chapitre 3 du Document d'Enregistrement Universel.

## 4. PRINCIPAUX RISQUES CONCERNANT LE GROUPE ET DISPOSITIFS DE CONTROLE INTERNE ET GESTION DE CES RISQUES

**Veillez noter que la section suivante concerne la société mère d'Eutelsat S.A., Eutelsat Communications.**

Avant la prise de toute décision en matière d'investissement, les actionnaires et les investisseurs potentiels sont invités à examiner l'ensemble des informations contenues dans ce document, notamment les facteurs de risques décrits ci-dessous. Cette section décrit les risques principaux dont la survenance aurait très probablement un effet négatif considérable sur la capacité du Groupe à mener à bien sa stratégie, et sur ses activités, ses opérations, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives. Les risques décrits ne sont pas exhaustifs, d'autres risques ne sont pas identifiés ou sont considérés comme mineurs ou improbables à la date de rédaction du présent document, mais ils pourraient survenir et avoir un effet négatif important s'ils se matérialisent.

L'importance des risques est évaluée en fonction de leur probabilité d'occurrence et de leur effet défavorable en cas de réalisation. Bien que les activités de la Société comportent un certain degré de risques, celle-ci s'efforce de les minimiser et/ou de les gérer. En conséquence, les risques « nets » sont présentés (c'est-à-dire, en tenant compte des procédures de gestion des risques en place). Au sein de chaque catégorie, les risques sont présentés par ordre décroissant d'importance. Les « principaux risques extra-financiers » sont abordés plus amplement dans le chapitre 3 section 3.1.5 du Document d'Enregistrement Universel. Compte tenu de leur importance, certains de ces risques extra-financiers sont également inclus dans les facteurs de risque du présent chapitre.

Les principaux facteurs de risque du Groupe se divisent en cinq catégories :

Catégories de facteurs de risque	Facteurs de risque
<b>Stratégiques</b>	Concurrence et prix
	Accès au marché et spectre
	Facteurs géopolitiques et macroéconomiques
	Intégration
	Cybersécurité / résilience
<b>Financiers</b>	Liquidité, financement et dette
<b>Opérationnels</b>	Risque lié à la demande : <ul style="list-style-type: none"> <li>↳ Vidéo – déclin accéléré</li> <li>↳ Progression de la connectivité <ul style="list-style-type: none"> <li>↳ Première génération – Dimensionnement et performance</li> <li>↳ Nouvelle génération – Développement et déploiement</li> </ul> </li> </ul>
	Performance de la flotte
	Infrastructures terrestres
	Chaîne d'approvisionnement
<b>Juridiques et réglementaires</b>	Respect des lois et réglementations
<b>Sociaux et environnementaux</b>	Conservation des talents clés
	Santé et sécurité
	RSE / ESG

### 4.1 Risques stratégiques

#### 4.1.1 Concurrence et prix

▸ Le Groupe pourrait subir une concurrence de plus en plus forte de la part des opérateurs de réseaux satellitaires et terrestres, y compris du fait de changements technologiques ou de l'arrivée de nouveaux entrants sur le marché.

Le Groupe pourrait faire face à une concurrence de plus en plus forte de la part des opérateurs de satellites internationaux, nationaux et régionaux. Les principaux concurrents sur le segment des satellites GEO comprennent SES, Intelsat et, sur certains aspects, Inmarsat et Viasat. Les fournisseurs de services reposant sur des constellations LEO à faible latence, opérationnelles (telles que Starlink) ou en cours de développement (telles que Kuiper et Telesat) représentent une concurrence supplémentaire. Le Groupe est également en concurrence avec des opérateurs de réseaux terrestres (fibre optique, DSL, 4G/5G) pour un grand nombre de ses services, et plus particulièrement pour l'accès internet à haut débit et les services de télédiffusion. Certains opérateurs de réseaux satellitaires et terrestres bénéficient d'avantages dans leur marché intérieur, tels que des subventions et/ou des avantages réglementaires et fiscaux. Certains de ces concurrents actuels et potentiels peuvent disposer de ressources plus importantes en matière financière, technique, marketing ou autre, ce qui peut leur permettre de réagir plus rapidement aux technologies nouvelles ou émergentes ou à l'évolution des préférences des clients. L'industrie des télécommunications est soumise à des changements technologiques rapides. Si le Groupe ne s'adapte pas et ne se tient pas informé de ces évolutions rapidement et efficacement, son système de télécommunications par satellite

(ou ses composants) pourrait devenir obsolète. Le risque lié à l'introduction d'une technologie concurrente supérieure est particulièrement exacerbé dans l'industrie des satellites car le déploiement d'un nouveau satellite et sa mise en exploitation peut prendre des mois ou des années. Une telle situation pourrait engendrer une obsolescence des stocks et des charges de dépréciation des stocks. Les concurrents peuvent s'engager dans des activités de recherche et développement plus importantes, bénéficier d'un plus grand soutien des autorités locales ou de plus grandes économies d'échelle dans leurs chaînes d'approvisionnement, entreprendre des campagnes de marketing plus vastes et adopter des politiques de prix plus agressives, ainsi que développer des satellites et fournir des services dotés de capacités et de technologies plus avancées ou des produits et services plus largement adoptés par le marché. Une intensification de la concurrence et/ou une augmentation de la capacité disponible grâce à d'autres formes de technologies de communication créant une offre excédentaire de capacité, pourrait conduire à une pression accrue sur les prix des services de télécommunications et de radiodiffusion par satellite. En outre, toute amélioration de la couverture géographique ou des performances, ou le développement de nouvelles technologies par les concurrents, pourrait conduire les clients à choisir les solutions de télécommunications proposées par ces opérateurs.

#### 4.1.2 Accès au marché et spectre

- Interférences et application de la réglementation internationale en matière de coordination des assignations de fréquence.

La présence croissante de constellations de satellites LEO pourrait interagir avec les satellites GEO et les perturber en créant un risque d'interférence susceptible d'avoir une incidence sur les opérations des satellites GEO du Groupe. Les émissions sur des fréquences identiques ou insuffisamment différenciées peuvent donner lieu à un risque d'interférence entre ces émissions, ce qui peut se traduire par des « brouillages radio-électriques » pouvant affecter les communications au point de les rendre inutilisables ou de dégrader la qualité du service. Les interférences pourraient, temporairement ou à plus long terme, affecter la qualité du service fourni au clients entraînant une atteinte à la réputation.

Il existe un ensemble de règles internationales régies par l'UIT, un organisme spécialisé des Nations Unies, pour les « assignations de fréquences » et leur coordination. Les assignations de fréquences font l'objet d'une coordination internationale conformément aux dispositions du Règlement des Radiocommunications. Cette coordination a pour objet de limiter les risques de brouillages entre émissions.

En 2019, OneWeb, qui fait désormais partie d'Eutelsat Group, a satisfait aux exigences de la réglementation de l'UIT, en obtenant la plus haute priorité pour sa bande Ku pour les liaisons de service et une forte priorité pour sa bande Ka pour les passerelles mondiales. Sous réserve de se maintenir en conformité avec la réglementation et d'effectuer les formalités nécessaires, OneWeb conservera indéfiniment sa position prioritaire dans le spectre, ce qui oblige les autres opérateurs LEO à se coordonner ou à trouver une solution de contournement pour éviter toute inférence. Ces droits prioritaires sur le spectre pourraient être perdus, non respectés, ou le Groupe pourrait être incapable de limiter l'impact des interférences des satellites LEO, y compris les interactions avec sa propre constellation de satellites LEO et l'intégration au sein de celle-ci.

Il est impossible de garantir que les règles de régulation de l'UIT seront respectées par tous les opérateurs tiers ou les gouvernements. En particulier, si les droits prioritaires sur le spectre concernant les satellites LEO du Groupe, en application de la réglementation de l'UIT, ne sont pas respectés par tous les pays, cela peut limiter la possibilité pour le Groupe ou l'empêcher d'obtenir ou de conserver un accès au marché, voire réduire la couverture dans certains pays. Dans la plupart des pays, le Groupe est tenu de conclure des accords de coordination avec ses concurrents avant d'obtenir des licences d'exploitation dans ledit pays. Tout retard dans la conclusion d'un accord de coordination ou tout refus d'un tel accord par un concurrent peut retarder ou empêcher l'obtention par le Groupe de l'accès au marché dans un pays.

En outre, bien que les droits prioritaires sur le spectre LEO ne soient pas limités dans le temps, rien ne garantit que le Règlement des radiocommunications de l'UIT ne sera pas modifié à l'avenir et que les droits prioritaires sur le spectre LEO seront maintenus indéfiniment. Les concurrents ont fait pression et peuvent maintenir leur pression pour modifier les droits prioritaires sur le spectre, y compris en ajoutant une limite de temps.

Le Groupe bénéficie d'un certain nombre d'assignations de fréquences pour lesquelles la procédure de coordination internationale, conformément au régime général défini par le Règlement des radiocommunications, n'a pas encore abouti, et/ou qui ne sont pas encore en exploitation. Pour les premières, les priorités relatives de ces assignations et de celles de tiers impliqués dans la coordination pourraient restreindre la capacité du Groupe à exploiter pleinement certaines de ces assignations. S'agissant des assignations pour lesquelles la procédure de coordination n'est pas encore opérationnelle, le Groupe pourrait ne pas être en mesure de les mettre en service dans les délais fixés par le Règlement des radiocommunications, ce qui entraînerait la perte de ces assignations.

Le Groupe bénéficie de certaines assignations de fréquences régies par l'un des deux régimes spéciaux. Si un État membre de l'UIT décidait d'exercer ses droits au titre de ces dispositifs, ou si ces régimes spéciaux étaient modifiés, le Groupe pourrait être dans l'obligation de modifier ou d'interrompre l'utilisation qu'il fait actuellement de certaines de ses assignations.

Enfin, le Règlement des Radiocommunications et ses règles de procédure ne prévoient que des modes de résolutions amiables de litige en cas de différends entre les États membres de l'UIT relatifs au non-respect de la réglementation internationale en matière de coordination de leurs assignations de fréquences. Le Groupe pourrait être forcé d'accepter le résultat d'une transaction défavorable entre des États membres de l'UIT, portant sur des assignations de fréquences qu'il utilise,

- Accès au marché / droits d'atterrissage / licences

En tant qu'opérateur de satellites offrant ses services dans un grand nombre de pays, le Groupe est assujéti à une myriade de lois et réglementations nationales en matière de communication et de diffusion. La plupart de ces pays n'imposent pas l'obtention d'autorisation ou de licence pour fournir uniquement de la capacité satellitaire à des entités elles-mêmes autorisées à exploiter des réseaux et/ou des services de communication. Dans ces pays, le Groupe n'a besoin d'une autorisation ou d'une licence que s'il entend déployer et exploiter ses propres réseaux de communication ou installer et exploiter des stations terrestres. La plupart des pays européens ainsi que de nombreux États membres de l'OMC font partie de cette catégorie. Toutefois, certains pays soumettent l'exploitation des satellites sur orbite à des autorisations. Dans ce cas, le Groupe doit ainsi être autorisé à fournir des services de liaison descendante depuis le satellite à destination des terminaux de stations terrestres situés dans ces pays – les « droits d'atterrissage ». Le Groupe pourrait être incapable d'obtenir ou de renouveler les autorisations nécessaires à ses activités dans certains marchés ou son régime d'autorisation pourrait devenir plus restrictif.

#### 4.1.3 Facteurs géopolitiques et macroéconomiques

- Le Groupe pourrait être exposé à des risques géopolitiques et macroéconomiques

Le Groupe est un fournisseur mondial de services par satellite, qui exploite et fournit des services à des clients et à des utilisateurs finaux et travaille avec des fournisseurs, des prestataires et d'autres tiers dans un grand nombre de pays. Une importante part de ses revenus sont générés dans les pays émergents et la croissance future du Groupe dépendra également en partie de sa capacité à gagner des marchés dans ces pays. Les risques géopolitiques, économiques et autres, tels que la stabilité sociale et politique, constituent des risques inhérents à la nature internationale des activités du Groupe et de sa clientèle.

Les événements géopolitiques, tels que l'instabilité au sein de la zone euro, l'invasion de l'Ukraine par la Russie, les conflits territoriaux dans la mer de Chine méridionale, les tensions en Iran et au Moyen-Orient, pourraient avoir un impact négatif sur la capacité du Groupe à fournir des services dans les régions concernées et pourraient affecter négativement les économies des marchés finaux dans lesquels le Groupe opère, y compris la demande régionale ou mondiale de services.

En outre, les clients et les utilisateurs finaux du Groupe ont été et peuvent continuer à être affectés par le ralentissement mondial actuel, notamment en raison de l'inflation et des taux d'intérêt élevés, de la crise du coût de la vie, de l'augmentation des prix des matières premières et de l'énergie, des perturbations de la chaîne d'approvisionnement et de l'augmentation des coûts, des sanctions économiques et d'autres perturbations des relations commerciales, du resserrement des conditions financières et, dans certains cas, de l'impact persistant de la pandémie de COVID-19 et de toute nouvelle crise sanitaire potentielle. Les pénuries mondiales d'approvisionnement de nombreuses marchandises, notamment des composants électroniques, tels que des diodes, circuits semi-conducteurs, puces informatiques et résistances, qui sont nécessaires à la construction d'équipements de réseau, de stations terrestres et à la fabrication de terminaux utilisateurs, ont eu et pourraient avoir un impact sur le Groupe à l'avenir. Dans des conditions de marché difficiles, le Groupe peut subir une baisse de la demande des utilisateurs finaux, une augmentation des coûts d'approvisionnement et autres et des difficultés à obtenir des financements. La diminution de la demande des utilisateurs finaux pourrait avoir un impact accru sur les partenaires de distribution dans les endroits plus éloignés, les services du Groupe constituant leur produit principal ou unique. Si ces services sont interrompus ou réduits dans ces endroits, les partenaires de distribution concernés pourraient cesser leurs activités entraînant une perte d'accès à ces marchés. Dans des marchés difficiles, les partenaires de distribution peuvent réduire leurs dépenses en services satellitaires ou renégocier leurs accords de distribution s'ils doivent limiter leurs coûts et se concentrer sur le cœur de leurs activités.

L'invasion de grande ampleur de l'Ukraine par la Russie en février 2022 a entraîné, et pourrait continuer d'entraîner, d'importantes perturbations du marché ainsi que d'autres perturbations, notamment une augmentation des cyberattaques. En réponse à l'invasion, un grand nombre de pays ont adopté des sanctions sévères à l'encontre de la Russie, ce qui a eu et continue d'avoir un impact direct sur la chaîne d'approvisionnement du Groupe, y compris sur ses activités de lancement. Avant le rapprochement entre OneWeb et Eutelsat, OneWeb devait lancer, le 4 mars 2022, 36 satellites depuis Baïkonour, au Kazakhstan. Dans les deux jours précédant le lancement, en raison des tensions géopolitiques consécutives à l'invasion de l'Ukraine par la Russie, l'agence spatiale russe, Roscosmos, a annoncé qu'elle annulerait le lancement de Baïkonour si le Gouvernement du Royaume-Uni ne cédait pas sa participation dans OneWeb et si OneWeb ne donnait pas l'assurance que les satellites ne seraient pas utilisés à des fins militaires. Le Conseil d'Administration de OneWeb a décidé de reporter le lancement ainsi que cinq autres lancements prévus depuis Baïkonour. En conséquence, la mise en place d'une couverture mondiale des satellites LEO de première génération (GEN 1) a été retardée. En outre, en 2022 et 2023, Eutelsat Group a cessé la diffusion de certaines chaînes russes nommément visées par une décision de l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (« ARCOM »), et de certaines chaînes iraniennes, en application de sanctions internationales. Eutelsat Group a également restructuré et réduit ses contrats de capacité relatifs à la location de capacité sur les satellites appartenant à RSCC.

#### 4.1.4 Risques liés à l'intégration

► Intégration réussie afin de réaliser les économies, synergies et autres avantages prévus.

Depuis le rapprochement entre Eutelsat et OneWeb, le 28 septembre 2023, le Groupe s'est attaché à intégrer totalement les équipes, opérations, technologies, procédures et systèmes. Même si ce processus continue de se mettre en place de façon positive, certains risques sont inhérents à ce type de démarche.

Les facteurs susceptibles d'avoir un impact sur la réussite de l'intégration sont les suivants :

- le processus d'intégration pourrait prendre plus de temps qu'escompté ou les coûts pourraient dépasser les projections (notamment en raison de retards ou de coûts imprévus concernant l'intégration des systèmes opérationnels, des systèmes de contrôle interne, des systèmes informatiques et des systèmes financiers et comptables) ;
- difficultés, retards ou intégration incorrecte des systèmes ERP (notamment en raison d'un manque de planification adéquate, d'insuffisances au niveau de la gestion de projet, d'un manque de talents expérimentés, d'un manque de formation des salariés et d'une mauvaise qualité ou intégration des données) ;
- incapacité à atteindre les niveaux attendus de revenus ou de croissance des revenus, ou les synergies de coûts et de dépenses d'investissement dans les délais prévus ;
- les pressions que le processus d'intégration peut faire peser sur le temps de gestion pourraient perturber les opérations en cours entraînant des retards dans d'autres projets d'ores et déjà mis en œuvre ou envisagés par le Groupe ;
- une incapacité à intégrer les satellites GEO et LEO de façon efficiente et/ou rentable (notamment en raison d'une incapacité à trouver des partenaires convenables pour le développement des technologies nécessaires, la fabrication, le déploiement et la fourniture des services) (voir section 4.3.6 « Chaîne d'approvisionnement ») ;
- l'incapacité à tirer suffisamment parti des activités de recherche et développement existantes, de la stratégie client et commerciale, des produits et services, des accords d'approvisionnement, de fabrication et de distribution, de manière à dimensionner les activités de la façon prévue ;
- perturbation non anticipée des relations commerciales ;
- perte non anticipée de personnel clé ou de certaines expertises ou baisse de productivité des salariés (voir section 4.5.1 « Conservation des talents clés ») ; et
- les défis d'harmonisation des cultures d'entreprise des deux groupes.

## 4.1.5 Cybersécurité / résilience

- Risques de cyberattaques, atteintes à la sécurité ou dysfonctionnements des systèmes d'information et/ou des téléports et autres dysfonctionnements ou interférences avec les signaux des satellites

Les satellites GEO et LEO du Groupe sont principalement contrôlés et exploités depuis leurs centres de contrôles ou leurs terminaux respectifs. Le succès du Groupe dépend de la performance sûre et ininterrompue de ses systèmes de communication par satellite et des systèmes d'information utilisés pour contrôler ces satellites, terminaux et communications. Les systèmes d'information du Groupe pourraient subir des dysfonctionnements, perturbations opérationnelles, pertes d'intégrité des données, cyberattaques, logiciels malveillants, détournements de satellites, actes malveillants ou accidentels de la part de salariés, actes terroristes ou sabotages, qui pourraient compromettre la continuité du service, provoquer une interruption temporaire ou permanente du service ou remettre en cause la qualité du service fourni. Les techniques utilisées pour obtenir un accès non autorisé, désactiver ou dégrader le service, ou saboter les systèmes, changent fréquemment et ne sont souvent pas reconnues avant d'être lancées contre une cible, de sorte que le Groupe pourrait ne pas être en mesure d'anticiper ces techniques ou de mettre en œuvre des mesures préventives adéquates.

En outre, bien que toutes les informations transmises par les satellites LEO et GEO soient cryptées, le Groupe pourrait subir des cyberattaques, des actes terroristes ou d'autres actes de sabotage affectant la sécurité de ses données et de celles de ses fournisseurs, ce qui pourrait entraîner le vol ou la divulgation de données confidentielles, exclusives ou personnelles du Groupe, de ses clients ou de ses utilisateurs finaux.

La hausse des tensions géopolitiques et des conflits a accru les risques de cybersécurité dans tous les secteurs. Des acteurs étatiques, tels que la Russie, lancent ou pourraient lancer des cyberattaques, des brouillages de GPS ou d'autres attaques ciblées. En tant qu'entreprise répondant, entre autres, aux besoins des gouvernements et des clients du secteur de la défense, le Groupe peut traiter des informations classifiées et sensibles qui sont sujettes à un risque de cybersécurité accru. Si la stratégie de cyber-résilience du Groupe n'est pas adéquate pour faire face à ces risques, la sécurité du Groupe pourrait être compromise.

Récemment, les risques et les menaces sont principalement des interférences de radiofréquences, des brouillages électroniques de la liaison descendante et des cyberattaques contre le segment sol. Dans un avenir proche, il pourrait y avoir des collisions entre des débris et des satellites, des défauts au niveau de l'installation au sol ou de la construction, des attaques physiques non cinétiques sur les satellites par des lasers ou des micro-ondes de grande puissance, des brouillages électroniques de la liaison montante, des usurpations électroniques et des cyberattaques contre les satellites. Il existe également des risques d'attaque physique cinétique par un missile à ascension directe sur un satellite, par une arme antisatellite co-orbitale, d'attaque cinétique sur une station au sol (sabotage ou bombardement) et d'explosion nucléaire à haute altitude, dans le cas d'un conflit de haute intensité.

Une perturbation sérieuse des systèmes du Groupe pourrait limiter considérablement sa capacité à gérer et exercer ses activités et confronter la Société à des litiges, contentieux, enquêtes, amendes, pénalités ou d'autres responsabilités, ou la contraindre à consacrer d'importantes ressources à la réparation de ses systèmes ou à la consolidation de ses moyens de lutte contre les cyberattaques.

## 4.2 Risques financiers

### 4.2.1 Risque de liquidité

- Le Groupe pourrait avoir besoin d'un financement supplémentaire (dette ou fonds propres) pour financer ses dépenses d'investissement ainsi que son expansion et son développement futurs.

La capacité du Groupe à générer de la trésorerie dépend d'un certain nombre d'éléments échappant à son contrôle, tels que des facteurs économiques, financiers, de compétitivité, juridiques, réglementaires, commerciaux et autres. Compte tenu de son niveau d'endettement, le Groupe ne peut garantir qu'il pourra générer durablement des flux de trésorerie suffisants pour faire face à ses échéances. Si c'est le cas, le Groupe pourra être contraint de reporter ou réduire ses dépenses d'investissement, céder des actifs ou encore renoncer à des opportunités commerciales ou de croissance externe voyant ainsi sa flexibilité opérationnelle être limitée. Si le Groupe estime qu'il doit obtenir des fonds supplémentaires par le biais d'un financement externe et qu'il n'y parvient pas, il pourrait ne pas être en mesure de mettre pleinement en œuvre sa stratégie commerciale, et notamment être contraint de différer ou de réduire les dépenses d'investissement dans le développement des satellites LEO de première génération et des satellites LEO de nouvelle génération. Par ailleurs, si le Groupe n'est pas en mesure de respecter les obligations relatives à sa dette, il pourra être obligé de restructurer sa dette dans des conditions moins favorables ou encore rencontrer des difficultés pour se refinancer.

### 4.2.2 Risque de change

Ci-dessous sont présentées quelques illustrations du risque de change du Groupe :

- Une grande partie des activités du Groupe sont menées en dehors de la zone euro ;
- Certains de ses principaux fournisseurs et clients sont situés en dehors de la zone euro. Les fluctuations des taux de change pourraient affecter leur capacité à payer (y compris en raison d'une diminution en équivalent euro des revenus générés en devises locales ou de difficultés à obtenir des euros du fait des contrôles de devises), ce qui pourrait avoir pour effet de réduire la demande de ces clients et imposer une renégociation de certains contrats ;
- Certains revenus du Groupe sont actuellement libellés en dollars US ;
- Certains contrats d'achat, notamment pour l'achat de satellite et les services de lancement, peuvent être libellés en dollars US ;
- Malgré la mise en œuvre d'une politique de couverture, le Groupe pourrait ne pas être en mesure de couvrir l'ensemble de son exposition nette dans des conditions favorables et/ou au-delà d'un horizon d'un an (voir section 4.6.4 « Gestion des risques financiers »).

### 4.2.3 Risque de taux d'intérêt

Une partie de la dette bancaire ainsi que la dette structurée du Groupe restent à taux variable, de sorte qu'une augmentation importante des taux d'intérêt pourrait se traduire par une augmentation immédiate de la charge financière du Groupe. En outre, lorsque les principales échéances à taux fixe devront être refinancées, une augmentation des taux d'intérêt se traduira également par une augmentation progressive de la charge d'intérêt.

#### 4.2.4 Risques liés à la notation de la dette et à la collecte de fonds

► Un changement de notation de la dette du Groupe pourrait affecter le coût et les conditions de sa dette ainsi que sa capacité à se financer

Les instruments de dette d'Eutelsat Group font l'objet d'une notation par des agences de notation indépendantes, avec des notations sollicitées auprès de Standard & Poor's et de Fitch. Ces notations affectent le coût et les modalités des lignes de crédit du Groupe. De futurs abaissements de notations ou de perspectives, s'ils devaient se produire, affecteraient probablement la capacité du Groupe à se financer et/ou les conditions associées à ces financements. Le Groupe ne peut garantir qu'il pourra prendre les mesures lui permettant de renforcer ou de maintenir ses notations, ni que les agences considéreront que les mesures prises par le Groupe à cet effet sont suffisantes. Par ailleurs, des facteurs indépendants du Groupe, tels que ceux liés à son secteur d'activité ainsi qu'aux zones géographiques dans lesquelles il opère, peuvent affecter l'évaluation de sa notation par les agences.

#### 4.2.5 Dépréciation de valeur

► Le résultat net et la valeur des actifs du Groupe pourraient être affectés par des dépréciations de la valeur des immobilisations, des actifs incorporels et du goodwill.

En raison de la concurrence sur le marché, il existe un risque que le chiffre d'affaires soit inférieur aux projections du Groupe, ce qui entraînerait une diminution ou un retard dans la génération de trésorerie. Ceci peut entraîner une dépréciation de la valeur des immobilisations corporelles et incorporelles inscrites au bilan si la valeur recouvrable (à savoir, la valeur la plus élevée entre la juste valeur nette des frais de cession et la valeur d'utilité résultant de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs) est inférieure à la valeur comptable actuelle. Eutelsat procède à un test de dépréciation concernant (i) ses écarts d'acquisition et ses immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie, sur une base annuelle et en cas d'indice de perte de valeur, et (ii) ses immobilisations corporelles et incorporelles ayant une durée de vie définie lorsqu'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur. Sur la base d'estimations de flux de trésorerie, elle apprécie la valeur recouvrable d'un actif, ou en cas d'impossibilité d'apprécier la valeur recouvrable d'un actif en particulier, elle détermine la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie associée à l'actif.

Les tests quantitatifs de dépréciation intègrent une part significative de jugement de la direction pour déterminer les hypothèses utilisées dans l'analyse de la dépréciation. Tout changement dans les hypothèses utilisées pourrait avoir un impact significatif sur l'analyse de la dépréciation et entraîner une charge de dépréciation. Le Groupe ne peut prédire si un événement déclenchant une dépréciation se produira, ni quand il se produira, ni comment il affectera les valeurs d'actifs rapportées.

#### 4.2.6 Risque lié au Fonds de pension

► Eutelsat S.A., principale filiale opérationnelle d'Eutelsat Group, pourrait être soumise à de nouvelles demandes de financement liées à la garantie financière qu'elle accorde au Fonds de Pension Fermé de l'IGO.

Avant la création d'Eutelsat S.A. et l'apport à cette dernière des activités opérationnelles de l'IGO, les droits des bénéficiaires du Fonds de Pension Fermé ont été figés et la gestion de ce fonds et des actifs correspondants confiée à un trust (auquel la gestion des engagements de retraite correspondants a été confiée). Conformément au traité d'apport en date du 2 juillet 2001, Eutelsat S.A. a repris la garantie financière illimitée souscrite par l'IGO pour couvrir toute insuffisance de financement du Fonds de Pension Fermé. La garantie financière est évaluée et comptabilisée de la même manière que les prestations déterminées au titre des engagements de retraite. Cette garantie peut être appelée dans certaines conditions pour compenser les sous-financements futurs du plan, les sommes pouvant varier en fonction des futures positions financières établies chaque année. Voir la note 7.7.1 « Garantie financière octroyée au fonds de pension » de l'annexe aux comptes consolidés du Groupe pour de plus amples détails.

L'évolution de la situation financière du Fonds de Pension Fermé donne lieu à comptabilisation d'une provision au bilan correspondant au déficit entre les obligations de paiement et la juste valeur des actifs du fonds du Groupe. Ce déficit est sensible à l'évolution des hypothèses actuarielles révisées à chaque clôture par un actuaire (taux d'actualisation, taux de rendement des actifs, taux d'augmentation des pensions, estimation de l'espérance de vie des bénéficiaires), de sorte qu'une évolution significative d'un ou plusieurs de ces paramètres pourrait se traduire par un appel de la garantie financière illimitée (appel qui reste à la discrétion du fonds) octroyée par Eutelsat S.A. au fonds.

Par ailleurs, conformément aux accords gouvernant le Fonds de Pension Fermé, les administrateurs du trust ont le pouvoir de liquider le Fonds de Pension Fermé en cas de survenance de certains événements, notamment s'ils estiment que le Fonds de Pension Fermé ne peut continuer à être géré de façon efficace. Dans l'éventualité où les administrateurs du trust liquideraient le Fonds de Pension Fermé, ils nommeraient un actuaire pour déterminer l'écart éventuel entre la valeur des actifs et la valeur du passif du Fonds de Pension Fermé, et le Groupe serait contraint de verser la différence, qui pourrait être significative.

Le Groupe ne peut prévoir avec certitude le montant qu'il sera éventuellement amené à payer dans le cadre de la mise en jeu de la garantie. Toute insuffisance de financement du Fonds de Pension Fermé pourrait créer pour le Groupe de nouvelles obligations en vertu de la garantie financière,

#### 4.2.7 Risques fiscaux

Les lois, règles ou réglementations fiscales dans tous les pays où le Groupe mène ses activités, est résident fiscal ou a une présence fiscale (telle qu'une succursale ou un établissement permanent ou un établissement dans lequel se trouvent les salariés, la direction, les clients ou les fournisseurs) sont complexes et susceptibles de changer. En outre, leur application peut faire l'objet d'interprétations divergentes et parfois contradictoires de la part des contribuables, des conseillers fiscaux et des autorités fiscales, et il faut souvent faire preuve de discernement pour déterminer les provisions au titre des passifs fiscaux du Groupe.

Le Groupe pourrait faire face à un audit, des demandes ou une enquête d'une administration fiscale, ou être impliqué dans un différend avec une administration fiscale. Une réclamation aboutie d'une autorité fiscale pourrait entraîner le paiement d'impôts, d'intérêts et/ou de pénalités supplémentaires et augmenter les taux d'imposition effectifs dans le monde.

## 4.2.8 Défauts ou retards de paiement

Dans le cadre de ses activités, le Groupe rencontre occasionnellement des difficultés pour se faire payer dans les délais prévus par certains clients, ce qui peut donner lieu à des dépréciations de créances ou avoir un effet négatif sur le besoin en fonds de roulement du Groupe à moyen et long terme.

## 4.3 Risques opérationnels

### 4.3.1 Risque lié à la demande

▸ La demande de services de diffusion ou de connectivité par satellite pourrait ne pas évoluer conformément aux attentes.

Le développement du Groupe dépend de l'évolution de la demande pour les applications de connectivité et de diffusion (par ex. le nombre de chaînes diffusées par satellite, l'amélioration de la qualité de l'image et l'évolution des formats de compression et de modulation).

Diffusion (Broadcast) : L'évolution du nombre de chaînes dépend du développement attendu de la télédiffusion, notamment dans les marchés émergents. L'industrie audiovisuelle est un marché sensible aux variations des budgets publicitaires et des dépenses des ménages, qui sont à leur tour affectés par la conjoncture économique globale. De plus, la concurrence de nouvelles plateformes de diffusion de contenus vidéo, notamment en ligne, pourrait également affecter les clients dans certaines zones géographiques ou les amener à réduire leurs bouquets diffusés par satellite. Enfin, des opérations de consolidation des opérateurs de plateformes de télédiffusion par satellite et/ou des câblo-opérateurs pourraient entraîner une rationalisation du nombre de chaînes diffusées.

L'amélioration de la qualité de l'image est liée à la montée en puissance de la HD ou UHD. Cette montée en puissance pourrait ne pas se concrétiser ou être plus lente que prévu à se concrétiser. La mise en œuvre de nouveaux standards techniques de diffusion, qui s'est traduite et pourrait se traduire à l'avenir par une augmentation du taux de compression du signal, a réduit et pourrait réduire davantage la demande de répéteurs pour un nombre de chaînes donné. Si cette baisse n'est pas compensée par une augmentation du nombre de chaînes transmises ou par un accroissement de la qualité de l'image, la demande totale de répéteurs pourrait diminuer.

Connectivité : Le développement des applications en matière de connectivité (en particulier la connectivité fixe et la connectivité mobile) est le principal vecteur de la stratégie de croissance du Groupe. Cette évolution dépendra en partie de la croissance de la demande pour les services de connectivité par satellite qui n'est pas assurée et est difficilement prévisible notamment du fait du coût d'accès à la capacité satellitaire, du déploiement dans certaines zones de solutions terrestres alternatives, du coût des terminaux ou des problématiques de distribution. La croissance de la demande pour les activités de connectivité mobile dépend en partie de l'équipement progressif des flottes d'avions et de bateaux, de l'évolution du trafic aérien et maritime et des stratégies des compagnies aériennes et de transport maritime.

Enfin, le Groupe réalise une part importante de son chiffre d'affaires dans le secteur des services aux gouvernements. Ce segment comprend la fourniture directe ou indirecte de services aux gouvernements, principalement auprès de l'administration américaine, par le biais de contrats d'attribution de capacité signés avec des distributeurs et généralement renouvelables tous les ans. L'obtention et/ou le renouvellement de contrats d'attribution de capacité pour ce segment dépend dans une large mesure du contexte géopolitique et économique international et du succès commercial des distributeurs de la capacité du Groupe.

### 4.3.2 Déploiement de la première génération

En janvier 2024, la totalité des satellites de la constellation LEO du Groupe étaient en place. Le Groupe progresse dans le déploiement du réseau terrestre comprenant la construction des SNP restants et l'obtention des autorisations réglementaires, afin de respecter la couverture LEO prévue et de développer les terminaux utilisateurs pour répondre aux besoins des clients.

Le Groupe continuera d'investir des ressources importantes dans le développement de nouvelles technologies et de nouveaux services, notamment le développement de terminaux utilisateurs pour les satellites LEO GEN 1 en collaboration avec les fabricants de terminaux, le développement de terminaux et solutions bénéficiant d'une connectivité GEO/LEO combinée et le déploiement du réseau 5G. Ces développements anticipés n'ont pas été testés et pourraient ne pas se matérialiser dans les délais prévus, ou ne pas être commercialisés de manière à générer des revenus suffisants pour couvrir les coûts liés à la recherche et au développement et au déploiement ultérieur.

De telles initiatives de recherche et de développement représentent un degré élevé de risque et font appel à des stratégies commerciales et à des technologies qui n'ont pas encore fait leurs preuves. Rien ne garantit que la demande des consommateurs pour ces initiatives existe ou soit maintenue aux niveaux anticipés, que les offres de terminaux LEO seuls ou de terminaux GEO/LEO disposeront du temps nécessaire pour être performantes et commercialisées, et seront compétitives en termes de coûts ou que l'une quelconque de ces initiatives ait suffisamment de succès ou soit acceptée par les marchés pour générer des revenus suffisants permettant de compenser les dépenses d'investissement initiales ou les passifs associés.

En outre, rien ne garantit que les nouvelles technologies et les nouveaux services, ainsi que les infrastructures terrestres requises, obtiendront les autorisations, permis, licences et autres approbations réglementaires obligatoires, et le Groupe ne peut garantir qu'il obtiendra l'accès au marché ou les permis d'exportation nécessaires, ce qui pourrait retarder ou entraver la fourniture de services aux clients.

### 4.3.3 Développement et déploiement des satellites LEO de nouvelle génération

▸ Le déploiement réussi de nouvelles technologies et de nouveaux services dans le cadre de la constellation de satellites LEO de nouvelle génération, comporte un risque élevé en matière de développement et de déploiement.

Comme pour les satellites LEO de première génération, le Groupe investira d'importantes ressources pour élaborer de nouvelles technologies et de nouveaux services, afin de développer et de déployer les satellites LEO de nouvelle génération.

Le déploiement réussi de la constellation de satellites LEO de nouvelle génération et des infrastructures terrestres et services de technologie de l'information qui l'accompagnent, engendrera des dépenses d'investissement importantes ; les fonds disponibles et les flux de trésorerie futurs du Groupe pourraient ne pas être suffisants pour faire face aux dépenses d'investissement nécessaires.

De même que pour les satellites LEO de première génération, les développements anticipés n'ont pas été testés et les produits et technologies pourraient ne pas se matérialiser ou se matérialiser sans visibilité sur le calendrier, ou ne pas être commercialisés d'une manière qui permette de générer des revenus suffisants pour couvrir les coûts liés à la recherche et au développement associé et au déploiement ultérieur, et rien ne garantit que les nouvelles technologies et les nouveaux services obtiendront les autorisations, permis, licences et autres approbations réglementaires nécessaires.

Une transition en temps voulu vers la constellation de satellites LEO de nouvelle génération, sans impact sur le réseau, dépendra d'un certain nombre de facteurs, y compris le calendrier de lancement. (Voir section 4.3.6 « Chaîne d'approvisionnement » ci-après). En outre, la batterie des satellites de la constellation LEO de première génération pourrait être épuisée avant le déploiement de la constellation LEO de nouvelle génération, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur la connectivité du réseau.

#### 4.3.4 Performance de la flotte

► Les satellites exploités par le Groupe pourraient subir des pannes ou des dysfonctionnements en orbite

Les satellites sont des engins spatiaux sensibles à l'environnement extérieur, opérant dans un environnement spatial hostile et utilisant des technologies particulièrement complexes. Depuis le lancement des satellites GEO et LEO jusqu'à leur mise en orbite, des dysfonctionnements peuvent survenir pour diverses raisons et entraîner une baisse de leur durée de vie opérationnelle restante et/ou une baisse permanente ou intermittente de leur capacité de transmission. Si le Groupe considère que ses flottes de satellites fonctionnent correctement, certains des satellites GEO du Groupe ont cependant connu des pannes d'équipement et fonctionnent aujourd'hui en utilisant leurs équipements de redondance, tandis que des satellites LEO, en nombre limité, ont également connu des pannes d'équipement et ont dû être désorbités.

Un certain nombre de facteurs peuvent réduire la durée d'exploitation d'un satellite et/ou affecter ses capacités de transmission, parmi lesquels notamment :

- des défauts de qualité des composants ou des équipements à bord du satellite ;
- des défauts de construction et de fonctionnement, qu'ils soient dus à l'utilisation d'une technologie nouvelle et largement non éprouvée ou à un défaut de conception, de fabrication ou d'assemblage qui n'a pas été découvert avant le lancement, notamment les pannes de circuits, de répéteurs, de panneaux solaires, de processeurs numériques, de liaisons optiques inter satellites, d'antennes actives, de sous-systèmes de télémétrie, de cellules de batteries et d'autres systèmes d'alimentation, de systèmes de contrôle de satellites et de systèmes de propulsion ;
- l'émergence de futures méga constellations de réseaux LEO, qui entraîne une congestion de l'orbite et un risque accru de collision entre les engins spatiaux ;
- la durée de vie des batteries des satellites LEO se dégrade plus rapidement que celle des satellites GEO et les satellites LEO doivent être désorbités alors que les satellites GEO sont placés sur une orbite cimetière. La dégradation de la durée de vie de la batterie des satellites LEO pourrait avoir une incidence sur la qualité de leur transmission en fin de vie ;
- une consommation excessive de carburant pour atteindre la position orbitale souhaitée et y maintenir le satellite ou pour le repositionner sur une nouvelle position orbitale ;
- des pannes générales résultant de l'erreur humaine et de l'exploitation des satellites dans un environnement spatial hostile, y compris les dommages causés par des orages électrostatiques ou solaires ou par la collision avec des micrométéorites ou des débris spatiaux ; et
- des pannes de faisceaux en orbite, qui pourraient entraîner des problèmes de connectivité du réseau et des microcoupures intermittentes.

Le Groupe a mis en place :

- des polices d'assurance pour ses satellites GEO et LEO. (Voir le paragraphe « Assurances... » à la section 4.3.6 « Chaîne d'approvisionnement » ci-dessous pour plus de détails) ;
- une gestion dynamique de la flotte et du plan de déploiement, qui peut dans certaines circonstances permettre la relocalisation d'un satellite pour assurer tout ou partie de la mission d'un satellite défaillant ; et
- des initiatives dans le domaine de la surveillance de l'espace, de la gestion du trafic spatial et de l'élimination assistée des débris, y compris un contrat avec LeoLabs pour recevoir des données en temps réel sur l'emplacement d'autres satellites et de débris spatiaux afin de réduire les risques de collision,

En cas de panne ou de dysfonctionnement en orbite d'un satellite, le Groupe ne peut garantir qu'il sera en mesure d'assurer la continuité pour tous ses clients en utilisant des équipements redondants ou la capacité de secours d'un autre satellite, notamment du fait d'un éventuel manque de disponibilité de capacité satellitaire appropriée aux besoins des clients concernés. De même, le Groupe ne peut garantir qu'il serait en mesure d'assurer la continuité du service pour tous ses clients à cette position orbitale en procédant au lancement ou à l'utilisation réussis d'un satellite de remplacement ou susceptible de remplir la mission du satellite défaillant. Dans ces circonstances, en fonction du type et de l'importance de la panne du satellite, le Groupe pourrait avoir des difficultés à conserver ses clients, qui souhaiteraient résilier ou renégocier leurs contrats d'attribution de capacité ou leurs contrats de distribution, et le Groupe pourrait ne pas être en mesure de conclure de nouveaux contrats d'attribution de capacité ou des contrats de distribution à des conditions satisfaisantes.

Une panne de satellite ou un dysfonctionnement en orbite, ou une série de pannes (totales ou partielles) de l'un des satellites du Groupe pourrait, dans certains cas, donner lieu à des demandes de dommages-intérêts de la part de tiers, si un satellite subissant un dysfonctionnement devait causer des dommages matériels à un autre satellite, créer des interférences avec les transmissions d'un autre satellite ou amener d'autres opérateurs de satellites à engager des dépenses pour éviter de tels dommages matériels ou interférences. En outre, les pannes de satellites ou les dysfonctionnements en orbite peuvent obliger le Groupe à accélérer son programme de remplacement de satellites, ce qui pourrait avoir un impact négatif significatif sur sa rentabilité, augmenter ses besoins de financement, limiter la disponibilité de fonds pour d'autres objectifs commerciaux.

#### 4.3.5 Infrastructures terrestres

► Une panne des infrastructures au sol du Groupe pourrait avoir un impact sur la fourniture et/ou la qualité du service aux clients et aux utilisateurs finaux.

Le Groupe exploite un large éventail d'infrastructures terrestres, comprenant les centres de contrôle GEO pour la télémétrie et le contrôle à distance des satellites (« Centre de Contrôle des Satellites ») et pour la gestion du trafic sur le segment spatial (« Centre de Contrôle des Communications »), ainsi que les stations LEO de TT&C (Télémétrie, suivi et contrôle), les SNP et les terminaux utilisateurs. Les stations terrestres sont utilisées pour le contrôle des satellites GEO et LEO et/ou pour la fourniture de services à ses clients et partenaires de distribution.

Le Groupe pourrait subir une perte partielle ou totale d'une ou plusieurs de ces stations terrestres en raison de catastrophes naturelles ou causées par l'homme, y compris des conditions météorologiques extrêmes, des tremblements de terre, des inondations, des incendies, des explosions, des attaques terroristes, des actes de guerre, des conflits entre pays, des coupures d'électricité, des pannes de télécommunication ou d'équipement ou d'autres accidents causés par l'homme qui pourraient compromettre la continuité du service ou causer une interruption temporaire ou permanente du service ou augmenter leur susceptibilité aux cyberattaques ou à d'autres atteintes à la sécurité. En particulier, certains des terminaux LEO existants sont situés dans des endroits reculés, par exemple dans certaines régions de l'Alaska, et de nouveaux terminaux continueront à être construits dans ces endroits reculés. Cela augmente leur vulnérabilité aux catastrophes naturelles, aux effractions, au sabotage et aux actes intentionnels de vandalisme, et pourrait entraîner des retards de construction et/ou de maintenance en raison de leur éloignement.

Une panne de l'un de ces SNP pourrait causer des interférences ou nuire à la capacité de communication avec un ou plusieurs satellites du Groupe ou entraîner la transmission d'instructions incorrectes, entraînant une perte temporaire ou permanente de l'accès au réseau pour les clients et les partenaires de distribution. Si une station au sol tombe en panne, il pourrait y avoir des régions dans lesquelles le Groupe pourrait ne pas transférer des services à une autre station au sol en raison de restrictions géographiques ou de restrictions imposées par des organismes gouvernementaux. Dans ces conditions, rien ne peut garantir que le Groupe sera en mesure de se reporter sur d'autres stations terrestres pour maintenir les services aux utilisateurs finaux dans la zone impactée, en cas de perturbation.

### 4.3.6 Chaîne d'approvisionnement

► Dépendance à l'égard d'un nombre limité de prestataires tiers.

La construction de satellites est un processus complexe reposant sur une chaîne d'approvisionnement restreinte, des installations de fabrication et des fournisseurs (y compris pour les lancements). Il en va de même pour la maintenance et la fourniture des SNP, PoP, équipements de réseau terrestre et terminaux utilisateurs. Le nombre de constructeurs capables de concevoir et construire des satellites et les technologies associées, conformément aux spécifications techniques et normes de qualité exigées par le Groupe est limité, tout comme le nombre de fournisseurs susceptibles de lancer ces satellites. Le nombre réduit de ces fournisseurs pourrait diminuer le pouvoir de négociation du Groupe et pourrait rendre plus onéreuse la mise en œuvre de son programme de déploiement futur dans les délais prévus.

Les retards dans les lancements de satellites peuvent résulter d'un certain nombre de facteurs, en particulier les retards de construction, d'obtention des composants nécessaires, ou des autorisations ou licences d'importation/exportation nécessaires (notamment pour transporter les composants ou satellites vers les sites de lancement), l'indisponibilité de possibilités de lancement fiables auprès de fournisseurs de services de lancement, les échecs de lancement et l'augmentation du coût des lancements en raison de la saturation du marché.

La complexité est accrue par le fait que certains services de lancement imposent que certains satellites soient lancés avec des satellites co-passagers appartenant à des tiers, de sorte que le calendrier de lancement dépend également de la disponibilité des co-passagers. En outre, des retards par rapport au calendrier de lancement prévu ou une sous-performance des lanceurs pourraient entraîner l'insertion du satellite sur une orbite non nominale, ce qui entraînerait une réduction de son service. Une défaillance de lancement pourrait entraîner la perte définitive du ou des satellites. Toute perte de satellite pourrait entraîner des retards importants dans le calendrier de déploiement en raison du temps nécessaire à la construction de satellites de remplacement, à l'engagement d'un autre fournisseur de services de lancement et à l'obtention d'un autre créneau de lancement.

Depuis le début de ses opérations, le Groupe a perdu trois satellites à la suite d'échecs de lancement (EUTELSAT I-F3 en septembre 1985, EUTELSAT II-F5 en janvier 1994 et HOTBIRD 7 en décembre 2002). De plus, le Groupe a fait état de la perte de trois satellites après leur lancement, à savoir : (i) le satellite W3B d'Eutelsat à la suite d'un dysfonctionnement du sous-système de propulsion du satellite juste après sa séparation en octobre 2010 ; (ii) le satellite AMOS-6 en septembre 2016, qui appartenait à Spacecom et sur lequel le Groupe prévoyait de louer de la capacité, lorsque la fusée a explosé sur le pas de tir pendant la mise à feu statique du Falcon 9 de Space X ; et (iii) le satellite SL41 de OneWeb à la suite d'une panne du système en orbite en novembre 2021.

Le réseau WAN LEO est composé de câbles à fibres optiques qui connectent le réseau via des câbles terrestres et des câbles sous-marins. La destruction ou l'endommagement de ces câbles pourraient perturber ou limiter la bande passante des services LEO dans les zones affectées, ce qui pourrait risquer de restreindre l'accès à ces marchés. Le délai de réparation des câbles à fibres optiques endommagés dépend de la disponibilité et des compétences d'entrepreneurs tiers, le délai et la réparation de ces câbles échappant au contrôle du Groupe. Ce risque est accru dans les régions isolées ou les îles qui ne sont généralement desservies que par un seul câble.

Le Groupe dépend également en partie des fabricants de satellites pour assurer un support tout au long de la durée de vie du satellite et en cas de panne du satellite ou d'un dysfonctionnement en orbite. La défaillance d'un fabricant ou d'un fournisseur du Groupe (notamment pour les lancements) pourrait entraîner un retard et/ou une augmentation du coût de la conception, de la fabrication et du lancement des satellites ou des équipements terrestres, ou avoir un impact sur la capacité du Groupe à surmonter une panne de satellite ou un dysfonctionnement en orbite, et à maintenir ses satellites en service, en tout ou en partie. Les conditions économiques globales, les perturbations de la chaîne d'approvisionnement ou des événements géopolitiques imprévus peuvent également affecter la capacité des fabricants et des fournisseurs de lancement du Groupe à fournir des services à des conditions commercialement raisonnables ou à remplir leurs obligations en termes de calendrier de fabrication, de dates de lancement, de prix ou d'autres éléments. Même lorsqu'il existe d'autres fournisseurs pour ces services, le Groupe peut avoir des difficultés à les identifier en temps utile et il peut encourir des dépenses supplémentaires importantes pour changer de fournisseurs, ce qui pourrait entraîner des difficultés ou des retards dans la conception, la construction ou le lancement des satellites.

Une part significative de la capacité du Groupe est commercialisée par des partenaires de distribution spécialisés. Ces partenaires de distribution, qui revendent les ressources du Groupe à des clients finaux, pourraient avoir surestimé la demande ou avoir mal anticipé les besoins des clients et se trouver dans l'impossibilité de revendre la capacité pour laquelle ils se sont engagés. Dans ce cas, ces partenaires de distribution pourraient chercher à la revendre aux clients du Groupe à des prix inférieurs. De plus, certains partenaires de distribution, notamment dans le domaine de la connectivité mobile, sont confrontés à des problèmes de marges faibles et de fort endettement pouvant les amener à une situation de fragilité. En

outre, ces partenaires de distribution pourraient ne pas être en mesure de développer l'activité au rythme prévu par le Groupe. Le Groupe pourrait également ne pas être en mesure de trouver des distributeurs ou des partenaires de distribution appropriés dans certains secteurs ou marchés géographiques, ou le nombre de partenaires de distribution à long terme pourrait diminuer en raison d'un ralentissement économique.

► Les primes des polices d'assurance pour les satellites en orbite et les lancements de satellites pourraient augmenter et/ou être plus difficiles à obtenir ou à renouveler, ou ne pas couvrir toutes les pertes liées aux satellites.

Le Groupe a mis en place les polices d'assurance suivantes :

► pour les satellites GEO, une police qui couvre à la fois le lancement et une année d'assurance pour tous les satellites nouvellement lancés, ainsi qu'une police en orbite pour la majorité de la flotte existante en orbite stable ;

► pour les satellites LEO, une police qui couvre chaque lancement et chaque satellite depuis le lancement jusqu'à la séparation des satellites du véhicule de lancement, ainsi qu'une police de responsabilité civile en orbite couvrant les tiers depuis le lancement jusqu'à la désorbitation.

Pour les satellites GEO en pleine propriété du Groupe, qui contribuent le plus au chiffre d'affaires, l'assurance en orbite prend en compte non seulement la valeur nette comptable des satellites mais aussi le chiffre d'affaires généré. Les polices couvrent les pertes partielles et/ou réputées totales des satellites assurés sous certaines conditions. En outre, le Groupe a souscrit une assurance couvrant les équipements et les sites SNP et PoP de leur groupe dans le monde entier. Ces contrats d'assurance représentent des investissements et des dépenses importants.

Le Groupe pourrait ne pas être en mesure de renouveler cette couverture en orbite ou d'obtenir une assurance en orbite ou de lancement pour les autres satellites actuellement en construction, ou pour les futurs satellites, à des conditions satisfaisantes, voire ne pas être en mesure de les obtenir du tout. Beaucoup de facteurs peuvent avoir une incidence sur les primes d'assurance. Cette situation pourrait résulter d'une réduction de l'offre de produits et services d'assurance ou d'une augmentation substantielle des primes d'assurance lancement en raison, notamment, des statistiques d'échec de lancement ou en orbite dans l'ensemble du secteur ou d'autres circonstances, comme des événements géopolitiques. Les futures polices d'assurance pourraient avoir des primes plus élevées, des franchises plus élevées, des périodes de couverture plus courtes, des exigences de ratios de perte plus élevés pour les déclarations de sinistre pour perte totale liée à la construction ou des exclusions de police supplémentaires liées à la santé des satellites. Une détérioration du marché de l'assurance vie en orbite, du marché de l'assurance multi-lancement ou une augmentation des primes d'assurance ou des exclusions pourrait priver d'effet les polices et/ou rendre déraisonnables les frais de couverture et/ou inciter le Groupe à réduire sa couverture des pertes partielles ou des pertes réputées totales, ce qui pourrait conduire à une augmentation de l'exposition du Groupe aux conséquences d'un échec de lancement ou d'une panne ou d'un dysfonctionnement en orbite.

Les polices d'assurance actuellement souscrites ne protègent pas contre tous les sinistres liés aux satellites, sont assorties d'une franchise pour l'assurance en orbite et, comme il est d'usage dans le secteur spatial, prévoient systématiquement des exclusions en cas de dommages causés par des cyberattaques, des actes de guerre, des dispositifs anti-satellites, des interférences électromagnétiques ou de radiofréquences, insurrections, émeutes, mouvements populaires, guerres civiles, usurpations, rébellions ou actes d'un gouvernement ou d'une autorité gouvernementale visant à entraver, combattre ou se défendre contre un tel événement, confiscations ou saisies illégales, réactions ou radiations nucléaires, actes de sabotage, de piraterie ou de terrorisme. En outre, les programmes d'assurance ne protègent pas contre certains préjudices, tels que les pertes d'opportunité, les interruptions d'activité, les retards de mise en service, les pertes d'image et dans une certaine mesure les pertes de chiffre d'affaires et les potentielles dépréciations d'actifs inférieures au niveau de rétention défini.

Si le Groupe subit un échec de lancement ou une panne en orbite qui ne sont pas entièrement assurés, ou pour lesquels les versements d'indemnités d'assurance sont retardés ou contestés, le Groupe pourrait ne pas disposer de ressources suffisantes pour remplacer le satellite affecté. Les compagnies d'assurance pourraient également contester les causes de la panne ou du dysfonctionnement ou le montant de l'indemnité. Le Groupe ne peut garantir que, en cas de panne ou dysfonctionnement avéré de l'un de ses satellites couverts au titre des programmes d'assurances ou d'incident au lancement, l'assurance l'indemniserait dans des délais raisonnables ou à hauteur de l'intégralité du montant réclamé.

En outre, le Groupe utilise actuellement de la capacité sur des satellites qui appartiennent à des tiers. En cas de pannes ou de dysfonctionnements affectant ces satellites, le Groupe ne peut garantir qu'il sera en mesure d'obtenir une indemnisation et/ou une capacité disponible équivalente à des conditions comparables, ni être sûr qu'un différend découlant de ces pannes ou dysfonctionnements serait tranché en sa faveur. Par ailleurs, le Groupe peut être exposé au risque de faillite des propriétaires de ces satellites, ce qui pourrait entraîner la résiliation ou l'interruption de ses contrats de location de capacité.

## 4.4 Risques juridiques et réglementaires

### 4.4.1 Risques liés à la conformité juridique et réglementaire

► Le Groupe mène ses activités dans une industrie hautement réglementée et pourrait être exposé au risque de non-conformité aux lois et réglementations.

Le secteur des satellites est très réglementé en raison de la nature sensible de la technologie des satellites. Le Groupe est soumis aux lois et réglementations de la France, du Royaume-Uni, des États-Unis et d'autres pays dans lesquels il exerce ses activités. Le Groupe pourrait être impacté par les prix, la fiscalité, les politiques réglementaires et douanières relatives aux services, les pratiques commerciales et les relations avec les salariés dans certains pays, le poids de la mise en conformité au regard d'un ensemble de lois étrangères complexes et évolutives ou la protection réduite des droits de propriété intellectuelle dans certains pays. Le Groupe pourrait être tenu de modifier ses activités commerciales pour se conformer aux changements des lois et réglementations régissant ses activités, sans quoi sa capacité à vendre ses produits et services à l'international pourrait être réduite ou restreinte en raison d'un renforcement de la réglementation de l'UE, du Royaume-Uni, des États-Unis ou d'autres gouvernements.

Le Groupe est soumis à la loi Sapin 2, au UK Bribery Act, au U.S. Foreign Corrupt Practices Act et à d'autres lois de la lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent en France, au Royaume-Uni, aux États-Unis et dans d'autres pays dans lesquels il mène des activités. De nouvelles sanctions internationales peuvent être adoptées dans des pays dans lesquels le Groupe mène ses activités et les sanctions existantes qui ont un impact sur le Groupe peuvent être modifiées à tout moment.

Les équipements de satellite, de lancement et de station au sol, le savoir-faire et la technologie connexe sont soumis à des réglementations en matière de contrôle des exportations, y compris les règlements des États-Unis sur le trafic international d'armes (ITAR) et le contrôle des exportations par les services aux gouvernements, y compris, mais sans s'y limiter, le ministère du Commerce des États-Unis (U.S Department of Commerce),

l'administration française chargée du contrôle des exportations et l'Unité mixte de contrôle des exportations du Royaume-Uni (UK Export Control Joint Unit). En vertu de ces réglementations sur le contrôle des exportations, le Groupe ou ses fournisseurs doivent obtenir des licences d'exportation auprès de l'administration ou de l'agence gouvernementale concernée afin d'exporter les équipements mentionnés ci-avant, d'échanger certains types d'informations techniques ou d'embaucher du personnel international pour certains postes techniques. Le traitement des demandes de licences d'exportation peut prendre des mois et les administrations ou agences gouvernementales n'ont pas l'obligation de les approuver.

Le Groupe ne peut pas garantir que les systèmes et contrôles mis en place pour assurer la conformité avec les lois et réglementations des pays dans lesquels il mène ses activités (notamment les règles d'admission à la cotation en France ou au Royaume-Uni, ainsi que les lois en matière de lutte contre la corruption, le blanchiment d'argent et autres lois similaires, les réglementations des exportations, les sanctions économiques, les règles de cotation, la fiscalité, la protection des données personnelles et le droit de la concurrence) seront efficaces pour se conformer auxdites lois et réglementations ou pour empêcher ou détecter les violations.

Les lois en matière de lutte contre la corruption sont généralement appliquées de façon stricte et le Groupe pourrait être tenu responsable d'actes de corruption ou d'autres agissements illégaux de tiers intermédiaires, salariés, représentants, prestataires, partenaires et mandataires, si ces derniers versent ou procurent, directement ou indirectement, des paiements ou des avantages indus à des destinataires du secteur public ou privé, même si le Groupe n'autorise pas de tels agissements.

La violation des lois et réglementations applicables au Groupe pourrait entraîner des plaintes de lanceurs d'alerte, des enquêtes, des sanctions, des transactions, des poursuites ou d'autres mesures d'exécution, la restitution de bénéfices, des amendes importantes, des dommages-intérêts, des sanctions administratives, civiles ou pénales, des injonctions, des saisies, la suspension ou l'exclusion de contrats avec certaines personnes, la perte de privilèges d'exportation, des restrictions de licence, des atteintes à la réputation, une couverture médiatique défavorable et d'autres conséquences collatérales.

En outre, si le Groupe devait mener une action en justice contre ses clients ou partenaires commerciaux situés en dehors de l'Union européenne, il pourrait s'avérer difficile de faire valoir ses droits.

#### **4.4.2 Lois sur les activités spatiales**

► Le Groupe est régi par la loi française relative aux opérations spatiales et d'autres lois applicables en matière d'activités spatiales.

La loi relative aux opérations spatiales a été publiée au Journal officiel de la République française le 4 juin 2008 et ses décrets d'application ont été publiés le 10 juin 2009. Le Groupe est soumis au décret n° 2009-643 relatif aux autorisations. Cette Loi Française sur les Opérations Spatiales met en place un régime de licence pour les opérations spatiales et les opérations de maîtrise en orbite. Ce régime fixe un certain nombre d'exigences aussi bien administratives que techniques, opérationnelles et organisationnelles. En outre, le Groupe est également soumis aux exigences en matière de licence et d'assurance et aux responsabilités en vertu de l'Outer Space Act 1986 et du Space Industry Act 2018. Ces réglementations pourraient être durcies, d'autres réglementations pourraient être adoptées ou le Groupe pourrait être soumis à d'autres lois régissant les activités spatiales.

#### **4.4.3 Réglementations applicables aux télécommunications par satellite**

L'industrie des télécommunications par satellite fait l'objet d'une réglementation importante. Des modifications peuvent intervenir dans les politiques ou réglementations au niveau mondial, que ce soit dans le cadre de l'UIT, de l'UE, en France, au Royaume-Uni ou dans d'autres pays dans lesquels le Groupe mène ses activités, rendant ainsi plus difficile la conservation ou l'obtention de nouvelles autorisations ou licences, ou la possibilité de les exploiter comme bon lui semble. En outre, le délai d'obtention de nouvelles licences pourrait être étendu ou impliquer de plus lourds investissements en temps et ressources.

Le Groupe doit continuer à bénéficier des autorisations d'exploitation d'assignations de fréquences existantes aux positions orbitales auxquelles il exploite ou pourrait avoir besoin de redéployer des satellites. Il doit aussi pouvoir obtenir de nouvelles autorisations d'exploitation d'assignations de fréquences, aux mêmes ou à de nouvelles positions orbitales, pour l'expansion future de ses activités.

En France, le cadre réglementaire régissant les communications électroniques et les assignations de fréquence est posé par le Code des postes et communications électroniques. La constellation de satellites LEO fait également l'objet de dépôts réglementaires auprès de l'Ofcom au Royaume-Uni. À ce jour, les demandes d'assignation de fréquences à l'UIT et les demandes d'autorisation d'exploitation de fréquences ne donnent lieu qu'au versement de redevances correspondant aux coûts de traitement du dossier à l'ANFR. Un changement dans la politique tarifaire pourrait par exemple conduire les autorités à répercuter sur l'opérateur une partie de la valeur économique des positions orbitales qu'il exploite.

Par ailleurs, l'utilisation de fréquences radioélectriques par les stations radioélectriques au sol fait l'objet d'autorisations délivrées par l'ARCEP. Des changements de politique réglementaire au niveau mondial, européen ou national pourraient conduire à ce que certaines bandes de fréquences, jusque-là ouvertes aux satellites, ne puissent plus faire l'objet dans le futur de nouvelles demandes d'autorisation. Cela concerne par exemple la bande de fréquence 3.4-3.8 Ghz qui ne peut plus être utilisée pour les services fixes par satellite en France depuis 2008. En particulier, à l'occasion des conférences mondiales des radiocommunications (CMR) qui se tiennent tous les quatre ans (la dernière s'étant tenue en 2023), certaines bandes identifiées pour des usages satellitaires peuvent être mises à l'ordre du jour et leur utilisation pour d'autres usages que satellitaires, par exemple pour les réseaux mobiles de type 5G, peut être débattue. De ce fait, toute évolution réglementaire au plan international, régional ou national pourra potentiellement avoir un impact sur la capacité du Groupe à opérer de façon optimale dans ses bandes de fréquences.

Par ailleurs, le Groupe est soumis à des réglementations strictes en ce qui concerne le contenu des émissions ou des chaînes diffusées par ses satellites. La réglementation relative à la diffusion de programmes de télévision dans l'Union européenne prévoit que chaque État membre doit s'assurer que les émissions transmises respectent la législation applicable en matière de diffusions destinées au public, notamment en vue de la protection des mineurs et de l'interdiction de l'incitation à la haine ou à la violence pour des raisons de race, de genre, de mœurs, de religion ou de nationalité. Les chaînes diffusées peuvent être visées explicitement par des résolutions des Nations Unies et/ou des règlements de l'Union européenne qui introduisent des mesures restrictives à l'encontre de certaines entités. Eutelsat pourrait être tenue de cesser de diffuser une chaîne de télévision du fait de telles mesures ou d'une mise en demeure adressée par une autorité réglementaire compétente en Europe si le contenu de ladite chaîne ne respecte pas les lois et réglementations européennes et nationales applicables, ou s'il est jugé susceptible de nuire à l'ordre public. Ces mesures pourraient complexifier de plus en plus la poursuite de la politique de contrats à long-terme du Groupe pour la transmission de chaînes de télévision avec des clients non-français. De plus, Eutelsat Group pourrait ne pas être techniquement en mesure de cesser cette transmission sans être contraint d'interrompre la transmission de programmes d'autres chaînes de télévision faisant partie d'un même « multiplex » sur le même répéteur. Ces chaînes de télévision pourraient alors résilier les contrats correspondant à cette capacité et demander une indemnisation. Ce risque

peut varier d'un État membre à l'autre, certaines législations audiovisuelles étant plus souples, dans les limites autorisées par le cadre communautaire, et chaque régulateur faisant sa propre appréciation du respect des principes. La position d'un régulateur compétent pourrait, en outre, évoluer et se figer avec le temps. Compte tenu du nombre de chaînes diffusées par Eutelsat Group et de l'absence de liens contractuels directs avec les chaînes de télévision dans certains cas, le risque, pour Eutelsat Group, de diffuser des chaînes visées par de tels règlements est réel.

#### 4.4.4 Convention IGO amendée et Lettre-Accord

► Eutelsat S.A., principale filiale opérationnelle du Groupe, est soumise aux dispositions de la Convention Amendée d'EUTELSAT IGO

Les statuts d'Eutelsat S.A. stipulent que la Convention IGO Amendée constitue un « document de référence » pour la conduite des activités d'Eutelsat S.A. Par ailleurs, les droits et obligations réciproques d'Eutelsat S.A. et d'EUTELSAT IGO sont définis dans un accord pris en application de la Convention IGO Amendée (l'« Arrangement ») en date du 2 juillet 2001.

Les droits dont bénéficie EUTELSAT IGO au titre de l'Arrangement, visent à permettre à cette dernière de veiller à ce qu'Eutelsat S.A. respecte les « Principes de Base » définis dans la Convention IGO Amendée, à savoir :

- l'obligation de service public/service universel pour les services de téléphonie connectés au réseau international public commuté ;
- la fourniture de services audiovisuels en conformité avec les accords internationaux pertinents, dont notamment les dispositions de la Convention européenne sur la télévision transfrontière (la « CETT ») et les réglementations nationales ; et
- la couverture paneuropéenne du système de satellites et le respect des principes de non-discrimination et de concurrence loyale dans la définition de sa stratégie et la conduite de ses activités opérationnelles.

En vue de permettre l'introduction en Bourse d'Eutelsat, Eutelsat et EUTELSAT IGO ont signé une Lettre-Accord en date du 2 septembre 2005 (la « Lettre-Accord ») aux termes de laquelle Eutelsat a pris certains engagements à l'égard d'EUTELSAT IGO, notamment en termes de politique financière.

L'appréciation portée par EUTELSAT IGO sur les opérations et la stratégie d'Eutelsat S.A., au regard de l'obligation de respecter les Principes de Base, pourrait être différente de celle du Groupe. La prise en compte des recommandations ou des demandes d'EUTELSAT IGO pourrait avoir pour conséquence de réduire la flexibilité du Groupe dans la conduite de ses affaires, dans la gestion de la structure de son endettement et de ses fonds propres et dans sa politique de distribution.

### 4.5 Risques sociaux et environnementaux

#### 4.5.1 Conservation des talents clés

► Départ des salariés clés ou incapacité à attirer de nouveaux salariés.

Compte tenu de la forte technicité du secteur des télécommunications par satellite, le Groupe dépend, tant pour sa Direction que pour ses opérations, d'un certain nombre de salariés clés qui disposent de compétences très spécialisées et d'une grande expérience dans leurs domaines respectifs. Si ces salariés, notamment dans les fonctions commerciales, techniques et réglementaires, devaient partir et que des remplaçants adéquats ne pouvaient être trouvés dans un délai approprié, la perte de tout salarié clé pourrait entraîner une incertitude opérationnelle ou stratégique et une utilisation inefficace des ressources. En outre, en cas de concurrence pour développer une expertise sur des marchés nouveaux ou en expansion, les concurrents peuvent attirer des équipes entières vers une nouvelle activité (comme les experts du spectre et les équipes opérationnelles des satellites). En outre, l'activité du Groupe, caractérisée par une évolution technologique constante, nécessite de pouvoir attirer en permanence de nouveaux salariés avec des compétences spécifiques.

#### 4.5.2 Hygiène et sécurité

► Perturbations dues à des incidents liés à l'hygiène et à la sécurité, au respect de la législation en matière de sécurité au travail ou à d'autres facteurs.

Le Groupe est soumis à des lois sur la sécurité au travail et à des normes de santé et de sécurité étendues et en constante évolution aux niveaux international, national et local dans de nombreux pays. Nombre de ces lois et réglementations sont devenues plus strictes au fil du temps et les coûts de mise en conformité avec ces exigences pourraient continuer à grimper, y compris du fait des investissements en capital nécessaires. Toute non-conformité ou suspicion de non-conformité pourrait conduire à des enquêtes réglementaires importantes ou à des injonctions, ce qui pourrait distraire la direction de ses autres activités, nuire à la réputation du Groupe, entraîner des coûts des opérations plus élevés, des interruptions d'activité et des amendes importantes ainsi que des demandes de dommages et intérêts.

Le Groupe dispose de bureaux, d'installations, de centres d'exploitation de satellites et de SNP dans plusieurs pays et est soumis à la réglementation du travail dans ces différents territoires. La construction des SNP a toujours été gérée principalement par des tiers, mais le Groupe fait parfois appel à ses salariés pour la supervision et la maintenance des stations terrestres et pour l'installation des terminaux utilisateurs en raison de certaines spécifications techniques. Le Groupe ne peut pas contrôler entièrement ces tiers, partenaires ou les agissements de ses salariés, ni garantir qu'ils élaboreront et appliqueront des politiques internes solides pour se conformer aux réglementations locales et pour assurer la sécurité sur le lieu de travail.

#### 4.5.3 RSE / CSG

Les risques en matière de RSE / CSG comprennent les risques environnementaux, climatiques ainsi que les risques liés aux débris spatiaux.

Les risques climatiques s'entendent des impacts des conditions météorologiques sur les établissements du Groupe (ainsi que sur le domicile des salariés), sur les téléports / stations terrestres / SNP / PoP du Groupe, ainsi que les retards de lancement des satellites liés aux conditions météorologiques. Il peut s'agir notamment de fortes pluies ou d'inondations, de vents violents, de grêle, de fortes tempêtes (par ex. des ouragans)

ou de glissements de terrain. Ces événements pourraient impacter les infrastructures de fibre optique, les infrastructures électriques et d'autres infrastructures critiques pour les sites. Le Groupe a pour politique de créer des redondances lorsque cela est possible, pour minimiser ces risques.

Les risques relatifs aux débris spatiaux pourraient avoir un impact sur la constellation LEO du Groupe. Voir la section 3.3.4 « Performance de la flotte » pour une discussion détaillée, comprenant les mesures de réduction des risques en place.

## 4.6 Dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques mis en place par la Société

Le contrôle interne est un dispositif de la Société défini et mis en œuvre sous la responsabilité du département du Contrôle Interne visant à assurer au niveau de la Société et du Groupe :

- la conformité aux lois et aux règlements ;
- l'application des directives et des orientations fixées par la Direction générale ;
- le bon fonctionnement des processus internes de la Société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ;
- la fiabilité des informations financières,

tout en contribuant à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

La Société veille à adapter son dispositif de contrôle interne au Cadre de référence de l'Autorité des marchés financiers (AMF). Le présent rapport s'appuie sur le guide de mise en œuvre du Cadre de référence, complété du guide d'application élaboré par l'AMF tels que publiés dans sa recommandation en date du 22 juillet 2010.

Les risques identifiés dans le plan de contrôle interne approuvé par le Comité d'audit font l'objet d'un suivi spécifique de la part du Contrôle Interne.

À la suite du rapprochement entre Eutelsat et OneWeb, un travail important a été entrepris au cours de l'exercice pour intégrer les procédures de contrôle interne, notamment s'agissant des principaux systèmes et outils de gestion des achats, ventes, missions et notes de frais à l'échelle du Groupe, selon un « core model » (socle commun).

Dans la description qui suit, il convient de distinguer, d'une part, les procédures de contrôle interne relatives à la sécurité des activités opérationnelles du Groupe, à savoir les procédures relatives à la gestion des risques satellites et des autres risques Groupe et, d'autre part, les procédures de contrôle interne relatives au traitement, dans le respect des dispositions en vigueur, de l'information comptable et financière concernant l'activité de la Société et de ses filiales.

La Société a pour rôle le pilotage financier et stratégique d'Eutelsat Group. Les procédures opérationnelles sont mises en œuvre dans toutes les filiales du Groupe.

- Politique de gestion des risques

En raison de la nature éminemment complexe des opérations d'exploitation et de développement de sa flotte de satellites, la Direction générale du Groupe est particulièrement sensible à la gestion des risques au sein du Groupe et aux mesures prises pour couvrir ces risques. Le Directeur de la gestion des risques, membre de la direction du Groupe, supervise la démarche globale de gestion des risques opérationnels avec l'appui du contrôle interne pour les aspects suivants :

- l'identification des risques majeurs pouvant affecter la conduite des opérations et des activités du Groupe ;
- la mise à jour de l'évaluation des risques (impact et fréquence) identifiés sur l'exercice précédent en évaluant, conjointement avec les fonctions concernées, les politiques et processus mis en place pour atténuer les risques ; et
- le soutien apporté à la Direction générale du Groupe ainsi qu'au Comité d'audit dans l'élaboration d'une politique de gestion des risques, comprenant l'ensemble des dispositions prévues pour prévenir et réduire les risques, ainsi qu'un plan de continuité des activités.

### 4.6.1 Procédures relatives à la flotte de satellites et à son exploitation

Ces procédures ont pour objectif de permettre la continuité du service de communication proposé à nos clients et utilisateurs finaux.

La gestion et le contrôle du système de satellites sont placés sous la responsabilité de la Direction technique en charge du contrôle des satellites et du contrôle de la qualité des signaux reçus ou retransmis par les satellites.

Ces activités sont menées depuis les Centres de Contrôle de la Société, lesdits Centres de Contrôle bénéficiant de centres de secours afin de pallier toute indisponibilité ou interruption d'exploitation de ces centres. Ces centres sont situés en France et au Mexique, en fonction du satellite et de l'entité (Eutelsat S.A. ou Eutelsat Americas) responsable du contrôle et de la commercialisation du satellite. Un Centre de Contrôle de la Qualité des Signaux a été récemment ouvert à São Paulo (Brésil) pour l'assistance aux clients dans ce pays. La disponibilité opérationnelle des centres de secours est contrôlée régulièrement.

Les Centres de Contrôle sont chargés de veiller, conformément aux recommandations et procédures techniques applicables aux différents satellites, à la sauvegarde des satellites et à la continuité de l'exploitation du signal pour les besoins des clients du Groupe.

Les procédures d'exploitation des Centres de Contrôle et, plus particulièrement, du Centre de Contrôle de la Flotte sont des procédures écrites, correspondant aux différentes manœuvres et changements de configurations devant être effectués tant en situation nominale que lors d'un incident technique ou en situation de crise. Ces procédures sont revues et validées avec l'aide des simulateurs de satellites par le personnel en charge de leur contrôle et font l'objet d'une formation continue des contrôleurs.

Tous les incidents, de quelque nature que ce soit, affectant l'un des satellites ou le signal transporté tel que, par exemple, une défaillance technique ou une interruption du signal, font l'objet d'un traitement interne au département Exploitation, dans le cadre des procédures d'« escalade », permettant de faire un appel immédiat aux compétences internes ou à l'expertise des fabricants de satellites, si besoin est. Chaque incident affectant l'un des satellites ou le système de contrôle est répertorié et fait l'objet d'un suivi sous la direction du responsable de l'exploitation des satellites, afin d'en identifier les causes et de proposer et mettre en œuvre les actions correctives nécessaires.

Tout incident significatif susceptible d'affecter la qualité ou la continuité du service de télécommunications fait par ailleurs l'objet :

- ▶ d'une information aux membres de la Direction générale ;
- ▶ d'une revue interne de la Direction technique ;
- ▶ le cas échéant, d'une revue par une commission d'experts indépendants en fonction de la nature des incidents rencontrés ;
- ▶ d'une information aux clients ; et
- ▶ le cas échéant, d'un communiqué de presse.

#### ▶ **Capacité de secours et redondance**

Dans le cadre de sa stratégie de gestion, Eutelsat a développé une politique de secours et de redondance en vue de réduire le risque d'interruption ou d'indisponibilité du service, ou de manquement à ses obligations contractuelles.

Les satellites du Groupe sont conçus avec une redondance adéquate en vue de faire face à des pannes d'équipement potentielles et d'atteindre ou de dépasser leur durée de vie théorique d'exploitation. Une importante redondance dans les équipements à bord permet au Groupe de substituer rapidement les équipements endommagés pendant la durée de vie d'exploitation du satellite, avec une interruption de service nulle ou minimale suivant la nature de l'incident. Certains satellites de la flotte utilisent actuellement ces redondances.

En outre, le Groupe offre une capacité de secours importante pour certaines positions orbitales clés. La capacité de secours est utilisée pour se substituer à la capacité attribuée en cas d'anomalie à bord ou de panne d'équipement sur un satellite. Une telle capacité de secours, obtenue par la combinaison de la capacité de plusieurs satellites situés à des positions orbitales proches et qui ont une couverture et des spécificités techniques similaires, permet au Groupe de fournir une continuité de service aux clients en fonction notamment du taux d'utilisation de ces satellites.

En outre, le Groupe a signé des contrats afin de garantir la continuité de service à certains de ses clients en leur offrant la possibilité de bénéficier d'une capacité avec une garantie de rétablissement sur une capacité préétablie (en général sur un satellite voisin). Ces contrats sont généralement conclus sur la base d'un prix d'attribution de capacité plus élevé. En l'absence d'une situation d'urgence ou d'un dysfonctionnement qui pourrait requérir la capacité de secours, le Groupe peut commercialiser cette capacité qui est alors soumise contractuellement à un droit de reprise.

#### ▶ **La sécurité informatique et la certification des systèmes de contrôle des satellites et services associés**

Les mesures visant à renforcer la sécurité informatique des systèmes d'information pour le contrôle des satellites et services associés s'est poursuivie pendant l'exercice écoulé.

#### **ISO 27001 (système de management de la sécurité de l'information)**

Le Groupe vise l'excellence en matière de pratiques de sécurité et de protection. La certification ISO 27001 du système de gestion de la sécurité de l'information a été obtenue pour un certain nombre de ses activités et entités opérationnelles, notamment le contrôle des satellites, le téléport de Rambouillet, Eutelsat Americas, Skylogic Mediterraneo. Voir le chapitre 3 section 3.2.2.3 « Respect et renforcement de la cybersécurité » du Document d'Enregistrement Universel pour visualiser une liste des certifications ISO 27001.

#### **Certification de niveau 4 - World Teleport Association (Association mondiale des téléports, WTA)**

Depuis juin 2019, le téléport de Rambouillet a obtenu la certification de niveau 4 – le plus élevé – pour une période de trois ans, dans le cadre du programme de certification délivré par l'Association mondiale des téléports (World Teleport Association – WTA). Ce programme de certification de téléports s'adresse à la fois aux opérateurs de téléport et à leurs clients. Il se positionne comme une démarche objective, transparente et reconnue internationalement qui permet d'évaluer la sécurité et la qualité des installations de notre téléport, ainsi que de la technologie qui y est utilisée et des procédures d'exploitation qui y sont mises en place, passant par une évaluation rigoureuse des éléments relatifs à la continuité de l'activité, à la chaîne de transmission, à la connectivité terrestre et satellitaire, à la sécurité des personnes et des systèmes d'information (cybersécurité) et au centre d'exploitation du réseau.

#### **ISO 9001 (système de management de la qualité)**

Depuis 2005, les opérations de contrôle des satellites d'Eutelsat S.A. sont certifiées ISO 9001. La certification couvre le contrôle et l'exploitation des satellites, les opérations de lancement et de mise en orbite de satellites, le système au sol de contrôle des satellites (définition, développement, approvisionnement, déploiement, exploitation et maintenance). Cette certification inclut le téléport de Rambouillet, les activités du téléport Skylogic de Turin et Cagliari et Eutelsat Americas.

Le Responsable de la sécurité des systèmes d'information (RSSI) du Groupe rend compte au Directeur juridique et au Directeur des ressources humaines avec une ligne fonctionnelle avec le Directeur des systèmes d'information du Groupe. Il pilote tous les aspects de la cybersécurité du Groupe. Il a pour mission de développer et mettre en œuvre un programme de sécurité global afin de s'assurer que les actifs et processus sont protégés et que les risques sont reconnus et traités au niveau adéquat. Il travaille en partenariat avec les équipes informatiques et d'ingénieurs satellites, pour s'assurer que le programme respecte les intérêts du Groupe et les meilleures pratiques.

En mai 2023, Eutelsat Group a recruté un ingénieur dédié au « IA-Pre Program », un nouveau programme établissant de nouvelles exigences en matière de cybersécurité pour les fournisseurs de services de communications par satellite commerciaux travaillant avec les forces armées des États-Unis, afin d'élaborer des procédures adaptées et de se mettre en conformité avec ces nouvelles exigences.

Le Groupe poursuit son engagement dans deux processus majeurs :

- ▶ France et Europe : mise en conformité totale avec la norme ISO 27001, la norme NIS2 et la LPM (« Loi de programmation militaire ») ;
- ▶ États-Unis : NIST 800-53 et le « IA-Pre Program » (voir ci-dessus).

### **4.6.2 Procédures relatives à la prévention et la gestion des autres risques opérationnels du Groupe**

#### ▶ **Le plan de continuité des activités de la Société**

Le plan de continuité définit les éléments suivants :

- la cartographie des processus critiques et leurs objectifs de reprise. Cette cartographie découle d'une analyse des impacts métiers liés aux scénarios de sinistre ;
- les modalités de gestion de la crise (logistique, communications externes et internes, processus de décision) ;
- les procédures métiers décrivant les tâches à mener sur le site de secours ;
- le système d'information de secours (applications, infrastructure systèmes et réseaux, téléphonie) ;
- les procédures décrivant les actions d'urgence à mener en cas de sinistre ; et
- la logistique nécessaire au déclenchement du plan (positions de secours des utilisateurs, salles techniques hébergeant l'infrastructure de secours).

Le plan de continuité de ses activités (PCA) vise à définir les conditions de continuité des activités commerciales, financières et administratives, juridiques, de communication institutionnelle, de gestion des systèmes d'information et des ressources humaines.

Les activités directement liées à la gestion de la flotte de satellites (en particulier celles des Centres de Contrôle des Satellites et des Communications) sont hors périmètre car déjà prises en compte dans des procédures de sécurité spécifiques décrites dans le paragraphe précédent consacré à ce sujet.

#### ▸ La sécurité des systèmes d'information

Dans le cadre de ses activités, le Groupe est exposé à un certain nombre de risques opérationnels et plus particulièrement à des risques susceptibles d'affecter son processus d'activité. La prise en compte des risques opérationnels liés à la sécurité des systèmes d'information du Groupe par la Direction des Systèmes d'Information se traduit par les activités suivantes :

- cartographie des risques liés à la sécurité des systèmes d'information et évaluation des impacts sur le fonctionnement du Groupe ;
- définition d'une politique et de normes adaptées aux besoins de sécurité du Groupe ;
- élaboration et suivi d'un plan d'action ;
- évaluation des mesures de protection en vigueur dans les domaines organisationnels et techniques ;
- identification et réaction en cas d'événements suspects ou d'incidents de sécurité par la mise en place d'un Centre opérationnel de sécurité (SOC) afin de pouvoir contrôler l'ensemble des activités du réseau, les données, les PC, les serveurs, le CERT-FR, etc. ;
- renforcement de notre capacité à gérer la conformité et les diverses sollicitations des clients, agences de sécurité, États, et autorités réglementaires.

La Direction des systèmes d'information a obtenu la certification ISO 9001 en 2022 couvrant les processus suivants :

- Gestion ;
- Projet ;
- Maintenance et évolution des applications ;
- Gestion des ressources ;
- Retour des clients.

La Direction des Systèmes d'Information a entamé la procédure de certification ISO 27001 avec l'objectif de l'obtenir à la fin de l'année 2024. Dans le même temps, elle s'est également engagée dans le programme « IA-Pre Program » (voir ci-dessus).

#### ▸ Le traitement de l'information comptable et financière

En sus des procédures de contrôle interne inhérentes à son activité principale, le Groupe a développé de façon significative les procédures de contrôle relatives au traitement de l'information comptable et financière, et ce, tant au niveau de ses filiales opérationnelles qu'au niveau de ses filiales de gestion de participations. Durant l'exercice 2023-24, le Groupe a lancé l'intégration dans l'ERP du Groupe et les outils informatiques du « core model » (socle commun) à la suite du rapprochement entre Eutelsat et OneWeb.

Par ailleurs, un reporting mensuel est préparé sous la supervision du Directeur financier et communiqué au Comité exécutif. Ce reporting prend en compte les informations relatives aux différentes activités du Groupe issues des différentes Directions opérationnelles (Direction commerciale, Direction financière, Direction technique, Direction des Affaires Juridiques, etc.) après rapprochement avec les pièces comptables et juridiques appropriées.

Après la finalisation du rapprochement entre Eutelsat et OneWeb, le travail d'intégration s'est mis en place pour garantir l'alignement des procédures de reporting financier à l'échelle du groupe, avec la création, notamment, d'un référentiel global des procédures.

#### ▸ L'élaboration des comptes sociaux consolidés

Lors de chaque arrêté mensuel, les données financières de chacune des filiales font l'objet d'une revue par le Directeur de la Consolidation afin de s'assurer notamment que les principes et méthodes comptables en vigueur au sein du Groupe sont correctement appliqués. Ces principes et méthodes comptables sont développés dans le manuel de consolidation établi et diffusé au sein du Groupe durant l'exercice. Ce manuel fait l'objet de mises à jour dès que nécessaire. De plus, le Directeur de la Consolidation adresse des instructions précises aux filiales avant chaque clôture comptable incluant un calendrier détaillé ainsi que la liste des différentes actions à mener. Par ailleurs, la formalisation accrue du processus de réalisation des comptes consolidés à partir des informations communiquées par les filiales permet de garantir la couverture de l'intégralité du périmètre.

Le processus de clôture a été renforcé dans l'ensemble des filiales du Groupe. Les lettres de représentations financières et comptables semestrielles ont été étendues sur le périmètre de vente et sont signées par les RVP tous les trimestres. Cela permet en effet de s'assurer de la connaissance de tout engagement commercial par la Direction comptable et financière.

En outre, chaque arrêté des comptes semestriels et annuels fait l'objet d'une réunion de revue et d'approbation par le Comité d'audit en présence des commissaires aux comptes de la Société.

Après application par la Société des principes et procédures comptables intégrés dans le manuel de saisie de l'outil de consolidation, les commissaires aux comptes présentent les conclusions de leurs travaux au Comité d'audit puis au Conseil d'administration. Ce processus vise à garantir que les comptes approuvés par le Conseil d'administration donnent une image fiable et précise de la situation financière et de l'activité de la Société et du Groupe.

Dans un souci de responsabilisation du Management et de contrôle des données financières de l'ensemble des sociétés du Groupe, la Société utilise un système de consolidation et de reporting garantissant :

- une provenance unique des informations utilisées pour la consolidation légale et pour le reporting gérées au sein d'une base commune ; et
- l'inscription par les différents responsables hiérarchiques des sociétés composant le Groupe et la conservation, dans le système, des données légales.

Les informations utilisées en consolidation font l'objet d'une validation par les responsables légaux des filiales par l'utilisation de lettres d'affirmation.

#### ▸ Procédure de gestion des publications d'informations financières

Seules les personnes dûment habilitées peuvent communiquer des informations financières au marché. Outre le Directeur général, ces personnes comprennent : le Directeur financier du Groupe, d'autres membres du Comité exécutif, les équipes de la Direction des Relations Investisseurs & de la Communication Financière, ainsi que la Direction de la Communication Institutionnelle.

Des procédures ont été mises en place afin de sensibiliser les salariés concernés aux exigences réglementaires en matière d'informations privilégiées et de fenêtres négatives (« black-out period »). Les salariés qui, du fait de leurs fonctions, ont accès à des informations privilégiées, sont informés avant chaque fenêtre négative de l'interdiction de vendre ou acheter des actions Eutelsat ainsi que de leurs obligations en matière de confidentialité.

La Direction des Relations Investisseurs & de la Communication Financière diffuse et communique les informations financières concernant Eutelsat Group et sa stratégie par le biais, entre autres :

- du document d'enregistrement universel, des rapports financiers semestriels et des informations financières trimestrielles ;
- des communiqués de presse financiers ;
- des présentations destinées aux analystes financiers ainsi qu'aux investisseurs.

Les communiqués de presse et les rapports financiers sont approuvés par le Comité d'audit et le Conseil d'administration. Sauf en cas de circonstances exceptionnelles, ils sont publiés en dehors des horaires d'ouverture de la Bourse de Paris.

Chaque sujet sur lequel Eutelsat publie des informations est accompagné d'une analyse et d'échanges approuvés par la direction et mises à jour régulièrement, fournissant ainsi un support solide pour les relations du Groupe avec les acteurs du marché.

Pour garantir aux investisseurs un accès équitable aux informations, l'ensemble des informations financières publiées sont disponibles en français et en anglais et diffusées à travers les canaux suivants :

- les informations destinées au grand public sont publiées sur le site institutionnel accessible à l'adresse [www.eutelsat.com](http://www.eutelsat.com) dès leur publication (et peuvent être envoyées par courrier sur demande) ;
- les informations réglementées sont communiquées conformément à la Directive Transparence de l'Union européenne par un diffuseur professionnel d'informations réglementées ;
- les réunions avec les analystes sont retransmises intégralement sur Internet et accessibles sans restriction en direct ou en différé ou par conférence téléphonique ;
- les visites à l'étranger et les échanges avec des acteurs du marché sont généralement menés par deux représentants d'Eutelsat, pour garantir la précision des informations communiquées et l'accès équitable auxdites informations. Les documents présentés à ces occasions sont mis en ligne immédiatement sur le site Internet de l'entreprise [www.eutelsat.com/fr](http://www.eutelsat.com/fr).

#### ▸ Assurances

##### Assurance des satellites

Voir le paragraphe « Assurances... » à la section 4.3.6 « Chaîne d'approvisionnement » pour plus de détails sur les polices d'assurance ;

##### Autres assurances en vigueur

Le Groupe a souscrit à diverses assurances de responsabilité civile, notamment une assurance couvrant ses mandataires sociaux, administrateurs et dirigeants dans l'exercice de leurs fonctions.

En outre, le Groupe dispose notamment d'une assurance dommages tous risques matériels de télécommunication au sol et équipements divers, de différentes assurances d'assistance pour le personnel, et d'une assurance couvrant les déplacements des salariés.

#### ▸ Les délégations de pouvoir et de signature

En principe, tous les contrats et documents matérialisant un engagement de la Société sont soumis à la signature du Directeur général. Cependant, dans des cas particuliers tels que, notamment, la gestion des contrats fournisseurs de faibles montants (inférieur à 300 000 euros), des délégations de signature ont été consenties par le Directeur général à certaines personnes du Groupe. Ces délégations sont établies par la Direction des Affaires

Juridiques, qui en assure le suivi. Le Directeur général est habilité à signer tous les engagements sans limite de montant ou de nature, sous réserve des dispositions prévues par la loi et des dispositions du Règlement intérieur du Conseil d'administration de la Société.

#### ► La gestion et le suivi des contrats fournisseurs du Groupe

À l'instar des autres contrats du Groupe, la préparation, la négociation et le suivi des contrats fournisseurs et des contrats de financements de la Société sont assurés par Eutelsat S.A. en application de la convention de prestations de services intervenue entre la Société et Eutelsat S.A. C'est ainsi qu'avant d'être signés, les contrats fournisseurs font l'objet d'une revue de contrats, sous la forme d'une procédure de visas des directeurs concernés et d'une approbation formelle émanant du Directeur général ou des directeurs auxquels le Directeur général a consenti une délégation de signature.

#### ► Les procédures d'achat

Les procédures mises en place visent à garantir que tout engagement de commande de biens ou de prestations de services soit précédé d'une demande d'achat valablement autorisée.

La procédure d'autorisation préalable à tout achat se décline ainsi :

► validation par la Direction générale d'une enveloppe budgétaire par projet/activité, dans le cadre du budget annuel approuvé par le Conseil d'administration ; et

► validation par la Direction du département duquel émane la demande d'achat (ainsi que par la Direction générale au-delà d'un montant prédéterminé).

Les factures reçues sont rapprochées des réceptions des prestations de services et/ou des livraisons de biens ayant fait préalablement l'objet d'un contrat ou d'une commande.

Le paiement des factures est conditionné aux accords donnés par les différents services impliqués dans le processus d'achat, et ce, dans le respect des principes de contrôle interne relatifs aux règles de séparation des fonctions.

Tout paiement est fondé sur le principe de la double signature. Au-delà de certains montants prédéterminés, la signature du Directeur général est également requise.

À noter que, pour ce qui est des contrats d'approvisionnement des satellites ou lanceurs, ces programmes sont préalablement approuvés par le Conseil d'administration dans le cadre de son examen de l'activité et des décisions d'investissements du Groupe. Les contrats correspondant à ces programmes font l'objet d'une procédure spécifique (technique, juridique et financière) avant leur signature par le Directeur général.

#### ► La prise en compte du risque de non-conformité

Au cours de l'exercice, le Groupe a poursuivi le renforcement de son programme de lutte contre la corruption et le trafic d'influence conçu pour prévenir et identifier les agissements de corruption au sein du Groupe, notamment par :

► l'alignement à l'échelle du Groupe des différentes politiques de conformité à la suite de la fusion entre Eutelsat et OneWeb ;

► le renforcement du réseau de conformité interne chargé de développer une culture de la conformité au niveau local, en contrôlant l'efficacité des procédures du Groupe et en signalant les vulnérabilités détectées ;

► la poursuite des actions engagées dans le cadre de la mise en place des mesures prescrites par la loi Sapin II, conformément aux dernières recommandations de l'AFA, en particulier : (i) l'intensification du programme de formation des salariés en France et à l'étranger, (ii) la mise à jour régulière des politiques internes en matière d'éthique et de conformité, et (iii) la réalisation d'un contrôle de haut niveau de la conformité par un auditeur externe, afin d'évaluer la mise en œuvre et l'efficacité du programme.

Pour de plus amples informations sur la gestion du risque de non-conformité, se reporter au chapitre 3 du Document d'Enregistrement Universel.

### 4.6.3 Prévention et gestion des risques commerciaux du Groupe Eutelsat S.A.

#### ► La gestion et le suivi des contrats clients

Les contrats clients du Groupe sont conclus par Eutelsat S.A. ou ses filiales sur la base de contrats standards élaborés par la Direction des Affaires Juridiques et par la Direction commerciale.

Toute modification des contrats standards fait l'objet d'un examen préalable par la Direction des Affaires Juridiques avant d'être signés par les personnes habilitées.

La signature des contrats de vente fait l'objet de plusieurs étapes de validation, lesquelles varient en fonction de la valeur annuelle de chaque engagement.

Le Groupe a mis en place des processus d'élaboration des contrats d'attribution de capacité permettant notamment de vérifier que les contrats sont dûment signés et les clients facturés conformément aux conditions contractuelles prévues.

Les contrats d'attribution de capacité donnent lieu à des reportings mensuels et trimestriels établis par les Directions commerciale et financière.

#### ► La gestion du risque de crédit

À cet égard, les contrats standards conclus avec les clients contiennent une clause prévoyant la suspension ou l'interruption de service, en cas de non-paiement. La Société a souscrit un contrat avec deux agences de recouvrement.

Tout nouveau client fait l'objet d'une évaluation du risque client par l'équipe « Credit Management » de la Direction financière déterminant le niveau de garantie financière requis. Une réévaluation annuelle est systématiquement effectuée sur l'ensemble du portefeuille clients. Des réévaluations sont également effectuées au cas par cas tout au long de l'exercice.

Le département « Credit Management » est également en charge exclusive du contrôle des règlements. Une vigilance particulière est apportée aux clients situés dans les zones géographiques considérées comme étant potentiellement les plus à risque.

Tout retard de paiement fait l'objet d'une analyse précise avec les responsables clientèle concernés de la Direction Commerciale et de la Direction des Affaires Juridiques, suivie, le cas échéant, de mesures appropriées. Ce département « Credit Management » assure, en cas de réclamation, le lien avec la Direction des Affaires Juridiques laquelle suit les actions contentieuses avec l'aide de cabinets d'avocats spécialisés, selon les besoins.

#### **4.6.4 Gestion des risques financiers**

Le Groupe a mis en place, au niveau de sa filiale opérationnelle Eutelsat S.A., une gestion centralisée de trésorerie. Dans le cadre des conventions de prestations de services intervenues entre Eutelsat S.A. et les différentes entités du Groupe (y compris la Société), le Service Financements et Trésorerie d'Eutelsat S.A. gère, pour le compte de toutes les entités du Groupe, les risques de change, de taux, de contrepartie de financement et de liquidité.

Par ailleurs, le Groupe est exposé au risque de marché, notamment en ce qui concerne le risque de change, de taux d'intérêt et de contrepartie. La Direction Financière gère activement ces expositions aux risques. Pour y faire face, le Groupe a recours à un certain nombre d'instruments financiers dérivés.

Ces instruments financiers sont négociés de gré à gré auprès de contreparties bancaires de premier rang. Le Groupe n'effectue aucune transaction financière dans une optique spéculative ni de transaction présentant un risque qui ne puisse être quantifié lors de sa conclusion, autrement dit il ne saurait vendre des actifs sans les posséder ou sans savoir s'il les possédera à l'avenir.

L'objectif est de réduire, là où cela semble approprié et possible, les fluctuations des revenus, de résultat et des flux de trésorerie suite à des fluctuations de taux d'intérêt et de cours de change.

##### **► Gestion du risque de liquidité**

Le 8 avril 2024, Eutelsat Group a conclu plusieurs opérations de refinancement afin d'anticiper les prochaines échéances de financement et de redéfinir son profil de liquidité en adéquation avec ses besoins prévisionnels.

- ▶ Eutelsat S.A. a émis une obligation non garantie de 600 millions d'euros avec une échéance à 5 ans (13 avril 2029), assortie d'un taux d'intérêt fixe annuel de 9,75 % ;
- ▶ Eutelsat S.A. a racheté 77,9 % de son obligation non garantie d'un montant de 800 millions d'euros à échéance au 2 octobre 2025, à la suite d'une offre publique d'achat, soit une opération d'un montant de 623,4 millions d'euros. Le solde restant de cette obligation est de 176,6 millions d'euros ;
- ▶ Eutelsat S.A. a annulé totalement ses deux facilités de crédit confirmées non garanties et non tirées (d'un montant de 450 millions d'euros et 200 millions d'euros) avec une échéance au mois de septembre 2025 ;
- ▶ Eutelsat S.A. a contracté une nouvelle ligne de crédit confirmée non garantie d'un montant de 450 millions d'euros. Cette nouvelle facilité est octroyée par un groupe de six banques de premier rang et a une première échéance au 4 avril 2027 avec de possibles extensions de 12 mois, sous réserve de l'accord des banques prêteuses. Au 30 juin 2024, cette facilité de crédit n'est pas tirée.

Au 30 juin 2024, la liquidité du Groupe est importante avec des lignes de crédit disponibles non utilisées à hauteur de plus de 450 millions d'euros et une trésorerie de 832 millions d'euros.

Au 30 juin 2024, le Groupe respectait l'ensemble des ratios financiers (covenants) imposés par ses différentes lignes de crédit tel que décrit en section 7.4 des annexes des comptes consolidés d'Eutelsat SA. Le ratio dette nette/EBITDA ressort à 2.17x au 30 juin 2024 (3,35 au 30 juin 2023).

Le Groupe gère le risque de liquidité en utilisant un outil lui permettant de suivre et de gérer ses besoins de liquidités récurrents. Cet outil tient compte de la maturité des investissements financiers, des actifs financiers et des estimations de flux de trésorerie futurs liés aux activités opérationnelles.

L'objectif du Groupe est de maintenir l'équilibre entre la continuité des financements et leur flexibilité grâce à l'utilisation de découverts, d'emprunts bancaires in fine, d'emprunts obligataires, de lignes de crédit bancaire revolving, de crédits structurés et de contrats de location de satellites.

**Veillez noter que les données ci-dessous concernent Eutelsat S.A.**

Total flux (en millions d'euros)	30 juin 2024		30 juin 2025	30 juin 2026	30 juin 2027	30 juin 2028	30 juin 2029	Au-delà de 5 ans
	Valeur au bilan	Flux contractuels						
Emprunt bancaire BEI Eutelsat S.A.	(199,8)	(204,4)	(1,0)	(1,0)	(1,0)	(1,0)	(200,4)	-
Emprunts obligataires Eutelsat S.A.	(1 924,4)	(2 328,6)	(84,5)	(258,5)	(681,0)	(660,8)	(643,9)	-
Dettes structurées Eutelsat S.A.	(284,0)	(328,1)	(198,2)	(53,0)	(76,9)	-	-	-
Locations financement	(278,8)	(278,8)	(47,8)	(46,5)	(48,6)	(51,8)	(84,1)	-
Instruments dérivés de taux qualifiés	(41,7)	(41,7)	(41,7)	-	-	-	-	-
<b>TOTAL DETTES FINANCIERES</b>	<b>(2 728,7)</b>	<b>(3 181,6)</b>	<b>(373,2)</b>	<b>(359,0)</b>	<b>(807,5)</b>	<b>(713,6)</b>	<b>(928,4)</b>	<b>-</b>
Autres passifs financiers	(141,4)	(141,4)	(118,1)	(23,3)	-	-	-	-
<b>TOTAL PASSIFS FINANCIERS</b>	<b>(2 870,1)</b>	<b>(3 323,0)</b>	<b>(491,3)</b>	<b>(382,3)</b>	<b>(807,5)</b>	<b>(713,6)</b>	<b>(928,4)</b>	<b>-</b>

Le tableau ci-dessous présente l'échéancier des lignes de crédit :

(en millions d'euros)	30 juin 2023	Juin 2024	Juin 2025	Juin 2026	Juin 2027	Juin 2028	Juin 2029
Échéance des facilités de crédit disponibles non utilisées	-	-			(450)	-	-

Le tableau ci-dessous présente l'échéancier des actifs financiers :

(en millions d'euros)	Total flux 30 juin 2024	Juin 2025	Juin 2026	Juin 2027	Juin 2028	Juin 2029	Au-delà de 5 ans
		Nominal	Nominal	Nominal	Nominal	Nominal	Nominal
Instruments dérivés de change	0,3	0,3	-	-	-	-	-
Actifs financiers	514,3	108,1	406,3	-	-	-	-
Trésorerie	420,1	420,1	-	-	-	-	-
Équivalents de trésorerie	411,9	411,9	-	-	-	-	-
<b>TOTAL ACTIFS FINANCIERS</b>	<b>1 346,6</b>	<b>940,4</b>	<b>406,3</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

#### ► Gestion du risque de taux d'intérêt

Le Groupe gère son exposition aux variations de taux d'intérêt en conservant une partie de sa dette à taux fixe (les emprunts obligataires d'Eutelsat S.A.) et si nécessaire par une politique de couverture ou de pré couverture.

Pour plus d'informations, il convient de se référer à la note 7.4.6 de l'annexe aux comptes consolidés du Groupe.

Au dimanche 30 juin 2024, il n'y avait aucun instrument de couverture de taux.

La position nette de taux au dimanche 30 juin 2024 se présente alors comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Actifs financiers (a)		Passifs financiers (b)		Position nette avant gestion(c) = (a) - (b)		Hors bilan(swaps à taux fixe, caps, tunnel)(d)		Position nette après gestion(e) = (c) + (d)	
	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable
Moins de 1 an	-	940,4	(230,7)	(294,8)	(230,7)	645,6	-	-	(230,7)	645,6
De 1 à 5 ans	-	406,3	(2 471,4)	(898,4)	(2 471,4)	(492,1)	635,5	-	(1 835 ,9)	(492,1)
Plus de 5 ans	-						-	-		
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>1 346,6</b>	<b>(2 702,1)</b>	<b>(1 193,2)</b>	<b>(2 702,1)</b>	<b>153,4</b>	<b>635,5</b>		<b>(2 066,6)</b>	<b>153,4</b>

#### ► Risque de change

Afin de se couvrir contre les risques liés à la fluctuation des taux de change, le Groupe peut être amené à utiliser des ventes à terme ou tunnels (ou des ventes à terme synthétiques à barrière activante de dollars U.S. contre euros), exercées ou non en fonction du taux de change à leur date d'expiration. Le Groupe ne peut néanmoins garantir qu'il parviendra à couvrir systématiquement tous ses contrats libellés en dollar U.S.

Par ailleurs, afin de couvrir le risque de conversion, Groupe peut également avoir recours à la création de passifs libellés dans la devise des flux de trésorerie générés par ces actifs. Les instruments de couverture comprennent des instruments dérivés de change (swap de devises) documentés en couverture d'investissement net pour les opérations d'investissement réalisées en devise étrangère. Le Groupe a ainsi mis en place un swap de devises pour un notionnel de 635,5 millions d'euros afin de couvrir son investissement net chez Satmex.

De plus, Eutelsat S.A. fait office d'entité centrale pour les besoins et excès de trésorerie des filiales du Groupe. Elle peut effectuer des opérations de change, principalement des contrats à terme (forwards) et des swaps, pour couvrir les risques de change qui se matérialisent dans son bilan lorsqu'elle réalise des emprunts et des prêts dans d'autres devises que l'euro.

Pour plus d'informations, il convient de se référer à la note 7.4.6 de l'annexe aux comptes consolidés du Groupe.

Le tableau ci-dessous présente la situation en millions d'euros de tous les instruments de couverture sur devises existant au 30 juin :

<i>(en millions d'euros)</i>	Montants notionnels		
	2022	2023	2024
Ventes à terme synthétiques à barrière activante (Eutelsat S.A.)	487,8	354,7	120
Cross currency swap/opération d'échange de devises	646,8	621,9	635,5
Dérivés swap de change			201
Total des instruments	1 134,6	976,6	956,5

#### ► Gestion du risque de contrepartie

Le risque de contrepartie inclut le risque lié à l'émetteur de titres, le risque d'exécution sur produits financiers dérivés ou produits monétaires ainsi que le risque de crédit sur les liquidités et les placements à terme. Le Groupe atténue son exposition au risque lié à l'émetteur et son exposition au risque d'exécution et de crédit en acquérant des produits financiers auprès de banques et d'établissements financiers de premier rang. L'exposition à ces risques est étroitement surveillée et contenue dans des limites prédéterminées. Au 30 juin 2024, le syndicat bancaire d'Eutelsat Communications comprend neuf prêteurs et celui d'Eutelsat S.A. comprend six banques pour la facilité revolving de 450 millions d'euros.

En cas de défaillance d'un des prêteurs sur la partie crédit in fine des facilités, le Groupe conserve la totalité des montants alloués à l'origine. En cas de défaillance d'une contrepartie sur la partie revolving d'une facilité, le montant obtenu peut être inférieur au montant total demandé. Dans ce cas, le Groupe peut effectuer un (des) tirage(s) supplémentaire(s) auprès des autres contreparties afin d'obtenir le montant complémentaire nécessaire pour atteindre le montant total du tirage demandé. Le Groupe n'anticipe aucune perte qui résulterait de la défaillance de ses contreparties quant à leurs obligations prévues au contrat. Au dimanche 30 juin 2024, le risque de contrepartie n'est pas significatif.

## 5. UNE FLOTTE JEUNE COUVRANT PRESQUE L'ENSEMBLE DU GLOBE

### 5.1 La flotte de satellites d'Eutelsat

Au 30 juin 2024, le Groupe exploitait de la capacité sur une flotte de 35 satellites, dont cinq en orbite inclinée.

Capacité en pleine propriété au 30 juin 2024

Nom du satellite	Position orbitale	Couvertures géographiques	Capacité opérationnelle <sup>(1)</sup> (en nombre de répéteurs physiques et/ou de faisceaux)	Date de lancement
EUTELSAT 117 WEST A	116,8° Ouest	Amériques	40 Ku/24 C	Mars 2013
EUTELSAT 117 WEST B	117,0° Ouest	Amériques	40 Ku	Juin 2016
EUTELSAT 115 WEST B	114,9° Ouest	Amériques	31 Ku/12 C	Mars 2015
EUTELSAT 65 WEST A	65° Ouest	Amérique latine	27 Ku/10 C/24 Ka	Mars 2016
EUTELSAT 8 WEST B	8° Ouest	Moyen-Orient, Afrique, Amérique latine	48 Ku/12 C	Août 2015
EUTELSAT 7 WEST A	7,3° Ouest	Moyen-Orient, Afrique du Nord	51 Ku	Septembre 2011
EUTELSAT 5 WEST B <sup>(2)</sup>	5° Ouest	Europe, Afrique du Nord	20 Ku	Octobre 2019
KONNECT VHTS	2,7° Est	Europe, Afrique du Nord	Faisceaux 230 Ka	Septembre 2022
EUTELSAT 3B	3° Est	Europe, Moyen-Orient, Afrique	28 Ku/12 C/5 Ka	Mai 2014
EUTELSAT 7B	7° Est	Europe, Moyen-Orient, Afrique	45 Ku/2 Ka	Mai 2013
EUTELSAT 7C	7° Est	Europe, Moyen-Orient, Afrique	38 Ku	Juin 2019
EUTELSAT KONNECT	7,2° Est	Europe, Afrique	Faisceaux 92 Ka	Janvier 2020
EUTELSAT 9B	9° Est	Europe	49 Ku	Janvier 2016
EUTELSAT 10B	10° Est	Europe, Moyen-Orient, Afrique, Monde	Faisceaux 12 Ku/10 C / 79 Ku HTS, et SMG 37 Ku	Novembre 2022
HOTBIRD 13F	13° Est	Europe, Afrique du Nord, Moyen-Orient	55 Ku	Octobre 2022
HOTBIRD 13G	13° Est	Europe, Afrique du Nord, Moyen-Orient	47 Ku	Novembre 2022
EUTELSAT 16A	16° Est	Europe, Moyen-Orient, Afrique, Océan indien	55 Ku/3 Ka	Octobre 2011

EUTELSAT 21B	21,5° Est	Europe, Moyen-Orient, Afrique	44 Ku	Novembre 2012
EUTELSAT 28E <sup>(3)</sup>	28,2/28,5° Est	Europe	4 Ku	Septembre 2013
EUTELSAT 28F <sup>(3)</sup>	28,2/28,5° Est	Europe	4 Ku	Septembre 2012
EUTELSAT 28G <sup>(3)</sup>	28,2/28,5° Est	Europe	4 Ku	Décembre 2014
EUTELSAT 33F	33,1° Est	Europe, Afrique du Nord, Moyen-Orient, Asie centrale	55 Ku	Août 2006
EUTELSAT 36B	36° Est	Europe, Moyen-Orient, Afrique	70 Ku	Novembre 2009
EUTELSAT QUANTUM	47,7° Est	Flexible	12 chaînes "QUANTUM"	Juillet 2021
EUTELSAT 70B	70,5° Est	Europe, Moyen-Orient, Asie	37 Ku	Décembre 2012
EUTELSAT 172B	172° Est	Asie-Pacifique, Australie, Nouvelle-Zélande	Faisceaux 40 Ku/14 C/11	Juin 2017
EUTELSAT 174A	174° Est	Asie-Pacifique, Australie, Nouvelle-Zélande	-	Décembre 2005
EUTELSAT 139 WEST A	139° Ouest	Amériques	-	Mars 2004
EUTELSAT 12 WEST G	12,5° Ouest	Europe	-	Décembre 2008
HOTBIRD 13E	12,8° Est	Europe, Afrique du Nord, Moyen-Orient	-	Mars 2006
EUTELSAT 33E	95° Ouest	Amériques	-	Février 2009

(1) Le nombre de répéteurs peut varier d'une année sur l'autre en raison des repositionnements ou reconfigurations.

(2) Au cours de l'exercice 2019-20, le satellite EUTELSAT 5 WEST B a perdu son panneau solaire sud, entraînant une perte de puissance et une perte de 55 % de la capacité nominale du satellite.

(3) Au mois de janvier 2014, dans le cadre du règlement d'un différend avec SES concernant la position orbitale 28,5° Est, le Groupe a acquis de la capacité satellitaire à long terme sur la flotte de satellites SES à cette position orbitale. Le nombre de répéteurs indiqué est le nombre de répéteurs appartenant intégralement à Eutelsat sur la flotte SES.

#### Capacité louée auprès de tiers au 30 juin 2024

Nom du satellite	Position orbitale	Couvertures géographiques	Capacité opérationnelle (en nombre de répéteurs physiques et/ou de faisceaux)	Date de lancement
EUTELSAT 53A <sup>(1)</sup>	53° Est	Europe, Afrique du Nord, Moyen-Orient, Asie	4 Ku	Octobre 2014
EXPRESS AT1 <sup>(1)</sup>	56° Est	Sibérie	19 Ku	Mars 2014
EXPRESS AT2 <sup>(1)</sup>	140° Est	Extrême-Orient russe	7 Ku	Mars 2014
EUTELSAT 36C <sup>(1)</sup>	36° Est	Afrique, Russie	Faisceaux 43 Ku/18 Ka	Décembre 2015
EUTELSAT 28G <sup>(2)</sup>	28,2/28,5° Est	Europe	8 Ku	Décembre 2014

(1) Exploité par Russian Satellite Communications Company (RSCC). Cette capacité correspond à celle exploitée par Eutelsat.

(2) Au mois de janvier 2014, dans le cadre du règlement d'un différend avec SES concernant la position orbitale 28,5° Est, le Groupe a acquis de la capacité satellitaire à long terme sur la flotte de satellites SES à cette position orbitale. Le nombre de répéteurs indiqué est le nombre de répéteurs loués par Eutelsat sur la flotte SES.

## 5.2 Activité de la flotte

### Principales évolutions depuis le 30 juin 2023 :

- Le 1er juillet 2023 : le satellite EUTELSAT 12WE (exploité en orbite inclinée) ayant atteint sa fin de vie, la charge utile a éteinte et le satellite désorbité le 7 juillet 2023.
- Le 19 juillet 2023 : le satellite EUTELSAT 10B est entré en service.
- Le 1er septembre 2023 : le satellite KONNECT VHTS est entré en service.
- Entre le 4 et le 9 septembre 2023 : l'ensemble des services ont été transférés de HOTBIRD 13B et HOTBIRD 13E vers HOTBIRD 13F et HOTBIRD 13G, achevant ainsi la configuration opérationnelle de la position HOTBIRD d'Eutelsat.
- Le 27 septembre 2023 : le satellite HOTBIRD 13B a été repositionné à 33°Est sous le nom EUTELSAT 33F et a remplacé EUTELSAT 33E à cette position. Tous les services ont été transférés de EUTELSAT 33E vers EUTELSAT 33F.
- Le 1er octobre 2023 : le contrôle nord/sud du satellite EUTELSAT 33E étant arrêté, le satellite a commencé à être exploité en orbite inclinée.
- Le 2 juillet 2023 : le satellite EUTELSAT 10A ayant atteint sa fin de vie, la charge utile a été éteinte et le satellite désorbité le 30 novembre 2023.
- Le 31 janvier 2024 : le satellite EUTELSAT 113WA a cessé ses opérations à la suite d'une anomalie et l'ensemble des services ont été transférés vers une position orbitale alternative ou arrêtés. Le satellite a finalement été désorbité le 3 avril 2024.
- Le 9 février 2024 : le satellite EUTELSAT 33E a été repositionné à 95°Ouest pour la fourniture de services réglementaires.
- Le 30 mars 2024 : le satellite EUTELSAT 36D a été lancé avec succès par le lanceur Falcon 9 et devrait remplacer le satellite EUTELSAT 36B au troisième trimestre 2024.

## 5.3 Une politique active d'investissements

Au cours de l'exercice, le Eutelsat S.A. a poursuivi son programme d'investissement. Les investissements « cash » se sont élevés à 355 millions d'euros.<sup>4</sup>

### Satellites commandés au cours de l'exercice 2023-24

Néant.

### Satellites commandés au cours de l'exercice 2022-23

Eutelsat a choisi Thales Alenia Space pour construire FLEXSAT AMERICAS, un satellite de nouvelle génération extrêmement flexible, paramétrable par logiciel. Ce nouveau satellite viendra compléter les ressources en orbite d'Eutelsat, fournissant plus de 100 Gbps de capacité incrémentale au-dessus des Amériques pour soutenir la demande toujours plus forte de services de Connectivité. Il prendra également en charge les services GEO-LEO, notamment dans des zones où la demande est très concentrée.

La livraison de FLEXSAT est prévue pour 2028.

### Programmes de satellites en cours d'approvisionnement

Satellite	Position orbitale	Date d'entrée en service estimée (année civile)	Principales applications	Principales couverture géographique	Répéteurs physiques/Fasceaux	Dont extension
FLEXSAT AMERICAS	-	2028 (livraison)	Connectivité	Amériques	Plus de 100 Gbps	Plus de 100 Gbps

EUTELSAT 36D, dont le lancement a eu lieu au cours de l'exercice 2023-24, devraient entrer en service au deuxième semestre 2024 (civil).

## 5.4 Services de lancements associés aux satellites en cours d'acquisition

D'une manière générale, conformément à sa politique de sécurité et à son plan déploiement des ressources, le cherche à diversifier autant que possible ses prestataires de services de lancement, pour garantir un niveau de flexibilité opérationnelle en cas d'échec de lancement. À titre d'exemple, ses satellites sont techniquement adaptables à plusieurs types de lanceurs. De même, la Société peut choisir de réattribuer les lancements de satellites à un autre de ses prestataires de services de lancement au titre de son contrat de services de lancement ferme ou optionnel.

<sup>4</sup> Ce montant couvre les immobilisations et les paiements au titre des facilités de crédit à l'exportation et des contrats de location de longue durée sur des capacités tierces.

## 6. ACTIVITE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2024 :

- ▶ Le 27 juillet 2023, Eutelsat Greece a également réalisé une augmentation de capital, en créant de nouveaux titres (création de 24 000 actions ordinaires : supplémentaires d'une valeur de 100 € chacune), souscrits intégralement par Eutelsat S.A.
- ▶ Le 13 septembre 2023, Satelites Mexicanos, SA de CV a procédé à une réduction de capital, pour le porter à un montant de 184 277 992,07 MX\$.
- ▶ Le 28 septembre 2023, Eutelsat Communications a acquis environ 77 % des actions ordinaires de catégorie A de la société OneWeb Holding Limited, via un apport en nature desdites actions, entraînant une augmentation du capital qui est porté de 248 926 325 euros à 475 178 378 euros.
- ▶ Le 14 mars 2024, la société Eutelsat America Corp. a acquis 100% de la société OneWeb Technologies Inc auprès de OneWeb Holdings LLC.
- Le 3 juin 2024, la société Eutelsat Latam Corp a été dissoute.

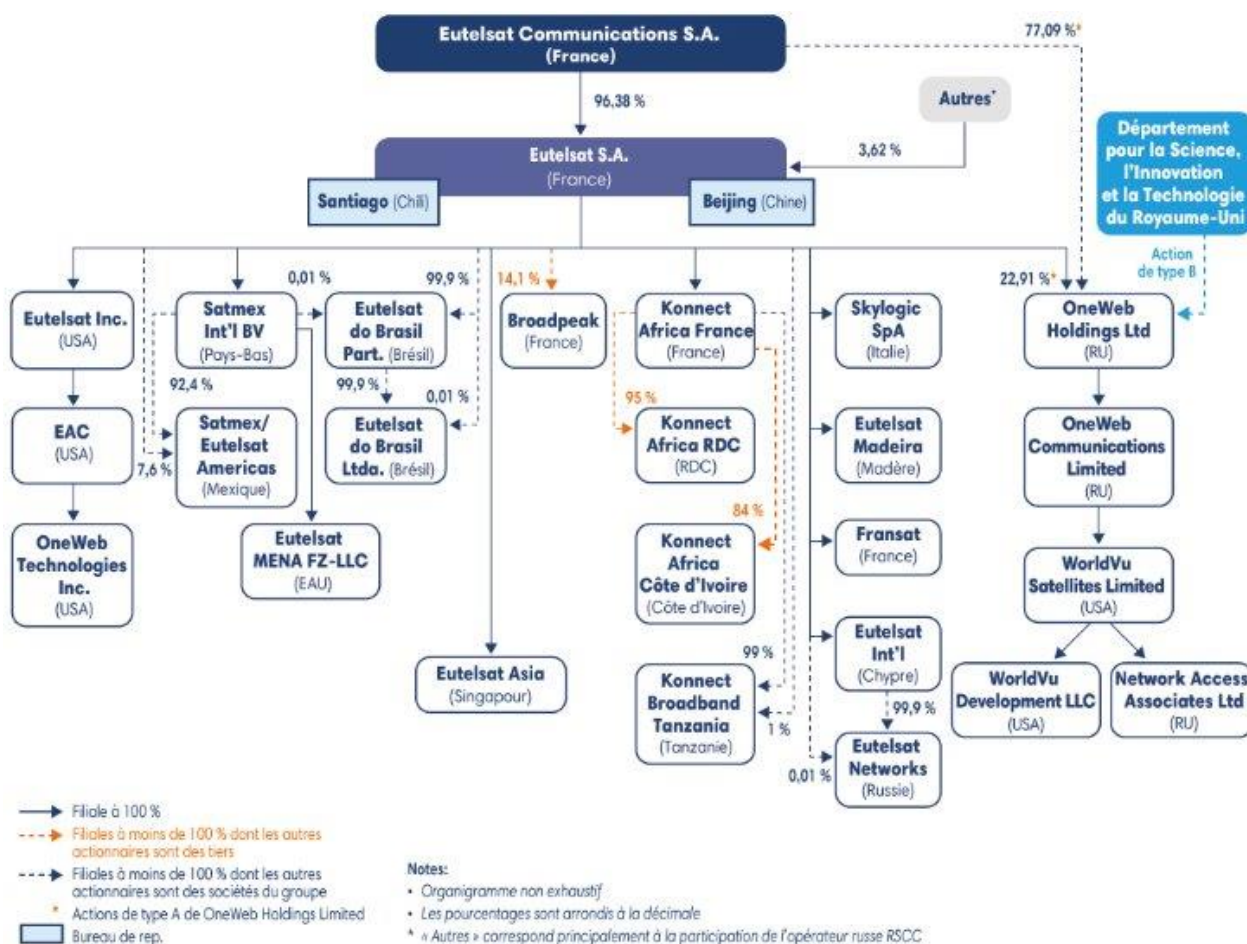
Au 30 juin 2024, la Société détient directement ou indirectement 46 filiales ou participations.

Eutelsat Communications est une société holding, qui n'a pas d'activité opérationnelle propre, autre que sa participation directe dans Eutelsat S.A. et OneWeb Holdings Limited.

Les chiffres d'affaires et les résultats indiqués pour les filiales à la section 6.2 sont établis sur la base des comptes annuels des sociétés concernées.

### 6.1 Organigramme simplifié du groupe au 30 juin 2024

L'organigramme ci-dessous est une forme simplifiée de l'organigramme d'Eutelsat Group au 30 juin 2024. La liste de l'ensemble des sociétés consolidées par Eutelsat Communications au 30 juin 2024 figure en note 3 des annexes des comptes consolidés d'Eutelsat S.A., jointes au présent document. Les pourcentages de droits de vote sont identiques aux pourcentages de participation au capital.



## 6.2 Principales filiales et participations

Au 30 juin 2024, les principales sociétés opérationnelles du Eutelsat S.A. sont :

- Eutelsat Madeira Lda (Madère), Eutelsat Asia Pte Ltd (Singapour), Fransat S.A. (France) et Eutelsat International Ltd (Chypre), filiales directes détenues à 100 % par Eutelsat S.A. ;
- Eutelsat do Brasil Ltda (Brésil), Eutelsat America Corp. (États-Unis), Satélites Mexicanos, S.A. de C.V. (Mexique) et Eutelsat MENA FZ-LLC (Émirats arabes unis), filiales indirectes détenues à 100 % par Eutelsat S.A.

Dans le cadre du développement de ses activités à l'international, Eutelsat S.A. dispose par ailleurs d'un certain nombre d'autres filiales opérationnelles chargées de représenter Eutelsat S.A. et de promouvoir ses services, mais les filiales mentionnées ci-dessus sont considérées comme étant les principales.

### 6.2.1 Principales filiales d'Eutelsat S.A.

#### Eutelsat America Corp. (États-Unis)

Constituée en novembre 2006, Eutelsat America Corp. est une filiale de promotion et de représentation dont l'objet est de distribuer la capacité satellitaire d'Eutelsat S.A., Eutelsat Asia, Satmex et Eutelsat Madeira sur le marché nord-américain, en mettant l'accent sur les marchés publics du gouvernement américain. Elle est détenue à 100 % par Eutelsat S.A. via la filiale intermédiaire Eutelsat Inc. et est sous « Proxy ».

#### Eutelsat Madeira Lda (Portugal)

Constituée en juin 2008, Eutelsat Madeira Lda est une filiale directe détenue à 100 % par Eutelsat S.A., qui possède une capacité partielle sur trois satellites : EUTELSAT 10A (2009-2023), EUTELSAT 16A (depuis 2012) et EUTELSAT 8WB (depuis 2015). En outre, elle commercialise la capacité satellitaire d'Eutelsat S.A. sur EUTELSAT 3B (depuis 2014) et EUTELSAT 10B (depuis 2023). La société est en charge de commercialiser ces capacités principalement dans la région d'Afrique subsaharienne.

#### Eutelsat Asia Pte Ltd (Singapour)

Constituée en juin 2012, Eutelsat Asia Pte Ltd. est une filiale directe détenue à 100 % par Eutelsat S.A. qui possède les satellites EUTELSAT 172B et EUTELSAT 174A, et qui est en charge de commercialiser la capacité satellitaire pour les régions Pacifique Nord, Asie du Nord-Est, Pacifique Sud-Est, Pacifique Sud-Ouest et Pacifique Sud.

#### Fransat S.A. (France)

Constituée en 2009, Fransat S.A. est une filiale directe détenue à 100 % par Eutelsat S.A. Cette société est en charge (i) d'exploiter et de développer l'offre FRANSAT, consistant en un service d'accès par satellite aux chaînes gratuites de la TNT, (ii) de promouvoir cette offre auprès des éditeurs de services audiovisuels en vue de l'intégration de nouvelles chaînes gratuites, et enfin (iii) de fournir les moyens techniques pour l'intégration de nouvelles offres de chaînes, gratuites ou payantes, en complément de l'accès à l'offre FRANSAT.

#### Satélites Mexicanos S.A. de C.V. (Mexique)

Acquise par Eutelsat S.A. en janvier 2014, la société Satélites Mexicanos S.A. de C.V. est détenue par Eutelsat S.A., à la fois directement et indirectement par l'intermédiaire de la société Satmex International BV.

La société mène ses activités depuis mars 2014 sous le nom commercial d'Eutelsat Americas. Elle est basée à Mexico et possède et exploite deux satellites : EUTELSAT 115 WEST B, EUTELSAT 117 WEST A à 116.8° Ouest et EUTELSAT 117 WEST B à 117° Ouest. Elle exploite et commercialise également les satellites EUTELSAT 117 WEST B à 117° Ouest, appartenant à Eutelsat S.A., et EUTELSAT 65 WEST A appartenant à Eutelsat S.A. en copropriété avec Eutelsat do Brasil Ltda. Ces satellites couvrent 90 % de la population du continent américain.

#### Eutelsat do Brasil Ltda (Brésil)

Eutelsat do Brasil Ltda est une filiale d'Eutelsat S.A. détenue indirectement à 100 % par l'intermédiaire de la filiale Eutelsat do Brasil Participatoes Ltda.

Eutelsat do Brasil Ltda s'est initialement vu attribuer par les autorités brésiliennes des droits d'atterrissage lui permettant d'offrir de la capacité pour les besoins du marché brésilien sur les satellites EUTELSAT 8 WEST B et EUTELSAT 3 WEST B. Depuis juin 2013, Eutelsat do Brasil Ltda s'est vu attribuer en complément par l'autorité brésilienne de régulation des télécommunications une licence pour un ensemble de fréquences en bandes C, Ku et Ka à la position 65° Ouest. Eutelsat do Brasil Ltda est propriétaire de la partie du satellite EUTELSAT 65 WEST A couvrant le Brésil, qu'elle commercialise auprès de ses clients au Brésil, et a conclu un contrat de 15 ans avec la société Hughes, une filiale d'EchoStar, pour la location de l'ensemble de la capacité en bande Ka couvrant le Brésil sur EUTELSAT 65 WEST A, en exploitation depuis le 1er mai 2016.

#### Eutelsat International Ltd (Chypre)

Depuis, le 30 janvier 2020, Eutelsat International Ltd. est une filiale détenue à 100 % par Eutelsat S.A. Eutelsat International Ltd. est notamment en charge de commercialiser la capacité sur le satellite EXPRESS AT1 lancé en mars 2014 à la position 56° Est et sur le satellite EUTELSAT 36C lancé en décembre 2015 à la position 36° Est.

#### Eutelsat MENA FZ-LLC (Émirats arabes unis)

Eutelsat MENA FZ-LLC est une filiale détenue par l'intermédiaire de Satmex International B.V. Elle est notamment en charge de commercialiser de la capacité vidéo et données pour la région du Moyen-Orient.

#### OneWeb Holdings Limited

Constituée en mars 2020, OneWeb Holdings Limited est une filiale directe d'Eutelsat Communications S.A. (détenant 77,09% à la suite du rapprochement voté le 28 septembre 2023) et d'Eutelsat S.A. (détenant 22,91% à la suite de l'exercice d'une option d'achat le 6 octobre 2021), et la société mère des filiales de OneWeb, un réseau mondial exploitant une constellation de 634 satellites de télécommunications en orbite basse (LEO).

Network Access Associates Ltd et Worldvu Development LLC sont les principales filiales opérationnelles détenues à 100 % par OneWeb Holdings Limited.

OneWeb Holdings Limited est régie par les Documents constitutifs et un Pacte d'actionnaires conclu entre OneWeb Holdings Limited, Eutelsat S.A., Eutelsat Communications S.A. et le Secrétaire d'État à la Science, à l'Innovation et à la Technologie du Royaume-Uni en date du 28 septembre 2023. Le Secrétaire d'État à la Science, à l'Innovation et à la Technologie détient un droit d'actionnaire spécial (Action ordinaire de catégorie B) dans OneWeb Holdings Limited et dispose à ce titre de sujets réservés.

Le tableau ci-dessous présente les chiffres d'affaires et les résultats nets des principales filiales d'Eutelsat S.A. au 30 juin 2024 :

(en millions d'euros)	Eutelsat America Corp.	Eutelsat Madeira Lda	Eutelsat Asia Pte Ltd	Fransat S.A.	Satélites Mexicanos S.A. de C.V.	Eutelsat do Brasil Ltda	Eutelsat International Ltd	Eutelsat MENA
Chiffre d'affaires	100,9	27,9	19,0	3,6	79,1	16,5	10,8	11,9
Résultat net part du Groupe	2,6	(2,3)	16,3	0,0	(47,8)	(6,8)	4,8	1,2

## 7. COMPTES CONSOLIDÉS CLOS AU 30 JUIN 2024 - INFORMATIONS FINANCIÈRES

### 7.1 Bilan consolidé simplifié d'Eutelsat S.A.

Le détail du bilan consolidé d'Eutelsat S.A. aux 30 juin 2023 et 30 juin 2024 figure dans les comptes consolidés en annexe.

Bilan consolidé simplifié (en millions d'euros)

ACTIF (millions d'euros)	30 juin 2023	30 juin 2024
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS	5 360,9	5 037,1
TOTAL DES ACTIFS COURANTS	1 217,5	1 314,4
TOTAL ACTIF	6 578,4	6 351,4
PASSIF (millions d'euros)		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	2 659,0	2 747,2
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS	3 196,6	3 017,6
TOTAL DES PASSIFS COURANTS	722,9	586,7
TOTAL PASSIF	6 578,4	6 351,4

### 7.2 Compte de résultat consolidé simplifié d'Eutelsat S.A.

**Remarque préliminaire :** les analyses dans cette section sont faites sur la base du chiffre d'affaires du Groupe Eutelsat Communications sur une base « standalone » (excluant l'impact de OneWeb), compte tenu du caractère faiblement significatif des éliminations intra-groupe. La réconciliation entre le chiffre d'affaires du Groupe Eutelsat Communications « standalone » et le chiffre d'affaires du Groupe Eutelsat S.A. est la suivante :

	Exercice 2022-23	Exercice 2023-24
Chiffre d'affaires Groupe Eutelsat S.A.	1 134,3	1 145 ,9
Eliminations intra-Groupe	(3,0)	(8,1)
Chiffre d'affaires Groupe Eutelsat Communications « standalone »	1 131,3	1 137,8

## 7.2.1 Analyse de l'activité de l'exercice

### 7.2.1.1 Evolution du chiffre d'affaires

En millions d'euros	Exercice 2022-23	Exercice 2023-24	Variation	
			Réelle	Comparable <sup>5</sup>
Vidéo	704,8	650,6	-7,7%	-6,8%
Services aux gouvernements	143,4	149,0	+0,1%	+2,7%
Connectivité Mobile	110,1	147,5	+34,0%	+38,6%
Connectivité Fixe	177,8	192,6	+16,0%	+18,6%
Total Activités Opérationnelles	1 136,1	1 139,7	+0,9%	+2,6%
Autres Revenus <sup>6</sup>	-4,8	6,1	n.a.	n.a.
Total chiffre d'affaires	1 131,3	1 145,9	0,5%	+2,3%
Taux de change EUR/USD	1,04	1,08		

## 7.2.2 Évolution des charges opérationnelles au 30 juin 2024

Les **coûts des opérations** incluent principalement les coûts de personnel et les autres coûts liés au contrôle et à l'exploitation des satellites, ainsi que les primes d'assurance vie en orbite des satellites :

- **Les coûts de personnel** : ils incluent les salaires et les charges salariales du personnel chargé de l'approvisionnement, de l'exploitation et de la maintenance des satellites (y compris la participation légale des salariés du Groupe) ;
- **Les coûts d'exploitation et de contrôle des satellites** : ces coûts correspondent aux frais de fonctionnement des stations terrestres et aux coûts d'équipement, qui comprennent notamment la télémétrie, le contrôle, le positionnement, la gestion de la charge utile, la maintenance des logiciels et les équipements des Centres de Contrôle des Satellites, ainsi que la supervision et la gestion du trafic. Le montant de ces coûts est fonction du nombre de satellites et des familles de satellites exploités, du repositionnement éventuel de satellites, ainsi que du nombre et du type de services offerts. Ces coûts incluent également les charges de sous-traitance des opérations de télémétrie, de contrôle et de suivi pour un certain nombre de satellites en orbite. De plus, Eutelsat S.A. a conclu des contrats de prestation de services relatifs au contrôle des systèmes de communications par satellite ;
- **Les primes d'assurance vie en orbite des satellites** : l'assurance vie en orbite d'un satellite prend généralement effet à l'expiration de la police d'assurance lancement (généralement un an après le lancement du satellite). Lorsque le Groupe souscrit une assurance lancement prévoyant une couverture vie en orbite, les primes relatives aux périodes postérieures au premier anniversaire de la date de lancement sont traitées comme des coûts d'assurance vie en orbite. Selon la politique de gestion des risques choisie, et en fonction des conditions générales du marché de l'assurance spatiale, les frais liés aux primes d'assurance peuvent varier d'un exercice à l'autre.

<sup>5</sup> A taux de change constant. La variation est calculée comme suit : i) le chiffre d'affaires en dollars U.S. de l'exercice 2023-24 est converti au taux de l'exercice 2022-23 ; ii) la contribution des activités de vente aux particuliers de services haut débit (BigBlu) au chiffre d'affaires du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin 2023 est exclue du chiffre d'affaires de l'exercice 2022-23 ; iii) l'impact de la couverture de change est exclu des « autres revenus ».

<sup>6</sup> Les « Autres Revenus » incluent principalement l'effet de couverture de change du chiffre d'affaires euros/dollars (hors variations en comparable), la rémunération de services de conseil ou d'ingénierie, ainsi que des indemnités de fin de contrat.

## Frais commerciaux et administratifs

Les frais commerciaux et administratifs incluent notamment :

- les coûts du personnel administratif et commercial (y compris la participation légale) ;
- les frais généraux liés aux loyers des locaux, aux études externes et à la logistique ;
- les dépenses liées au développement et à la commercialisation de nouveaux produits ;
- une partie des taxes d'exploitation ;
- et les provisions sur les créances clients ou autres créances.

### 7.2.3 Dotations aux amortissements et autres charges ou produits opérationnels

Les dotations aux amortissements correspondent principalement à l'amortissement des satellites et installations terrestres, ainsi qu'à l'amortissement des actifs incorporels « Contrats clients et relations associés ».

Elles constituent le poste de charges le plus important du Groupe.

Pour l'exercice 2023-24 les dotations aux amortissements ressortent à 437 millions d'euros en hausse de 26 millions d'euros en raison de la hausse des dotations aux amortissements des actifs en orbite et au sol. Deux satellites, EUTELSAT 10B et KONNECT VHTS sont entrés en service respectivement en septembre 2023 et en octobre 2023.

Les autres coûts d'exploitation s'élèvent à 100 millions d'euros, contre un revenu produit de 242 millions d'euros l'année dernière, principalement en raison du paiement de 352 millions d'euros lié à la phase II du produit de la bande C, ainsi que de l'ajustement à la juste valeur des actions détenues par Eutelsat avant le rapprochement.

### 7.2.4 Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel correspond au chiffre d'affaires diminué du coût des opérations, des frais commerciaux et administratifs et des dotations aux amortissements et autres charges et produits opérationnels.

Au 30 juin 2024, le résultat opérationnel s'élève à 286 millions d'euros, en baisse de 57% par rapport à l'exercice précédent.

### 7.2.5 Résultat financier

Le résultat financier se traduit par une charge de (61) millions d'euros au 30 juin 2024, contre une charge de (79) millions d'euros au cours de l'exercice précédent, reflétant des coûts d'intérêts plus élevés partiellement compensés par une évolution favorable des gains et pertes de change

### 7.2.6 Impôt sur les sociétés

Un gain d'impôt sur les sociétés de 2 millions d'euros contre une charge de 92 millions d'euros un an plus tôt, principalement dû à la comptabilisation d'actifs d'impôts différés au titre des pertes fiscales françaises. Pour l'exercice 2022-23, la charge d'impôt reflète le taux d'imposition de 30 % appliqué au produit de la bande C.

### 7.2.7 Résultat net consolidé

Au 30 juin 2024, le résultat net consolidé ressort ainsi à 74 millions d'euros contre 404 millions au titre de l'exercice 2022-23.

### 7.2.8 Résultat net attribuable au Groupe Eutelsat S.A.

Le résultat net attribuable au Groupe Eutelsat S.A. ressort à 74 millions d'euros, comparé à 404 millions d'euros un an plus tôt, soit une baisse de 81.8 %. Il représente une marge nette de 6.4 %.

## 7.3 Liquidité et ressources financières du groupe Eutelsat S.A.

Les besoins de liquidités du Groupe Eutelsat S.A. incluent principalement le financement de la construction et du lancement de satellites, le service de sa dette et le financement de ses besoins en fonds de roulement.

La principale ressource financière du Groupe est constituée des flux de trésorerie générés par les activités opérationnelles d'Eutelsat S.A. Le Groupe Eutelsat S.A. dispose de ressources financières supplémentaires du fait des lignes de crédit qui lui ont été accordées (emprunts bancaires et obligataires).

### 7.3.1 Situation de l'endettement net<sup>7</sup> du Groupe Eutelsat S.A.

Au 30 juin 2024, l'endettement net total du Groupe Eutelsat S.A. s'élève à 1 928 millions d'euros, et comprend principalement :

- i. 200 millions d'euros d'emprunts tirés dans le cadre du crédit in fine d'Eutelsat S.A. avec la Banque européenne d'investissement (BEI) ;
- ii. 1 977 millions d'euros d'emprunts obligataires émis par Eutelsat S.A. ;
- iii. 276 millions d'euros de dette liée aux contrats de location portant principalement sur le financement de satellites ;
- iv. 284 millions d'euros de Dettes structurées finançant des Capex ;
- v. +24 millions d'euros au titre de la part change de la juste valeur du swap de devises (Cross Currency Swap),
- vi. 832 millions d'euros de disponibilités et valeurs mobilières de placement (net des soldes créditeurs des banques) détenus pour l'essentiel par la société Eutelsat S.A.
- vii. +142 millions d'euros, au titre de prêts auprès d'Eutelsat Communications.

Le Groupe Eutelsat S.A. dispose à cette date de 450 millions d'euros non tirés, au titre de ses différentes lignes de crédit.

---

<sup>7</sup> L'endettement net du Groupe comprend l'ensemble des dettes bancaires et emprunt obligataire ainsi que les dettes liées aux contrats de location financement de satellites diminué des disponibilités et valeurs mobilières de placement (voir note 7.4.4 des comptes consolidés en annexe).

Le tableau ci-dessous décrit les principales composantes de la dette brute du Groupe Eutelsat S.A. au 30 juin 2024 (hors location financement) :

(en millions d'euros)	Montant accordé	Montant utilisé	Échéance
Facilité de crédit renouvelable (revolving credit) d'Eutelsat S.A.	450	-	4 avril 2027
Facilité de financement des dépenses d'investissement (Capex) d'Eutelsat S.A. n° 1	200	200 (dont 200 remboursés)	
Facilité de financement des dépenses d'investissement (Capex) d'Eutelsat S.A. n° 2	200	200 (dont 75 remboursés)	30 juin 2025 : 50 M€ 30 juin 2026 : 75 M€
Facilité de financement des dépenses d'investissement (Capex) d'Eutelsat S.A. n° 3	159	159	Quatre tranches : 30 juin 2025 : 53 M€ 30 juin 2026 : 53 M€ 30 juin 2027 : 49,0 M€ 30 juin 2027 : 4,04 M€
Crédit in fine d'Eutelsat S.A. avec BEI	200	200	8 décembre 2028
Emprunt obligataire 2025 d'Eutelsat S.A.	800	176,6	2 octobre 2025
Emprunt obligataire 2027 d'Eutelsat S.A.	600	600	13 juillet 2027
Emprunt obligataire 2028 d'Eutelsat S.A.	600	600	13 octobre 2028
Emprunt obligataire 2029 d'Eutelsat S.A.	600	600	13 avril 2029
Part change du swap de devises	13,6	23,5	13 janvier 2025
<b>TOTAL</b>	<b>3 185,6</b>	<b>2 759,1</b>	

Au 30 juin 2024, l'endettement bancaire du Groupe Eutelsat S.A. portait intérêts à taux variable (en général EURIBOR plus marges) et la partie endettement obligataire portait intérêts à taux fixe. Le coût moyen de la dette tirée par le Groupe Eutelsat S.A. après effet des instruments de couverture s'établit à 4,76 % et la maturité moyenne pondérée de l'endettement du Groupe Eutelsat S.A. s'élève à 3,1 années.

## 7.3.2 Description des instruments financiers en vigueur au cours de l'exercice clos le 30 juin 2024

### 7.3.2.1 Opérations de refinancement effectuées en avril 2024

Le 8 avril 2024, Eutelsat S.A. a conclu plusieurs opérations de refinancement afin d'anticiper les échéances de certains financements en septembre et octobre 2025, dont :

- une obligation non assortie de sûretés à 2 % d'un montant de 800 millions d'euros émise le 25 septembre 2018 à échéance au 2 octobre 2025 (ISIN : FR0013369493).
- une facilité confirmée et syndiquée d'un montant de 450 millions d'euros à échéance au 30 septembre 2025.
- une facilité confirmée et syndiquée d'un montant de 200 millions d'euros à échéance au 30 septembre 2025.

Les opérations conclues étaient les suivantes :

- Eutelsat S.A. a émis, au pair, un nouvel emprunt obligataire senior non assorti de sûretés à 9,75 %, d'un montant de 600 millions d'euros à échéance au 13 avril 2029 (ISIN : XS2796660384 pour la partie RegS et XS2796660970 pour la partie 144A). Cette obligation est assortie d'options de remboursement anticipé au choix de l'emprunteur : le 13 avril 2026, à 104,875 % de la valeur nominale, le 13 avril 2027, à 102,438 % de la valeur nominale et le 13 avril 2028, à la valeur nominale.

À l'émission, cette obligation était notée Ba3 (Moody's) / B+ (S&P) / BB+ (Fitch).

Cette obligation comporte certains engagements soumis à conditions (« *incurrence covenants* »), parmi lesquels :

- (1) Une enveloppe de paiements limités (*Restricted Payments Basket*) basée sur un ratio selon lequel les paiements limités (*Restricted Payments*) (c'est-à-dire les paiements effectués en dehors du Groupe Restreint, qui comprend Eutelsat S.A. et ses filiales dont elle détient la majorité du capital) ne sont pas plafonnés en dessous de 2,75x le ratio de levier net consolidé d'Eutelsat S.A. calculé pro

- forma, sous réserve qu'aucun Défaut ou Cas de Défaut ne se produise.
- (2) Une enveloppe de paiements OneWeb (dénommée « OneWeb Payments Basket ») qui correspond au montant le plus élevé entre 1 400 millions d'euros et 175 % de l'EBITDA consolidé d'Eutelsat S.A., et dans la limite de 3,25x le ratio de levier net consolidé d'Eutelsat S.A. calculé pro forma, pour les paiements effectués en faveur de OneWeb Holdings Limited et de ses filiales, sous réserve qu'aucun Défaut ou Cas de Défaut ne se produise.
- En parallèle, Eutelsat S.A. a lancé une offre de rachat à 98 % de la valeur nominale sur son obligation existante de 800 millions d'euros à échéance 2025, mentionnée ci-avant. Cette offre de rachat a donné les résultats suivants :
    - ▶ Montant en principal cumulé des titres existants (*Existing Notes*) apportés et acceptés au rachat à 98 % de leur valeur nominale : 623,4 millions d'euros, générant un cash-out de 610,9 millions d'euros.
    - ▶ Intérêts cumulés au titre des titres existants apportés et acceptés au rachat : 1,03279 %, générant un cash-out de 6,4 millions d'euros.
    - ▶ Montant principal cumulé des titres existants restant en circulation après la date d'exécution : 176,6 millions d'euros.
  - Sur les facilités de crédit,
    - ▶ Eutelsat S.A. a notifié à ses prêteurs une résiliation anticipée portant sur l'intégralité de ses facilités de crédit syndiquées confirmées de 450 millions d'euros et de 200 millions d'euros mentionnées ci-dessus. Ces résiliations ont pris effet le 8 avril 2024, aucune facilité n'avait été tirée à cette date et leur résiliation n'a entraîné aucun remboursement en numéraire.
    - ▶ Eutelsat S.A. a contracté une nouvelle facilité de crédit confirmée non garantie de 450 millions d'euros, syndiquée auprès d'un groupe de banques de premier rang. L'échéance de cette ligne de crédit est fixée au 4 avril 2027 et est assortie de deux extensions de douze mois sur demande d'Eutelsat S.A., mais sous réserve de l'acceptation des banques. Au 30 juin 2024, cette ligne de crédit n'était pas tirée. Pour cette nouvelle facilité, le ratio de levier de maintenance net (maintenance net leverage) de 4,00 et les dates de test n'ont pas été modifiés.

### 7.3.2.2 Structure de financement d'Eutelsat S.A.

Au 30 juin 2024, à la suite des opérations de refinancements sus décrites, la structure de financement d'Eutelsat S.A. se présente comme suit :

- ▶ une émission obligataire de 176,6 millions d'euros le 25 septembre 2018 pour une durée de sept ans arrivant à maturité le 2 octobre 2025 sur le marché réglementé de la Bourse du Luxembourg (« l'Emprunt Obligataire 2025 »). L'Emprunt Obligataire 2025 porte un coupon annuel de 2,000 % émis à 99,400 % et remboursable à échéance à 100 % du montant total principal ; Le 4 avril 2024, la société a lancé une offre de rachat sur l'emprunt obligataire 2025 au prix de 98 % de la valeur nominale. Elle a reçu des apports à concurrence de 623,4 millions d'euros de sorte que le montant initial émis le 25 septembre 2018, soit 800 millions d'euros, a été réduit d'un montant équivalent, laissant ainsi 176,6 millions d'euros en circulation.
- ▶ une émission obligataire de 600 millions d'euros le 6 juin 2019 pour une durée de huit ans arrivant à échéance le 13 juillet 2027 sur le marché réglementé de la Bourse du Luxembourg (« l'Emprunt Obligataire 2027 »). L'emprunt obligataire 2027 porte un coupon annuel de 2,250 % émis à 99,822 % et remboursable à échéance à 100 % du montant total principal ;
- ▶ une émission obligataire de 600 millions d'euros le 13 octobre 2020 pour une durée de huit ans arrivant à échéance le 13 octobre 2028 sur le marché réglementé de la Bourse du Luxembourg (« l'Emprunt Obligataire 2028 »). L'emprunt obligataire 2028 porte un coupon annuel de 1,500 % émis à 99,619 % et remboursable à échéance à 100 % du montant total principal ;
- ▶ une émission obligataire de 600 millions d'euros le 8 avril 2024 pour une durée de cinq ans arrivant à échéance le 8 avril 2029 (« l'Emprunt Obligataire 2029 »). L'Emprunt Obligataire 2029 est assorti d'un coupon annuel de 9,7500 %, payable semestriellement. Il a été émis à 100 % et est remboursable à échéance à 100 % de son montant principal. Les titres ont été acceptés à des fins de compensation et de règlement par l'intermédiaire de Clearstream, Luxembourg et Euroclear, sous les codes suivants : Les titres vendus au titre de la règle S et de la règle 144A auront respectivement un code commun de 279666038 et 279666097. L'ISIN des titres vendus au titre de la règle S sera XS2796660384 et l'ISIN des titres vendus au titre de la règle 144A sera XS2796660970.
- ▶ une facilité de crédit renouvelable de 450 millions d'euros contractée le 8 avril 2024 pour une durée de 3 ans et deux options d'extension d'un an sous réserve de l'accord des prêteurs. En cas de prêts in fine, les tirages au titre de cette nouvelle facilité de crédit renouvelable portent intérêts au taux annuel égal à l'Euribor (pour les tirages en euros) ou au SOFR (pour les tirages en dollars U.S.), majorés d'une valeur d'ajustement (Credit Adjustment Spread), le cas échéant, et d'une marge ou, en cas de tirages à taux composé, au taux de référence composé (fixé sur la base du taux Euribor applicable pour les tirages en euros ou du SOFR pour les tirages en dollars U.S.) majoré d'une marge. La marge est comprise entre 0,40 % et 3,50 % par an en cas de prêts renouvelables en euros ou dans une devise autre que le dollar U.S., ou entre 0,70 % et 3,80 % par an en cas de prêts renouvelables en dollars U.S., selon la note de crédit sollicitée, confirmée ou attribuée à la dette financière senior et non garantie à long terme de l'émetteur par S&P, ou, sous réserve des conditions de la nouvelle convention de facilité de crédit renouvelable, selon la note de crédit sollicitée, confirmée ou attribuée à la dette financière senior et non garantie à long terme de l'émetteur par Fitch Ratings Inc. Eutelsat S.A. est tenue de maintenir un ratio dette nette totale sur EBITDA ajusté annualisé (tel que défini contractuellement et établi sur la base des comptes consolidés du sous-groupe Eutelsat S.A. conformément aux normes IFRS) inférieur ou égal à 4 pour 1 (ce ratio étant testé au 30 juin et 31 décembre de chaque année). Au 30 juin 2024, aucun montant n'était tiré sur cette ligne de crédit ;
- ▶ un crédit in fine d'un montant de 200 millions d'euros contracté auprès de la Banque européenne d'investissement (BEI) le 27 novembre 2020 pour une durée de huit ans, arrivant à échéance en décembre 2028. Les périodes d'intérêts sont des périodes de six mois débutant le 10 juin et le 10 décembre de chaque année civile ;

► une facilité de crédit tirée d'un montant maximal de 200 millions d'euros contractée le 17 avril 2019 dédiée au financement des dépenses d'investissement. Au 30 juin 2024, l'intégralité de ce crédit avait été tiré et remboursé.

► une facilité de crédit d'un montant maximal de 200 millions d'euros contractée en juin 2021 dédiée au financement des dépenses d'investissement. Cette facilité, intégralement tirée, a été remboursée à hauteur de 75 millions. Au 30 juin 2024 ; le reliquat tiré s'établissait dont à 125 millions d'euros au 30 juin 2024. Les sommes tirées sont assorties d'intérêts à un taux fixe majorés d'une marge prédéfinie. Par ailleurs, en vertu de ce contrat de crédit, Eutelsat S.A. est tenu de maintenir un ratio dette nette totale sur EBITDA ajusté annualisé (tels que ces termes sont définis contractuellement et sur la base des comptes consolidés du sous-groupe Eutelsat S.A. présentés en normes IFRS) inférieur ou égal à 4 pour 1 (ratio qui est apprécié au 30 juin et au 31 décembre de chaque année).

► une facilité de crédit d'un montant maximal de 159 millions d'euros contractée en mars 2022, dédiée au financement des dépenses d'investissement. Cette facilité est composée de quatre tranches remboursables respectivement en juin 2025, juin 2026 et juin 2027, chaque tranche portant intérêts à taux fixe majorés d'une marge prédéfinie. Au 30 juin 2024, cette facilité était intégralement tirée. Par ailleurs, en vertu de ce contrat de crédit, Eutelsat S.A. est tenue de maintenir un ratio dette nette totale sur EBITDA annualisé (tels que ces termes sont définis contractuellement et sur la base des comptes consolidés du sous-groupe Eutelsat S.A. présentés en normes IFRS) inférieur ou égal à 4 pour 1 (ratio qui est apprécié au 30 juin et au 31 décembre de chaque année).

Les contrats de crédit et les émissions obligataires ne comportent ni garantie du Groupe ni nantissement d'actifs au profit des prêteurs, mais comportent des clauses restrictives, sous réserve d'exceptions usuelles contenues dans les contrats de prêts, limitant la capacité d'Eutelsat S.A. et de ses filiales, notamment à :

- consentir des sûretés ou des garanties ;
- contracter des dettes supplémentaires ;
- consentir des prêts et réaliser des investissements ;
- s'engager dans des fusions, des acquisitions, des ventes d'actifs et des opérations de crédit-bail (à l'exception de celles réalisées au sein du Groupe et expressément prévues dans le contrat de prêt) ;
- modifier la nature de l'activité de la Société et de ses filiales.

Les emprunts évoqués à la note 7.4.2 prévoient la possibilité :

- pour chaque prêteur partie aux contrats de crédit de demander en cas de changement de contrôle d'Eutelsat S.A. ou d'un changement de contrôle d'Eutelsat Communications (hors prise de contrôle par les actionnaires de référence du Groupe) le remboursement anticipé de l'intégralité des contrats de crédit. Cette disposition ne s'applique pas pour les réorganisations au sein du Groupe ;
- pour chaque prêteur partie aux émissions obligataires de demander en cas de changement de contrôle d'Eutelsat S.A. ou d'un changement de contrôle d'Eutelsat Communications accompagnée de la dégradation des notations des obligations le remboursement anticipé de l'intégralité des obligations émises.

Les contrats de crédit comportent un engagement de conserver des polices d'assurance Lancement-plus-un-an pour tout satellite situé à 13° Est et, pour tout satellite situé à une autre position orbitale, l'engagement de ne pas avoir plus d'un seul satellite non couvert par une police d'assurance lancement.

## 7.4 Instruments financiers

Le Groupe Eutelsat S.A. est exposé au risque de marché, notamment en ce qui concerne le risque de change et de taux d'intérêt. La Direction gère activement ces expositions aux risques. Pour y faire face, le Groupe Eutelsat S.A. a recours à un certain nombre d'instruments financiers dérivés. L'objectif est de réduire, là où cela lui semble approprié, les fluctuations de revenus et des flux de trésorerie suite à des variations des taux d'intérêts et des cours de change.

La politique du Groupe Eutelsat S.A. vise à recourir à des instruments financiers dérivés pour gérer ces expositions aux risques et respecter ses covenants financiers. Le Groupe Eutelsat S.A. n'effectue aucune transaction financière présentant un risque qui ne puisse être quantifié lors de sa conclusion, autrement dit il ne saurait vendre des actifs sans les posséder ou sans savoir s'il les possédera à l'avenir.

Ces risques sont décrits dans les Facteurs de Risques situés à la partie 4 du présent rapport.

## 7.5 Litiges

Dans le cadre de ses activités, le Groupe Eutelsat S.A. s'est trouvé engagé dans des actions en justice et des contentieux commerciaux, ainsi que dans des procédures prud'homales. Le Groupe Eutelsat S.A. exerce son jugement dans l'évaluation des risques encourus au cas par cas, et constitue une provision dès lors qu'il s'attend à une sortie probable de ressources. Dans les cas jugés sans fondement ou insuffisamment argumentés, aucune provision n'est comptabilisée.

# 8. COMPTES ANNUELS CLOS AU 30 JUIN 2024 - INFORMATIONS FINANCIERES

## 8.1 Principes comptables et financiers

Les comptes annuels au 30 juin 2024 sont établis en conformité avec les dispositions de Code de Commerce (articles L123-12 à L123-28) et du règlement de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) 2016-07 du 4 novembre 2016. Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base : (i) la continuité de l'exploitation, (ii) l'indépendance des exercices, (iii) la permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre et (iv) conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

## 8.2 Extraits du bilan et compte de résultat au 30 juin 2024

Le détail du Bilan et du Compte de résultat de la Société pour l'exercice clos le 30 juin 2024 est présenté dans les comptes annuels en annexe 2 au présent rapport.

## 9. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

La Société est contrôlée par la société Eutelsat Communications, société cotée sur le marché réglementé Euronext Paris et au London Stock Exchange, détenant 96,38% des actions et droits de vote de la Société. Le solde de détention se répartit entre les salariés, dirigeants et certains anciens membres de l'organisation internationale EUTELSAT IGO.

### 9.1 Code de référence utilisé pour l'établissement d'une politique de gouvernement d'entreprise

La Société se réfère au Code de Gouvernement d'entreprise Afep-Medef de décembre 2022 (ci-après le « Code de Référence »).

### 9.2 Dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général

En application des dispositions légales et réglementaires (articles L. 225-51-1, R. 225-26 et R. 225-27 du Code de commerce) les fonctions de Président du Conseil et de Directeur général sont dissociées au sein de la Société.

### 9.3 Direction générale du Groupe Eutelsat S.A.

Au 30 juin 2024, Dominique D'Hinnin est Président du Conseil et Eva Berneke est Directrice générale.

La Direction générale est assistée d'un Comité Exécutif composé de la Directrice générale, des co-directeurs de la Branche (BU) Connectivité, de la Directrice de la Branche (BU) Vidéo, du Directeur Financier, de la Secrétaire générale et Directrice des Ressources humaines, du Directeur de l'Ingénierie, du Directeur des Opérations, du Directeur de la Stratégie et des Ressources, de la Directrice de la Communication et des Relations Investisseurs et du Directeur des Systèmes d'Information. Le Comité exécutif, est composé d'un tiers de femmes et reflète l'engagement du Groupe Eutelsat S.A. en faveur de la mixité, au sein des instances dirigeantes.

### 9.4 Limitations des pouvoirs de la Directrice générale apportées par le Conseil d'administration

Néant

### 9.5 Politique de mixité et diversité et de représentation au sein du Conseil d'administration

#### Diversité

Le Conseil d'administration considère que la diversité contribue à l'innovation et la croissance de la société. Le Conseil recherche dans sa composition une diversité de genre, d'âge, de qualification et d'expérience professionnelle. Sa composition traduit cet engagement avec ses membres composé à moitié de femmes et ayant une grande diversité d'expérience et d'expertise.

Cet engagement va au-delà du Conseil d'administration. Ainsi la Société cherche une représentation équilibrée des femmes et hommes au sein de la société y compris dans les fonctions d'encadrement. Par ailleurs, le Conseil d'administration examine régulièrement la politique de diversité et non-discrimination de la société applicable à l'ensemble des collaborateurs et au instances dirigeantes et discute chaque année le plan d'action sur la diversité et les résultats. En application de la politique de recrutement décidée par le Conseil pour les postes de membre du Comité exécutif, tous les recrutements à ces postes doivent comporter au moins 30% de candidatures féminines, ce qui va au-delà des exigences du Code de Commerce.

## Représentation des salariés au sein du Conseil d'administration

Deux représentants du Comité Social et Economique de la Société assistent aux séances du Conseil d'administration.

La Société est par ailleurs dotée d'un censeur. Conformément à l'article 11.3 des statuts, le Secrétaire Général de la société EUTELSAT OIG remplit ce rôle. Au 30 juin 2024, M. Piotr Dmochowski-Lipski nommé en qualité de Secrétaire Général d'EUTELSAT OIG est censeur.

## 9.6 Mission du Conseil d'administration

Conformément à l'article 12 des statuts de la Société, le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le Conseil d'administration procède à tout moment aux vérifications et aux contrôles qu'il juge opportuns.

## 9.7 Les Comités du Conseil d'administration

Néant

## 9.8 Liste des mandats et fonctions exercés dans toutes sociétés françaises et étrangères pour les membres du Conseil d'administration au 30 juin 2024

Le Conseil est composé de Dominique D'Hinnin (Président), Eva Berneke, Bpifrance Participations (représentée par Samuel Dalens), Agnès Audier, Esther Gaide et Michel Azibert.

## DOMINIQUE D'HINNIN

Administrateur, Président du Conseil d'administration

### Biographie

Dominique D'Hinnin est nommé Président indépendant du Conseil d'administration d'Eutelsat le 8 novembre 2017 et siège au Conseil depuis le 4 novembre 2016. Il est diplômé de l'École normale supérieure et Inspecteur des finances. Il a mené l'essentiel de sa carrière au sein du Groupe Lagardère, qu'il a rejoint en 1990 en tant que conseiller de Philippe Camus. Il fut ensuite nommé Directeur de l'Audit interne du Groupe et Directeur financier de Hachette Livre en 1993, puis en 1994 *Executive Vice President* de Grolier, Inc. (Connecticut, États-Unis). Il fut Directeur financier de Lagardère de 1998 à 2009 et Cogérant de Lagardère SCA de 2009 à 2016. Il a été membre des conseils d'administration d'Airbus, de Canal+, de la société de médias espagnole Prisa, de la société américaine Golden Falcon Acquisition Corp. de la société de distribution privée belge Louis Delhaize S.A. et de la société française de technologie Vantiva, ainsi que membre du Conseil consultatif de PricewaterhouseCoopers France. Dominique D'Hinnin est actuellement administrateur de la société française Edenred, de l'opérateur espagnol d'infrastructures Cellnex et de la société française de produits de luxe Kering.

<p><b>Né le 4 août 1959</b></p> <p><b>64 ans</b></p> <p><b>Nationalité française</b></p> <p><b>Adresse professionnelle :</b></p> <p>Eutelsat S.A.</p> <p>32, boulevard Gallieni</p> <p>92130 Issy-les-Moulineaux</p> <p><b>1<sup>re</sup> nomination/cooptation :</b></p> <p>4 octobre 2017</p> <p><b>Échéance du mandat :</b></p> <p>Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2025</p>	<p><b>AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES AU SEIN DU GROUPE EUTELSAT S.A. AU COURS DES 5 DERNIERES ANNEES</b></p> <p><b>En cours :</b></p> <p>En France :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Président du Conseil d'administration d'Eutelsat Communications (depuis le 8 novembre 2017)</li> </ul> <p>Hors de France :</p> <p>N/A</p> <p><b>Échus :</b></p> <p>En France :</p> <p>Hors de France :</p> <p>N/A</p>	<p><b>MANDATS ET FONCTIONS EXERCES EN DEHORS DU GROUPE EUTELSAT S.A. AU COURS DES 5 DERNIERES ANNEES</b></p> <p><b>En cours :</b></p> <p>En France :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Administrateur de Edenred (société cotée) (depuis 2017)</li> <li>- Administrateur de Kering (société cotée) (depuis 2024)</li> </ul> <p>Hors de France :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Administrateur de Cellnex (société cotée, Espagne) (depuis 2023)</li> </ul> <p><b>Échus :</b></p> <p>En France :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Administrateur de Vantiva (société cotée) (jusqu'en 2024)</li> </ul> <p>Hors de France :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Administrateur de Golden Falcon Acquisition Corp. (société cotée, États-Unis) (jusqu'en 2023)</li> <li>- Administrateur de Prisa (société cotée, Espagne) (jusqu'en 2022)</li> <li>- Administrateur de Louis Delhaize S.A. (Belgique) (jusqu'en 2024)</li> </ul>
--	--	--

# EVA BERNEKE

Administratrice, Directrice générale d'Eutelsat S.A.

## Biographie

Eva Berneke a rejoint Eutelsat le 1er janvier 2022 en qualité de Directrice générale. Elle est également membre du Conseil d'administration.

Eva Berneke possède une expérience considérable dans les domaines des télécommunications et des technologies. Elle a rejoint Eutelsat après avoir dirigé KMD, la principale société danoise d'informatique et de logiciels, spécialisée dans la fourniture de solutions et de services informatiques à destination des secteurs public et privé, et qui fait désormais partie de NEC Group. Durant son mandat, elle a supervisé la transformation de KMD, qui est passé du statut de fournisseur de services essentiellement à destination des gouvernements, à celui d'une entreprise digitale moderne, présente tant dans le secteur public que privé. Avant cela, Eva Berneke a occupé plusieurs postes de direction au sein de TDC, anciennement TeleDenmark, la plus grande entreprise de télécommunications du Danemark, notamment en tant que Directrice de la stratégie et Directrice des divisions Wholesale et Business. Elle a débuté sa carrière chez McKinsey, où elle s'est spécialisée dans le secteur des technologies, médias et télécommunications et a travaillé pendant 10 ans pour leurs bureaux parisiens. Eva a été membre de conseils d'administration de groupes internationaux tels que Lego et est actuellement membre des conseils d'administration de Vestas Wind Systems, la Fondation CIP ainsi que de l'École polytechnique française. Diplômée de l'Université technique du Danemark, où elle a obtenu une maîtrise en génie mécanique, elle est également titulaire d'un MBA de l'INSEAD.

<p><b>Née le 22 avril 1969</b></p> <p><b>55 ans</b></p> <p><b>Nationalité danoise</b></p> <p><b>Adresse professionnelle :</b></p> <p>Eutelsat S.A.</p> <p>32, boulevard Gallieni</p> <p>92130 Issy-les-Moulineaux</p> <p><b>1<sup>re</sup> nomination/cooptation :</b></p> <p>1<sup>er</sup> janvier 2022 en qualité de Directrice générale et administratrice</p> <p><b>Échéance du mandat :</b></p> <p>Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2024</p> <p>L'Assemblée générale du 15 octobre 2024 sera appelée à statuer sur le renouvellement du mandat de Directrice générale d'Eva Berneke</p>	<p><b>AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES AU SEIN DU GROUPE EUTELSAT S.A. AU COURS DES 5 DERNIERES ANNEES</b></p> <p><b>En cours :</b></p> <p>En France :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>– Directrice générale et Administratrice d'Eutelsat Communications (depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022)</li></ul> <p>Hors de France :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>– Présidente du Conseil d'administration de OneWeb Holdings Limited (Angleterre et Pays de Galles) (depuis 2023)</li><li>– Directrice des Opérations et Présidente du Conseil d'administration d'Eutelsat Inc. (États-Unis) (depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022)</li><li>– Présidente du Conseil d'administration d'Eutelsat Americas (ex-Satélites Mexicanos S.A. de C.V. (Mexique) (depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022)</li></ul> <p><b>Échus :</b></p> <p>En France :</p> <p>N/A</p> <p>Hors de France :</p> <p>N/A</p>	<p><b>MANDATS ET FONCTIONS EXERCES EN DEHORS DU GROUPE EUTELSAT S.A. AU COURS DES 5 DERNIERES ANNEES</b></p> <p><b>En cours :</b></p> <p>En France :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>– Administratrice non exécutive de l'École Polytechnique (depuis 2019)</li></ul> <p>Hors de France :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>– Administratrice non exécutive de Vestas Wind Systems (Danemark) (depuis 2019)</li><li>– Administratrice non exécutive de CIP Foundation (depuis 2023)</li></ul> <p><b>Échus :</b></p> <p>En France :</p> <p>N/A</p> <p>Hors de France :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>– Directrice générale de KMD (Danemark) (jusqu'en 2021)</li><li>– Administratrice non exécutive de Danish National Bank (Danemark) (jusqu'en 2021)</li><li>– Administratrice non exécutive de The Lego Group (Danemark) (jusqu'en 2023)</li><li>– Administratrice non exécutive de DTU (Denmark Technical University) (Danemark) (jusqu'en 2020)</li></ul>
--	---	--

# BPIFRANCE PARTICIPATIONS REPRÉSENTÉE PAR SAMUEL DALENS

Administrateur

## Biographie

Bpifrance Participations (depuis le 12 juillet 2013, antérieurement Fonds Stratégique d'Investissement) est depuis 2022 représenté par Samuel Dalens, Directeur d'investissement chez Bpifrance dans les équipes Large Cap, qui investit dans les ETI et grandes entreprises. Samuel possède 14 ans d'expérience en finance et capital-investissement. Avant de rejoindre Bpifrance en 2012, Samuel a travaillé durant deux ans au ministère des Affaires étrangères puis quatre ans au ministère de l'Économie et des Finances (Direction du Budget puis Agence des Participations de l'État). Samuel Dalens est diplômé de l'École polytechnique et de Télécom Paris et ingénieur des Mines. Samuel Dalens est actuellement administrateur de Soitec, Crouzet Groupe et Nova Orsay, Contrôleur financier au Conseil de surveillance de STMicroelectronics, membre du Conseil de surveillance de STMicroelectronics Holding et de Chrome Topco (Cerba Healthcare) et membre du Comité de surveillance de Fives.

<p><b>Né le 15 janvier 1983</b></p> <p><b>41 ans</b></p> <p><b>Nationalité française</b></p> <p><b>Adresse professionnelle :</b></p> <p>Eutelsat S.A.</p> <p>32, boulevard Gallieni</p> <p>92130 Issy-les-Moulineaux</p> <p><b>1<sup>re</sup> nomination/cooptation :</b></p> <p>17 février 2011 (Fonds Stratégique d'Investissement)</p> <p><b>Échéance du mandat :</b></p> <p>Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2026</p>	<p><b>AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES AU SEIN DU GROUPE EUTELSAT S.A. AU COURS DES 5 DERNIERES ANNEES</b></p> <p><b>En cours :</b></p> <p>En France :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>– Représentant permanent de Bpifrance Participations, administrateur d'Eutelsat Communications S.A. (depuis le 30 mai 2022)</li></ul> <p>Hors de France :</p> <p>N/A</p> <p><b>Échus :</b></p> <p>En France :</p> <p>N/A</p> <p>Hors de France :</p> <p>N/A</p>	<p><b>MANDATS ET FONCTIONS EXERCES EN DEHORS DU GROUPE EUTELSAT S.A. AU COURS DES 5 DERNIERES ANNEES</b></p> <p><b>En cours :</b></p> <p>En France :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>– Représentant permanent de Bpifrance Participations, administrateur de Soitec SA (société cotée) (depuis 2023)</li><li>– Représentant permanent de Bpifrance Investissement, Administrateur de Crouzet Groupe (depuis 2023)</li><li>– Représentant permanent de Bpifrance Investissement, Membre du Comité de surveillance de Fives (depuis 2024)</li><li>– Représentant permanent de Bpifrance Investissement, Administrateur de Nova Orsay (depuis 2024)</li><li>– Membre du Conseil de surveillance de Chrome Topco (Cerba Healthcare) (depuis 2023)</li></ul> <p>Hors de France :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>– <i>Financial Controller</i> au Conseil de surveillance de STMicroelectronics (société cotée, Pays-Bas)</li><li>– Membre du conseil de surveillance de STMicroelectronics Holding (Pays-Bas)</li></ul> <p><b>Échus :</b></p> <p>En:</p> <ul style="list-style-type: none"><li>– Représentant permanent de Bpifrance Participations, administrateur de :</li><li>– FT1Cl (actionnaire de STMicroelectronics Holding) (jusqu'en 2019)</li><li>– Représentant permanent de Bpifrance Investissement :</li><li>– Censeur du France Conseil d'Administration de Gascogne (jusqu'en 2023)</li><li>– Membre du Comité stratégique d'Attis 2 (jusqu'en 2023)</li></ul>
--	---	---

		<ul style="list-style-type: none"><li>- Censeur au conseil d'Idemia (jusqu'en 2020) Hors de France :</li><li>- Membre du Conseil de surveillance de Labrador Investment Holdings (Royaume-Uni) (jusqu'en 2022)</li></ul>
--	--	--

# AGNES AUDIER

Administratrice

## Biographie

Agnès Audier est administratrice d'Eutelsat S.A. depuis le 19 mars 2020. Agnès Audier est ancienne élève de l'École normale supérieure, ingénieur en chef du Corps des mines, physicienne de formation (avec un diplôme de troisième cycle en sciences des matériaux), et diplômée de Sciences Po. De 1993 à 1995, elle a été conseillère technique auprès de Simone Veil, ministre des Affaires sociales, de la Santé et de la Ville. De 1995 à 1997, elle a été Directrice du cabinet de Jean-Pierre Raffarin, ministre des PME, du Commerce et de l'Artisanat, et qui accédera par la suite au rang de Premier ministre. De 1997 à 2001, Agnès Audier a été SVP, Directrice de la Stratégie et des Programmes Transverses et Secrétaire du Comité exécutif du Groupe Vivendi. Elle devient ensuite Directrice générale de VivendiNet, la branche Digitale et Technologie de Vivendi Universal. De 2003 à 2006, elle a été Executive Vice President et Directrice de la Performance Opérationnelle du Groupe Havas, un leader mondial de publicité et de communication. En 2007, elle rejoint BCG (Boston Consulting Group), où elle a été élue Directrice associée en 2008 et puis est devenue membre du Comité opérationnel Europe de l'Ouest et Amérique latine. Agnès Audier est actuellement, depuis octobre 2019, consultante indépendante sur des enjeux de transformation digitale et data et Senior Advisor au BCG. Elle est également administratrice du Groupe Crédit Agricole (CASA), Présidente de SCET (cabinet de conseil appartenant à la Caisse des Dépôts), membre du Comité stratégique du *think tank* CosmiCapital, membre bénévole du Conseil de surveillance de l'Institut Curie, conseillère d'Apheon, Présidente bénévole du Conseil d'administration de SOS Seniors, association française à but non lucratif dédiée aux soins aux personnes âgées, et de l'Impact Tank.

<p><b>Née le 3 novembre 1964</b></p> <p><b>59 ans</b></p> <p><b>Nationalité française</b></p> <p><b>Adresse professionnelle :</b></p> <p>Eutelsat S.A.</p> <p>32, boulevard Gallieni</p> <p>92130 Issy-les-Moulineaux</p> <p><b>1<sup>re</sup> nomination/cooptation :</b></p> <p>19 mars 2020</p> <p><b>Échéance du mandat :</b></p> <p>Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2024</p> <p>L'Assemblée générale du 15 octobre 2024 sera appelée à statuer sur le renouvellement du mandat d'administratrice d'Agnès Augier</p>	<p><b>AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES AU SEIN DU GROUPE EUTELSAT S.A. AU COURS DES 5 DERNIERES ANNEES</b></p> <p><b>En cours :</b></p> <p>En France :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Représentante permanente du Fonds Stratégique de Participation (FSP), administratrice d'Eutelsat Communications S.A. (depuis le 4 novembre 2016)</li> </ul> <p>Hors de France :</p> <p>N/A</p> <p><b>Échus :</b></p> <p>En France :</p> <p>N/A</p> <p>Hors de France :</p> <p>N/A</p>	<p><b>MANDATS ET FONCTIONS EXERCES EN DEHORS DU GROUPE EUTELSAT S.A. AU COURS DES 5 DERNIERES ANNEES</b></p> <p><b>En cours :</b></p> <p>En France :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Administratrice de Groupe Crédit Agricole (CASA) (société cotée) (depuis 2021)</li> <li>– Présidente du Conseil d'administration de SCET (filiale à 100% de la CDC)</li> <li>– Membre du Conseil de surveillance de l'Institut Curie (bénévole, depuis 2023)</li> <li>– Présidente du Conseil d'administration de SOS Seniors et d'Impact Tank (bénévole)</li> <li>– Membre du comité stratégique du Think Tank CosmiCapital (depuis 2022)</li> <li>– Conseillère d'Apheon (ex-Ergon Capital Partners) (depuis 2022)</li> </ul> <p>Hors de France :</p> <p>N/A</p> <p><b>Échus :</b></p> <p>En France :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Administratrice de Ingenico (jusqu'en 2020)</li> <li>– Administratrice de Hime (holding de la SAUR) (jusqu'en 2022)</li> <li>– Administratrice de Worldline (société cotée) (jusqu'en 2024)</li> </ul> <p>Hors de France :</p> <p>N/A</p>

# ESTHER GAIDE

Administratrice

## Biographie

Esther Gaide est diplômée de l'ESSEC et expert-comptable et a débuté sa carrière en 1983 dans l'audit externe, au sein de PricewaterhouseCoopers (PwC) à Paris et à Londres, puis au sein de Deloitte à Paris et aux États-Unis. En 1994, elle rejoint le groupe Bolloré en tant que Directrice Audit Interne Groupe, où elle met en place le département d'audit interne en participant à la fois à la réorganisation du département maritime et à la prise de contrôle du groupe Rivaud. Entre 1996 et 2006, elle occupe successivement les fonctions de Directrice financière de Bolloré Division Logistiques, Directrice financière de Bolloré Division Logistiques Afrique et enfin Directrice du Contrôle du groupe, où elle est responsable de l'ensemble des fonctions financières centrales de gestion, consolidation et de contrôle. En 2006, elle rejoint Havas où elle est nommée par la suite Directrice financière adjointe et Directrice des ressources humaines. En 2011, elle rejoint Technicolor (ex-Thomson) en tant que Directrice du Contrôle du groupe, en charge de l'ensemble des fonctions financières de gestion, de consolidation et de contrôle. En 2012, elle est désignée Directrice financière adjointe du groupe, avant d'être nommée Directrice financière et membre du Comité exécutif de Technicolor, en 2015. Esther Gaide a été Directrice financière d'Elior Group de 2018 à 2023. Elle est également membre du Conseil d'administration d'Illiad, un fournisseur de services de télécommunications et Administratrice de Forvia et Evoriel.

<p><b>Née le 6 septembre 1961</b></p> <p><b>62 ans</b></p> <p><b>Nationalité française</b></p> <p><b>Adresse professionnelle :</b></p> <p>Eutelsat S.A.</p> <p>32, boulevard Gallieni</p> <p>92130 Issy-les-Moulineaux</p> <p><b>1<sup>re</sup> nomination/cooptation :</b></p> <p>19 mars 2020</p> <p><b>Échéance du mandat :</b></p> <p>Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2025</p>	<p><b>AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES AU SEIN DU GROUPE EUTELSAT S.A. AU COURS DES 5 DERNIERES ANNEES</b></p> <p><b>En cours :</b></p> <p>En France :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>– Administratrice Communications S.A. d'Eutelsat (depuis le 8 novembre 2017)</li></ul> <p>Hors de France :</p> <p>N/A</p> <p><b>Échus :</b></p> <p>En France :</p> <p>N/A</p> <p>Hors de France :</p> <p>N/A</p>	<p><b>MANDATS ET FONCTIONS EXERCES EN DEHORS DU GROUPE EUTELSAT S.A. AU COURS DES 5 DERNIERES ANNEES</b></p> <p><b>En cours :</b></p> <p>En France :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>– Administratrice de Iliad S.A. (depuis 2021)</li><li>– Administratrice de Forvia (société cotée) (depuis 2023)</li><li>– Administratrice d'Evoriel (depuis 2024)</li></ul> <p>Hors de France :</p> <p>N/A</p> <p><b>Échus :</b></p> <p>En France :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>– Directrice financière et représentante permanente des entités du groupe Elior Group (société cotée) (jusqu'en 2023)</li></ul> <p>Hors de France :</p> <p>N/A</p>
--	--	---

# MICHEL AZIBERT

Administrateur

## Biographie

Michel Azibert a rejoint Eutelsat S.A. et Eutelsat Communications en septembre 2011 au poste de Directeur général délégué, ses mandats ont expiré à l'issue des Assemblées générales de ses sociétés devant se prononcer sur les comptes de l'exercice clos au 30 juin 2022.

Entré au Conseil d'Etat français en 1982, où il a successivement occupé les fonctions d'auditeur, de maître des requêtes puis de conseiller d'Etat, il y reste jusqu'en 1989, date à laquelle il a rejoint TDF en tant que directeur de l'international et a piloté la croissance internationale de la société en Europe (Royaume-Uni, Allemagne, Espagne, Finlande, Hongrie, Estonie) et aux Etats-Unis notamment, ouvrant à TDF l'accès au marché naissant des opérateurs d'infrastructures télécoms (tower companies). A ce titre, il a été administrateur exécutif de Crown Castle au moment de son introduction en bourse puis de son développement par acquisition des infrastructures de Bell South, Bell Atlantic, GTE, One to One et Optus entre 1998 et 2002. Il a été nommé directeur du développement de TDF après sa privatisation en 2002 puis directeur général adjoint à l'occasion de la deuxième opération de LBO portant sur TDF en 2007 et enfin directeur général délégué du groupe TDF en 2008. Il rejoint Eutelsat en tant que directeur commercial et directeur général délégué en 2011. Il a contribué à faire d'Eutelsat un opérateur de satellites à dimension mondiale en dirigeant notamment les acquisitions de sociétés en Amérique latine (Satmex) et en Asie-Pacifique. Il a également piloté le développement de l'activité d'Eutelsat dans l'internet haut débit par satellite en Europe et en Afrique jusqu'à assumer en 2019-2020 la présidence de la joint-venture constituée sur ce segment de marché avec l'opérateur américain Viasat. En 2021 il a piloté la prise de participation minoritaire d'Eutelsat dans la constellation OneWeb puis l'année suivante la mise en place de la coopération commerciale entre Eutelsat et OneWeb. Il est désormais président de la société Quercio Consulting. Michel Azibert est de nationalité française et est diplômé de l'Ecole centrale de Paris et de l'Ecole nationale d'administration (ENA).

<p><b>Né le 27 juillet 1955</b></p> <p><b>68 ans</b></p> <p><b>Nationalité française</b></p> <p><b>Adresse professionnelle :</b></p> <p>Eutelsat S.A.</p> <p>32 Boulevard Gallieni</p> <p>92130 Issy-les-Moulineaux</p> <p><b>1ère nomination/cooptation :</b></p> <p>25 octobre 2022</p> <p><b>Échéance du mandat :</b></p> <p>Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2026</p>	<p><b>AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES AU SEIN DU GROUPE EUTELSAT S.A. AU COURS DES 5 DERNIERES ANNEES</b></p> <p><b>En cours :</b></p> <p>En France : N/A</p> <p>Hors de France : N/A</p> <p><b>Échus :</b></p> <p>En France :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Directeur Général Délégué d'Eutelsat S.A. jusqu'au 25 octobre 2022</li><li>- Directeur Général Délégué d'Eutelsat Communications jusqu'au 10 novembre 2022</li></ul> <p>Hors de France :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Administrateur de Bigblu Operations Limited jusqu'au 15 juin 2023</li><li>- Administrateur de Broadband4Africa UK (Royaume-Uni) (jusqu'au 30 juin 2023)</li><li>- Administrateur d'Eutelsat Inc. (États-Unis) (jusqu'au 10 novembre 2022)</li><li>- Administrateur d'Eutelsat Americas (ex-Satélites Mexicanos S.A. de C.V.) (Mexique) (jusqu'au 2 janvier 2023)</li><li>- Président d'Eutelsat Madeira (Portugal) (jusqu'au 25 janvier 2023)</li><li>- Administrateur d'Eutelsat Networks LLC (Fédération de Russie) (jusqu'au 26 avril 2023)</li><li>- Administrateur d'Eutelsat MENA FZ-LLC (Émirats arabes unis) (jusqu'au 9 février 2023)</li><li>- Administrateur d'Eutelsat, America Corp. (États-Unis) (jusqu'au 22 janvier 2021)</li><li>- Gérant d'Eurobroadband Infrastructure Sàrl (Suisse) (jusqu'au 30 avril 2021)</li><li>- Gérant d'Eurobroadband</li><li>- Retail Sàrl (Suisse) (jusqu'au 23 novembre 2018)</li></ul>	<p><b>MANDATS ET FONCTIONS EXERCES EN DEHORS DU GROUPE EUTELSAT S.A. AU COURS DES 5 DERNIERES ANNEES</b></p> <p><b>En cours :</b></p> <p>En France :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Président de Quercio Consulting SAS (depuis 2022)</li></ul> <p>Hors de France : N/A</p> <p><b>Échus :</b></p> <p>En France : N/A</p> <p>Hors de France : N/A</p>
--	--	---

## 9.9 Jetons de présence versés aux membres du Conseil d'administration

Néant

## 9.10 Informations relatives au capital de la Société

Nous vous informons que sur la base des informations portées à notre connaissance les principaux actionnaires de la Société sont les suivants au 30 juin 2024 :

Actionnaire	% des droits de vote	% des actions
Eutelsat Communications	96,38 %	96,38 %
Salariés et dirigeants	0,04 %	0,04 %
Autres actionnaires minoritaires	3,58 %	3,58 %

Concernant les options de souscription ou d'achat d'actions

Aucun plan d'options de souscription ou d'achat d'actions n'a été mis en place au cours de l'exercice clos le 30 juin 2024.

Concernant les augmentations de capital résultat de l'exercice d'options de souscription d'actions

Néant.

Concernant un changement de contrôle de la Société

Néant.

Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité

	Opération concernée	Montant nominal maximal	Durée de la délégation et expiration
1.	<b>(i) Délégation de compétence pour augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfiques, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise</b> (5 <sup>e</sup> résolution de l'Assemblée générale du 17 octobre 2023) ;	44 millions d'euros (plafond indépendant).	Durée maximum de 26 mois à compter de l'Assemblée générale du 17 octobre 2023.
2.	<b>Délégation de compétence au Conseil d'administration :</b>		
	<b>(i) à l'effet d'émettre des actions ordinaires de la Société et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société :</b> <b>a - avec maintien du droit préférentiel de souscription aux actionnaires</b> (6 <sup>e</sup> résolution de l'Assemblée générale du 17 octobre 2023) ; <b>b - avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans le cadre d'une offre au public</b> (7 <sup>e</sup> résolution de l'Assemblée générale du 17 octobre 2023) , <b>c - avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans le cadre d'une offre par placement privé visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier</b> (8 <sup>e</sup> résolution de l'Assemblée générale du 17 octobre 2023) ;	<b>a-</b> 44 millions d'euros (imputable sur le plafond commun aux 6 <sup>e</sup> à 8 <sup>e</sup> et 10 <sup>e</sup> résolutions de l'Assemblée générale du 17 octobre 2023) <b>b, c.-</b> 22 millions d'euros (imputable sur le sous-plafond commun aux 7 <sup>e</sup> ,8 <sup>e</sup> et 10 <sup>e</sup> résolutions de l'Assemblée générale du 17 octobre 2023)	Durée maximum de 26 mois à compter de l'Assemblée générale du 17 octobre 2023.
3.	<b>Autorisation au Conseil d'administration pour augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription, décidée en application des 6<sup>e</sup> à 8 résolutions</b> (9 <sup>e</sup> résolution de l'Assemblée générale du 17 octobre 2023) ;	Plafond prévu dans la résolution en application de laquelle l'émission initiale a été décidée, dans la limite de 15 % de l'émission initiale.	Durée maximum de 26 mois à compter de l'Assemblée générale du 17 octobre 2023.
4.	<b>Autorisation au Conseil d'administration d'augmenter le capital social par l'émission d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription réservée aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise de la Société ou de son Groupe</b> (10 <sup>e</sup> résolution de l'Assemblée générale du 17 octobre 2023) ;	2 millions d'euros (imputable sur le sous-plafond commun aux 6 <sup>e</sup> à 8 <sup>e</sup> résolutions de l'Assemblée générale du 17 octobre 2023)	Durée maximum de 26 mois à compter de l'Assemblée générale du 17 octobre 2023.

Aucune autre délégation ne doit être soumise au vote lors de l'Assemblée générale du 15 octobre 2024.

## 10. AUTRES INFORMATIONS PRESENTEES

### 10.1 Recherche et développement

Le Groupe Eutelsat S.A. a dépensé un montant non significatif au titre des frais de recherche et développement au cours de l'exercice clos le 30 juin 2024.

### 10.2 Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Au présent rapport est joint, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de notre Société au cours de chacun des cinq derniers exercices (cf. annexe 3).

### 10.3 Charges et dépenses non déductibles visées à l'Article 39.4 du Code Général des impôts

Le montant des charges et dépenses non déductibles visées à l'article 39.4 du Code Général des Impôts s'élève à 99,0 milliers d'euros pour l'exercice clos le 30 juin 2024 et la charge future d'impôt sur les sociétés (et les contributions additionnelles) associée à 25,6 milliers d'euros.

### 10.4 Conventions visées à l'Article L.225-38 du Code de Commerce

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce, les commissaires aux comptes sont informés des conventions réglementées.

Nous vous remercions donc de vous référer au rapport spécial des Commissaires aux Comptes pour de plus amples informations.

Au titre de l'article 225-38 du Code de commerce, les conventions suivantes autorisées antérieurement par le Conseil d'administration, se sont poursuivies au cours de l'exercice :

- La Convention d'intégration fiscale datée du 2 juillet 2007 ;
- La Convention de refacturation en cas d'acquisition d'actions sur le marché par Eutelsat Communications dans le cadre de la mise en œuvre de plans d'Attribution Gratuite d'Actions de la société Eutelsat Communications au bénéfice de salariés et du management du Groupe Eutelsat dont la version mise à jour a été approuvée par le Conseil d'administration en date du 10 novembre 2022 et signée le 23 janvier 2023 avec Eutelsat Communications ;
- Le Contrat de conseil conclu entre la Société et Michel Azibert, administrateur de la Société, portant sur des prestations de services pour la période allant du 2 janvier 2023 au 30 juin 2023. Ce contrat a été autorisé par le Conseil d'administration en date du 10 novembre 2022 et a été conclu le 16 janvier 2023 (le « Contrat de Conseil »).

Le 27 juillet 2023, le Conseil d'administration a autorisé la conclusion d'un nouveau pacte d'actionnaire de la société OneWeb Holdings Limited (« OneWeb ») dont Eva Berneke est administratrice, venant annuler et remplacer le pacte en date du 28 septembre 2023. Le 8 août 2024, le Conseil d'administration a revu et autorisé a posteriori le renouvellement du Contrat de Conseil et ses avenants en date du 11 novembre 2023 et du 9 janvier 2024 prolongeant le Contrat de Conseil respectivement jusqu'au 30 décembre 2023 et 30 juin 2024.

### 10.5 Acquisition d'actions par la société

Néant.

### 10.6 Participation des salariés au capital

Vous trouverez de plus amples informations dans le rapport spécial du Conseil d'administration établi en application des dispositions de l'article L.225-177 et L. 225-197 du Code de commerce.

La participation des salariés au capital de la Société représente 0,04% du capital au 30 juin 2024.

### 10.7 Politique de dividendes

La politique de distribution des dividendes est définie par le Conseil d'administration, après analyse notamment des résultats et de la situation financière du Groupe Eutelsat S.A..

Eutelsat S.A. a procédé à la distribution :

- d'un montant de 0,20 euro par action au titre de l'exercice clos le 30 juin 2021,
- d'un montant de 0 euro par action au titre de l'exercice clos le 30 juin 2022,
- d'un montant de 0 euro par action au titre de l'exercice clos le 30 juin 2023.

	Revenus éligibles à l'abattement ( <i>en euros</i> )		Revenus non éligibles à l'abattement de 40%* ( <i>en euros</i> )
	Dividendes	Autres revenus distribués	
Exercice 2020/21	202 632 422 € (0,20 €) par action)	-	-
Exercice 2021/22	0 € (0 €) par action)	-	-
Exercice 2022/23	0 € (0 € par action)	-	-

\*Abattement mentionné à l'article 158.3-2° du Code général des impôts

## 10.8 Affectation du résultat

Le Conseil d'administration propose de ne pas distribuer de dividendes lors de l'Assemblée générale du 15 octobre 2024 au titre de l'exercice clos au 30 juin 2024.

## 10.9 Information environnementale

Un rapport sur la responsabilité sociale, sociétale et environnementale de l'entreprise est disponible dans le Document d'Enregistrement Universel.

## 10.10 Délégations de pouvoirs consenties au conseil d'administration par les assemblées générales des actionnaires

Voir le chapitre 9.10 du présent document.

## 10.11 Evènements post clôture

Néant.

## 10.12 Echancier des paiements fournisseurs et clients

Le tableau ci-dessous détaille les informations sur les délais de paiement clients et fournisseurs (en euros) conformément à l'article L441.6-1.

	Art D441-I.-1° : Factures <b>recues</b> non réglées à la date de la clôture de l'exercice dont le terme est échu						Art D441-I.-1° : Factures <b>émises</b> non réglées à la date de la clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 Jours	1-30 Jours	31-60 Jours	61-90 jours	91 jours et +	Total (1 jour et plus)	0 Jours	1-30 Jours	31-60 Jours	61-90 jours	91 jours et +	Total (1 jour et plus)
<b>(A) Tranches de retard de paiement</b>												
Nombre de facture concernées	415	48	58	4	434	544	231	358	400	388	11 033	12 179
Montant total des factures concernées (TTC)	-25 620 878,56	-3 290 390,96	6 656 368,16	-1 027 156,46	-32 928 657,41	-30 589 836,67	6 943 475	9 106 017	8 087 774	5 988 139	120 135 397	143 317 326
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (TTC)	-6.48%	-0.83%	1.68%	-0.26%	-8.33%	-7.74%						
Pourcentage du CA de l'exercice (HT)												
<b>(B) factures exclues de (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées</b>												
Nombre de facture exclues	451											
Montant total des factures exclues (TTC)	22 651 766.09											
<b>(C) Délais de paiement de référence utilisés (Contractuel ou délai légal)</b>												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Contractuel											

## 11. OBSERVATIONS DU COMITE D'ENTREPRISE

Conformément aux dispositions de l'article L.432-4 du Code du Travail, les observations éventuelles formulées par le Comité d'Entreprise sur la situation économique et sociale de la Société vous seront communiquées avant votre réunion en Assemblée.

## 12. ANNEXE 1 - COMPTES CONSOLIDES AU 30 JUIN 2024

# **Groupe Eutelsat S.A.**

**Société anonyme au capital de 658 555 372,80 euros**

**Siège social : 32, boulevard Gallieni, 92130 Issy Les Moulineaux**

**422 551 176 R.C.S. Nanterre**

## **ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 30 JUIN 2024**

# COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

(en millions d'euros, sauf données par action)	Note	30 juin 2023	30 juin 2024
<b>Produits des activités ordinaires</b>	6.1	<b>1134,3</b>	<b>1145,9</b>
Coûts des opérations	6.2	(103,3)	(111,2)
Frais commerciaux et administratifs	6.2	(200,9)	(211,5)
Dotations aux amortissements	7.1.1, 7.1.2, 7.1.3	(411,0)	(436,8)
Autres produits et charges opérationnelles	6.3	242,5	(100,4)
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>661,5</b>	<b>285,9</b>
Coût de la dette nette		(55,6)	(75,0)
Autres produits et charges financiers		(23,1)	14,5
<b>Résultat financier</b>	<b>6.4</b>	<b>(78,6)</b>	<b>(60,5)</b>
<b>Résultat courant avant impôt</b>		<b>582,9</b>	<b>225,5</b>
Impôts sur les sociétés	6.5	(91,9)	2,0
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	7.2	(87,3)	(154,0)
<b>Résultat net</b>		<b>403,7</b>	<b>73,5</b>
Part attribuable au Groupe		403,7	73,5
Part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		-	-
<b>Résultat de base et dilué par action revenant aux actionnaires d'Eutelsat S.A.</b>	<b>6.6</b>	<b>0,398</b>	<b>0,073</b>

## ETAT DU RESULTAT GLOBAL

(en millions d'euros)	Note	30 juin 2023	30 juin 2024
<b>Résultat net</b>		<b>403,7</b>	<b>73,5</b>
<b><i>Autres éléments recyclables de gains et pertes du résultat global</i></b>			
Écart de conversion	7.6.4	(46,1)	9,0
Effet d'impôt	7.6.4	(2,9)	5,5
Variations de juste valeur des instruments de couverture <sup>(1)</sup>	7.6.3	33,2	8,5
Effet d'impôt	7.6.3	(8,4)	(2,2)
<b><i>Autres éléments non recyclables de gains et pertes du résultat global</i></b>			
Variations des engagements de retraite	7.7	(17,5)	(6,9)
Effet d'impôt		4,5	1,8
<b>Total autres éléments de gains et pertes du résultat global</b>		<b>(37,2)</b>	<b>15,8</b>
<b>Total état du résultat global</b>		<b>366,4</b>	<b>89,3</b>
Part attribuable au Groupe		366,4	89,3
Part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		-	-

<sup>(1)</sup> Les variations de juste valeur des instruments de couverture ne concernent que les couvertures de flux de trésorerie, les couvertures d'investissement net à l'étranger étant présentées en écarts de conversion

# ETATS CONSOLIDES DE LA SITUATION FINANCIERE

(en millions d'euros)	Note	30 juin 2023	30 juin 2024
<b>Actif</b>			
Écarts d'acquisition	7.1.1	472,4	482,7
Immobilisations incorporelles	7.1.1	183,7	107,3
Immobilisations corporelles et immobilisations en cours	7.1.2	3 587,0	3 346,1
Droits d'utilisation sur contrats de location	7.1.3	345,1	298,8
Titres des sociétés mises en équivalence	7.2	501,2	356,6
Actifs financiers non courants	7.4.3	238,7	406,2
Actifs sur contrats clients et coûts d'obtention et d'exécution des contrats non courants	7.3.2	31,8	37,4
Actifs d'impôts différés	7.8	1,2	1,9
<b>Total des actifs non courants</b>		<b>5 360,9</b>	<b>5 037,1</b>
Stocks		13,0	17,2
Créances clients et comptes rattachés	7.3.1	223,4	248,5
Actifs sur contrats clients et coûts d'obtention et d'exécution des contrats courants	7.3.2	13,3	12,6
Autres actifs courants		38,5	82,5
Actif d'impôt exigible		25,2	13,5
Actifs financiers courants	7.4.3	424,3	108,2
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7.4.1	479,8	832,0
<b>Total des actifs courants</b>		<b>1 217,5</b>	<b>1 314,4</b>
<b>Total de l'actif</b>		<b>6 578,6</b>	<b>6 351,4</b>

(en millions d'euros)	Note	30 juin 2023	30 juin 2024
<b>Passif</b>			
Capital social	7.6.1	658,6	658,6
Primes liées au capital		8,0	8,0
Réserves et résultat consolidés		1 992,4	2 079,3
Participations ne donnant pas le contrôle		-	1,3
<b>Total capitaux propres</b>		<b>2 659,0</b>	<b>2 747,2</b>
Dettes financières non courantes	7.4.2	2 443,1	2 336,4
Dettes locatives non courantes	7.4.3	272,5	228,0
Autres passifs financiers non courants	7.4.3	54,7	23,3
Dettes sur immobilisations non courantes	7.4.3	1,2	-
Passifs de contrats clients non courants	7.3.3	269,0	283,0
Provisions non courantes	7.7	29,2	32,5
Passifs d'impôts différés	7.8	126,9	114,1
<b>Total des passifs non courants</b>		<b>3 196,6</b>	<b>3 017,6</b>
Dettes financières courantes	7.4.2	96,6	139,0
Dettes locatives courantes	7.4.3	47,0	50,8
Autres dettes et passifs financiers courants	7.4.3	110,1	124,2
Fournisseurs et comptes rattachés		90,4	111,7
Dettes sur immobilisations courantes	7.4.3	188,5	35,6
Impôt à payer		116,8	18,1
Passifs de contrats clients courants	7.3.3	68,5	100,0
Provisions courantes	7.7	5,1	7,3
<b>Total des passifs courants</b>		<b>722,9</b>	<b>586,7</b>
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>		<b>6 578,6</b>	<b>6 351,4</b>

# TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

(en millions d'euros)	Note	30 juin 2023	30 juin 2024
<b>Flux d'exploitation</b>			
Résultat net		403,7	73,5
Résultat des sociétés mises en équivalence		87,3	154,0
Charges d'impôts et d'intérêts, autres éléments d'exploitation		154,6	51,3
Dotations aux amortissements et aux provisions		491,6	521,7
Impôts différés	7.8	(22,9)	(10,0)
Variations des clients et comptes rattachés		12,5	(26,1)
Variations des actifs sur contrats clients et autres actifs		(398,3)	(111,5)
Variations des fournisseurs et comptes rattachés		(98,8)	113,2
Variations des passifs de contrats clients et autres passifs		45,0	36,4
Impôts payés		(27,3)	(95,2)
<b>Trésorerie provenant des opérations d'exploitation</b>		<b>647,3</b>	<b>707,3</b>
<b>Flux d'investissements</b>			
Acquisitions de satellites et autres immobilisations corporelles et incorporelles	7.1.1, 7.1.2	(201,0)	(280,1)
Remboursements d'assurance		-	-
Produit / Charges liées à la libération de la bande C	2.2	-	355,2
Acquisitions de titres de participation et autres mouvements <sup>(1)</sup>		(135,3)	(269,4)
<b>Trésorerie utilisée par les opérations d'investissement</b>		<b>(336,4)</b>	<b>(194,3)</b>
<b>Flux de financement</b>			
Distributions		-	-
Remboursement des emprunts	7.4.2	(315,0)	(816,5)
Remboursement des dettes locatives	7.4.3	(54,6)	(41,2)
Frais d'émission d'emprunt		-	(16,4)
Intérêts et autres frais financiers payés		(84,8)	(99,7)
Opérations relatives aux participations ne donnant pas le contrôle <sup>(2)</sup>		(15,5)	(6,0)
Primes et soultes payées sur instruments financiers dérivés		(36,9)	8,5
Augmentation de la dette et autre		0,7	806,4
<b>Trésorerie utilisée par les opérations de financement</b>		<b>(506,0)</b>	<b>(164,9)</b>
Incidence des variations de change sur la trésorerie		(0,3)	4,1
Incidence des variations de périmètre		(2,0)	-
<b>Augmentation/(Diminution) de la trésorerie</b>		<b>(197,2)</b>	<b>352,1</b>
<b>Trésorerie à l'ouverture de l'exercice</b>		<b>677,0</b>	<b>479,8</b>
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>		<b>479,8</b>	<b>832,0</b>
dont Trésorerie et équivalents de trésorerie à clôture de l'exercice	7.4.1	479,8	832,0
dont Découverts compris dans les dettes à clôture de l'exercice		-	-

<sup>(1)</sup> Au 30 juin 2024, les acquisitions de titres de participation et autres mouvements comprennent la variation des comptes courants pour -256 millions du groupe avec OneWeb ainsi que -20 millions de paiement earn out EBI. Au 30 juin 2023, les acquisitions de titres de participation et autres mouvements comprennent le versement de 127,9 millions d'euros lié à l'acquisition de participations dans OneWeb Holdings Limited ainsi que 5,2 M€ de remboursement d'obligations convertibles de Broadpeak.

<sup>(2)</sup> Au 30 juin 2024, les opérations relatives aux participations ne donnant pas le contrôle incluent le paiement d'un complément de prix lié à l'acquisition des parts minoritaires d'Eutelsat International et de Euro Broadband Services respectivement pour 6 millions d'euros

## TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

(en millions d'euros sauf données par actions)	Capital social			Réserves et résultat	Capitaux propres part du Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
	Nombre	Montant	Primes				
<b>Au 30 juin 2022</b>	<b>1 013 162 112</b>	<b>658,6</b>	<b>8,0</b>	<b>1 624,3</b>	<b>2 290,9</b>	-	<b>2 290,9</b>
Résultat net de la période	-	-	-	403,6	403,6	-	403,6
Autres éléments de gains et pertes du résultat global <sup>(1)</sup>	-	-	-	(37,2)	(37,2)	-	(37,2)
<b>Total du résultat global</b>	-	-	-	<b>366,4</b>	<b>366,4</b>	-	<b>366,4</b>
Distributions de dividendes	-	-	-	-	-	-	-
Transactions avec des participations ne donnant pas le contrôle et autres	-	-	-	0,3	0,3	1,2	1,5
<b>Au 30 juin 2023</b>	<b>1 013 162 112</b>	<b>658,6</b>	<b>8,0</b>	<b>1 991,0</b>	<b>2 657,3</b>	<b>1,3</b>	<b>2 659,0</b>
Résultat net de la période	-	-	-	73,5	73,5	-	73,5
Autres éléments de gains et pertes du résultat global <sup>(1)</sup>	-	-	-	15,8	15,8	-	15,8
<b>Total du résultat global</b>	-	-	-	<b>89,3</b>	<b>89,3</b>	-	<b>89,3</b>
Distributions de dividendes	-	-	-	-	-	-	-
Transactions avec des participations ne donnant pas le contrôle et autres <sup>(2)</sup>	-	-	-	(1,0)	(1,0)	-	(1,0)
<b>Au 30 juin 2024</b>	<b>1 013 162 112</b>	<b>658,6</b>	<b>8,0</b>	<b>2 079,3</b>	<b>2 745,6</b>	<b>1,3</b>	<b>2 747,3</b>

<sup>(1)</sup> Les variations des autres éléments de gains et pertes du résultat global comprennent les gains et pertes actuariels constatés sur les avantages postérieurs à l'emploi ainsi que la variation de la réserve de réévaluation sur les instruments financiers (cf. Note 7.6.3) et de la réserve de conversion (cf. Note. 7.6.4), nets des effets d'impôts associés.

<sup>(2)</sup> Les transactions avec des participations ne donnant pas le contrôle incluent notamment la variation du montant d'ajustement de prix relatif à Eutelsat International pour 1.2 million d'euros.

# NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

<b>NOTE 1. PRESENTATION GENERALE.....</b>	<b>9</b>
1.1 Activité.....	9
1.2 durée de l'Exercice .....	9
1.3 Approbation des comptes .....	9
<b>NOTE 2. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE.....</b>	<b>9</b>
2.1 Prise de contrôle de OneWeb par Eutelsat Communication S.A .....	9
2.2 Mise en service des satellites Eutelsat Konnect VHTS et Eutelsat 10B et Arret du E10A.....	9
2.3 Impacts du conflit russo-ukrainien et mesures liees a la situation au moyen-orient.....	9
2.4 Processus de libération de la Bande C .....	10
<b>NOTE 3. PERIMETRE DE CONSOLIDATION .....</b>	<b>10</b>
3.1 Périmètre de consolidation .....	10
3.2 Principales évolutions du périmètre de consolidation .....	12
<b>NOTE 4. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION .....</b>	<b>12</b>
4.1 Bases de préparation des comptes .....	12
4.2 Règles de présentation.....	12
4.3 Jugements comptables et estimations significatives .....	13
<b>NOTE 5. INFORMATION SECTORIELLE .....</b>	<b>13</b>
<b>NOTE 6. NOTES ANNEXES DU COMPTE DE RESULTAT .....</b>	<b>15</b>
6.1 Chiffre d'affaires .....	15
6.2 Charges opérationnelles.....	16
6.3 Autres produits et charges opérationnels.....	18
6.4 Résultat financier .....	18
6.5 Impôt sur les sociétés.....	19
6.6 Résultat par action .....	19
<b>NOTE 7. NOTES ANNEXES DU BILAN .....</b>	<b>20</b>
7.1 Actifs immobilisés.....	20
7.2 Titres mis en équivalence .....	27
7.3 Créances, actifs et passifs sur contrats clients et coûts d'obtention et d'exécution des contrats.	28
7.4 Actifs et passifs financiers .....	32
7.5 Juste valeur des instruments financiers.....	40
7.6 Capitaux propres .....	42
7.7 Provisions .....	43
7.8 Actifs et passifs d'impôts.....	46
<b>NOTE 8. PARTIES LIEES.....</b>	<b>48</b>
8.1 Principaux dirigeants .....	48
8.2 Autres parties liées.....	49
<b>NOTE 9. ÉVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE .....</b>	<b>49</b>
<b>NOTE 10. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES.....</b>	<b>49</b>

## **NOTE 1. PRESENTATION GENERALE**

### **1.1 ACTIVITE**

Exploitant de la capacité sur 35 satellites, le Groupe est l'un des leaders dans les services fixes par satellite. Il exploite et fournit principalement de la capacité pour des Services Vidéo, des Données Fixes, ainsi que des Services aux gouvernements et offre également de la capacité dans des applications de Connectivité (Haut Débit Fixe et Connectivité Mobile). Grâce à sa flotte de satellites, le Groupe couvre l'ensemble du continent européen, le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, ainsi que l'Afrique sub-saharienne, une partie importante des continents asiatiques et le continent américain.

### **1.2 DUREE DE L'EXERCICE**

L'exercice a une durée de 12 mois du 1er juillet au 30 juin.

### **1.3 APPROBATION DES COMPTES**

Les états financiers consolidés au 30 juin 2024 ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'Administration qui les a arrêtés par une délibération en date du 8 août 2024. Ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires qui aura lieu le 21 novembre 2024.

## **NOTE 2. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE**

### **2.1 PRISE DE CONTROLE DE ONEWEB PAR EUTELSAT COMMUNICATION S.A**

Eutelsat Communications S.A., la société mère d'Eutelsat S.A., a annoncé le 28 septembre 2023 que son rapprochement avec OneWeb, réseau mondial de télécommunications par satellite en orbite basse (LEO), était désormais effectif, à la suite de l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires d'Eutelsat Communications S.A. le même jour. Cette acquisition donne naissance à Eutelsat Group. Le siège social de la Société du Groupe Eutelsat S.A est situé à Issy-Les-Moulineaux en France. Eutelsat Group emploie plus de 1 700 personnes de 50 nationalités différentes.

L'assemblée générale extraordinaire d'Eutelsat Communications S.A. a approuvé l'opération le 28 septembre 2023. Ainsi, au 31 décembre 2023, Eutelsat Communications S.A. détient 100% des actions de catégorie A de OneWeb et est consolidé en intégration globale aux bornes du périmètre d'Eutelsat Communications.

Eutelsat S.A. détient toujours une participation à 22,91% des titres de OneWeb et exerce une influence notable dans OneWeb Holdings Ltd et dispose de sièges au conseil d'administration de la société, participe aux décisions relatives au pilotage de la société et lui amène une expertise technique essentielle. En conséquence, cette participation est consolidée par mise en équivalence.

### **2.2 MISE EN SERVICE DES SATELLITES EUTELSAT KONNECT VHTS ET EUTELSAT 10B ET ARRET DU E10A**

Le 30 mars 2024 le satellite EUTELSAT 36D a été lancé avec succès, il succèdera au satellite EUTELSAT 36B.

Les satellites KONNECT VHTS et EUTELSAT 10B ont été lancés avec succès le dernier trimestre 2022, les mises en service ont été effectuées le 1er septembre 2023 pour KONNECT VHTS et le 19 juillet 2023 pour E10B. Le satellite E113WB a été perdu.

Le premier satellite a pour missions de proposer des services haut débit et de connectivité mobile partout en Europe.

Le second satellite est équipé de deux charges utiles multifaisceaux HTS (High-Throughput Satellite) en bande Ku : une charge utile de forte capacité couvrant le couloir nord-atlantique, l'Europe, le bassin méditerranéen et le Moyen-Orient, et garantissant d'importants débits sur les axes de trafic aérien et maritime parmi les plus denses de la planète, et une seconde charge utile destinée à élargir la couverture à l'océan Atlantique, l'Afrique et l'océan Indien.

Le satellite E10A a été arrêté et désorbité le 30 novembre 2023 après 14 ans de service. Le E10B le remplace.

Les deux satellites jumeaux HOTBIRD 13G et HOTBIRD 13F lancés en 2023 sont entrés en service respectivement en mai et septembre 2023. Situés au pôle audiovisuel phare d'Eutelsat à 13° Est, les deux satellites viennent consolider et accroître la qualité de diffusion des plus de 900 chaînes de télévision desservant plus de 160 millions de foyers à travers l'Europe, l'Afrique du Nord et le Moyen-Orient (EMEA).

### **2.3 IMPACTS DU CONFLIT RUSSO-UKRAINIEN ET MESURES LIEES A LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT**

Dans le contexte de la crise russo-ukrainienne, le Groupe Eutelsat a réalisé 6,0% de son chiffre d'affaires en Russie pour l'exercice clos au 30 juin 2024 et 6,8 % pour l'exercice clos le 30 juin 2023.

Également, à la suite d'une décision de l'ARCOM en décembre 2023, Eutelsat a suspendu la diffusion de la chaîne de télévision Al Aqsa, aussi reprise sous le nom d'Al Aqsa Live et Yammouk 2, qui était distribuée via le bouquet télévisé d'un client du Groupe. Cette suspension n'a pas d'impact financier sur l'exercice 2024.

Pour l'exercice 2024, l'application de nouvelles restrictions n'a donné lieu à aucun impact sur le chiffre d'affaires ou sur le cashflow libre discrétionnaire d'Eutelsat Group.

## 2.4 PROCESSUS DE LIBERATION DE LA BANDE C

Dans le cadre de la libération des fréquences 3,7 – 4 GHz (bande C) sur le territoire américain faisant suite à la décision fédérale publiée par la Federal Communication Commission (FCC - le régulateur américain des communications) le 3 mars 2020, le Groupe a mis en place un plan de transition qui comporte deux phases correspondant chacune à la libération de certaines fréquences et donnant lieu au paiement d'incitations financières à hauteur de 125 millions de dollars U.S. pour la première phase et 382 millions de dollars U.S. pour la seconde phase.

En octobre 2021, la FCC a validé la certification de la première phase du plan de transition du Groupe. Un produit de 125 millions de dollars U.S. a dans ce cadre été comptabilisé en autres produits opérationnels au titre de l'exercice 2021-22. Les fonds correspondants ont été reçus en décembre 2021.

Le 15 mai 2023, la FCC a publié des lignes directrices ouvrant la fenêtre de certification de la seconde phase de la bande C. Le Groupe a déposé son plan de transition et sa certification le 1er juin 2023. A l'issue de la période de commentaires publics de 30 jours la FCC a validé la certification de la seconde phase du plan de transition le 30 juin 2023. Un produit de 382 millions de dollars U.S. a dans ce cadre été comptabilisé en autres produits opérationnels au titre de l'exercice 2022-23. Les fonds correspondants ont été encaissés en août 2023.

## NOTE 3. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés comprennent la Société Eutelsat S.A., ses filiales et les sociétés sur lesquelles elle exerce directement ou indirectement un contrôle conjoint ou une influence notable (l'ensemble constituant le « Groupe »).

### PRINCIPES COMPTABLES

Les filiales sont toutes des entités dans lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement un contrôle. Le contrôle se caractérise par le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles, généralement mais pas systématiquement accompagné de la détention de plus de la moitié des droits de vote. L'existence et les effets des droits de votes potentiels qui sont actuellement exerçables ou convertibles, le pouvoir de nommer la majorité des membres des organes de direction et l'existence de droits de veto sont autant d'éléments pris en compte pour déterminer si le Groupe contrôle une entité. Les filiales sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale, à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Elles sont déconsolidées à partir de la date où ce contrôle cesse d'exister. La part d'intérêt qui n'est pas attribuable directement ou indirectement au Groupe est comptabilisée en participations ne donnant pas le contrôle.

Les comptes des sociétés sous contrôle conjoint sont consolidés par mise en équivalence lorsque celles-ci sont qualifiées de coentreprises et suivant le pourcentage d'intérêt propre à chaque élément du bilan et du compte de résultat lorsqu'elles sont qualifiées d'activités conjointes.

Les comptes des entreprises associées dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont consolidés selon la méthode de la mise en équivalence. L'influence notable est présumée lorsque la participation du Groupe est supérieure ou égale à 20%.

### 3.1 PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Au 30 juin 2024, la liste des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation est la suivante :

Sociétés	Pays	Méthode de consolidation	% de contrôle au 30 juin 2024	% d'intérêt au 30 juin 2024
Eutelsat S.A.	France	IG	100,00%	100,00%
Eutelsat Konnect Services	France	IG	100,00%	100,00%
Fransat S.A.S	France	IG	100,00%	100,00%
Eutelsat do Brasil LTDA <sup>(1)</sup>	Brésil	IG	100,00%	100,00%
Eutelsat Participações LTDA <sup>(2)</sup>	Brésil	IG	100,00%	100,00%
Satmex International BV <sup>(3)</sup>	Pays-Bas	IG	100,00%	100,00%
Satelites Mexicanos S.A. de C.V. <sup>(4)</sup>	Mexique	IG	100,00%	100,00%
EAS Delaware Corp.	Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
SMVS Administracion S de R.L de C.V <sup>(5)</sup>	Mexique	IG	100,00%	100,00%
SMVS Servicios Tecnicos S de R.L de C.V <sup>(6)</sup>	Mexique	IG	100,00%	100,00%

Sociétés	Pays	Méthode de consolidation	% de contrôle au 30 juin 2024	% d'intérêt au 30 juin 2024
Satmex USA LLC <sup>(1)</sup>	Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
Eutelsat Servicos de Telecom. do Brasil Ltda <sup>(1)</sup>	Brésil	IG	100,00%	100,00%
Eutelsat Latam Corp. <sup>(2)</sup>	Etats-Unis	IG	0,00%	0,00%
Skylogic S.p.A.	Italie	IG	100,00%	100,00%
Eutelsat Russia <sup>(1)</sup>	Russie	IG	100,00%	100,00%
Eutelsat Services & Beteiligungen GmbH	Allemagne	IG	100,00%	100,00%
Eutelsat Inc.	États-Unis	IG	100,00%	100,00%
Eutelsat America Corp.	États-Unis	IG	100,00%	100,00%
ES 172 LLC	États-Unis	IG	100,00%	100,00%
EA 172 UK	Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
ES 174E LTD	Chypre	IG	100,00%	100,00%
Eutelsat UK Limited	Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
Eutelsat Polska spZoo	Pologne	IG	100,00%	100,00%
Skylogic Mediterraneo S.r.l	Italie	IG	100,00%	100,00%
Eutelsat Madeira Unipessoal Lda	Madère	IG	100,00%	100,00%
Eutelsat Asia Pte.Ltd	Singapour	IG	100,00%	100,00%
Eutelsat Australia Pty Ltd	Australie	IG	100,00%	100,00%
Eutelsat International Ltd	Chypre	IG	100,00%	100,00%
Eutelsat Networks LLC <sup>(1)</sup>	Russie	IG	100,00%	100,00%
Taurus Satellite Holding Limited	Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
Broadband4Africa Limited	Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
Konnect Africa France	France	IG	100,00%	100,00%
BB4A Israel Ltd	Israël	IG	100,00%	100,00%
Konnect Africa Côte d'Ivoire <sup>(1)</sup>	Côte d'Ivoire	IG	100,00%	84,00%
Konnect South Africa Ltd	Afrique du Sud	IG	100,00%	100,00%
Konnect Africa RDC <sup>(1)</sup>	République démocratique du Congo	IG	100,00%	95,00%
Konnect Broadband Tanzania Limited	Tanzanie	IG	100,00%	100,00%
Eutelsat BH D.O.O. SARAJEVO <sup>(1)</sup>	Bosnie	IG	100,00%	100,00%
Eutelsat Bulgaria <sup>(1)</sup>	Bulgarie	IG	100,00%	100,00%
Eutelsat MENA FZ-LLC	Dubai	IG	100,00%	100,00%
Noorsat Media City Ltd	Chypre	IG	100,00%	100,00%
Noor El Sharq Satellite	Jordanie	IG	100,00%	100,00%
Eutelsat Cyprus Ltd	Chypre	IG	100,00%	100,00%
OneWeb Holdings Limited <sup>(2)</sup>	Royaume-Uni	MEE	22.91%	22.91%
Eutelsat Canada Inc	Canada	IG	100,00%	100,00%
Eutelsat Greece	Grèce	IG	100,00%	100,00%
OneWeb Technologies	États-Unis	IG	100,00%	100,00%

IG : Intégration globale

MEE : Mise en équivalence

<sup>(1)</sup> Sociétés dont l'exercice fiscal est clos au 31 décembre pour des raisons légales ou historiques.

<sup>(2)</sup> Sociétés dont l'exercice fiscal est clos au 31 mars pour des raisons légales ou historiques.

Les autres sociétés ont un exercice fiscal clos au 30 juin.

<sup>(3)</sup> Société liquidée au 03 juin 2024. Le résultat de l'entité est inclus dans le résultat du Groupe jusqu'à cette date et à hauteur de 100,00%.

## 3.2 PRINCIPALES EVOLUTIONS DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

### 3.2.1 Exercice clos le 30 juin 2024

#### Acquisition à 100% de OneWeb Technology

Le 31 Mars 2024, le Groupe a acquis OneWeb Technology par cession de OneWeb détenu à 22,91% et consolidé par mise en équivalence à Eutelsat America Corp détenue à 100% et consolidée par intégration globale. Cette cession a donné lieu à la consolidation par intégration globale de OneWeb Technology à compter 1<sup>er</sup> avril 2024 et à la constatation d'un écart d'acquisition positif sur la ligne mise en équivalence de 1,6 M€.

#### Dissolution de Latam Corp

La société Latam Corp. a été dissoute le 30 mai 2024. Cette dissolution n'apporte ni gain, ni perte au Groupe Eutelsat SA.

### 3.2.2 Exercice clos le 30 juin 2023

#### Cession de BigBlu Operations Ltd

Le 15 juin 2023, le Groupe a finalisé la cession de sa participation dans BigBlu Operations LTD.

La cession des titres Bigblu Operations Ltd a généré une plus-value de cession de 5.3 millions d'euros comptabilisée en autres charges opérationnelles. Des compléments de prix s'appliqueront à l'opération jusqu'à deux ans à partir de la finalisation de transaction pour un montant allant d'un ajustement négatif maximum de 1.5 millions d'euros à un ajustement positif maximum de 4.7 millions d'euros.

## NOTE 4. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

### 4.1 BASES DE PREPARATION DES COMPTES

Les états financiers consolidés au 30 juin 2024 sont établis selon le référentiel IFRS tel qu'approuvé par l'Union Européenne en vigueur à cette date et dont les textes sont disponibles à l'adresse Internet suivante : [http://ec.europa.eu/commission/index\\_fr](http://ec.europa.eu/commission/index_fr)

Le Groupe applique depuis le 1er juillet 2023 les nouvelles normes et interprétations décrites ci-dessous et adoptées par l'Union Européenne :

- Amendements à IAS 1 « Présentation des états financiers » description des méthodes comptables
- Amendements à IAS8 « Principes comptables » : définition des estimations comptables,
- Amendements à IAS12 Réforme fiscale internationale – Règles de Pilier Deux de l'OCDE.

Ces nouveaux textes n'ont pas eu d'effet significatif sur les états financiers du Groupe.

Par ailleurs les normes suivantes, applicables pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2024 n'ont pas été appliquées par anticipation :

- Amendements à IAS 1 - Classement des passifs en tant que passifs courants et non courants » et Dettes non courantes avec covenants
- Amendements à IFRS 16 - Dettes de location dans une transaction de cession-bail
- Amendements à IAS 7 et IFRS 7 - Accords de financement des fournisseurs

### 4.2 REGLES DE PRESENTATION

#### 4.2.1 Conversion des états financiers et transactions en devises étrangères

La monnaie de référence et de présentation des états financiers est l'euro.

Les filiales situées dans des pays en dehors de la zone euro tiennent leurs comptabilités dans la devise la plus représentative de leurs environnements économiques respectifs. Les éléments bilanciaux sont convertis au taux de change de clôture. Les éléments du compte de résultat sont convertis au taux de change moyen de la période. Les écarts de conversion du bilan et du compte de résultat qui proviennent des variations de taux de change sont présentés en écarts de conversion dans les capitaux propres. Le Groupe ne consolide aucune société significative dont la devise fonctionnelle est celle d'une économie hyper inflationniste.

Les transactions libellées en monnaies étrangères sont converties en monnaie fonctionnelle aux taux de change des jours des transactions. Les gains et les pertes de change résultant du règlement de ces transactions et de la conversion au taux de change de clôture des actifs et des passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés en résultat de change.

Les pertes et gains de change résultant de la conversion des avances capitalisables consenties à des filiales étrangères et faisant partie de l'investissement net dans la filiale consolidée sont enregistrés directement en capitaux propres sous la rubrique écart de conversion.

La principale devise étrangère utilisée est le dollar U.S. Le taux de clôture retenu est de 1,071 dollar U.S. pour 1 euro et le taux moyen de la période est de 1,081 dollar U.S. pour 1 euro.

#### 4.2.2 Présentation des actifs et passifs courants et non courants

Les actifs et les passifs courants sont ceux que le Groupe s'attend à réaliser, consommer ou régler durant le cycle d'exploitation normal, qui est inférieur à 12 mois. Tous les autres actifs et passifs sont non courants.

### 4.3 JUGEMENTS COMPTABLES ET ESTIMATIONS SIGNIFICATIVES

La préparation des états financiers consolidés du Groupe requiert le recours à des jugements et estimations susceptibles d'impacter certains éléments d'actif et de passif et les montants des produits et des charges qui figurent dans ces états financiers et les notes qui les accompagnent. La Direction est amenée à revoir ces estimations et appréciations de manière constante sur la base de l'expérience passée et des autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. Le dénouement des opérations sous-jacentes à ces estimations et hypothèses pourrait résulter, en raison de l'incertitude attachée à ces dernières, en un ajustement significatif des montants comptabilisés au cours d'une période subséquente.

Dans le cadre de l'établissement des états financiers au 30 juin 2024, la Direction a exercé son jugement, notamment au regard de la valeur recouvrable des actifs, de la reconnaissance du chiffre d'affaires, de l'estimation des provisions et l'appréciation des passifs éventuels, de la comptabilisation des actifs et passifs d'impôt, et de l'évaluation du risque clients.

## NOTE 5. INFORMATION SECTORIELLE

Le Groupe considère qu'il n'opère que dans un seul secteur opérationnel se fondant sur l'appréciation des services rendus et la nature des risques associés, plutôt que sur leur destination. Il s'agit de la fourniture de services de communications par satellite pour la vidéo, les réseaux d'entreprise et à haut débit, et les mobiles, principalement aux opérateurs de communications et diffuseurs internationaux, intégrateurs de réseaux d'entreprise et entreprises pour leurs besoins propres.

Les indicateurs de performance suivis par la Directrice générale et le Directeur financier, qui forment le principal organe de décision opérationnel du Groupe, sont les suivants :

- le chiffre d'affaires ;
- l'EBITDA défini comme le résultat opérationnel avant dotations aux amortissements, dépréciations d'actifs, autres produits et charges opérationnels et le taux de marge de l'EBITDA par rapport au chiffre d'affaires ;
- les investissements cash couvrant les acquisitions de satellites, d'autres immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que les paiements au titre des facilités de crédit à l'exportation et au titre des dettes locatives ;
- le cash-flow discrétionnaire défini comme les flux de trésorerie provenant des opérations d'exploitation duquel sont soustraits les investissements cash ainsi que les intérêts et autres frais financiers payés nets des produits d'intérêt reçus ;
- Le ratio de dette nette sur EBITDA (voir Note 7.4.4 « Dette nette ») ;

Le reporting interne est une présentation du compte de résultat consolidé du Groupe suivant une répartition de postes différente des états financiers consolidés afin de faire ressortir ces indicateurs de performance mais dont les principaux agrégats sont identiques à ceux figurant dans les comptes consolidés du Groupe. Le reporting est établi conformément aux principes IFRS appliqués par le Groupe pour ses états financiers consolidés.

La majeure partie des actifs du Groupe est constituée des satellites en orbite, le reste des actifs étant principalement localisé en France, en Italie et au Mexique.

Exercice clos au 30 juin 2024 (€ millions)	2023	2024
<i>Produits des activités ordinaires</i>	1 134,3	1 145,9
<i>Charges opérationnelles</i>	(304,2)	(322,7)
<b>EBITDA Ajusté</b>	<b>830,1</b>	<b>823,2</b>
<i>Dépréciations et amortissements</i>	(411,0)	(436,8)
<i>Autres produits et charges opérationnels</i>	242,5	(100,4)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>661,5</b>	<b>285,9</b>
Résultat financier	(78,6)	(60,5)
Impôts sur les sociétés	(91,9)	2,0
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	(87,3)	(154,0)
Part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	-	-
<b>Part attribuable au Groupe</b>	<b>403,7</b>	<b>73,5</b>

Exercice clos au 30 juin 2024 (€ millions)	2023	2024
Dettes nettes à la clôture	2 291,6	1 786,9

Exercice clos au 30 juin 2024 (€ millions)	2023	2024
Acquisitions de satellites, d'autres biens et équipements et d'actifs incorporels	(401,0)	(280,1)
Encaissement des prêts ECA, et autres lignes de crédit bancaires	200,0	159,0
Remboursement des prêts ECA, et autres lignes de crédit bancaires	(14,9)	(193,1)
Dettes locatives	(54,6)	(41,2)
<b>Investissement cash</b>	<b>(270,5)</b>	<b>(355,4)</b>

## NOTE 6. NOTES ANNEXES DU COMPTE DE RESULTAT

### 6.1 CHIFFRE D'AFFAIRES

#### PRINCIPES COMPTABLES

La majorité des contrats concernent la fourniture de services de capacité satellitaire auprès de clients distributeurs (qui revendent la capacité à des utilisateurs finaux) et de clients utilisateurs (qui utilisent la capacité pour leurs propres besoins). Ces contrats couvrent généralement des périodes allant de plusieurs mois à plusieurs années à l'exception de certains contrats portant sur de la fourniture de capacité occasionnelle de courte durée. Pour l'ensemble de ces contrats, le chiffre d'affaires est reconnu à l'avancement, au fur et à mesure du transfert du contrôle de la capacité au client sur la période contractuelle en fonction du volume d'unités de capacité satellitaire vendu (exprimé en Mhz ou Mbps selon les contrats). Cette méthode permet de reconnaître le chiffre d'affaires correspondant au niveau de service rendu à nos clients pour une période donnée en tenant compte des éventuelles variations de volume d'unités vendues au cours du contrat.

Certains contrats incluent des contreparties variables telles que des prix variables ou des périodes de gratuité. Pour ces contrats, le Groupe estime le montant de contrepartie auquel il aura droit en échange de la fourniture des services promis au client et en tient compte dans la reconnaissance du chiffre d'affaires dès lors qu'il est hautement probable que la levée ultérieure de l'incertitude relative au montant cumulé du chiffre d'affaires ne se produira pas.

Le Groupe prend parfois à sa charge des frais marketing (promotion, publicité, ...) ou techniques (principalement des achats et installations d'antennes) pour le compte de certains clients. Lorsque ces frais ne sont pas distincts du service transféré au client, ils constituent une même obligation de performance avec le service fourni et la contrepartie payable au client est reconnue en réduction du prix de la transaction. Lorsque la contrepartie payable au client est octroyée en contrepartie d'un service distinct de la part du client et correspond à la juste valeur du service pour le Groupe elle est comptabilisée en charges opérationnelles.

Certains contrats prévoient la possibilité d'une résiliation anticipée, moyennant le versement d'indemnités. Lorsque ces indemnités sont versées dans le cadre d'une modification de contrat qui porte sur des services du contrat existant, les services du contrat amendé ne forment qu'une seule et même obligation de performance avec les services partiellement remplis à la date de modification. Ces indemnités sont alors étalées sur la durée de vie du contrat modifié.

Les paiements initiaux reçus sont reportés en tant que passif contractuel dans la mesure où ils dépassent le chiffre d'affaires cumulé comptabilisé. Une évaluation est effectuée pour déterminer si les paiements anticipés constituent un avantage financier significatif pour le Groupe. Lorsqu'une composante de financement importante attribuable à la fourniture de financement est identifiée, le Groupe ajuste les produits à comptabiliser pour tenir compte de l'effet de l'actualisation et dénoue le passif du contrat sur la base du taux d'actualisation qui serait reflété dans une transaction de financement distincte avec le client. Les produits et les charges de financement applicables sont présentés sur une base brute.

#### 6.1.1 Chiffre d'affaires par application

Le chiffre d'affaires par application se présente comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2023	30 juin 2024
Vidéo	704,8	650,6
Services aux gouvernements	143,4	149,0
Connectivité Fixe	177,8	192,6
Connectivité Mobile	110,1	147,5
<b>Total Activités opérationnelles</b>	<b>1 136,1</b>	<b>1 139,7</b>
Autres Revenus <sup>(1)</sup>	(1,8)	6,1
<b>Total</b>	<b>1 134,3</b>	<b>1 145,9</b>
Taux de change EUR/USD	1,041	1,081

(1) Les autres revenus incluent l'effet de couverture de change du chiffre d'affaires euros/dollars qui s'élève à (3,0) millions d'euros contre (15,2) millions d'euros pour l'exercice clos le 30 juin 2023.

## 6.1.2 Chiffre d'affaires par zone géographique

Le chiffre d'affaires par zone géographique, déterminé à partir des adresses de facturation des clients, se présente comme suit :

(en millions d'euros et pourcentage)	30 juin 2023		30 juin 2024	
	Montant	%	Montant	%
Régions				
France	67,1	5,9	79,9	7,0
Italie	122,8	10,8	120,0	10,5
Royaume-Uni	64,5	5,7	57,0	5,0
Europe (autres)	339,5	29,9	315,0	27,5
Amériques	224,5	19,8	262,0	22,9
Moyen-Orient	191,2	16,9	175,7	15,3
Afrique	109,5	9,7	109,5	9,6
Asie	29,0	2,6	28,7	2,5
Autres <sup>(1)</sup>	(13,9)	(1,2)	(1,9)	(0,2)
<b>Total</b>	<b>1 134,3</b>	<b>100,0</b>	<b>1 145,9</b>	<b>100,0</b>

<sup>(1)</sup> Les autres revenus incluent l'effet de couverture de change du chiffre d'affaires euros/dollars qui s'élève à (3,0) millions d'euros contre (15,2) millions d'euros pour l'exercice clos le 30 juin 2023.

## 6.1.3 Carnet de commandes

Le carnet de commandes représente le chiffre d'affaires futur correspondant aux contrats d'attribution de capacité ou de services (y compris les contrats pour les satellites en cours d'approvisionnement). Il s'établit à 3,0 milliards d'euros au 30 juin 2024. Le carnet de commandes sécurisé, qui correspond aux exigences requises par IFRS 15 et excluant le chiffre d'affaires soumis à des clauses de rupture anticipées, s'élève à 2,6 milliards d'euros. Le montant du carnet de commandes sécurisé à échéance à moins de 5 ans s'élève à 2,1 milliards d'euros, dont 1,4 milliard à moins de 2 ans.

## 6.2 CHARGES OPERATIONNELLES

Les coûts des opérations incluent principalement les coûts de personnel et les autres coûts liés au contrôle et à l'exploitation des satellites, ainsi que les primes d'assurance-vie en orbite des satellites.

Les frais commerciaux et administratifs comprennent essentiellement les coûts du personnel administratif et commercial, l'ensemble des dépenses de marketing et de publicité ainsi que les frais généraux rattachés.

Les charges opérationnelles relatives aux dépréciations sur les créances commerciales et les actifs sur contrat clients s'élèvent à 13,9 millions d'euros au 30 juin 2024 (contre 20,1 millions d'euros pour l'exercice clos le 30 juin 2023).

### 6.2.1 Charges de personnel

Les charges de personnel (y compris la participation légale des salariés) se ventilent comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2023	30 juin 2024
Coûts des opérations	62,4	63,6
Charges commerciales et administratives	84,9	84,2
<b>Total</b>	<b>147,3</b>	<b>147,8</b>

Les salariés d'Eutelsat S.A. bénéficient d'un Plan d'Epargne d'Entreprise (PEE) alimenté par versements volontaires des salariés, d'un dispositif de Compte Epargne Temps (CET) et d'un accord d'intéressement conclu pour une durée de trois ans assis sur des objectifs révisables annuellement.

## 6.2.2 Effectifs

Le Groupe compte 1 054 salariés équivalent temps plein à la clôture au 30 juin 2024 (dont 33 salariés OneWeb Technologies) contre 1 067 à la clôture au 30 juin 2023.

Le nombre moyen d'employés, en équivalent temps plein sur l'exercice, s'établit comme suit :

	30 juin 2023	30 juin 2024
Opérations	516	521
Fonctions commerciales et administratives	551	533
<b>Total</b>	<b>1 067</b>	<b>1 054</b>

## 6.2.3 Rémunération en actions et assimilés

### PRINCIPES COMPTABLES

Les paiements fondés sur des actions sont évalués à leur juste valeur à la date d'attribution des plans et sont comptabilisés en charges de personnel sur la durée d'acquisition des droits représentatifs de l'avantage consenti, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres pour les plans dénoués en actions ou des autres passifs financiers pour les plans dénoués en trésorerie. Ils sont réévalués à chaque clôture afin de tenir compte de l'évolution des hypothèses d'acquisition des droits (taux de rotation du personnel, probabilité d'atteinte des critères de performance) et, pour les plans dénoués en trésorerie, de l'évolution des conditions de marché (cours de bourse).

En complément des plans en vigueur au sein du Groupe au 30 juin 2023, le Groupe a octroyé un nouveau plan d'action réglé en trésorerie, le 11 novembre 2023. L'attribution de ces actions est soumise à une condition de présence et à l'atteinte de conditions de performance.

Le produit constaté au titre de ces plans (hors charges sociales) s'est élevé à 0,3 millions d'euros sur l'exercice clos le 30 juin 2024 contre une charge de 0,1 millions d'euros pour l'exercice clos le 30 juin 2023.

Les caractéristiques des plans sont les suivantes :

Caractéristiques des plans	Plan novembre 2021	Plan novembre 2022	Plan novembre 2023
Période d'acquisition	Juillet 2021 - Juin 2024	Juillet 2022 - Juin 2025	Juillet 2023 - Juin 2026
Mode de règlement	Actions et trésorerie	Actions et trésorerie	Actions et trésorerie
Nombre maximal d'actions attribuables à l'origine	206 094	210 855	574 159
Nombre de bénéficiaires	16	20	34
<b>Nombre d'actions et conditions de performance des plans d'actions fictives</b>			
Nombre d'actions total en circulation	79 302	169 772	574 159
Objectifs de performance	New Business Revenues, <i>cash-flow</i> libre discrétionnaire et CSR	New Business Revenues, <i>cash-flow</i> libre discrétionnaire et CSR	New Business Revenues, <i>cash-flow</i> libre discrétionnaire et CSR
<b>Juste valeur des actions au 30 juin 2024</b>			
Juste valeur	3,97€	3,97€	3,97€
Valorisation totale du plan au 30 juin 2024 (en millions d'euros) <sup>(1)</sup>	0,2	0,4	0,4
<b>Charge de l'exercice</b>			
<b>Charge de l'exercice clos le 30 juin 2024</b>	<b>(0,2)</b>	<b>(0,1)</b>	<b>0,4</b>
<b>(En millions d'euros) <sup>(1)</sup></b>			

<sup>(1)</sup> Hors charges sociales

## 6.3 AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS

### PRINCIPES COMPTABLES

Les autres produits et charges opérationnels sont constitués des produits et charges inhabituels, anormaux et peu fréquents. Ils comprennent notamment les dépréciations d'actifs, le coût des échecs au lancement et les remboursements d'assurance y afférant, les litiges non commerciaux nets des frais engagés, les frais de restructuration, les résultats de cession d'immobilisations et les conséquences des évolutions de périmètre (frais d'acquisitions et résultats de cession).

(en millions d'euros)	30 juin 2023	30 juin 2024
Autres produits opérationnels	365,1	10,2
Autres charges opérationnelles	(122,6)	(110,6)
<b>Total</b>	<b>242,5</b>	<b>(100,4)</b>

Au 30 juin 2024, les autres produits opérationnels comprennent notamment 7,6 millions d'euros de reprise de dépréciation sur la valeur des satellites AT1, AT2, 53A et 65WA. Les autres charges opérationnelles incluent principalement les coûts relatifs à l'opération de rapprochement et d'intégration avec OneWeb pour 6,1 millions d'euros (voir note 2.1) ainsi que des dépréciations sur les satellites pour 25,7 millions d'euros et des dépréciations des relations clients pour 58,8 millions d'euros.

Au 30 juin 2023, les autres produits opérationnels comprenaient principalement le produit de libération de la phase 2 de la bande C pour 352 millions d'euros. Les autres charges opérationnelles incluent principalement des coûts de transformation et des dépréciations d'actifs pour 115,0 millions d'euros (incluant 80 millions d'euros de dépréciation d'immobilisations et 35 millions d'euros de dépréciation d'actifs financiers).

## 6.4 RESULTAT FINANCIER

(en millions d'euros)	30 juin 2023	30 juin 2024
Charges d'intérêts après couverture	(56,9)	(92,2)
Intérêts sur dettes locatives	(12,7)	(13,6)
Frais d'émission d'emprunt & commissions	(6,3)	(12,7)
Intérêts capitalisés	17,7	5,2
<b>Coût de la dette brute</b>	<b>(58,2)</b>	<b>(99,7)</b>
Produits financiers	2,6	24,7
<b>Coût de la dette nette</b>	<b>(55,6)</b>	<b>(75,0)</b>
Variation des instruments financiers dérivés	-	(2,3)
Résultat de change	(13,8)	10,7
Autres	(9,3)	6,1
<b>Résultat financier</b>	<b>(78,7)</b>	<b>(60,5)</b>

La charge d'intérêts au 30 juin 2024 a évolué compte-tenu de l'évolution des taux d'intérêts sur la période.

Le montant des intérêts capitalisés est dépendant de l'avancement et du nombre des programmes de constructions satellitaires constatés au cours de l'exercice concerné. Le taux d'intérêt retenu pour la détermination des charges d'intérêts capitalisables est de 4,87% au 30 juin 2024 contre 2,96% au 30 juin 2023.

Les variations de juste valeur des instruments financiers dérivés aux 30 juin 2024 et 2023 incluent notamment la part inefficace de la valeur temps des instruments dérivés qualifiés dans une relation de couverture.

## 6.5 IMPOT SUR LES SOCIETES

La charge d'impôt du Groupe se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2023	30 juin 2024
Charge d'impôt courant	(111,6)	(8,1)
Produit (charge) d'impôt différé	19,7	10,0
<b>Total impôt sur les sociétés</b>	<b>(91,9)</b>	<b>2,0</b>

Le rapprochement de la charge d'impôt théorique, calculée selon le taux de droit commun en France appliqué au résultat avant impôt, résultat des sociétés mises en équivalence, avec la charge d'impôt réelle, s'établit comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2023	30 juin 2024
Résultat courant avant impôt	582,9	225,5
<b>Taux d'impôt de droit commun en France</b>	<b>25,83%</b>	<b>25,83%</b>
<b>Charge d'impôt théorique</b>	<b>(150,6)</b>	<b>(58,2)</b>
Bénéfices non taxables	58,7	63,7
Différences de taux d'imposition	(14,2)	6,1
Utilisation de pertes fiscales	0,6	0,0
CVAE	(1,7)	(1,1)
Impôts différés nés au cours de l'exercice antérieur et reconnus sur la période	-	0,3
Autres différences permanentes	15,2	(8,8)
<b>Charge d'impôt</b>	<b>(91,9)</b>	<b>2,0</b>
<b>Taux d'impôt effectif</b>	<b>15,8%</b>	<b>(0,87%)</b>

Au 30 juin 2024, les autres différences permanentes intègrent principalement les charges liées à la non activation de déficits pour 3,2 millions d'euros, à l'impact des différences de change sur les positions d'impôts différés des filiales Satellites Mexicanos et Eutelsat Do Brasil pour 2,9 millions et aux litiges fiscaux pour 3,7 millions d'euros, compensées en partie par d'autres différences permanentes pour 1 million d'euros.

## 6.6 RESULTAT PAR ACTION

### PRINCIPES COMPTABLES

Le résultat net par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires d'Eutelsat Communications par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation durant chaque période considérée. Les actions propres ne sont pas prises en compte pour le calcul du résultat par action.

Le tableau ci-dessous présente la réconciliation entre le résultat net et les résultats nets (de base et dilué) revenant aux actionnaires utilisés pour le calcul des résultats par action (de base et dilué).

(en millions d'euros)	30 juin 2023	30 juin 2024
<b>Résultat net</b>	<b>403,6</b>	<b>73,5</b>
Quote-part de résultat des filiales rétrocédée aux participations ne donnant pas le contrôle	-	-
<b>Résultat net utilisé pour le calcul du résultat par action</b>	<b>403,6</b>	<b>73,5</b>
<b>Nombre moyen d'actions</b>	<b>1 013 162 112</b>	<b>1 013 162 112</b>

## NOTE 7. NOTES ANNEXES DU BILAN

### 7.1 ACTIFS IMMOBILISES

#### 7.1.1 Ecarts d'acquisition et immobilisations incorporelles

### PRINCIPES COMPTABLES

#### Ecarts d'acquisition

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. La contrepartie transférée en échange du contrôle de l'entité acquise est évaluée à sa juste valeur et inclut les clauses de rémunération éventuelles en tenant compte de leur probabilité de survenance. Les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise sont comptabilisés à leur juste valeur. Les coûts directement attribuables à l'acquisition sont exclus de la contrepartie transférée et sont inscrits en autres produits et charges opérationnels lorsqu'ils sont encourus.

Les participations ne donnant pas le contrôle peuvent, à la date d'acquisition, être évaluées à la juste valeur ou en quote-part des actifs et passifs identifiables de l'entité acquise. L'option pour l'application de l'une de ces deux méthodes est exerçable transaction par transaction.

Lors de la première consolidation, l'ensemble des actifs, passifs et passifs éventuels de la société acquise est estimé à sa juste valeur. Dans le cadre d'une prise de contrôle par achats successifs, la participation antérieurement détenue est réévaluée à sa juste valeur en date d'acquisition, le profit ou la perte en découlant est comptabilisé en résultat.

Les écarts d'acquisitions sont évalués dans la devise fonctionnelle de l'entité acquise, à la date du regroupement, pour un montant égal à la différence entre la somme de la juste valeur de la contrepartie versée et la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs assumés. Ils font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an au niveau du seul segment opérationnel du Groupe.

#### Contrats clients et relations associées

Les contrats clients et relations associées, acquis dans le cadre de regroupement d'entreprises, sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition. La juste valeur est déterminée par référence aux méthodes généralement admises en la matière telles que celles fondées sur les revenus ou la valeur de marché. Ces actifs sont amortis linéairement sur leur durée de vie économique, estimée sur la base de la durée moyenne des relations contractuelles existant à la date d'acquisition et de taux de renouvellement attendus.

#### Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont constituées de frais de développement capitalisés, de licences et de droits orbitaux.

Les frais de développement sont capitalisés et amortis sur une durée comprise entre 3 et 7 ans dès lors que le Groupe peut démontrer :

- la capacité technique à réaliser l'actif pour l'utiliser ou le vendre,
- l'intention et la capacité d'achever le développement de l'actif, et de l'utiliser ou de le vendre,
- la capacité à utiliser ou vendre l'actif,
- la probabilité que des avantages économiques futurs bénéficieront au Groupe du fait de cet actif,
- la disponibilité de ressources techniques, financières ou autres adéquates à la réalisation de l'actif,
- la capacité à mesurer de manière fiable les dépenses attribuables à l'actif durant sa phase de développement.

Les dépenses engagées au titre de la recherche (ou durant la phase de recherche d'un projet interne) sont reconnues en charges dans les frais commerciaux et administratifs lorsqu'elles sont encourues.

Les droits orbitaux et les licences sont amortis sur leur durée d'utilisation, généralement respectivement comprises entre 13 et 23 ans et entre 1 et 13 ans.

Les écarts d'acquisition et les immobilisations incorporelles ont évolué comme suit au cours des deux exercices :

(en millions d'euros)	Écarts d'acquisition	Autres immobilisations incorporelles	Total
<b>Immobilisations brutes</b>			
<b>Valeur brute au 30 juin 2022</b>	<b>487,4</b>	<b>657,2</b>	<b>1 144,6</b>
Acquisitions	-	15,9	15,9
Transferts	-	11,8	11,8
Variations de change	(15,1)	(12,4)	(27,5)
Cessions et mises au rebut	-	(1,3)	(1,3)
Sortie de périmètre	-	(7,4)	(7,4)
<b>Valeur brute au 30 juin 2023</b>	<b>472,4</b>	<b>663,7</b>	<b>1 136,0</b>
Acquisitions	-	18,8	18,8
Transferts	2,1	10,8	12,9
Variations de change	8,2	6,7	14,9
Cessions et mises au rebut	-	(2,0)	(2,0)
Sortie de périmètre	-	-	-
<b>Valeur brute au 30 juin 2024</b>	<b>482,7</b>	<b>698,0</b>	<b>1 180,7</b>
<b>Amortissements et dépréciations</b>			
<b>Amortissements cumulés au 30 juin 2022</b>	-	<b>(442,7)</b>	<b>(442,7)</b>
Dotations aux amortissements	-	(53,2)	(53,2)
Transferts et autres	-	1,4	1,4
Variations de change	-	7,7	7,7
Reprises (cessions et mises au rebut)	-	-	-
Dépréciation	-	-	-
Sortie de périmètre	-	6,8	6,8
<b>Amortissements cumulés au 30 juin 2023</b>	-	<b>(480,0)</b>	<b>(480,0)</b>
Dotations aux amortissements	-	(47,9)	(47,9)
Transferts et autres	-	(1,1)	(1,1)
Variations de change	-	(4,7)	(4,7)
Reprises (cessions et mises au rebut)	-	15,1	15,1
Dépréciation (1)	-	(71,9)	(71,9)
Sortie de périmètre	-	-	-
<b>Amortissements cumulés au 30 juin 2024</b>	-	<b>(590,6)</b>	<b>(590,6)</b>
<b>Valeur nette au 30 juin 2022</b>	<b>487,5</b>	<b>214,4</b>	<b>701,9</b>
<b>Valeur nette au 30 juin 2023</b>	<b>472,4</b>	<b>183,7</b>	<b>656,0</b>
<b>Valeur nette au 30 juin 2024</b>	<b>482,7</b>	<b>107,4</b>	<b>590,1</b>

(1) Les dépréciations de contrats sont essentiellement enregistrées en autres charges opérationnelles (cf 6.3)

## 7.1.2 Immobilisations corporelles et immobilisations en cours

### PRINCIPES COMPTABLES

Les satellites et autres immobilisations corporelles sont évalués à leur coût d'acquisition comprenant tous les coûts directement attribuables à la préparation de leur utilisation, après déduction des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeurs.

Le coût des satellites comprend toutes les dépenses encourues pour leur mise en service, notamment les coûts de construction, de lancement, d'assurance au lancement, les intérêts capitalisés, les primes d'intéressement et autres coûts directement attribuables à la supervision du programme (études, frais de personnel et prestations de conseil).

Les coûts d'emprunts relatifs au financement d'immobilisations corporelles sont capitalisés pour la part encourue au cours de la période de construction. En l'absence d'emprunt spécifiquement adossé à l'immobilisation en cours de construction, les intérêts capitalisés sont calculés à partir d'un taux de capitalisation égal à la moyenne pondérée des coûts d'emprunts du Groupe.

Les durées d'utilité retenues par le Groupe sont les suivantes :

- 12 à 24 ans pour les satellites,
- 5 à 10 ans pour les équipements de surveillance du trafic,
- 2 à 5 ans pour les équipements informatiques,
- 3 à 10 ans pour les aménagements et agencements des constructions.

Les satellites sont amortis à compter de leur mise en service technique. Le délai observé entre le lancement d'un satellite et sa mise en service technique peut varier entre un et neuf mois, suivant le mode de propulsion utilisé par le satellite.

Le Groupe revoit chaque année les durées d'utilité résiduelles de ses satellites en orbite, en se fondant à la fois sur leur utilisation prévue et sur l'évaluation technique de leur durée de vie. En cas de réduction ou d'allongement de la durée d'utilité, le plan d'amortissement est revu de façon prospective.

Les immobilisations en cours de construction comprennent principalement les jalons de paiements, représentatifs de l'avancement de la construction des satellites en cours, ainsi que les avances versées au titre des lanceurs et des assurances au lancement.

Les immobilisations corporelles ont évolué comme suit au cours des deux exercices :

(en millions d'euros)	Satellites	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours	Total
<b>Immobilisations brutes</b>				
<b>Valeur brute au 30 juin 2022</b>	<b>6 062,0</b>	<b>494,0</b>	<b>1 208,1</b>	<b>7 763,9</b>
Acquisitions	51,9	20,9	246,9	319,8
Cessions	-	(1,3)	-	(1,3)
Mises au rebut	(359,4)	(1,9)	(0,5)	(361,8)
Variations de change	(51,7)	(1,8)	(0,5)	(54,0)
Entrée de périmètre	-	-	-	-
Sortie de périmètre	-	(4,6)	-	(4,6)
Transferts et autres	327,0	12,2	(348,2)	(8,8)
<b>Valeur brute au 30 juin 2023</b>	<b>6 029,6</b>	<b>517,5</b>	<b>1 106,0</b>	<b>7 653,2</b>
Acquisitions	21,2	23,9	75,5	120,6
Cessions	-	(4,8)	-	(4,8)
Mises au rebut (1)	(426,3)	(0,1)	(0,9)	(427,3)
Variations de change	25,3	1,1	0,3	26,7
Entrée de périmètre	-	-	-	-
Sortie de périmètre	-	-	-	-
Transferts et autres (2)	741,3	69,9	(823,3)	(12,2)
<b>Valeur brute au 30 juin 2024</b>	<b>6 391,0</b>	<b>607,5</b>	<b>357,6</b>	<b>7 356,3</b>
<b>Amortissements et dépréciations</b>				
<b>Amortissements cumulés au 30 juin 2022</b>	<b>(3 709,2)</b>	<b>(377,0)</b>	<b>-</b>	<b>(4 086,2)</b>
Dotations aux amortissements	(274,5)	(28,2)	-	(302,7)
Dépréciations	(66,6)	(2,6)	(6,5)	(75,7)
Reprises (cessions)	359,4	2,2	-	361,6
Reprises (mises au rebut)	-	0,7	-	0,7
Variations de change	31,2	1,2	-	32,4
Sortie de périmètre	-	3,5	-	3,5
Transferts et autres	-	-	-	-
<b>Amortissements cumulés au 30 juin 2023</b>	<b>(3 659,7)</b>	<b>(400,0)</b>	<b>(6,5)</b>	<b>(4 066,3)</b>
Dotations aux amortissements	(301,4)	(34,4)	-	(335,8)
Dépréciations	(20,7)	4,2	-	(16,5)
Reprises (cessions)	-	-	-	-
Reprises (mises au rebut) (1)	426,1	0,2	-	426,3
Variations de change	(14,7)	(0,8)	-	(15,5)
Sortie de périmètre	-	-	-	-
Transferts et autres	(6,5)	(2,3)	6,5	(2,3)
<b>Amortissements cumulés au 30 juin 2024</b>	<b>(3 576,9)</b>	<b>(433,0)</b>	<b>-</b>	<b>(4 010,1)</b>
<b>Valeur nette au 30 juin 2022</b>	<b>2 352,8</b>	<b>117,0</b>	<b>1 208,1</b>	<b>3 677,6</b>
<b>Valeur nette au 30 juin 2023</b>	<b>2 369,9</b>	<b>117,5</b>	<b>1 099,6</b>	<b>3 586,9</b>
<b>Valeur nette au 30 juin 2024</b>	<b>2 814,1</b>	<b>174,5</b>	<b>357,6</b>	<b>3 346,3</b>

(1) La mise au rebut et la reprise associée est liée à l'arrêt du satellite E10A (voir note 2.2) et à la perte du satellite 113WA.

(2) Les transferts portant sur les satellites au cours de la période close le 30 juin 2024 correspondent à la mise en service des satellites KVHTS et E10B, HOTBIRD 13G et HOTBIRD 13F lancés au cours de la période.

Le Groupe a constaté une dépréciation sur des satellites pour respectivement 20,7 millions d'euros et 66,6 millions d'euros aux 30 juin 2024 et 30 juin 2023.

Les dates d'entrée en service attendues des satellites en cours de construction à la date d'arrêté des comptes sont les suivantes :

Projets	Années
EUTELSAT 36 D	Année calendaire 2024
Flexsat Americas 113WX	Année calendaire 2028

### 7.1.3 Droits d'utilisation sur contrats de location

#### PRINCIPES COMPTABLES

Les contrats au travers desquels le Groupe dispose de l'utilisation d'un actif spécifique sont comptabilisés à l'actif du bilan sous la forme d'un droit d'utilisation, assortis d'une dette au passif, lorsque les conditions des contrats sont telles que ces derniers sont qualifiés de contrats de location, c'est-à-dire qu'ils transfèrent le contrôle du bien sur la totalité de la durée de la location.

Les droits d'utilisation sont généralement amortis sur la durée de la location correspondant à la période non résiliable, complétée le cas échéant des options de renouvellement dont l'exercice par le Groupe est raisonnablement certain.

Le taux d'actualisation utilisé pour calculer la valeur du droit d'utilisation et de la dette locative est déterminé, pour chaque contrat, en fonction du taux marginal d'endettement correspondant estimé.

Les actifs de faible valeur unitaire ainsi que les contrats de location d'une durée inférieure à 12 mois sont comptabilisés en charge.

Les droits d'utilisation ont évolué comme suit sur l'exercice clos le 30 juin 2024 :

(en millions d'euros)	Satellites	Autres immobilisations corporelles	Total
<b>Immobilisations brutes</b>			
<b>Valeur brute au 30 juin 2022</b>	<b>847,7</b>	<b>63,4</b>	<b>911,0</b>
Nouveaux contrats	-	1,3	1,3
Modifications de contrats et résiliations anticipées de contrats	(98,6)	(5,4)	(104,0)
Mises au rebut	-	-	-
Variation de change	-	(0,3)	(0,3)
Entrée de périmètre	-	(0,9)	(0,9)
<b>Valeur brute au 30 juin 2023</b>	<b>749,1</b>	<b>58,1</b>	<b>807,0</b>
Nouveaux contrats	-	0,3	0,3
Modifications de contrats et résiliations anticipées de contrats	-	5,3	5,3
Mises au rebut	-	-	-
Variation de change	-	0,1	0,1
Entrée de périmètre	-	-	-
<b>Valeur brute au 30 juin 2024</b>	<b>749,1</b>	<b>63,9</b>	<b>812,9</b>
<b>Amortissements et dépréciations</b>			
<b>Amortissements et dépréciations cumulés au 30 juin 2022</b>	<b>(432,8)</b>	<b>(25,3)</b>	<b>(458,1)</b>
Dotations aux amortissements	(48,8)	(6,3)	(55,1)
Dépréciations	(4,2)	-	(4,2)
Reprises (modifications et résiliations anticipées de contrats)	52,6	2,3	54,9
Reprises (mise au rebut)	-	-	-
Variations de change	-	0,2	0,2
Sortie de périmètre	-	0,4	0,4
<b>Amortissements et dépréciations cumulés au 30 juin 2023</b>	<b>(433,2)</b>	<b>(28,8)</b>	<b>(462,0)</b>
Dotations aux amortissements	(45,5)	(6,6)	(52,1)
Dépréciations	-	-	-
Reprises (modifications et résiliations anticipées de contrats)	-	-	-
Reprises (mise au rebut)	-	-	-
Variations de change	-	(0,1)	(0,1)
Sortie de périmètre	-	-	-
<b>Amortissements et dépréciations cumulés au 30 juin 2024</b>	<b>(478,6)</b>	<b>(35,5)</b>	<b>(514,1)</b>
<b>Valeur nette au 30 juin 2022</b>	<b>414,9</b>	<b>38,1</b>	<b>452,9</b>
<b>Valeur nette au 30 juin 2023</b>	<b>315,9</b>	<b>29,3</b>	<b>345,1</b>
<b>Valeur nette au 30 juin 2024</b>	<b>270,5</b>	<b>28,4</b>	<b>298,7</b>

Les droits d'utilisation des satellites portent essentiellement sur les contrats de location Express AT1, Express AT2, Express AM6, Express 36C et Astra 2G. Les durées de location sur ces contrats couvrent la durée de vie attendue de ce type de satellite, à ce titre, aucun de ces contrats ne comporte d'options d'achat au terme du contrat. Aucune option de renouvellement n'a été retenue pour établir la durée des contrats de location.

### PRINCIPES COMPTABLES

#### Écarts d'acquisition et immobilisations incorporelles non amorties

Les écarts d'acquisition et les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéfinie, telle que la marque, sont soumis à un test de dépréciation annuel, ou dès lors qu'un événement laisse à penser qu'ils pourraient avoir perdu de la valeur.

#### Actifs amortissables

Pour les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles ayant une durée de vie définie, un test de dépréciation est réalisé lorsqu'il est relevé un indice externe ou interne indiquant que leurs valeurs recouvrables pourraient être inférieures à leurs valeurs comptables (par exemple la perte d'un client important ou un incident technique sur un satellite).

Le test de dépréciation consiste à apprécier la valeur recouvrable d'un actif qui est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur nette des frais de cession et sa valeur d'utilité. Lorsqu'il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable d'un actif en particulier, le Groupe détermine la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle l'actif appartient, c'est-à-dire le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. En déterminant ses UGT, le Groupe prend en compte les conditions d'utilisation de sa flotte, et notamment la capacité de certains satellites à servir de *back-up* pour d'autres satellites.

Les UGT correspondent aux positions orbitales, portant un ou plusieurs satellites, ainsi que les contrats clients et relations associées (après prise en compte de l'interdépendance technique ou économique de leurs flux de trésorerie).

Afin de déterminer la valeur d'utilité, le Groupe s'appuie sur des estimations de flux de trésorerie futurs. Ces flux sont générés par l'actif ou par l'UGT sur sa durée d'utilité, actualisés en utilisant le WACC du Groupe défini pour le test de dépréciation, et construits à partir du plan moyen terme approuvé par la Direction générale et revu par le Conseil d'administration. Les revenus de ce plan sont établis à partir du carnet de commandes par satellite, des études de marché ainsi que du plan de déploiement des satellites existants et futurs. Les coûts du plan pris en compte dans le test de dépréciation comprennent essentiellement les coûts d'assurance en orbite, les coûts techniques et commerciaux directement attribuables aux satellites testés et la charge d'impôt. Au-delà d'une durée maximum de cinq ans, les flux de trésorerie sont estimés en appliquant des taux d'évolution constants.

La juste valeur diminuée des frais de cession correspond au montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif (ou d'une unité) lors d'une opération, dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts d'opération.

Les pertes de valeur et les reprises de perte de valeur sont comptabilisées sous les rubriques autres produits autres charges opérationnels.

#### Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition du Groupe résultent d'acquisitions liées aux activités de satellites géostationnaires. Ces goodwill sont suivis au niveau du segment opérationnel d'Eutelsat, sur la base des flux de trésorerie provenant de l'activité liée aux satellites géostationnaires.

Les flux de trésorerie retenus sont basés sur une version mise à jour du plan d'affaires à 5 ans du Groupe approuvée par le Conseil d'Administration en février 2024 couvrant les périodes allant jusqu'à l'exercice 2027-28, sur le plan à long terme défini de manière constante sur un horizon couvrant les périodes allant jusqu'à l'exercice 2034, et sur une valeur terminale. Le Groupe considère pertinent d'utiliser des projections au-delà de 5 ans, compte tenu de la visibilité long terme dont il dispose pour une part significative de son activité et de son profil de croissance attendu que le plan à long terme permet de mieux appréhender.

S'agissant des paramètres financiers tels que le WACC (retenu à 8,17%) et le taux de croissance à long terme utilisé dans la valeur terminale, les analyses de sensibilité montrent qu'une hausse du WACC de 65bp ou une baisse du taux de croissance à long terme de 135bp pourraient conduire à une valeur d'utilité inférieure à l'actif net comptable des actifs testés au 30 juin 2024. Un taux de croissance à l'infini nul ne conduirait pas à une valeur d'utilité inférieure à l'actif net comptable des actifs testés.

Par ailleurs, les principales hypothèses opérationnelles pouvant impacter la valeur recouvrable des actifs sont le niveau d'EBITDA et le montant d'investissement. Les hypothèses opérationnelles du plan à long terme se fondent sur des modèles de marché internes sur la trajectoire de l'activité du Groupe ainsi que sur des études stratégiques externes. Les analyses de sensibilité montrent qu'une diminution de l'EBITDA de 1% sur chaque année des plans utilisés et sur la valeur terminale n'entraînerait pas non plus de reconnaissance d'une dépréciation sur les écarts d'acquisition.

Les tests de dépréciation mis en œuvre au 30 juin 2024 sur la base des flux de trésorerie prévisionnels actualisés n'ont pas conduit à enregistrer de charges de dépréciation.

#### Actifs amortissables

Concernant les tests de dépréciation des satellites au 30 juin 2024, les flux de trésorerie utilisés sont fondés sur une version mise à jour du plan d'affaires à 5 ans du Groupe approuvée par le Conseil d'Administration en février 2024 puis sur des flux de trésorerie étendus jusqu'à la fin de vie de chaque satellite sur la base d'un taux normatif de croissance.

Ces tests ont conduit à enregistrer une charge de dépréciation relative à des satellites détenus en propre pour respectivement 20,7 millions d'euros et 66,6 millions d'euros aux 30 juin 2024 et 30 juin 2023 (voir Note 7.1.2 « Immobilisations corporelles et immobilisations en cours »). Aucune charge de dépréciation sur des droits d'utilisation n'a été comptabilisée au 30 juin 2024 (versus 4,2 millions d'euros au 30 juin 2023, voir Note 7.1.3 « Droits d'utilisation sur contrats de location »).

### 7.1.5 Engagements d'achats

En complément des éléments comptabilisés au bilan, le Groupe est engagé auprès de fournisseurs pour l'acquisition d'immobilisations (satellites et autres immobilisations) et la réalisation de prestations de services pour un montant total de 623 millions d'euros au 30 juin 2023 et pour 374 millions d'euros au 30 juin 2024.

L'échéancier aux 30 juin 2023 et 30 juin 2024 des paiements futurs au titre de ces engagements s'établit comme suit

(en millions d'euros)	Au 30 juin 2023	Au 30 juin 2024
Echéance à moins de 1 an	225	90
Entre 1 et 2 ans	113	74
Entre 2 et 3 ans	40	75
Entre 3 et 4 ans	55	16
Echéance à plus de 4 ans	190	119
<b>Total</b>	<b>623</b>	<b>374</b>

## 7.2 TITRES MIS EN EQUIVALENCE

### PRINCIPES COMPTABLES

Les participations du Groupe consolidées selon la méthode de la mise en équivalence sont initialement enregistrées au coût d'acquisition, comprenant le cas échéant le goodwill dégagé. Leur valeur comptable est, par la suite, augmentée ou diminuée pour prendre en compte la part du Groupe dans les bénéfices ou les pertes, réalisés après la date d'acquisition.

Après l'application de la méthode de la mise en équivalence et en cas d'indice de perte de valeur, la valeur comptable peut être amenée à être dépréciée dans le cas où sa valeur recouvrable serait inférieure à celle-ci.

#### Valeur de la participation dans OneWeb Holdings Ltd.

Au 30 juin 2024, les titres des sociétés mises en équivalence représentent la valeur de mise en équivalence de la société OneWeb Holdings Ltd, et le résultat des sociétés mises en équivalence correspond à la quote-part du Groupe dans le résultat de OneWeb Holdings Ltd.

(en millions d'euros)	30 juin 2023	30 juin 2024
Participations à l'ouverture	605,7	501,2
Acquisitions de titres	-	-
Variation de périmètre	-	(0,4)
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	(87,3)	(154,0)
Ecart de conversion	(17,3)	9,8
<b>Participations à la clôture</b>	<b>501,2</b>	<b>356,6</b>

Les principales données financières du sous-groupe OneWeb Holdings Ltd sur la base du dernier arrêté des comptes au 30 juin 2024, sont les suivantes :

(en millions de dollars)	30 juin 2024
<b>Résultat net</b>	<b>(490,5)</b>
<b>Bilan</b>	
Actifs non courants	2 310,1
Actifs courants	215,6
Capitaux propres	1 651,5
Passifs non courants	378,6
Passifs courants	482,9

(en millions d'euros)	30 juin 2024
<b>Quote-part d'actif net du Groupe</b>	
Situation nette	1656,1
Pourcentage de détention	22,91%
<b>Quote-part d'actif net du Groupe</b>	<b>379,4</b>
Goodwill	17,2
Dépréciations	(40,2)
<b>Valeur comptable des intérêts du Groupe au 30 juin 2024</b>	<b>356,6</b>

### 7.3 CREANCES, ACTIFS ET PASSIFS SUR CONTRATS CLIENTS ET COUTS D'OBTENTION ET D'EXECUTION DES CONTRATS

#### PRINCIPES COMPTABLES

Les créances clients sont comptabilisées à leur valeur nominale. Elles font l'objet de dépréciations, comptabilisées en frais commerciaux et administratifs, afin de couvrir les risques de pertes attendues. Ces dépréciations sont établies sur la base d'une approche statistique des pertes de crédit attendues par marché et par région, après prise en compte des dépôts et garanties reçus, et complétées, le cas échéant, par une dépréciation spécifique en cas de manquement à des paiements contractuels ou de difficultés financières significatives d'un client.

Les actifs de contrats clients incluent les actifs relatifs au chiffre d'affaires reconnu au titre des prix variables ou des périodes de gratuité non encore facturés au client. Les coûts d'obtention des contrats correspondent aux contreparties payées au client. Les coûts d'exécution des contrats incluent l'étalement des coûts des ventes de terminaux de l'activité Haut Débit.

Les passifs de contrats sont composés des avances reçues des clients ou facturées en amont de la fourniture des services.

Les créances clients, actifs et passifs de contrats clients et coûts d'obtention et d'exécution des contrats se synthétisent comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2023	30 juin 2024
<b>Actifs</b>		
Créances clients et comptes rattachés	223,4	248,5
Actifs sur contrats clients	40,2	45,2
Coûts d'exécution des contrats	-	-
Coûts d'obtention des contrats	4,9	4,9
<b>Total actifs courants et non courants</b>	<b>268,5</b>	<b>298,5</b>
<i>Dont part non courante</i>	31,8	37,4
<i>Dont part courante</i>	236,7	261,1
<b>Passifs</b>		
Passifs financiers - Garanties et engagements reçus	31,2	31,1
Passifs de contrats clients	337,5	383,0
<b>Total passifs courants et non courants</b>	<b>368,7</b>	<b>414,1</b>
<i>Dont part non courante</i>	289,7	304,0
<i>Dont part courante</i>	78,9	110,1

### 7.3.1 Créances clients

Les créances clients échues et non échues se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2023	30 juin 2024
Créances non échues	136,1	120,0
Créances échues entre 0 et 90 jours	25,6	46,5
Créances échues entre 90 et 365 jours	26,0	50,9
Créances échues depuis plus de 365 jours	136,8	143,2
Dépréciation	(101,0)	(112,1)
<b>Total</b>	<b>223,4</b>	<b>248,5</b>

Les créances échues depuis plus de 365 jours comprennent des facturations de dépôts de garantie pour un montant de 6,9 millions d'euros au 30 juin 2024 (contre 3,9 millions d'euros au 30 juin 2023). Celles-ci ne présentent pas de risque de dépréciation au compte de résultat. La provision de dépréciation d'un montant de 112,1 millions d'euros au 30 juin 2024 couvre 82% des créances échues depuis plus de 365 jours hors dépôts facturés et représente 46% de la totalité des créances échues.

Par ailleurs, étant donné la nature des activités et des géographies dans lesquelles il opère, le Groupe est amené régulièrement à recouvrer des créances échues depuis plus d'un an.

Le risque de crédit, lié au fait qu'un client n'honore pas sa dette à l'échéance fixée, est suivi au niveau de chaque entité sous la supervision des responsables financiers assistés pour les plus importantes d'entre elles par un credit manager et conformément aux instructions communiquées par le service recouvrement du Groupe. Ce suivi s'appuie principalement sur l'analyse des créances échues et peut être complété par une étude plus approfondie de la solvabilité de certains débiteurs. Selon l'appréciation des responsables financiers, les entités peuvent être conduites à se couvrir contre le risque de crédit en obtenant de la part des clients des garanties bancaires auprès d'établissements financiers de premier rang et des compagnies d'assurance et des dépôts de garantie.

Le risque de crédit est réduit par les garanties et engagements reçus suivants :

(en millions d'euros)	30 juin 2023		30 juin 2024	
	Valeur des créances	Valeur de la garantie	Valeur des créances	Valeur de la garantie
Dépôts de garantie reçus	59,0	12,3	66,5	8,3
Garanties bancaires ou cautions d'assurances	10,4	9,5	12,6	13,2
Garanties maison-mère	3,6	3,6	7,7	7,7
<b>Total</b>	<b>73,0</b>	<b>25,5</b>	<b>86,8</b>	<b>29,1</b>

Les dépôts de garantie sont comptabilisés en passifs financiers. Les garanties bancaires et garanties de maisons-mères n'apparaissent pas au bilan. Les 10 premiers clients du Groupe représentent 32% du chiffre d'affaires au 30 juin 2024 (30% au 30 juin 2023). Les cinq premiers représentent 21% du chiffre d'affaires (20% au 30 juin 2023).

Les dépréciations des créances clients ont évolué comme suit au cours des deux exercices :

(en millions d'euros)	Total
<b>Valeur au 30 juin 2022</b>	<b>91,3</b>
Dotations (reprises) nettes	21,0
Reprises utilisées	(10,4)
Variations de change	(0,9)
<b>Valeur au 30 juin 2023</b>	<b>101,0</b>
Dotations (reprises) nettes	13,5
Reprises utilisées	(2,9)
Variations de change	0,4
<b>Valeur au 30 juin 2024</b>	<b>112,1</b>

### 7.3.2 Actifs de contrats clients, coûts d'obtention et d'exécution des contrats non courants

(en millions d'euros)	Total
<b>Actifs de contrats clients au 30 juin 2022</b>	<b>41,7</b>
Consommation d'actifs de contrats clients sur la période	(3,1)
Nouveaux actifs de contrats clients comptabilisés sur la période	1,8
Reprises (dépréciations) nettes	-
Ecart de conversion	(0,2)
<b>Actifs de contrats clients au 30 juin 2023</b>	<b>40,2</b>
Consommation d'actifs de contrats clients sur la période	(9,3)
Nouveaux actifs de contrats clients comptabilisés sur la période	14,2
Reprises (dépréciations) nettes	-
Ecart de conversion	0,1
<b>Actifs de contrats clients au 30 juin 2024</b>	<b>45,2</b>

Les coûts d'obtention et d'exécution des contrats se présentent comme suit :

(en millions d'euros)	Total
<b>Coûts d'obtention et d'exécution de contrats clients au 30 juin 2022</b>	<b>11,1</b>
Consommation des coûts d'obtention et d'exécution de contrats clients sur la période	(3,5)
Sortie de périmètre	(2,8)
<b>Coûts d'obtention et d'exécution de contrats clients au 30 juin 2023</b>	<b>4,9</b>
Consommation des coûts d'obtention et d'exécution de contrats clients sur la période	-
Sortie de périmètre	-
<b>Coûts d'obtention et d'exécution de contrats clients au 30 juin 2024</b>	<b>4,9</b>

### 7.3.3 Passifs de contrats clients

Les passifs de contrats clients se présentent comme suit :

(en millions d'euros)	Total
<b>Passifs de contrats clients au 30 juin 2022</b>	<b>224,4</b>
Reconnaissance du chiffre d'affaires sur la période	(49,0)
Nouveaux passifs de contrats clients comptabilisés sur la période	164,7
Ecart de conversion	(2,0)
Sortie de périmètre	(2,4)
<b>Passifs de contrats clients au 30 juin 2023</b>	<b>335,8</b>
Reconnaissance du chiffre d'affaires sur la période	(51,7)
Nouveaux passifs de contrats clients comptabilisés sur la période	97,9
Ecart de conversion	1,1
Sortie de périmètre	0,0
<b>Passifs de contrats clients au 30 juin 2024</b>	<b>383,0</b>

### PRINCIPES COMPTABLES

#### Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie est constituée des comptes de caisse et des dépôts à vue bancaires. Les équivalents de trésorerie comprennent essentiellement les dépôts à court terme à échéance de moins de trois mois à l'origine, les comptes à terme, ainsi que des parts d'OPCVM facilement convertibles en un montant connu de trésorerie, la valeur liquidative étant établie et publiée quotidiennement et soumise à un risque négligeable de changement de valeur. Les parts d'OPCVM sous option de juste valeur par le biais du compte de résultat sont comptabilisées à leur juste valeur, les gains et pertes, réalisés ou latents, liés au changement de la juste valeur de ces actifs étant comptabilisés dans le résultat financier.

#### Dettes financières

Les dettes financières sont constituées d'emprunts bancaires, d'emprunts obligataires et de dettes structurées. Elles sont comptabilisées initialement à la juste valeur de la contrepartie reçue, diminuée des coûts de transaction directement attribuables à l'opération. Ces coûts sont présentés en frais et primes d'émission et étalés sur la durée de l'emprunt.

#### Actifs financiers

A l'exception des instruments financiers dérivés et des titres non consolidés, les actifs financiers sont comptabilisés en coût amorti. Une dépréciation est constatée au compte de résultat lorsqu'il existe un indicateur de perte de valeur. Les titres non consolidés sont valorisés à la juste valeur.

#### Passifs financiers

Les dettes locatives reconnues en contrepartie des droits d'utilisation correspondent à la somme des paiements futurs actualisés des contrats de location. Le taux d'actualisation retenu pour évaluer ces dettes est déterminé par contrat en fonction du taux marginal d'endettement estimé de l'entité qui porte le contrat.

Lorsque le Groupe octroie des promesses d'achat fermes ou conditionnelles de leur participation à des actionnaires minoritaires, le montant correspondant des participations ne donnant pas le contrôle est reclassé en passif financier pour la juste valeur de l'engagement. Le passif financier est réévalué à chaque clôture en contrepartie des capitaux propres, en l'absence de précisions apportées par les normes IFRS.

#### Instruments financiers dérivés

Les instruments dérivés qui ne sont pas désignés comme des instruments de couverture sont comptabilisés à leur juste valeur, les variations ultérieures de juste valeur étant enregistrées en résultat financier. Les instruments dérivés qualifiés d'instruments de couverture sont évalués et comptabilisés conformément aux critères de la comptabilité de couverture.

Le Groupe dispose d'instruments financiers dérivés destinés à couvrir des flux de trésorerie (*forwards* et *forwards KI*) ainsi que l'investissement net de ses filiales au Mexique, à Singapour et à Dubaï (*cross currency swap*). Les options *forwards*, *forwards KI*, et la composante taux du *cross currency swap* sont présentées en actif ou passif financier selon la position et la composante change est incluse dans la dette nette du Groupe.

Les opérations de couverture s'effectuent en ayant recours à des instruments financiers dérivés, dont les variations de juste valeur ont pour but de compenser l'exposition des éléments couverts à ces mêmes variations. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées en capitaux propres, dans les autres éléments recyclables de gains et pertes du résultat global, pour ce qui concerne la partie efficace de la relation de couverture tandis que les variations de la juste valeur relatives à la partie inefficace sont constatées en résultat financier.

Les variations cumulées de la juste valeur de l'instrument de couverture précédemment comptabilisées en capitaux propres sont transférées dans le compte de résultat lorsque la transaction couverte affecte ce dernier. Les gains et pertes ainsi transférés sont comptabilisés dans le résultat au niveau de l'élément couvert.

### 7.4.1 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se présentent comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2023	30 juin 2024
Trésorerie	12,5	420,1
Équivalents de trésorerie	467,3	411,9
<b>Total</b>	<b>479,8</b>	<b>832,0</b>

### 7.4.2 Dettes financières

Les dettes financières se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	Taux	30 juin 2023	30 juin 2024	Échéance
Crédit <i>in fine</i> BEI	0,49 %	200,0	200,0	Décembre 2028
Emprunt obligataire 2025	2,00 %	800,0	176,6	Octobre 2025
Emprunt obligataire 2027	2,25 %	600,0	600,0	Juillet 2027
Emprunt obligataire 2028	1,50 %	600,0	600,0	Octobre 2028
Emprunt obligataire 2029	9,75 %		600,0	Avril 2029
Ligne de financement Capex				
	0,90%	53,0	-	Juin 2024
	1,87%	75,0	-	Juin 2024
	2,15%	50,0	-	Juin 2025
	2,56%	75,0	75,0	Juin 2026
	Variable		53,0	Juin 2026
	Variable		53,0	Juin 2027
<b>Sous-total des dettes (part non courante)</b>		<b>2 453,0</b>	<b>2 357,6</b>	
Frais et primes d'émission		(9,9)	(21,2)	
<b>Total des dettes (part non courante)</b>		<b>2 443,1</b>	<b>2 336,4</b>	
Dettes structurées	0,75%	65,0	-	Juillet 2023
	2,15%	-	50	Juin 2025
	Variable		53	Juin 2025
Intérêts courus non échus		31,5	36,0	
<b>Total des dettes (part courante)</b>		<b>96,6</b>	<b>139,0</b>	
<b>Total</b>		<b>2 539,7</b>	<b>2475,5</b>	

La totalité de l'endettement est libellée en euros.

Le crédit *in fine* et les dettes structurées (destinées au financements de Capex) sont assortis d'un covenant financier qui prévoyait initialement un rapport entre l'endettement total net et EBITDA inférieur ou égal à 4,0 pour 1. Au cours du premiers semestre de l'année 2022-23, le Groupe a obtenu des prêteurs que le calcul du rapport entre l'endettement total net et EBITDA prenne en compte de manière anticipée l'encaissement du produit de libération de la bande C après impôts pour les périodes de test jusqu'au 30 juin 2024 (voir note 2.4). Le Groupe doit respecter un ratio de dette nette sur EBITDA de 4, au 31 décembre et 30 juin de chaque année.

Les covenants des crédits *in fine* prévoient pour chaque prêteur la possibilité de demander le remboursement anticipé de l'intégralité des sommes dues en cas d'un changement de contrôle d'Eutelsat S.A. ou d'Eutelsat Communications.

Les obligations sont également assorties d'un covenant bancaire qui prévoit pour chaque prêteur la possibilité de demander le remboursement anticipé de l'intégralité des sommes dues en cas d'un changement de contrôle d'Eutelsat S.A. ou d'Eutelsat Communications accompagné d'une

dégradation de la notation d'Eutelsat S.A.

Au 30 juin 2024, le Groupe respecte l'ensemble des covenants bancaires.

Les contrats de crédit ne comportent ni garantie du Groupe ni nantissement d'actifs au profit des prêteurs mais comportent des clauses restrictives (sous réserve d'exceptions usuelles prévues dans ce type de contrat de prêt) limitant la capacité d'Eutelsat SA et de ses filiales, notamment à consentir des sûretés, contracter des dettes supplémentaires, céder des actifs, s'engager dans des fusions, des acquisitions, des ventes d'actifs et des opérations de crédit-bail (à l'exception de celles réalisées à l'intérieur du Groupe et expressément prévues dans le contrat de prêt) et modifier la nature de l'activité de la Société et de ses filiales.

Les contrats de crédit comportent un engagement de conserver des polices d'assurance « Lancement plus un an » pour tout satellite localisé à 13° Est et, pour tout autre satellite, l'engagement de ne pas avoir plus d'un seul satellite qui ne soit pas couvert par une police d'assurance lancement.

Par ailleurs, le Groupe dispose au 30 juin 2024 de lignes de crédit actives d'un montant total non tiré de 450,0 millions d'euros (1 009,0 millions d'euros au 30 juin 2023). Ces lignes sont assorties de covenants bancaires de même type que ceux existants sur le crédit in fine et les dettes structurées. Le groupe a également obtenu une extension de la durée de la ligne de crédit de 200 millions de sa filiale Eutelsat SA jusqu'en juin 2025, la dernière année étant soumise à l'accord des prêteurs.

L'échéancier des dettes, hors frais et primes d'émission et intérêts courus non échus, au 30 juin 2024 est le suivant :

(en millions d'euros)	Montant	Échéance à moins de 1 an	Échéance à plus de 1 an et à moins de 5 ans	Échéance à plus de 5 ans
Crédit <i>in fine</i> BEI	200,0	-	200,0	-
Dettes structurées	284,0	103,0	181,0	-
Emprunt obligataire 2025	176,6	-	176,6	-
Emprunt obligataire 2027	600,0	-	600,0	-
Emprunt obligataire 2028	600,0	-	600,0	-
Emprunt obligataire 2029	600,0	-	600,0	-
<b>Total</b>	<b>2 460,6</b>	<b>103,0</b>	<b>2 357,6</b>	<b>-</b>

### 7.4.3 Autres actifs et passifs financiers

Les autres actifs financiers se détaillent comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2023	30 juin 2024
Titres de participation non consolidés	11,5	5,5
Instruments financiers dérivés <sup>(1)</sup>	13,7	0,3
Autres actifs financiers <sup>(2)</sup>	637,8	508,5
<b>Total</b>	<b>663,0</b>	<b>514,3</b>
<i>Dont part courante</i>	424,3	108,1
<i>Dont part non courante</i>	238,7	406,2

<sup>(1)</sup> Voir Note 7.4.5 « Instruments financiers dérivés ».

<sup>(2)</sup> Les Autres actifs financiers incluent au 30 Juin 2023 notamment la créance liée à la libération de la Bande C pour 352 millions d'euros (voir Note 2.2) et l'actif né du paiement d'avance de capacités au groupe OneWeb pour 89 millions d'euros (voir Note 2.1).

Les autres dettes et passifs financiers se présentent comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2023	30 juin 2024
Dettes locatives	319,5	278,8
Autres crédateurs	69,7	44,8
Dettes sur immobilisations	189,6	35,6
Instruments financiers dérivés <sup>(1)</sup>	32,4	41,7
Dettes sociales	47,0	49,1
Dettes fiscales	15,8	11,9
<b>Total</b>	<b>674,0</b>	<b>461,9</b>
<i>Dont part courante</i>	<i>345,6</i>	<i>210,6</i>
<i>Dont part non courante</i>	<i>328,4</i>	<i>251,3</i>

<sup>(1)</sup> Voir Note 7.4.5 « Instruments financiers dérivés ».

Au fur et à mesure de la construction de certains satellites, des acceptations de jalons entraînent la reconnaissance d'une immobilisation en cours et d'une dette fournisseurs.

La variation des dettes locatives sur la période se décompose ainsi :

(en millions d'euros)	30 juin 2023	Nouveaux contrats	Flux de trésorerie	Autres	Effets de change	Variation des intérêts courus	30 juin 2024
Satellites	280,4		(33,5)			(0,3)	246,6
Immobilier	39,1	0,3	(7,8)	0,4	0,1		32,1
Autres	-						-
<b>Total</b>	<b>319,5</b>	<b>0,3</b>	<b>(41,2)</b>	<b>0,4</b>	<b>0,1</b>	<b>(0,3)</b>	<b>278,7</b>

Les dettes locatives comprennent les intérêts courus de 1,8 millions d'euros au 30 juin 2023 et de 3,0 millions d'euros au 30 juin 2024.

#### 7.4.4 Dette nette

La dette nette se présente comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2023	30 juin 2024
Prêts auprès d'Eutelsat Communications S.A.	(76,4)	(141,4)
Crédit <i>in fine</i> BEI	200,0	200,0
Emprunts obligataires	2 000,0	1977,0
Dettes structurées	318,0	284,0
Part change du <i>cross currency swap</i>	13,6	23,5
Dettes locatives	316,2	275,8
<b>Dette brute</b>	<b>2 771,4</b>	<b>2 618,9</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(479,8)	(832,0)
<b>Dette nette</b>	<b>2 291,6</b>	<b>1 786,9</b>

L'évolution de la dette entre le 30 juin 2022 et le 30 juin 2023 se présente comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2022	Flux de trésorerie	Flux non cash	Effets de change	var. de juste valeur et autres	30 juin 2023
Prêts auprès d'Eutelsat Communications S.A.	39,9	(116,3)	-	-	-	(76,4)
Crédit <i>in fine</i> BEI	200,0	-	-	-	-	200,0
Emprunts obligataires	2 300,0	(300,0)	-	-	-	2 000,0
Dettes structurées	133,0	185,0	-	-	-	318,0
Part change du <i>cross currency swap</i>	41,3	-	-	-	(27,7)	13,6
Dettes locatives	420,6	(53,7)	(51,2)	(0,2)	0,7	316,2
<b>Total</b>	<b>3 134,8</b>	<b>(52,4)</b>	<b>(51,2)</b>	<b>(0,2)</b>	<b>(27,0)</b>	<b>2 771,4</b>

L'évolution de la dette entre le 30 juin 2023 et le 30 juin 2024 se présente comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2023	Flux de trésorerie	Flux non cash	Effets de change	var. de juste valeur et autres	30 juin 2024
Prêts auprès d'Eutelsat Communications S.A.	(76,4)	(65,0)	-	-	-	(141,4)
Crédit <i>in fine</i> BEI	200,0	-	-	-	-	200,0
Emprunts obligataires	2 000,0	(11,0)	(12,0)	-	-	1 977,0
Dettes structurées	318,0	(34,0)	-	-	-	284,0
Part change du <i>cross currency swap</i>	13,6	-	-	-	9,9	23,5
Dettes locatives	316,2	(41,2)	0,7	0,1	-	275,8
<b>Total</b>	<b>2 771,4</b>	<b>(151,2)</b>	<b>(11,3)</b>	<b>0,1</b>	<b>9,9</b>	<b>2 618,9</b>

#### 7.4.5 Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés font l'objet d'une évaluation par un expert indépendant qui est rapprochée des valorisations transmises par les contreparties bancaires. Le tableau ci-après présente les montants contractuels ou notionnels ainsi que les justes valeurs des instruments financiers dérivés par type de contrat :

(en millions d'euros)	Notionnels		Justes valeurs		Variation de juste valeur sur la période	Impact résultat (hors coupons)	Impact capitaux propres (hors coupons)
	30 juin 2023	30 juin 2024	30 juin 2023	30 juin 2024			
Vente à terme synthétique à barrière active (Eutelsat S.A.)	354,7	120,0	13,2	(0,3)	(13,5)	-	(13,5)
Cross Currency Swap	621,9	635,5	(31,9)	(38,9)	(7,0)	-	(7,0)
Dérivés swap de change	-	201,0	-	(2,2)	(2,2)	(2,2)	-
<b>Total des instruments de change</b>	<b>976,6</b>	<b>956,5</b>	<b>(18,7)</b>	<b>(41,4)</b>	<b>(22,7)</b>	<b>(2,2)</b>	<b>(20,5)</b>
Swap pré-hedge	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total des instruments de taux d'intérêt</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total instruments financiers dérivés</b>	<b>976,6</b>	<b>956,5</b>	<b>(18,7)</b>	<b>(41,4)</b>	<b>(22,7)</b>	<b>(2,2)</b>	<b>(20,5)</b>

Les coupons des instruments de taux qualifiés de couverture de flux de trésorerie futurs sont comptabilisés directement en résultat. La variation comptabilisée en capitaux propres au titre de ces instruments correspond à la variation de juste valeur hors coupon. Les coupons du *cross currency swap* et des *forwards* qualifiés de couverture d'investissement net à l'étranger, ainsi que la variation de juste valeur hors-coupon, sont comptabilisés directement en capitaux propres.

La juste valeur et les échéances des instruments dérivés qualifiés de couverture se présentent comme suit :

(en millions d'euros)	Juste valeur différée en capitaux propres et à reprendre en résultat au 30 juin 2023						
	Total	À 1 an au plus	De 1 à 2 ans	De 2 à 3 ans	De 3 à 4 ans	De 4 à 5 ans	À plus de 5 ans
Couverture du risque de change	(18,7)	13,2	-	(31,9)	-	-	-
<b>Total net au 30 juin 2023</b>	<b>(18,7)</b>	<b>13,2</b>	<b>-</b>	<b>(31,9)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

(en millions d'euros)	Juste valeur différée en capitaux propres et à reprendre en résultat au 30 juin 2024						
	Total	À 1 an au plus	De 1 à 2 ans	De 2 à 3 ans	De 3 à 4 ans	De 4 à 5 ans	À plus de 5 ans
Couverture du risque de change	(41,4)	(41,4)	-	-	-	-	-
<b>Total net au 30 juin 2024</b>	<b>(41,4)</b>	<b>(41,4)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

#### 7.4.6 Gestion des risques

Le Groupe est exposé aux risques de marché, notamment en ce qui concerne les risques de change et de taux d'intérêt. Pour y faire face, le Groupe peut recourir à des instruments financiers dérivés. Le Groupe n'effectue aucune transaction financière présentant un risque qui ne puisse être quantifié lors de sa conclusion, autrement dit il ne saurait vendre des actifs sans les posséder ou sans savoir s'il les possédera à l'avenir. L'objectif est de réduire, là où cela lui semble approprié, les fluctuations de revenus et des flux de trésorerie suite à des variations des taux d'intérêts et des cours de change.

##### Risque de change

Par ses opérations de vente de capacité satellitaire, le Groupe est principalement receveur de devises, et majoritairement de dollar U.S. Le Groupe est donc majoritairement exposé au risque de fluctuation du taux de change euro contre dollar U.S.

Afin de se couvrir contre les risques liés à la fluctuation des taux de change, le Groupe peut être amené à utiliser des ventes à terme vanille ou des ventes à termes synthétiques à barrière activante de dollars U.S. contre euros, exercées ou non en fonction du taux de change à leur date d'expiration. Le Groupe ne peut néanmoins garantir qu'il parviendra à couvrir systématiquement tous ses contrats libellés en dollar U.S.

Par ailleurs, afin de couvrir le risque de conversion résultant soit d'investissements à l'étranger soit de financements intra-groupe, à la création de passifs (respectivement d'actifs) libellés dans la devise des flux de trésorerie générés par ces actifs (respectivement ces passifs). Parmi les instruments de couverture utilisés, le Groupe peut avoir recours à des produits dérivés de change (*cross currency swaps et forwards*) documentés en couverture d'investissement net à l'étranger. Le Groupe a ainsi mis en place un swap de devises euro dollar U.S. pour un notionnel de 680,2 millions de dollars afin de couvrir son investissement net dans des filiales basées au Mexique, à Singapour et à Dubaï. Les prêts intra-groupes sont couverts essentiellement par des swaps de change vanille.

Compte tenu de son exposition au risque de change, le Groupe estime qu'une hausse de 10% de la valeur du taux euro/dollar U.S. générerait (hors instruments de change) une baisse du chiffre d'affaires de 55,6 millions d'euros et une baisse des charges opérationnelles de 22,1 millions d'euros. Elle entraînerait également une variation négative de 141,8 millions d'euros de la réserve de conversion du Groupe.

##### Risque de taux

Le Groupe gère son exposition aux variations de taux d'intérêt en conservant une partie de sa dette à taux fixe (emprunts obligataires d'Eutelsat S.A.) et si nécessaire par une politique de couverture ou de pré-couverture.

Compte tenu de l'ensemble des instruments financiers dont dispose le Groupe au 30 juin 2024, une augmentation de dix points de base (+0,1%) du taux d'intérêt EURIBOR aurait un impact négligeable sur la charge d'intérêts et la réévaluation des instruments financiers entraînant un impact sur le compte de résultat

##### Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie inclut le risque lié à l'émetteur de titres, le risque d'exécution sur produits financiers dérivés ou produits monétaires ainsi que le risque de crédit sur les liquidités et les placements à terme. Le Groupe minimise son exposition au risque lié à l'émetteur et son exposition au risque d'exécution et de crédit en acquérant des produits financiers auprès de banques et d'établissements financiers de premier rang. L'exposition à ces risques est étroitement surveillée.

Le Groupe n'anticipe aucune perte qui résulterait de la défaillance de ses contreparties quant à leurs obligations prévues au contrat.

Au 30 juin 2024, le risque de contrepartie n'est pas significatif sur ces opérations.

## Risque de liquidité

Le Groupe gère le risque de liquidité en tenant compte de la maturité des investissements financiers, des actifs financiers et des estimations de flux de trésorerie futurs liés aux activités opérationnelles.

L'objectif du Groupe est de maintenir l'équilibre entre la continuité des financements et leur flexibilité grâce à l'utilisation de découverts, d'emprunts bancaires *in fine*, de lignes de crédit bancaire *revolving*, d'emprunts obligataires et de contrats de location de satellites.

Le 8 avril 2024, Eutelsat SA et Eutelsat Communications ont conclu une série d'opérations de refinancement afin d'anticiper l'expiration en septembre et octobre 2025 de certains financements dont :

- une obligation non garantie de 2 %, 800 millions d'euros émise le 25 septembre 2018 et arrivant à échéance le 2 octobre 2025 (ISIN : FR0013369493)
- une ligne de crédit souscrite et syndiquée de 450 millions d'euros venant à échéance le 30 septembre 2025
- une ligne de crédit engagée et syndiquée de 200 millions d'euros venant à échéance le 30 septembre 2025

Les opérations conclues sont les suivantes :

- Eutelsat SA a émis, au pair, un nouveau senior non garanti à 9,75 %, 600 millions d'euros à échéance 13 avril 2029 (ISIN : XS2796660384 pour la partie obligation RegS et XS2796660970 pour la partie obligation 144A). Cette obligation dispose d'options de remboursement anticipé de la part de l'emprunteur : le 13 avril 2026 à 104,875% vs pair, le 13 avril 2027 à 102,438% vs pair et le 13 avril 2028 au pair.

À l'émission, cette obligation était notée B7a3 (Moody's) / B+ (S&P) / BB+ (Fitch).

Cette obligation intègre certains covenants (incurrence covenants) parmi lesquels

- Une limitation des paiements au bénéfice de tiers, hors exploitation normale de la société (en ce compris les investissements, les financements et les impôts), pouvant être réalisé par Eutelsat SA et ses filiales majoritairement détenues. Ces paiements ne sont pas plafonnés dès lors que le ratio de levier consolidé d'Eutelsat SA, pro forma de ces décaissements demeure inférieur à 2,75 fois, en supposant qu'il n'y ait pas de défaut ou de cas de défaut.
- Une enveloppe maximale de décaissements à destination de OneWeb Holding Limited et de ses filiales, hors flux liés aux activités opérationnelles, dès lors que le ratio de levier consolidé pro forma des décaissements envisagés excède 2,75 fois. Cette enveloppe est plafonnée au montant le plus élevé de 1 400 millions d'euros à 175 % de l'EBITDA consolidé d'Eutelsat SA, et demeure soumise à un ratio de levier financier net consolidé pro forma de 3,25 fois au maximum; ceci sous réserve qu'aucun défaut ou événement de défaut ne se produise.
- En parallèle, Eutelsat SA a organisé une offre publique d'achat à 98 vs le pair sur son obligation existante de 800 millions d'euros à 2025 mentionnée ci-dessus. Les résultats de l'offre publique d'achat ont été suivis :
  - Montant total en principal des Obligations Existantes apportées et acceptées à l'achat à 98 vs au pair : 623,4 millions d'euros, ce qui a conduit à un encaissement de 610,9 millions d'euros.
  - Intérêts courus sur les obligations existantes apportées et acceptées à l'achat : 1,03279 % qui a conduit à un encaissement de 6,4 millions d'euros
  - Montant total en principal des Obligations Existantes restant en circulation après la Date de Règlement : 176,6 millions d'euros.
- Sur les facilités de crédit,
  - Eutelsat SA a adressé à ses prêteurs une résiliation anticipée et en pleine et due forme de ses facilités syndiquées de 450 millions d'euros et 200 millions d'euros mentionnées ci-dessus ; ces annulations sont entrées en vigueur le 8 avril 2024 ; Aucune de ces facilités n'a été tirée à ce moment-là et leur annulation n'a donné lieu à aucun remboursement en espèces.
  - Eutelsat SA a conclu une nouvelle ligne de crédit engagée et non garantie de 450 millions d'euros syndiquée entre un groupe de banques de premier rang. L'échéance de cette ligne de crédit tombe à échéance le 4 avril 2027 et est assortie d'une prolongation de deux fois douze mois à la demande d'Eutelsat SA, mais sous réserve de l'acceptation des banques. Au 30 juin 2024, cette ligne n'était pas tracée. Dans cette nouvelle installation, l'effet de levier net de maintenance à 4,00 et les dates de test ont été maintenus inchangés.

La maturité contractuelle de la dette du Groupe se présente comme suit :

			Echéancier au 30 juin 2024					
Au 30 juin 2024 (en millions d'euros)	Valeur au bilan	Total des flux contractuels	juin-25	juin-26	juin-27	juin-28	juin-29	Au-delà de 5 ans
Crédit <i>in fine</i> BEI	(199,8)	(204,4)	(1,0)	(1,0)	(1,0)	(1,0)	(200,4)	-
Emprunts obligataires	(1 924,4)	(2 328,6)	(84,5)	(258,5)	(681,0)	(660,8)	(643,9)	-
Dettes structurées	(282,1)	(308,1)	(115,3)	(136,3)	(56,5)	-	-	-
Dettes locatives	(278,8)	(278,8)	(47,8)	(46,5)	(48,6)	(51,8)	(84,1)	-
Instruments dérivés qualifiés <sup>(1)</sup>	(41,7)	(41,7)	(41,7)	-	-	-	-	-
<b>Total dettes financières</b>	<b>(2 726,8)</b>	<b>(3 161,6)</b>	<b>(290,3)</b>	<b>(442,3)</b>	<b>(787,1)</b>	<b>(713,6)</b>	<b>(928,4)</b>	-
Autres passifs financiers	(142,3)	(142,3)	(118,9)	(23,3)	-	-	-	-
<b>Total passifs financiers</b>	<b>(2 869,1)</b>	<b>(3 303,9)</b>	<b>(409,2)</b>	<b>(465,6)</b>	<b>(787,1)</b>	<b>(713,6)</b>	<b>(928,4)</b>	-
Instruments dérivés qualifiés <sup>(1)</sup>	0,3	0,3	0,3	-	-	-	-	-
Actifs financiers	514,3	514,3	108,1	406,3	-	-	-	-
Trésorerie	420,1	420,1	420,1	-	-	-	-	-
Equivalent de trésorerie	411,9	411,9	411,9	-	-	-	-	-
<b>Total actifs financiers</b>	<b>1 346,6</b>	<b>1 346,6</b>	<b>940,4</b>	<b>406,3</b>	-	-	-	-
<b>Position nette</b>	<b>(1 522,5)</b>	<b>(1 957,3)</b>	<b>531,2</b>	<b>(59,3)</b>	<b>(787,1)</b>	<b>(713,6)</b>	<b>(928,4)</b>	-

<sup>(1)</sup> Les montants « ventilés » au titre des instruments dérivés correspondent à des justes valeurs (et non à des flux contractuels).

			Echéancier au 30 juin 2023					
Au 30 juin 2023 (en millions d'euros)	Valeur au bilan	Total des flux contractuels	juin-24	juin-25	juin-26	juin-27	juin-28	Au-delà de 5 ans
Crédit <i>in fine</i> BEI	(199,9)	(205,3)	(1,0)	(1,0)	(1,0)	(1,0)	(1,0)	(200,5)
Emprunts obligataires	(2 023,4)	(2 183,0)	(38,5)	(38,5)	(838,5)	(22,5)	(622,5)	(622,5)
Dettes structurées	(316,3)	(328,1)	(198,2)	(53,0)	(76,9)	-	-	-
Dettes locatives	(319,5)	(316,2)	(43,5)	(43,5)	(46,1)	(48,0)	-	(135,0)
Instruments dérivés qualifiés <sup>(1)</sup>	(32,4)	(32,4)	(0,5)	(31,9)	-	-	-	-
<b>Total dettes financières</b>	<b>(2 891,5)</b>	<b>(3 065,0)</b>	<b>(281,7)</b>	<b>(167,9)</b>	<b>(962,5)</b>	<b>(71,5)</b>	<b>(623,5)</b>	<b>(958,0)</b>
Autres passifs financiers	(322,1)	(322,1)	(298,1)	(24,0)	-	-	-	-
<b>Total passifs financiers</b>	<b>(3 213,7)</b>	<b>(3 387,1)</b>	<b>(579,8)</b>	<b>(191,9)</b>	<b>(962,5)</b>	<b>(71,5)</b>	<b>(623,5)</b>	<b>(958,0)</b>
Instruments dérivés qualifiés <sup>(1)</sup>	13,7	13,7	13,7	-	-	-	-	-
Actifs financiers	649,3	649,3	410,6	238,7	-	-	-	-
Trésorerie	467,3	467,3	467,3	-	-	-	-	-
Equivalent de trésorerie	12,5	12,5	12,5	-	-	-	-	-
<b>Total actifs financiers</b>	<b>1 142,8</b>	<b>1 142,8</b>	<b>904,1</b>	<b>238,7</b>	-	-	-	-
<b>Position nette</b>	<b>(2 070,9)</b>	<b>(2 244,3)</b>	<b>324,3</b>	<b>46,8</b>	<b>(962,5)</b>	<b>(71,5)</b>	<b>(623,5)</b>	<b>(958,0)</b>

<sup>(1)</sup> Les montants « ventilés » au titre des instruments dérivés correspondent à des justes valeurs (et non à des flux contractuels).

## 7.4.7 Autres engagements

Dans le cadre de contrats commerciaux ou d'accords spécifiques bilatéraux, le Groupe a émis des garanties bancaires en faveur de tiers. Au 30 juin 2024 le montant de ces garanties bancaires représente 171,3 millions d'euros.

## 7.5 JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur est le montant pour lequel un actif financier pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale.

### 7.5.1 Juste valeur des actifs

Les tableaux suivants ventilent chaque actif composé d'instruments financiers en indiquant sa juste valeur, que l'instrument soit ou non comptabilisé au bilan à la juste valeur :

(en millions d'euros)	Total	Valeur nette comptable au 30 juin 2023			
		Coût amorti	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Juste valeur par le résultat	Juste valeur au 30 juin 2023
<b>Actifs non courants</b>					
Prêts et avances à long terme	238,7	227,2	-	11,5	238,7
Actifs sur contrats clients	31,7	31,7	-	-	31,7
<b>Actifs courants</b>					
Créances clients	221,7	221,7	-	-	221,7
Actifs sur contrats clients	13,3	13,3	-	-	13,3
Autres créances	449,0	449,0	-	-	449,0
<b>Instruments financiers dérivés <sup>(1)</sup></b>					
Qualifiés de couverture	13,7	-	13,7	-	13,7
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>					
Trésorerie	467,3	-	-	467,3	467,3
Equivalent de trésorerie <sup>(2)</sup>	12,5	-	-	12,5	12,5

<sup>(1)</sup> Hiérarchie de la juste valeur : niveau 2 (données observables autres qu'un prix coté sur un marché)

<sup>(2)</sup> Hiérarchie de la juste valeur : niveau 1 (prix coté sur un marché)

(en millions d'euros)	Total	Valeur nette comptable au 30 juin 2024			Juste valeur au 30 juin 2024
		Coût amort	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Juste valeur par le résultat	
<b>Actifs non courants</b>					
Prêts et avances à long terme	406,2	394,6	-	11,6	406,2
Actifs sur contrats clients	37,4	37,4	-	-	37,4
<b>Actifs courants</b>					
Créances clients	248,5	248,5	-	-	248,5
Actifs sur contrats clients	12,6	12,6	-	-	12,6
Autres créances	107,9	107,9	-	-	107,9
<b>Instruments financiers dérivés <sup>(1)</sup></b>					
Qualifiés de couverture	0,3	-	0,3	-	0,3
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>					
Trésorerie	420,1	-	-	420,1	420,1
Equivalent de trésorerie <sup>(2)</sup>	411,9	-	-	411,9	411,9

<sup>(1)</sup> Hiérarchie de la juste valeur : niveau 2 (données observables autres qu'un prix coté sur un marché)

<sup>(2)</sup> Hiérarchie de la juste valeur : niveau 1 (prix coté sur un marché)

A l'exception des instruments financiers dérivés et des titres non consolidés, la valeur comptable des actifs constitue une approximation satisfaisante de leur juste valeur.

Au 30 juin 2024, le montant cumulé des justes valeurs des instruments financiers dérivés ressort pour 0,3 millions d'euros (voir Note 7.4.3 « Actifs et passifs financiers »).

### 7.5.2 Juste valeur des passifs

Les tableaux suivants ventilent chaque passif composé d'instruments financiers en indiquant sa juste valeur, que l'instrument soit ou non comptabilisé au bilan à la juste valeur :

(en millions d'euros)	Valeur nette comptable au 30 juin 2023				Juste valeur au 30 juin 2023
	Total	Instruments évalués au coût amorti	Instruments dérivés qualifiés de couverture	Instruments évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat	
<b>Dettes financières</b>	-	-	-	-	-
Emprunts à taux variable	316,3	316,3	-	-	316,3
Emprunt obligataire <sup>(1)</sup>	2 023,4	2 023,4	-	-	2 023,4
Emprunts à taux fixe	199,9	199,9	-	-	199,9
Découverts bancaires	-	-	-	-	-
<b>Autres passifs financiers</b>					
Non courants	296,5	296,5	-	-	296,5
Courants	345,5	345,5	-	-	345,5
<b>Instruments financiers dérivés <sup>(2)</sup></b>					
Qualifiés de couverture	31,9	31,9	-	31,9	31,9
Fournisseurs et comptes rattachés	90,4	90,4	-	-	90,4
Dettes sur immobilisations	189,6	189,6	-	-	189,6

<sup>(1)</sup> Hiérarchie de la juste valeur : niveau 1 (prix coté sur un marché)

<sup>(2)</sup> Hiérarchie de la juste valeur : niveau 2 (données observables autres qu'un prix coté sur un marché).

(en millions d'euros)	Valeur nette comptable au 30 juin 2024				Juste valeur au 30 juin 2024
	Total	Instruments évalués au coût amorti	Instruments dérivés qualifiés de couverture	Instruments évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat	
<b>Dettes financières</b>					
Emprunts à taux variable	276,8	276,8	-	-	276,8
Emprunt obligataire <sup>(1)</sup>	1924,4	1924,4	-	-	1924,4
Emprunts à taux fixe	199,6	199,6	-	-	199,6
Découverts bancaires	-	-	-	-	-
<b>Autres passifs financiers</b>					
Non courants	251,3	251,3	-	-	251,3
Courants	133,2	133,2	-	-	133,2
<b>Instruments financiers dérivés <sup>(2)</sup></b>					
Qualifiés de couverture	41,7	-	41,7	-	41,7
Fournisseurs et comptes rattachés	111,7	111,7	-	-	111,7
Dette sur immobilisations	35,6	35,6	-	-	35,6

<sup>(1)</sup> Hiérarchie de la juste valeur : niveau 1 (prix coté sur un marché)

<sup>(2)</sup> Hiérarchie de la juste valeur : niveau 2 (données observables autres qu'un prix coté sur un marché).

A l'exception des emprunts obligataires et des instruments financiers dérivés, la valeur comptable des passifs financiers constitue une approximation satisfaisante de leur juste valeur.

Les justes valeurs des emprunts obligataires de niveau 1 (prix coté sur un marché) se présentent comme suit :

(En millions d'euros)	30 juin 2023	30 juin 2024
Emprunt obligataire 2025	724,2	170,4
Emprunt obligataire 2027	498,1	529,2
Emprunt obligataire 2028	442,1	486,0
Emprunt obligataire 2029	-	627,0
<b>Total</b>	<b>1 664,4</b>	<b>1812,6</b>

## 7.6 CAPITAUX PROPRES

### PRINCIPES COMPTABLES

#### Frais d'augmentation de capital

Les frais externes directement liés à des augmentations ou réduction de capital sont imputés sur la prime d'émission et d'apport, nets d'impôt lorsqu'une économie d'impôt est générée.

#### Actions propres

Les actions propres sont comptabilisées en diminution des capitaux propres sur la base de leur coût d'acquisition. Lors de leur cession, les gains et pertes sont inscrits directement dans les réserves consolidées pour leurs montants nets d'impôt et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

### 7.6.1 Capital social

Au 30 juin 2024, le capital social d'Eutelsat S.A. est composé de 1 013 162 112 actions, d'une valeur nominale de 0,65 euro. Il n'y a pas eu de mouvement sur la période close au 30 juin 2023.

### 7.6.2 Dividendes

Le Groupe ne prévoit pas de proposer de distribution à l'Assemblée Générale du 21 novembre 2024.

### 7.6.3 Variation de la réserve de réévaluation des instruments dérivés

La réserve de réévaluation des instruments dérivés qualifiés de couverture (incluant l'effet d'impôt) a évolué comme suit sur l'exercice :

(en millions d'euros)	Total
<b>Solde au 30 juin 2023</b>	<b>(43,8)</b>
Variations de juste valeur en capitaux propres recyclables en résultat	6,3
<b>Solde au 30 juin 2024</b>	<b>(37,5)</b>

La réserve de réévaluation des instruments dérivés n'inclut pas de débouclage de *forwards*.

### 7.6.4 Réserves de conversion

La réserve de conversion (incluant l'effet d'impôt) a évolué comme suit sur l'exercice :

(en millions d'euros)	Total
<b>Solde au 30 juin 2023</b>	<b>191,8</b>
Variation nette sur la période	1,2
<b>Solde au 30 juin 2024</b>	<b>193,0</b>

La principale devise générant des écarts de conversion est le dollar US.

La réserve de conversion au 30 juin 2024 inclut (38,9) millions d'euros au titre du *cross currency swap* documenté en couverture d'investissement net à l'étranger.

## 7.7 PROVISIONS

### PRINCIPES COMPTABLES

Une provision est constituée lorsque, à la date de clôture, le Groupe a une obligation juridique ou implicite résultant d'un événement passé et dont il est probable qu'elle engendrera une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques dont le montant peut être estimé de façon fiable. Le montant comptabilisé en provision représente la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture.

Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, le montant de la provision comptabilisée correspond à la valeur actualisée des dépenses attendues jugées nécessaires pour éteindre l'obligation correspondante. L'augmentation des provisions enregistrée pour refléter l'écoulement du temps et relative à l'actualisation est comptabilisée en charges financières.

L'évolution des provisions entre le 30 juin 2023 et le 30 juin 2024 se présente comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2023	Entrée de périmètre	Dotations	Reprise		Reclassement	Variation de périmètre	Constat en capitaux propres	Variation de change	30 juin 2024
				Utilisée	Non utilisée					
Garantie financière donnée à un fonds de pension	15,7	0,0	0,6	(4,5)	0,0	0,0	0,0	6,5	0,0	18,3
Indemnités de départ en retraite	9,0	0,0	1,1	(0,9)	0,0	0,0	0,0	0,4	0,0	9,6
Autres avantages postérieurs à l'emploi <sup>(1)</sup>	4,4	0,0	0,1	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	4,6

<b>Total avantages postérieurs à l'emploi</b>	<b>29,1</b>	0,0	1,8	(5,4)	0,0	0,1	0,0	6,9	0,0	<b>32,5</b>
Litiges commerciaux, salariaux et fiscaux	5,1	0,0	6,3	(0,5)	(0,5)	(0,2)	0,0	0,0	0,3	10,5
<b>Total provisions</b>	<b>34,4</b>	0,0	8,0	(6,0)	(0,5)	(0,2)	0,0	6,9	0,3	<b>43,1</b>
Dont part non courante	29,2									32,5
Dont part courante	5,1									10,6

(1) Les autres avantages postérieurs à l'emploi concernent essentiellement des indemnités de fin de contrat dans diverses filiales.

### 7.7.1 Garantie financière donnée à un fonds de pension

Eutelsat S.A. a donné une garantie financière au fonds de pension en charge du régime de retraite mis en place par l'Organisation Inter Gouvernementale (OIG) lors de l'apport par cette dernière de son activité opérationnelle à Eutelsat S.A. en 2001. Ce régime de retraite à prestations définies a été fermé et les droits acquis gelés préalablement à l'apport. La garantie financière octroyée par Eutelsat S.A. est évaluée et comptabilisée de manière similaire à un engagement de retraite à prestations définies bien que le Groupe n'ait pas repris directement les engagements souscrits auprès de l'OIG sur le plan juridique. Cette garantie peut être exercée à certaines conditions en comblement de sous-financements futurs, sans qu'il existe de seuil quantitatif déclenchant l'appel de cette garantie.

En 2017, la garantie financière a été appelée pour un montant de 35,9 millions d'euros sur la base des projections de déficit du régime et un accord a été conclu avec le fonds de pension pour neuf paiements de 4,0 millions d'euros répartis entre le 30 juin 2017 et le 30 juin 2025.

En 2021, un nouvel accord remplaçant le précédent a été conclu avec le fonds de pension, portant le montant total des paiements dus au fonds au 30 juin 2023 à 29 millions d'euros, avec un échéancier allant jusqu'au 30 juin 2029.

Ces paiements pourront évoluer en fonction des futures situations financières établies annuellement.

L'évolution des obligations et des actifs du régime entre le 30 juin 2023 et le 30 juin 2024 se présente comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2023	30 juin 2024
<b>Valeur actualisée des obligations à l'ouverture</b>	<b>146,0</b>	<b>138,8</b>
Coût des services rendus au cours de l'exercice	-	-
Coût financier	4,8	5,5
Écarts actuariels liés aux hypothèses financières : (gains)/pertes	(3,9)	9,2
Prestations versées	(7,1)	(8,3)
Gain lié aux effets de changement d'hypothèses démographiques	(1,0)	-
<b>Valeur actualisée des obligations à la clôture</b>	<b>138,8</b>	<b>145,2</b>

(en millions d'euros)	30 juin 2023	30 juin 2024
<b>Juste valeur des actifs du fonds à l'ouverture</b>	<b>145,0</b>	<b>123,1</b>
Rendement attendu des actifs du régime	4,7	5,0
Écarts actuariels liés aux hypothèses financières : (gains)/pertes//	(23,8)	2,6
Contributions versées	4,4	4,4
Prestations versées	(7,1)	(8,3)
<b>Juste valeur des actifs du fonds à la clôture</b>	<b>123,1</b>	<b>126,8</b>

La durée moyenne pondérée des obligations est de 12,97 ans.

Les montants inclus dans la juste valeur des actifs du régime n'incluent aucun instrument financier émis par Eutelsat S.A. ni aucun bien immobilier ou mobilier détenu ou utilisé par Eutelsat S.A. Le rendement effectif des actifs du régime s'élève à (19,1) millions d'euros et 7,6 millions d'euros aux 30 juin 2023 et 2024, respectivement.

Les évaluations actuarielles ont été réalisées sur la base des hypothèses suivantes :

	30 juin 2023	30 juin 2024
Taux d'actualisation	4,10%	3,80%
Taux d'augmentation des pensions	2,20%	2,20%

Une baisse de 25 points de base des taux d'actualisation entraînerait une augmentation de la provision de 4,6 millions d'euros.

Les provisions ont évolué comme suit au cours des deux exercices :

(en millions d'euros)	30 juin 2023	30 juin 2024
<b>Provision à l'ouverture de l'exercice</b>	<b>1,1</b>	<b>15,7</b>
(Produit) / Charge nette comptabilisée en résultat	(0,9)	0,5
(Gains) / pertes actuarielles	19,9	6,5
Contributions versées	(4,4)	(4,4)
<b>Provision à la clôture de l'exercice</b>	<b>15,7</b>	<b>18,4</b>

## 7.7.2 Indemnités de départ retraite et assimilés

### PRINCIPES COMPTABLES

Les régimes de retraite du Groupe sont constitués de régimes à cotisations définies et de régimes à prestations définies.

Les charges liées aux régimes à cotisations définies sont constatées en « Charges de personnel » sur la base des cotisations versées ou dues au titre de l'exercice où les services sont rendus par les bénéficiaires des régimes.

Les régimes à prestations définies concernent les plans dans lesquels le Groupe s'est engagé à garantir à terme un montant ou un niveau de prestations. L'évaluation de ces prestations s'effectue sur la base de la méthode actuarielle des *unités de crédit projetées* consistant à projeter les montants des paiements futurs attendus sur la base d'hypothèses démographiques (rotation du personnel, mortalité, âge de départ à la retraite) et financières (augmentation des salaires et actualisation). La charge de l'exercice correspondant au coût des services rendus est constatée en « Charges de personnel » et les effets de l'actualisation dans le résultat financier. Les écarts actuariels résultant des changements d'hypothèses actuarielles ou des écarts d'expérience sont comptabilisés en « Autres éléments du résultat global ».

#### Régimes à prestations définies

Les engagements de retraite à prestations définies du Groupe sont principalement constitués du régime d'indemnités de départ en retraite des salariés d'Eutelsat S.A.

Aux 30 juin 2023 et 2024, la situation du régime se présente comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2023	30 juin 2024
<b>Valeur actualisée des obligations à l'ouverture</b>	<b>11,2</b>	<b>9,0</b>
Coût des services rendus au cours de l'exercice	0,8	0,7
Coût financier	0,3	0,4
Écarts actuariels	(2,5)	0,5
Indemnités versées	(0,8)	(0,5)
Autres	-	-
<b>Valeur actualisée des obligations à la clôture</b>	<b>9,0</b>	<b>10,1</b>

La durée moyenne pondérée des obligations est de 9 ans (versus 9 ans en 2023).

L'évaluation actuarielle effectuée a été effectuée sur la base des hypothèses suivantes :

	30 juin 2023	30 juin 2024
Taux d'actualisation	4,05%	3,75%
Taux d'augmentation des salaires	2,5%	2,5%

Le taux d'actualisation est déterminé sur la base d'obligations privées de première catégorie (AA et AAA) d'une durée cohérente avec celle du régime valorisé.

#### Régimes à cotisations définies

Les cotisations patronales versées au régime de retraite obligatoire en France au cours de l'exercice à ce titre s'élèvent à 6,0 millions d'euros et 6,2 millions d'euros aux 30 juin 2023 et 2024 respectivement.

Les salariés, à l'exception des mandataires sociaux salariés, bénéficient par ailleurs d'une retraite surcomplémentaire par capitalisation, à contributions définies, financée par des cotisations salariales et patronales égales à 6% du salaire annuel brut dans la limite de huit fois le plafond de la Sécurité sociale française. Les cotisations patronales versées au cours de l'exercice à ce titre s'élèvent à 2,0 millions d'euros et 2,0 millions d'euros

aux 30 juin 2023 et 2024 respectivement.

### 7.7.3 Litiges et passifs éventuels

#### PRINCIPES COMPTABLES

Dans le cadre de ses activités, le Groupe est impliqué dans des actions judiciaires et des litiges commerciaux. Le Groupe exerce son jugement au cas par cas dans l'évaluation des risques encourus, et constitue une provision dès lors qu'il s'attend à une sortie probable de ressources. Dans les cas jugés sans fondement ou trop peu étayés, aucune provision n'a été comptabilisée.

## 7.8 ACTIFS ET PASSIFS D'IMPOTS

### 7.8.1 Actifs et passifs d'impôts différés

#### PRINCIPES COMPTABLES

Les impôts différés résultent des différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leur valeur fiscale. Ils sont calculés par entité fiscale et comptabilisés sur toutes les différences temporelles, sauf exceptions en utilisant la méthode bilancielle du report variable.

Ainsi, tous les passifs d'impôt différé sont comptabilisés :

- pour toute différence temporelle imposable sauf quand le passif d'impôt différé résulte de la dépréciation non déductible fiscalement de l'écart d'acquisition ou de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une opération qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, à la date de l'opération, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable ou la perte fiscale ; et
- pour des différences temporelles taxables liées à des participations dans les filiales sauf lorsque le Groupe contrôle le renversement de la différence et qu'il est probable que la différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toute différence temporelle déductible, reports en avant de pertes fiscales et crédit d'impôt non utilisés, dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable sera disponible, sur lequel ces différences temporelles pourront être imputées. Toutefois, aucun actif d'impôt différé n'est constaté s'il résulte d'une différence temporelle déductible générée par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une opération qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, à la date de l'opération, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable ou la perte fiscale.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à chaque date de clôture et réduite dans la mesure où il n'est pas probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre l'utilisation de l'avantage de tout ou partie de ces actifs d'impôt différé.

Les impôts différés ne sont pas actualisés et sont classés en actifs et passifs non courants.

Les impôts différés par nature ont évolué de la manière suivante entre le 30 juin 2023 et le 30 juin 2024 :

(en millions d'euros)	30 juin 2023	Variation de change et reclassements	Résultat de la période	Constat en capitaux propres	30 juin 2024
<b>Impôts différés actifs</b>					
Instruments financiers dérivés	51,6	-	0,3	(3,8)	48,2
Déficits reportables	12,9	0,0	6,1	-	19,0
Provisions client	23,2	0,0	5,0	-	28,2
Garantie financière donnée au fonds de pension	4,1	-	(1,0)	1,7	4,7
Provisions pour risques et charges	3,8	0,0	0,7	-	4,6
Actifs incorporels et corporels	25,1	(0,6)	(6,1)	-	18,4
Autres	9,0	(0,7)	1,1	-	9,4
<b>Total impôts différés actifs</b>	<b>129,8</b>	<b>(1,3)</b>	<b>6,0</b>	<b>(2,1)</b>	<b>132,5</b>
<b>Impôts différés passifs</b>					
Instruments financiers dérivés	(7,1)	-	(0,0)	3,5	(3,7)
Actifs incorporels	(1,0)	(0,0)	(0,6)	-	(1,6)
Actifs corporels	(219,6)	(0,6)	(11,3)	-	(231,5)
Autres	(28,0)	0,5	19,5	-	(8,1)
<b>Total impôts différés passifs</b>	<b>(255,6)</b>	<b>(0,2)</b>	<b>7,5</b>	<b>3,5</b>	<b>(244,8)</b>
<b>Position nette active / (passive)</b>	<b>(125,7)</b>	<b>(1,4)</b>	<b>13,5</b>	<b>1,4</b>	<b>(112,2)</b>
<b>Reflété comme suit dans les comptes :</b>					
Impôts différés actifs	1,2				1,9
Impôts différés passifs	(126,9)				(114,1)
<b>Total</b>	<b>(125,7)</b>				<b>(112,2)</b>

L'actif ou le passif d'impôt différé correspond à la somme des positions nettes des entités consolidées.

Les impôts différés passifs portent essentiellement sur les différences temporelles taxables générées par :

- la comptabilisation à la juste valeur des contrats clients et relations associées et des autres immobilisations incorporelles dans le cadre des acquisitions d'Eutelsat S.A. et de Satmex ;
- les amortissements accélérés pratiqués sur les satellites au niveau fiscal.

L'échéancier de recouvrement des actifs d'impôts différés sur déficits reportables est présenté dans le tableau ci-après :

(en millions d'euros)	Montant	Échéance à moins de 1 an	Échéance à plus de 1 an et à moins de 5 ans	Échéance à plus de 5 ans	Indéfinie
Echéanciers des pertes fiscales reportables activées	73,7	-	-	-	73,7
<b>Total</b>	<b>73,7</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>73,7</b>

Par ailleurs, le Groupe dispose d'un stock de pertes fiscales reportables non reconnues pour un montant de 3,2 milliards d'euros au 30 juin 2024 (94,0 millions d'euros au 30 juin 2023) dont les dates d'expiration sont les suivantes :

(en millions d'euros)	Montant	Échéance à moins de 1 an	Échéance à plus de 1 an et à moins de 5 ans	Échéance à plus de 5 ans	Indéfinie
Dates d'expiration des pertes fiscales reportables non reconnues	34,8	0,1	0,7	0,1	33,9
<b>Total</b>	<b>34,8</b>	<b>0,1</b>	<b>0,7</b>	<b>0,1</b>	<b>33,9</b>

En décembre 2021, le Cadre Inclusif OCDE/G20 sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices a publié les règles du modèle mondial de lutte contre l'érosion de la base d'imposition (dites « règles GloBE » ou « règles modèles Pilier 2 »). Ces règles visent à réformer la fiscalité internationale en garantissant que les entreprises multinationales dont le chiffre d'affaires consolidé dépasse 750 millions d'euros soient soumises à un impôt effectif de 15 % minimum dans chacune des juridictions où elles opèrent. Dans le cadre de la Loi de Finances 2024, la France a transposé

dans sa législation fiscale les règles modèles Pilier 2, qui s'appliquent obligatoirement aux exercices comptables ouverts à compter du 31 décembre 2023.

La législation Pilier 2 n'étant pas applicable au Groupe à la date de clôture, ce dernier ne supporte aucune imposition courante au 30 juin 2024. Par ailleurs, en vertu de l'exception prévue dans les amendements à IAS 12 publiés le 23 mai 2023 et approuvés par la Commission européenne, le Groupe ne reconnaît pas et ne publie pas les informations concernant les actifs et passifs d'impôts différés au titre de Pilier 2 à la clôture de l'exercice.

Le Groupe a réalisé une évaluation préliminaire des impacts de Pilier 2 à l'aide des données financières de l'exercice clos au 30 juin 2023. Le Groupe n'attend pas d'impact significatif dans la majorité des juridictions en raison de l'application des régimes de protection transitoire. En France, un impôt complémentaire pourrait être dû, mais l'évaluation est toujours en cours.

Le Groupe sera attentif aux évolutions des normes et des commentaires publiés par l'OCDE et/ou les juridictions dans lesquelles il opère, afin de se conformer pleinement aux règles Pilier 2.

### 7.8.2 Procédure de vérification

La société Eutelsat SA a fait l'objet de plusieurs procédures de vérification de comptabilité portant sur la période allant du 1er juillet 2012 au 30 juin 2020.

Une première procédure vise les exercices clos aux 30 juin 2012, 2013 et 2014 pour laquelle une proposition de rehaussement a été reçue en décembre 2016. À la suite de l'exercice de recours précontentieux et aux discussions qui s'en sont suivies, les montants réclamés par l'administration fiscale ont été réduits. Un désaccord persiste sur un rehaussement qui a fait l'objet d'un recours contentieux en 2024.

Une seconde procédure vise les exercices clos aux 30 juin 2018, 2019 et 2020 pour laquelle deux propositions de rehaussement ont été reçues en décembre 2021 puis en décembre 2022. Les réponses aux observations ont été reçues fin mai 2023. Un désaccord persiste sur un dernier rehaussement pour lequel la société a initié les voies de recours administratives applicables.

## NOTE 8. PARTIES LIEES

Les parties liées sont composées :

- des actionnaires directs ou indirects, et leurs filiales, qui exercent une influence notable, laquelle est présumée en cas de détention de plus de 50 % ou dès lors que l'investisseur bénéficie d'une présence au Conseil d'administration d'une entité du Groupe,
- des actionnaires minoritaires des entités que le Groupe consolide selon la méthode de l'intégration globale ; et
- des principaux dirigeants.

### 8.1 PRINCIPAUX DIRIGEANTS

Le Groupe considère que la notion de principaux dirigeants regroupe, dans le contexte de gouvernance d'Eutelsat, le Comité exécutif présidé par le Directeur Général ainsi que les membres du Conseil d'Administration.

Les rémunérations allouées au Comité exécutif se présentent comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2023	30 juin 2024
Rémunérations <sup>(1)</sup>	8,2	17,7
<b>Total avantages court terme</b>	<b>8,2</b>	<b>17,7</b>
Avantages postérieurs à l'emploi <sup>(2)</sup>	0,04	-
Paievements fondés sur les actions <sup>(3)</sup>	1,0	0,2
<b>Total avantages long terme</b>	<b>1,04</b>	<b>0,2</b>

<sup>(1)</sup> Elles incluent les salaires bruts y compris part variable, les primes, les avantages en nature, l'intéressement, la participation et les charges sociales versés.

<sup>(2)</sup> Ils correspondent au coût des services passés des régimes de retraite à prestations définies.

<sup>(3)</sup> Ils correspondent à la charge enregistrée au compte de résultat au titre des rémunérations en actions.

Les rétributions des membres du Conseil d'administration perçues au titre de l'exercice clos au 30 juin 2024 s'élèvent à 1.6 million d'euros (1,0 million d'euros au titre de l'exercice clos au 30 juin 2023).

## 8.2 AUTRES PARTIES LIEES

Les transactions avec les parties liées autres que les principaux dirigeants se résument comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2023	30 juin 2024
Chiffre d'affaires	3,9	0,6
Résultat financier	11,0	-
Créances brutes (y compris factures à établir)	99,4	1,0

## NOTE 9. ÉVÉNEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Pas d'évènement postérieur à la clôture

## NOTE 10. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

(en milliers d'euros)	EY				Forvis mazars			
	Montant N	%	Montant N-1	%	Montant N	%	Montant N-1	%
<b>Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels consolidés</b>								
Eutelsat S.A. et Filiales	526	85%	735	99%	515	81%	531	98%
<b>Sous-total</b>	<b>526</b>	<b>85%</b>	<b>735</b>	<b>99%</b>	<b>515</b>	<b>81%</b>	<b>531</b>	<b>98%</b>
<b>Services autres que la certification des comptes</b>								
Eutelsat S.A. et Filiales	94	15%	4	1%	119	19%	8	2%
<b>Sous-total</b>	<b>94</b>	<b>15%</b>	<b>4</b>	<b>1%</b>	<b>119</b>	<b>19%</b>	<b>8</b>	<b>2%</b>
<b>Total</b>	<b>620</b>	<b>100%</b>	<b>739</b>	<b>100%</b>	<b>634</b>	<b>100%</b>	<b>539</b>	<b>100%</b>

Les services autres que la certification des comptes correspondent essentiellement aux travaux réalisés dans le cadre de revues financières non réglementées.

## 13. ANNEXE 2 - COMPTES SOCIAUX AU 30 JUIN 2024



COMPTES ANNUELS  
EUTELSAT S.A.  
EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2024

2024

**EUTELSAT S.A.**

**SOMMAIRE DES COMPTES ANNUELS**

Comptes de résultat pour les exercices clos aux 30 juin 2023 et 30 juin 2024 .....	3
Bilans aux 30 juin 2023 et 30 juin 2024 .....	4
Notes annexes aux comptes annuels .....	6

EUTELSAT S.A.

COMPTE DE RESULTAT

<i>(En millions d'euros)</i>	Notes	30 juin 2023	30 juin 2024
Ventes de marchandises		4	15
Production vendue de biens			
Production vendue de services		967	979
<b>CHIFFRES D'AFFAIRES NETS</b>	<b>3</b>	<b>971</b>	<b>994</b>
Production stockée			
Production immobilisée		12	6
Subventions d'exploitation		0	0
Reprises sur dép., prov. (et amortissements), transferts de charges	3	60	41
Autres produits		20	10
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		<b>1 063</b>	<b>1 052</b>
Achats de marchandises (y compris droits de douane)		8	19
Variation de stock (marchandises)		(3)	4
Achats de matières premières et autres approvisionnements			
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)		2	(5)
Autres achats et charges externes		276	300
Impôts, taxes et versements assimilés		7	6
Salaires et traitements	4	64	64
Charges sociales		34	33
Dotations d'exploitation :	5		
• Sur immobilisations : dotations aux amortissements		247	282
• Sur immobilisations : dotations aux dépréciations			
• Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		13	19
• Dotations aux provisions		8	7
Autres charges		15	14
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		<b>673</b>	<b>742</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>390</b>	<b>310</b>
<b>OPERATIONS EN COMMUN</b>			
Bénéfice attribué ou perte transférée			
Perte supportée ou bénéfice transféré			
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		84	401
Produits financiers de participations		55	315
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		0	
Autres intérêts et produits assimilés		5	58
Reprises sur provisions et transferts de charges		26	20
Différences positives de change		(1)	9
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		168	408
Dotations financières aux amortissements et provisions		82	299
Intérêts et charges assimilées		74	100
Différences négatives de change		11	10
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	6	<b>(83)</b>	<b>(7)</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>		<b>307</b>	<b>303</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		143	73
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			
Produits exceptionnels sur opérations en capital		5	12
Reprises sur provisions et transferts de charges		138	61
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		339	151
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		5	5
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		95	16
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		240	130
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	7	<b>(196)</b>	<b>(78)</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		2	1
Impôts sur les bénéfices	8	26	0
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>1 290</b>	<b>1 526</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>1 207</b>	<b>1 302</b>
<b>BENEFICE OU PERTE</b>		<b>83</b>	<b>224</b>

# EUTELSAT S.A.

## BILAN

(En millions d'euros)	Note	30 juin 2023	30 juin 2024
Capital souscrit non appelé			
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	9		
Frais d'établissement			
Frais de développement			
Concessions, brevets et droits similaires		32	33
Fonds commercial		2	2
Autres immobilisations incorporelles		7	3
Avances, acomptes sur immo. incorporelles		15	14
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	9		
Terrains		0	0
Constructions		11	10
Installations techniques, mat. et outillage		2 529	2 542
Autres immobilisations corporelles		32	52
Immobilisations en cours		288	76
Avances et acomptes		1	1
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	10		
Participations par mise en équivalence			
Autres participations		1 456	1 160
Créances rattachées à des participations		2	
Autres titres immobilisés		9	6
Prêts		4	4
Autres immobilisations financières		2	2
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>		<b>4 389</b>	<b>3 905</b>
<b>STOCKS ET EN-COURS</b>			
Matières premières, approvisionnements			
En-cours de production de biens			
En-cours de production de services			
Produits intermédiaires et finis			
Marchandises		9	9
Avances, acomptes versés sur commandes		3	4
<b>CREANCES</b>			
Créances clients et comptes rattachés	11	326	332
Autres créances	12	306	547
Capital souscrit et appelé, non versé			
<b>TRESORERIE</b>			
Valeurs mobilières de placement	13	12	420
Disponibilités	13	326	333
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>			
Charges constatées d'avance	14	136	158
<b>ACTIF CIRCULANT</b>		<b>1 118</b>	<b>1 803</b>
Frais d'émission d'emprunts à étaler	14	6	19
Primes de remboursement des obligations	14	4	2
Ecarts de conversion actif	14	176	150
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>5 693</b>	<b>5 878</b>

## BILAN

(En millions d'euros)	Notes	30 juin 2023	30 juin 2024
Capital social ou individuel	15	659	659
Primes d'émission, de fusion, d'apport		8	8
Ecart de réévaluation			
Réserve légale		66	66
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau		897	979
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>		<b>83</b>	<b>224</b>
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées		599	655
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>15</b>	<b>2 311</b>	<b>2 591</b>
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>			
Provisions pour risques		38	32
Provisions pour charges		38	59
<b>PROVISIONS</b>	<b>16</b>	<b>76</b>	<b>91</b>
<b>DETTES FINANCIERES</b>	<b>17</b>		
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires *		2 000	1 977
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit *		563	534
Emprunts et dettes financières divers		20	21
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		132	157
Dettes fiscales et sociales	18	49	44
<b>DETTES DIVERSES</b>			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	19	188	29
Autres dettes	20	116	148
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>			
Produits constatés d'avance	21	231	279
<b>DETTES</b>		<b>3 299</b>	<b>3 189</b>
Ecart de conversion passif	21	7	8
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>5 693</b>	<b>5 878</b>

\* dont part à moins d'un an

110

153

## NOTES ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

### NOTE 1 : PRESENTATION GENERALE

#### 1.1 Description de l'activité

Eutelsat S.A. ("Eutelsat" ou "la Société") est un opérateur privé de satellites de télécommunications impliqué dans la conception, la mise en place, l'exploitation et la maintenance de systèmes de télécommunications par satellite couvrant de nombreuses régions (l'Europe, le Moyen-Orient, l'Amérique du nord, l'Amérique latine, l'Afrique du nord et subsaharienne et l'Asie). Eutelsat est une société anonyme de droit français. Le siège social d'Eutelsat est situé à Issy-les-Moulineaux (France).

Au 30 juin 2024, la société exploite 28 satellites détenus en propre en orbite géostationnaire pour la fourniture de capacité aux principaux opérateurs de télécommunications et diffuseurs internationaux, pour des services de télévision et de radio, pour des services aux entreprises, des applications multimédia et des applications de messagerie et de localisation. Eutelsat dispose également de contrats d'utilisation de capacité sur quatre satellites appartenant à des tiers ou à des parties liées.

L'exercice fiscal d'Eutelsat a une durée de 12 mois du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin.

#### 1.2 Faits marquants de l'exercice

##### **Prise de contrôle de OneWeb par Eutelsat Communications S.A.**

Eutelsat Communications S.A., la société mère d'Eutelsat S.A., a annoncé le 28 septembre 2023 que son rapprochement avec OneWeb, réseau mondial de télécommunications par satellite en orbite basse (LEO), était désormais effectif, à la suite de l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires d'Eutelsat Communications S.A. le même jour. Cette acquisition donne naissance à Eutelsat Group. Le siège social de la Société du Groupe Eutelsat S.A est situé à Issy-Les-Moulineaux en France. Eutelsat Group emploie plus de 1 700 personnes de 50 nationalités différentes.

Ainsi, au 30 juin 2024, Eutelsat Communications S.A. détient 100% des actions de catégorie A de OneWeb.

Eutelsat S.A. détient toujours une participation à 22,91% des titres de OneWeb et exerce une influence notable dans OneWeb Holdings Ltd. La Société dispose de sièges au conseil d'administration de OneWeb, participe aux décisions relatives au pilotage de la société et lui amène une expertise technique essentielle.

L'avance de 100 millions de dollars U.S., octroyée en mars 2023 par Eutelsat S.A à OneWeb dans le cadre du contrat de distribution en exclusivité signé concomitamment à l'accord définitif de rapprochement a été transformée en prêt.

##### **Mise en service des satellites Eutelsat Konnect VHTS et Eutelsat 10B et lancement du satellite Eutelsat 36D**

Les satellites KONNECT VHTS et EUTELSAT 10B, lancés avec succès le dernier trimestre 2022, ont été mis en service respectivement le 1<sup>er</sup> septembre 2023 et le 19 juillet 2023.

Le premier satellite a pour missions de proposer des services haut débit et de connectivité mobile partout en Europe.

Le second satellite est équipé de deux charges utiles multifaisceaux HTS (High-Throughput Satellite) en bande Ku : une charge utile de forte capacité couvrant le couloir nord-atlantique, l'Europe, le bassin méditerranéen et le Moyen-Orient, et garantissant d'importants débits sur les axes de trafic aérien et maritime parmi les plus denses de la planète, et une seconde charge utile destinée à élargir la couverture à l'océan Atlantique, l'Afrique et l'océan Indien. Le satellite E10B remplace le satellite E10A désorbité le 29 novembre 2023 après 14 ans de service.

Le satellite EUTELSAT 36D a été lancé avec succès le 30 mars 2024 avec pour mission d'assurer la continuité des services de télédiffusion tout en offrant des performances optimisées sur ses zones de couverture.

Sa mise en service est prévue au second semestre de l'année civile 2024.

### **Impacts du conflit Russo-Ukrainien et des mesures restrictives liées à la situation au moyen orient.**

Conformément à la mise en demeure de l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (ARCOM) en date du 14 décembre 2022, la Société a cessé toute intervention dans la diffusion des services de trois chaînes de télévision dans le respect du délai de mise en conformité fixé à 7 jours.

Conformément au Règlement 2022/2474 du Conseil de l'Union européenne (UE) en date du 16 décembre 2022, ces trois mêmes chaînes ainsi qu'une quatrième chaîne RenTV, ont fait l'objet de mesures restrictives du Conseil à compter du 1er février 2023. La Société avait par avance fait en sorte de se mettre en conformité avec ces mesures, recoupant pour l'essentiel les mesures de l'ARCOM.

Dans le cadre de la mise en œuvre des mesures précitées, la Société s'est en outre assuré de ne pas intervenir dans la diffusion de toute déclinaison linguistique de la chaîne Russia Today (RT) en Russie même. Par ailleurs, la Société conduit des démarches régulières auprès de ses partenaires distributeurs partout dans le monde afin de s'assurer que les dispositions de l'article 2(f) du Règlement UE 2014/833 relatif à l'interdiction de diffusion de certaines chaînes russes soient respectées dans leur intégralité.

A la suite d'une décision de l'ARCOM en décembre 2023, Eutelsat S.A. a suspendu la diffusion de la chaîne de télévision Al Aqsa, aussi reprise sous le nom d'Al Aqsa Live et Yarmouk 2, qui était distribuée via le bouquet télévisé d'un client du Groupe. Cette suspension n'a pas d'impact financier sur l'exercice 2023-2024, le client d'Eutelsat étant diffuseur d'un bouquet de chaînes.

Concernant la situation en Iran, conformément au Règlement 2022/2428 du Conseil de l'UE en date du 12 décembre 2022, la Société a mis fin à l'ensemble des activités de diffusion liées à l'entité Islamic Republic of Iran Broadcasting (IRIB).

Au titre de l'exercice 2022-2023, la mise en œuvre des mesures précitées a eu un impact négatif cumulé de € 5,8 millions sur le chiffre d'affaires de la société. Pour l'exercice 2023-2024, l'application de nouvelles restrictions n'a donné lieu à aucun impact sur le chiffre d'affaires ou sur le cashflow libre discrétionnaire d'Eutelsat S.A.

La société est exposée à hauteur de 6% de son chiffre d'affaires de l'exercice 2022-23 à des clients russes. La Société achète également de la capacité sur trois satellites appartenant à l'opérateur russe RSCC desservant des clients russes concernés par les décisions ci-dessus. En conséquence, depuis le 21 décembre 2022, La société a procédé à une restructuration de ses contrats de capacité à la baisse. Cette réduction du périmètre a entraîné une baisse des achats de capacité de € 0,5 millions sur l'exercice 2022-23. La prise en compte de la baisse des revenus estimée n'a pas entraîné de provision pour perte complémentaire. Au 30 juin 2024 le montant de cette provision s'élève à 6,9 millions d'euros.

Au titre d'actifs en relation avec des partenaires russes, dont notamment le fournisseur de lanceurs ILS, la société a reconnu une dépréciation de 42 millions d'euros dans les charges exceptionnelles de l'exercice clos le 30 juin 2023.

## **NOTE 2 : PRINCIPES COMPTABLES SIGNIFICATIFS**

### **2.1 Base de présentation comptable**

Les comptes au 30 juin 2024 sont établis en conformité avec les dispositions du Code de commerce (articles L123-12 à L123-28) et des règlements 2016-07 et 2015-05 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC).

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- indépendance des exercices,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

La monnaie de présentation des comptes de la Société est l'euro.

### **2.2 Jugements et estimations significatifs**

La préparation des comptes annuels requiert le recours à des jugements et estimations susceptibles d'impacter certains éléments du compte de résultat, du bilan et des notes qui les accompagnent. La Direction est amenée à revoir ces estimations et appréciations de manière constante sur la base de l'expérience passée et des autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. Le dénouement des opérations sous-jacentes à ces estimations et hypothèses pourrait résulter, en raison de l'incertitude attachée à ces dernières, en un ajustement significatif des montants comptabilisés au cours d'une période subséquente.

Dans le cadre de l'établissement des états financiers au 30 juin 2024, la Direction a exercé son jugement, notamment au regard de la valeur des titres de participation, de la reconnaissance du chiffre d'affaires, de l'estimation des provisions et passifs éventuels et de l'évaluation du risque clients.

### **2.3 Reconnaissance du chiffre d'affaires**

Les produits constatés d'avance comprennent les montants facturés d'avance. Ces montants sont constatés en chiffre d'affaires sur la durée correspondante de mise à disposition de capacités satellitaires ou de réalisation des prestations de services.

La majorité des contrats concernent la fourniture de services de capacité satellitaire auprès de clients distributeurs (qui revendent la capacité à des utilisateurs finaux) et de clients utilisateurs (qui utilisent la capacité pour leurs propres besoins). Ces contrats couvrent généralement des périodes allant de plusieurs mois à plusieurs années à l'exception de certains contrats portant sur de la fourniture de capacité occasionnelle de courte durée. Pour l'ensemble de ces contrats, le chiffre d'affaires est reconnu à l'avancement, au fur et à mesure du transfert du contrôle de la capacité au client sur la période contractuelle en fonction du volume d'unités de capacité satellitaire vendu (exprimé en Mhz ou Mbps selon les contrats). Cette méthode permet de reconnaître le chiffre d'affaires correspondant au niveau de service rendu à nos clients pour une période donnée en tenant compte des éventuelles variations de volume d'unités vendues au cours du contrat.

Certains contrats incluent des contreparties variables telles que des prix variables ou des périodes de gratuité. Pour ces contrats, la Société estime le montant de contrepartie auquel il aura droit en échange de la fourniture des services promis au client et en tient compte dans la reconnaissance du chiffre d'affaires dès lors qu'il est hautement probable que la levée ultérieure de l'incertitude relative à la contrepartie variable ne donnera pas lieu à un ajustement à la baisse important du chiffre d'affaires comptabilisé.

Certains contrats prévoient la possibilité d'une résiliation anticipée, moyennant le versement d'indemnités. Lorsque ces indemnités sont versées dans le cadre d'une modification de contrat qui ne porte pas sur des services distincts du contrat existant, ces indemnités sont alors étalées.

## **2.4 Frais de recherche et développement**

Les frais de recherche sont constatés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les frais de développement sont également constatés en charges, sauf s'il est probable que ces frais donneront lieu à des avantages futurs.

La Société a dépensé un montant de € 2,4 millions au titre des frais de recherche et développement au cours de l'exercice clos le 30 juin 2023, dont € 1,6 millions sont inscrits en immobilisations corporelles, et € 0,8 millions en immobilisation incorporelles.

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2024, le montant des frais de recherche et développement s'élèvent à € 0,9 millions, dont € 0,6 millions sont inscrits en immobilisations corporelles, et € 0,3 millions en immobilisation incorporelles

## **2.5 Instruments financiers et opérations de couverture**

Les effets des instruments financiers utilisés par Eutelsat pour couvrir et gérer ses risques de change et de taux sont reconnus dans le compte de résultat de manière symétrique à ceux de l'élément couvert. Les dépréciations ou provisions pour risques portant sur un élément couvert prennent en compte les effets de la couverture.

Le report déport est enregistré prorata temporis sur la durée des contrats en résultat financier.

Lorsque les dérivés ne sont pas qualifiés de couverture, ils sont traités en tant que positions ouvertes isolées. De même en cas d'inefficacité de la couverture, la part inefficace de l'instrument de couverture est traitée comme une position ouverte isolée. Dans ce cas :

- Leur valeur de marché est inscrite au bilan, en contrepartie des comptes de régularisation ;
- Les gains non réalisés résultant de leur réévaluation au cours de clôture sont différés ;
- Les pertes non réalisées donnent lieu à constitution d'une provision pour charge à due concurrence, comptabilisée dans le résultat de change ;
- Les gains et pertes réalisés sont enregistrés dans le résultat de change.

Au 30 juin 2024, Eutelsat ne détient aucun instrument dérivé non qualifié de couverture.

## **2.6 Comptabilisation des opérations en devises et couverture du risque de change**

Les transactions libellées en devises autres que l'euro sont converties au cours du jour de la transaction. Les créances et les dettes en devises autres que l'euro sont converties en fin d'exercice au taux de clôture. Les pertes et gains de change latents sont enregistrés en écarts de conversion à l'actif et au passif. Les écarts de conversion actifs sont provisionnés. Les pertes et gains de change réalisés sont enregistrés au compte de résultat, en exploitation pour les créances et dettes d'exploitation et en financier pour les autres postes.

Des instruments de couverture de change sont négociés afin de couvrir les transactions commerciales réalisées ou les opérations futures ayant un caractère hautement probable. Les gains et pertes de change réalisés générés par ces instruments sont comptabilisés en résultat d'exploitation.

Des instruments de couverture de change sont négociés afin de couvrir des avances en compte courant reçues et versées en devises. Les variations de valeur de l'instrument sont comptabilisées au bilan. Les gains et pertes de change réalisés générés par ces instruments sont comptabilisés en résultat financier.

Le report / déport des instruments financiers sont comptabilisés en résultat financier et étalés sur la durée de couverture et la variation de l'instrument financier est constatée au bilan.

S'agissant des opérations d'exploitation prévisionnelles de l'exercice à venir, elles font, pour partie, d'ores et déjà l'objet de couvertures dont le résultat n'aura d'incidence que sur l'exercice au cours duquel seront comptabilisées les opérations qu'elles couvrent.

Ces instruments n'impactent donc pas le bilan mais font l'objet d'une information annexe (cf. Note 22 – *Gestion des risques*).

## **2.7 Comptabilisation des opérations de couverture du risque de taux**

Les instruments de couverture du risque de fluctuation des taux d'intérêt permettent une répartition taux fixe / taux variable de la dette de la Société. Lorsque l'instrument peut être qualifié de couverture, les gains ou pertes associés sont reconnus en résultat financier et la prime est comptabilisée en résultat financier au prorata temporis sur la durée de la couverture.

Les instruments non qualifiés de couverture sont traités en position ouverte isolée, valorisés à leur prix de marché. Les variations de valeur de l'instrument sont comptabilisées au bilan, les gains latents ne sont pas comptabilisés et les pertes latentes font l'objet d'une provision pour risque, enregistrée en résultat financier et les gains et pertes réalisées sont enregistrés en résultat. Les primes payées sur ces instruments sont intégralement passées en résultat financier de la période.

## **2.8 Intégration fiscale**

La Société a opté pour le régime fiscal d'intégration dont la société tête de groupe est Eutelsat Communications S.A. La convention d'intégration fiscale prévoit que les filiales supportent une charge d'impôt sur les sociétés et de contribution sociale égale au montant qu'elles auraient supporté en l'absence du régime de groupe, étant entendu que les charges supplémentaires ou économies d'impôt résultant du régime de groupe restent intégralement à la charge ou au bénéfice de la société tête de groupe.

## **2.9 Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des amortissements cumulés et des éventuelles dépréciations.

Elles sont composées :

- de logiciels et de licences amortis sur leur durée de vie économique n'excédant pas dix ans ;
- de droits de fréquence amortis sur leur durée d'utilisation ;
- de fonds commerciaux non amortis qui font l'objet de test de dépréciation.

## **2.10 Satellites et autres immobilisations corporelles**

Les satellites et autres immobilisations corporelles sont évalués à leur coût d'acquisition, après déduction des amortissements cumulés et des éventuelles dépréciations.

Les coûts d'emprunts relatifs au financement d'immobilisations corporelles sont capitalisés pour la part encourue au cours de la période de construction. En l'absence d'emprunt spécifiquement adossé à l'immobilisation en cours de construction, les intérêts capitalisés sont calculés à partir d'un taux de capitalisation, égal à la moyenne pondérée des coûts d'emprunts de la Société sur la période après prise en compte de sa structure de financement. Les intérêts capitalisés ainsi que les autres coûts capitalisés sont présentés sur la ligne « Production immobilisée » du compte de résultat.

Le coût des satellites comprend toutes les dépenses encourues pour la mise en service des satellites, et notamment les coûts de construction, de lancement, d'assurance au lancement, les intérêts capitalisés, les primes d'intéressement, et autres coûts directement attribuables à la supervision du programme (études, frais de personnel et prestations de conseil).

Les équipements au sol comprennent les équipements de surveillance et de contrôle implantés sur divers sites, ainsi que les équipements du siège social, y compris les installations techniques, le mobilier de bureau et le matériel informatique.

Les immobilisations en cours de construction comprennent principalement les jalons de paiement, représentatifs de l'avancement de la construction des satellites en cours, ainsi que les avances versées au titre des lanceurs et des assurances au lancement.

Les amortissements sont calculés linéairement sur la durée résiduelle de vie économique de chaque immobilisation ou groupe d'immobilisations, à compter de la mise en service opérationnelle. Les durées de vie économique des principales catégories d'immobilisations sont les suivantes :

	Années
Satellites	12 – 22
Équipements de surveillance du trafic	5 - 10
Equipements informatiques	2 - 5
Aménagements et agencements des constructions	3 - 10

La Société revoit chaque année les durées de vie économique résiduelles de ses satellites en orbite, en se fondant à la fois sur leur utilisation prévue et sur l'évaluation technique de leur durée de vie. En cas de réduction ou d'allongement de la durée économique, le plan d'amortissement est revu de façon prospective.

Les valeurs comptables des actifs peuvent faire l'objet de tests de dépréciation lorsque des événements ou des circonstances surviennent, indiquant qu'un risque de perte de valeur pourrait exister. Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur comptable des satellites est inférieure à sa valeur recouvrable estimée sur la base des flux de trésorerie futurs.

### **2.11 Immobilisations financières**

Les titres de participation sont inscrits au bilan à leur valeur d'acquisition, frais d'acquisition inclus. Ils font l'objet d'une dépréciation lorsque la valeur nette comptable est supérieure à la valeur d'utilité, appréciée sur la base de différents critères tels que la valeur de marché, les perspectives de développement et de rentabilité (notamment via une valorisation sous forme de flux de trésorerie actualisés) et les capitaux propres.

Les prêts et créances sont comptabilisés à leur valeur nominale. Ils font l'objet d'une dépréciation lorsque que cette valeur est supérieure à leur valeur liquidative.

### **2.12 Stocks**

Les stocks sont évalués au prix moyen pondéré. Le coût comprend principalement les coûts d'achat et les autres coûts d'approvisionnement. Les stocks obsolètes et à rotation lente font l'objet de provisions pour dépréciation, en fonction de leur valeur nette de réalisation probable évaluée sur la base de données historiques et prévisionnelles.

### **2.13 Créances clients**

Les créances clients sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constatée afin de couvrir les risques de pertes attendues. Cette dépréciation est établie sur la base d'une approche statistique des pertes attendues sur nos marchés et nos régions et complétée, le cas échéant, par une dépréciation spécifique en cas de manquement à des paiements contractuels ou de difficultés financières significatives d'un client.

#### **2.14 Disponibilités et valeurs mobilières de placement**

Les disponibilités comprennent essentiellement les comptes de caisse, les soldes bancaires disponibles, les valeurs mobilières de placement, les dépôts à court terme ou certificats de dépôt à échéance de moins de trois mois à l'origine ainsi que les variations sur instruments financiers.

#### **2.15 Capitaux propres**

Les frais externes directement liés aux augmentations et réductions de capital sont imputés sur la prime d'émission et d'apport, nets d'impôt lorsqu'une économie d'impôt est générée.

#### **2.16 Provisions pour risques et charges**

Une provision est un élément du patrimoine ayant une valeur économique négative pour la société, c'est-à-dire une obligation de l'entreprise à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci et dont l'échéance ou le montant n'est pas fixé de façon précise. Le montant comptabilisé en provision représente la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture.

Dans le cadre de ses activités, la Société est impliquée dans des actions judiciaires et des litiges commerciaux. Elle exerce son jugement au cas par cas dans l'évaluation des risques encourus et constitue une provision dès lors qu'elle s'attend à une sortie probable de ressources. Dans les cas jugés sans fondement ou trop peu étayés, aucune provision n'a été comptabilisée.

Les indemnités de départ en retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi (cf. Note 23 – *Retraites et autres avantages*) sont provisionnés au passif sur la base d'une évaluation actuarielle des obligations envers les salariés à la date de clôture selon la méthode dite des « unités de crédit projetées ». Les écarts actuariels sont comptabilisés en résultat d'exploitation. Les formules de calcul sont basées sur l'âge, l'ancienneté, le taux de rotation du personnel, le taux de progression des salaires et un taux d'actualisation.

#### **2.17 Identité de la société mère consolidante**

Depuis le 4 avril 2005, Eutelsat S.A. est détenue à plus de 50% par la société Eutelsat Communications qui consolide, au niveau du Groupe Eutelsat Communications ("le Groupe"), par intégration globale les comptes d'Eutelsat S.A. et de ses filiales. La société Eutelsat Communications, dont le siège social est situé 32 boulevard Gallieni 92130 Issy-les Moulineaux, est immatriculée au RCS sous le numéro 481 043 040. Les comptes consolidés du Groupe Eutelsat Communications sont consultables sur le site internet du groupe.

### NOTE 3 : PRODUITS D'EXPLOITATION

#### 3.1 Chiffre d'affaires

Eutelsat n'opère que dans un seul secteur d'activité. Le chiffre d'affaires de la Société par zone géographique, déterminé à partir des adresses de facturation, pour les périodes closes aux 30 juin 2023 et 2024, s'analyse comme suit :

<i>(En millions d'euros et en pourcentage)</i>	30 juin 2023		30 juin 2024	
Région	FY23	%	FY24	%
France	65	6.74	83	8.31
Italie	121	12.50	122	12.26
Royaume-Uni	59	6.08	56	5.58
Europe (Autres)	311	32.03	301	30.24
Amériques	117	12.04	157	15.80
Moyen-Orient	212	21.84	174	17.46
Afrique	84	8.63	89	8.98
Asie	16	1.70	17	1.67
Autres	(15)	(1.56)	(3)	(0.30)
<b>Total</b>	<b>971</b>	<b>100.00</b>	<b>994</b>	<b>100.00</b>

Le poste « Autres » inclut des gains et pertes réalisés sur les instruments de couverture dédiés échus sur l'exercice, soit une perte de € 15 millions au 30 juin 2023 et de € 3 millions au 30 juin 2024.

#### 3.2 Transferts de charge

Les transferts de charges s'élèvent à 28 millions et sont composés principalement d'intérêts capitalisés et de refacturations à Eutelsat Communications et aux filiales, ainsi que de charges à étaler liées au refinancement.

### NOTE 4 : PERSONNEL

Le nombre moyen d'employés s'établit à 602 pour l'exercice clos au 30 juin 2024 et à 622 pour l'exercice clos au 30 juin 2023.

La répartition du nombre moyen d'employés s'établit comme suit :

	30 juin 2023	30 juin 2024
Fonctions opérationnelles	276	276
Fonctions commerciales et administratives	346	326
<b>TOTAL</b>	<b>622</b>	<b>602</b>

Les salariés de la Société bénéficient d'un Plan d'Epargne d'Entreprise (PEE) alimenté par versements volontaires des salariés, d'un dispositif de Compte Epargne Temps (CET) et d'un accord d'intéressement conclu pour une durée d'un an assis sur des objectifs révisables annuellement.

## NOTE 5 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

Les dotations aux amortissements et provisions d'exploitation se détaillent de la façon suivante :

<i>( En millions d'euros )</i>	30 juin 2023	30 juin 2024
Amortissements des immobilisations	247	282
Dépréciations de l'actif circulant	11	16
Amortissements des charges à répartir	2	3
Provisions pour risques et charges	8	7
<b>Total</b>	<b>269</b>	<b>307</b>

## NOTE 6 : RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier s'analyse comme suit :

<i>( En millions d'euros )</i>	30 juin 2023	30 juin 2024
Charges d'intérêts	(74)	(100)
Produits d'intérêts	4	33
Produits de participation	55	315
Reprises (provisions) nettes sur titres de participation	(74)	(275)
Pertes de change réalisées	(11)	(10)
Gains de change réalisés	(1)	9
Autres	18	20
<b>Résultat financier</b>	<b>(83)</b>	<b>(7)</b>

Les produits de participation incluent les dividendes reçus des filiales. Au 30 juin 2024, ils proviennent pour € 278,3 millions de Satmex BV, pour € 26,4 millions d'Eutelsat Asia, pour € 6,4 millions d'Eutelsat Madeira et pour € 3,4 millions de Satmex. Au 30 juin 2023, ils provenaient pour € 34,6 millions de Satmex BV, pour € 7,6 millions d'Eutelsat Asia, pour € 7,5 millions d'Eutelsat Madeira, pour € 3 millions de Satmex et pour € 2,2 millions de Skylogic S.p.a.,

Au 30 juin 2024, les dotations nettes sur titres de participation sont constituées notamment de dotations de provisions sur les titres de Oneweb pour € 280 millions, d'Eutelsat do Brasil parçipações pour € 5.5 millions, de Skylogic Italia € 2.2 millions et d'une reprise sur les titres Eutelsat International (Ivmaco) pour € 13 millions.

La charge d'intérêts au 30 juin 2024 comprend € 13,4 millions de charges relatives à l'étalement du résultat de couverture de taux sur emprunt, dont € 4,7 millions liés au remboursement partiel anticipé de l'emprunt à échéance octobre 2025 intervenu sur l'exercice 2023-24 pour un montant de € 623,4 millions. La charge d'intérêts au 30 juin 2023 comprenait € 9,5 millions de charges liées à l'étalement du résultat de couverture de taux sur emprunt.

Le taux d'intérêt retenu pour la détermination des charges d'intérêts capitalisables est de 2,99 % pour l'exercice clos au 30 juin 2023 et 3,44% pour l'exercice clos au 30 juin 2024. Les intérêts capitalisés présentés sur la ligne « transfert de charges » du compte de résultat se montent respectivement à € 18 millions et € 5 millions aux 30 juin 2023 et 2024.

**NOTE 7 : RESULTAT EXCEPTIONNEL**

<i>( En millions d'euros )</i>	30 juin 2023	30 juin 2024
Reprises des amortissements dérogatoires	65	45
Reprises des dépréciations exceptionnelles	1	7
Reprises provisions pour risques et charges	32	9
Produits de cession d'éléments d'actif	4	11
Autres (1)	41	0
<b>Total des produits exceptionnels</b>	<b>143</b>	<b>73</b>
Valeur nette comptable des immobilisations sorties	46	14
Amortissements dérogatoires	138	101
Amortissements exceptionnels		4
Dépréciations exceptionnelles	63	
Provision pour risques et charges	4	25
Autres (2)	89	6
<b>Total des charges exceptionnelles</b>	<b>339</b>	<b>151</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>(196)</b>	<b>(78)</b>

(1) reprises de provisions sur titres et sur créances douteuses

(2) principalement dépréciations sur créances douteuses et abandons de créances

Le résultat exceptionnel du 30 juin 2024 comprend notamment :

- une charge nette de € 56 millions d'amortissements dérogatoires,
- une provision pour amortissement dérogatoire de €33 millions sur le satellite Konnect et €22 millions sur le satellite E10B
- une provision pour risque nette de € 20 millions relatifs à l'appel en garantie du fonds de pension.

Le résultat exceptionnel du 30 juin 2023 comprend notamment une charge nette de € 73 millions d'amortissements dérogatoires, une provision pour dépréciation de € 54 millions sur le satellite Konnect, un résultat de cession des titres Bigblu Operations Ltd de € 16 millions, une charge de € 33 millions d'abandon de créances vis-à-vis des sociétés incluses dans le périmètre de Bigblu Operations Ltd et une provision pour dépréciation des actifs en lien avec des partenaires russes notamment ILS à hauteur de € 42 millions, un produit de € 15 millions au titre des provisions pour risques liés au règlement des contrôles fiscaux portant sur les années fiscales 2014-15 à 2019-20.

## **NOTE 8 : IMPOTS SUR LES BENEFICES**

La charge fiscale portée dans les comptes est identique à celle qui ressortirait en l'absence d'intégration fiscale.  
Au 30 juin 2024 la société dégage une perte fiscale de € 73,4 millions reportable sur les résultats fiscaux futurs.

Au 30 juin 2023, la société dégage une perte fiscale de € 48,8 millions reportable sur les résultats fiscaux futurs.  
La charge d'impôt comptabilisée sur l'exercice 2022-23 correspond aux conséquences des contrôles fiscaux des exercices 2015-16 à 2019-20 pour un montant de € 26 millions et n'est donc pas liée au résultat de l'exercice.

Au 30 juin 2024, l'impôt sur les sociétés se décompose entre le résultat courant et le résultat exceptionnel comme suit :

<i>(En millions d'euros)</i>	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net
Courant	302	0	302
Exceptionnel	(78)	0	(78)
Autres <i>(contrôles fiscaux)</i>			
<b>Total</b>	<b>224</b>	<b>0</b>	<b>224</b>

L'impôt de la société est calculé sur la base d'un taux d'impôt sur les sociétés estimé à 25,83 % conformément aux dispositions de droit commun.

Le tableau suivant présente l'accroissement et allègements de la dette future d'impôt dans les comptes d'Eutelsat SA.

<i>(En millions d'euros)</i>	30 juin 2023	30 juin 2024
<b>Allègements de la dette future d'impôt :</b>		
Dépréciations d'éléments d'actif	24	28
Provisions non déductibles	13	19
<b>Total</b>	<b>37</b>	<b>46</b>
<b>Accroissement de la dette future d'impôt :</b>		
Intérêts capitalisés et intérêts de retard	5	6
<b>Total</b>	<b>32</b>	<b>40</b>

Les chiffres ont été calculés en tenant compte de la contribution sociale de 3,3% majorant l'impôt sur les sociétés.

## NOTE 9 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les immobilisations corporelles et incorporelles s'analysent comme suit :

( En millions d'euros )	30 juin 2023	30 juin 2024
Satellites	5 198	5 248
Satellites en cours de construction	245	61
Autres immobilisations corporelles et incorporelles	647	667
<b>Total des valeurs brutes</b>	<b>6 090</b>	<b>5 977</b>
Amortissements cumulés et provisions des satellites	(2 675)	(2 713)
Amortissements cumulés et provisions des autres immobilisations corporelles et incorporelles	(498)	(531)
<b>Total des valeurs nettes</b>	<b>2 917</b>	<b>2 733</b>

Les variations des valeurs nettes comptables entre l'ouverture et la clôture sont les suivantes :

( En millions d'euros )	Satellites	Satellites en cours de construction	Equipements au sol et autres immobilisations corporelles et incorporelles	Total
<b>Valeurs nettes au 1<sup>er</sup> juillet 2023</b>	<b>2 529</b>	<b>238</b>	<b>149</b>	<b>2 917</b>
Acquisitions	46	19	47	111
Transferts	210	(201)	(9)	0
Sorties en valeur nette	-	(1)	(15)	(17)
Dotations aux amortissements et aux provisions	(243)	-	(35)	(278)
<b>Valeur nettes 30 juin 2024</b>	<b>2 542</b>	<b>55</b>	<b>136</b>	<b>2 733</b>

Au 30 juin 2024, le poste « Immobilisations en cours » est principalement composé des satellites Eutelsat 113WX, ELO et de lanceurs.

La valeur nette des « satellites » et des « satellites en cours de construction » inclut respectivement la dépréciation du satellite Konnect pour € 49 millions, et la dépréciation des préparations de lanceurs à hauteur de € 7 millions comptabilisées sur l'exercice au 30 juin 2024.

## **NOTE 10 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES**

Les immobilisations financières sont composées des titres de participation, des autres titres immobilisés, des prêts et des dépôts et cautionnements. Elles s'analysent comme suit :

<i>(En millions d'euros)</i>	30 juin 2023	Acquisition/ souscription	Cession/ réduction	30 juin 2024
Titres de participation	1 659	3	23	1 638
Créances rattachées à des participations	2		2	
Autres titres immobilisés	12	0		13
Autres immobilisations financières	6	1	1	6
<b>Total des valeurs brutes</b>	<b>1 680</b>	<b>4</b>	<b>26</b>	<b>1 657</b>
Provision pour dépréciation	(207)	(291)	(13)	(485)
<b>Total des valeurs nettes</b>	<b>1 473</b>	<b>(288)</b>	<b>13</b>	<b>1 172</b>

Les principales opérations intervenues au cours de l'exercice clos au 30 juin 2024 sont les suivantes :

- Le 27 juillet 2023, la Société a souscrit à l'augmentation de sa filiale Eutelsat Greece via un apport de capital en numéraire de € 2,4 millions.
- En septembre 2023, la société Satmex Mexicanos SMVS a procédé à une réduction de capital pour un montant de € 23,2 millions.
- En Juin 2024, les méthodes de valorisation des titres, ont conduit à la dépréciation de la participation OneWeb pour € 280 millions et à la reprise de la dépréciation des titres Eutelsat International ( Ivmaco) pour € 13 millions.

## **NOTE 11 : CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES**

Les créances clients se présentent comme suit :

<i>(En millions d'euros)</i>	30 juin 2023	30 juin 2024
Créances non échues	120	88
Créances échues à moins de 90 jours	19	30
Créances échues à plus de 90 jours	136	120
Dépréciations	(96)	(109)
<b>Total</b>	<b>178</b>	<b>129</b>

Les produits à recevoir se décomposent comme suit :

<i>(En millions d'euros)</i>	30 juin 2023	30 juin 2024
Clients et comptes rattachés : Factures à établir	80	91
Autres créances	41	36
<b>Total</b>	<b>121</b>	<b>127</b>

Les dépréciations des créances clients et comptes rattachés se présentent comme suit :

<i>(En millions d'euros)</i>	30 juin 2023	Augmentations	Diminutions	30 juin 2024
Dépréciations	(96)	(17.9)	5	(109)
<b>TOTAL</b>	<b>(96)</b>	<b>(17.9)</b>	<b>5</b>	<b>(109)</b>

#### **NOTE 12 : AUTRES CREANCES**

Le poste « Autres créances », hors avances et acomptes versés sur commandes, s'analyse comme suit :

<i>(En millions d'euros)</i>	30 juin 2023	30 juin 2024
TVA déductible	13	13
Comptes courants	190	523
Créance sur programme satellite		
Autres débiteurs	103	11
<b>Total</b>	<b>306</b>	<b>547</b>

Au 30 juin 2024, les autres créances incluent principalement les comptes courants, dont € 290 millions pour OneWeb, suite au reclassement de l'avance de capacité de 100 millions de dollars contractés en FY2023 et € 141 millions pour Eutelsat Communications.

#### **NOTE 13 : DISPONIBILITES, INSTRUMENTS FINANCIERS ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT**

Les disponibilités et valeurs mobilières de placement s'analysent comme suit :

<i>(En millions d'euros)</i>	30 juin 2023	30 juin 2024
Disponibilités	326	333
Valeurs mobilières de placement	0	420
Certificats de dépôt	12	
<b>Total</b>	<b>339</b>	<b>753</b>

Au 30 Juin 2024, la société a réalisé des souscriptions de SICAV pour un montant total de 420 millions d'euros. Cette opération représente une augmentation notable par rapport à l'exercice précédent.

#### **NOTE 14 : COMPTES DE REGULARISATION – ACTIF**

Le poste « Comptes de régularisation – actif » s’analyse comme suit :

<i>(En millions d’euros)</i>	30 juin 2023	30 juin 2024
Charges constatées d’avance	136	158
Charges à répartir sur plusieurs exercices	6	19
Primes d’émission des emprunts obligataires	4	2
Ecarts d’évaluation des instruments financiers	167	144
Ecarts de conversion actifs	9	6
<b>Total</b>	<b>321</b>	<b>329</b>

Eutelsat a conclu quatre contrats d’achat de capacité sur des satellites appartenant à des tiers, pour la durée de vie des satellites. Les montants prépayés par Eutelsat sont inscrits en charges constatées d’avance dans les comptes annuels à hauteur de € 127 millions au 30 juin 2023 et de € 112 millions au 30 juin 2024.

Les primes d’émission et les coûts (commissions et frais d’emprunts) liés aux emprunts obligataires et aux dettes structurées (cf. Note 17 – Dettes financières) sont étalés sur la durée des emprunts. Au 30 juin 2023 et 2024, les soldes respectifs restant à étaler se montent à € 10 millions et € 21 millions.

En septembre 2023, les instruments de couverture de change, souscrit en juillet et août 2022, destiné à couvrir la valeur d’utilité en dollars des titres Satmex et Eutelsat Asia est arrivé à échéance. Le gain de change constaté au dénouement de l’instrument d’un montant de € 8,5 millions est conservé au bilan, selon le principe de symétrie, jusqu’à la date de cession de l’élément couvert. (cf. Note 22.1 – Risques de change). La perte de change liée à l’inefficacité d’un montant de € 1 million est constatée dans le résultat financier de l’exercice.

Les soultes versées au dénouement des instruments financiers de couverture de taux sont étalées sur la durée des emprunts couverts. Au 30 juin 2023 et 2024, les soultes restantes s’élèvent respectivement à € 167 millions et € 144 millions. (cf. Note 22- Gestion des risques).

Les montants à plus d’un an relatif au poste « comptes de régularisation actif » s’élèvent à € 269,4 millions au 30 juin 2023 et à € 265,8 millions au 30 juin 2024.

## **NOTE 15 : CAPITAUX PROPRES**

### **15.1 Variation des capitaux propres**

Au 30 juin 2024, le capital social est composé de 1 013 162 112 actions ordinaires d’une valeur nominale de € 0,65 par action. La réserve légale se monte à € 66 millions, soit 10% du capital social.

Le 17 octobre 2023, les actionnaires réunis en Assemblée Générale Mixte, statuant sur les comptes annuels de l’exercice clos le 30 juin 2023 et constatant un profit de € 83 millions ont décidé d’affecter ledit profit sur le compte « Report à nouveau ».

**EUTELSAT S.A.**  
**NOTES ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS**

(En millions d'euros)	30/06/2023	Mouvements sur capital		Affectation du résultat	Distribution	Autres mouvements	30/06/2024	
		augmentation	diminution					
Capital social	659	-	-	-	-	-	659	
Prime d'apport	8	-	-	-	-	-	8	
Réserve légale	66	-	-	-	-	-	66	
Report à nouveau créditeur	897	-	-	83	-	-	979	
Résultat 30 juin 2023	83	-	-	(83)	-	-	0	
Provisions réglementées <sup>(1)</sup>	599	-	-	-	-	55.71	655	
<b>TOTAL</b>	<b>2 311</b>	<b>-</b>	<b>-</b>		<b>0</b>	<b>56</b>	<b>2 367</b>	
							Capitaux propres avant résultat	2 367
							Résultat de l'exercice	224
							<b>Total Capitaux propres</b>	<b>2 591</b>

(1) Les provisions réglementées comprennent principalement les amortissements dérogatoires pratiqués sur les satellites

## 15.2 Plan d'attribution d'actions

La Société a octroyé des actions fictives en novembre 2020, novembre 2021, novembre 2022 et novembre 2023. L'attribution de ces actions fictives est soumise à une condition de présence et à l'atteinte de conditions de performance.

Le plan d'attribution d'actions fictives, attribué en novembre 2020, est arrivé à échéance en juin 2023. La société a octroyé au titre de ce plan € 0,3 millions (hors charges sociales).

Au 30 juin 2024, la société constate une reprise de provision (hors charges sociales) de € 0,1 millions au titre des trois plans dont les caractéristiques sont présentées ci-après (€ 0,3 millions au 30 juin 2023) :

Caractéristiques des plans	Plan novembre 2021	Plan novembre 2022	Plan novembre 2023
De Période d'acquisition	Juillet 2021 - juin-24	Juillet 2022 - juin-25	Juillet 2023 - juin-26
Nombre maximal d'actions attribuables aux salariés à l'octroi	149 874	166 515	434 765
Nombre de bénéficiaires	12	16	24
<b>Nombre d'actions et conditions de performance des plans d'actions fictives</b>			
Nombre d'actions en circulation	36 719	66 701	221 950
Objectifs de performance	Chiffres d'affaires des nouvelles activités	Chiffres d'affaires des nouvelles activités	Chiffres d'affaires des nouvelles activités
	Cash flow libre discrétionnaire	Cash flow libre discrétionnaire	Cash flow libre discrétionnaire
	RSE	RSE	RSE
<b>Charge de l'exercice</b>			
<b>(Charge) / Produit de l'exercice (en millions d'euros)</b>	0.1 M€	0.1 M€	(0.3) M€

## NOTE 16 : PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

La variation des provisions pour risques et charges s'analyse comme ci-après :

(En millions d'euros)	30 juin 2023	Dotations	Reprises <sup>(1)</sup>	30 juin 2024
Provision pour retraites	9	1	1	10
Garantie donnée à un fonds de pension	29	24	5	49
Provision pour perte de change latente	9	6	9	6
Autres provisions pour risques et charges (1)	29	2	5	26
<b>Total</b>	<b>76</b>	<b>34</b>	<b>19</b>	<b>91</b>

(1)

*Dont résultat d'exploitation :*

- **Dont € 1,5 million de dotation et reprise de la provision pour litige.**

*Dont résultat financier :*

*Dont résultat exceptionnel :*

- **Reprises de provisions non consommées d'un montant de € 4.4 millions**

## NOTE 17 : DETTES FINANCIERES

L'endettement s'analyse comme suit :

(En millions d'euros)	30 juin 2023	30 juin 2024
Emprunt obligataire à échéance 2 octobre 2025	800	177
Emprunt obligataire à échéance 13 juillet 2027	600	600
Emprunt obligataire à échéance 13 octobre 2028	600	600
Emprunt obligataire à échéance 8 avril 2029	600	600
Emprunt in fine à échéance 8 décembre 2028	200	200
<b>Sous-Total</b>	<b>2200</b>	<b>2176.6</b>
Dettes structurées	318	284
Intérêts courus	45	50
Soldes créditeurs	0	0
<b>Sous-Total</b>	<b>363</b>	<b>334</b>
<b>Total</b>	<b>2 563</b>	<b>2 510</b>

Au cours de l'exercice 2023-24, le 8 Avril 2024, la société a procédé au remboursement anticipé et partiel avec un prix inférieur au pair de l'emprunt obligataire à échéance du 2 octobre 2025 pour un montant de € 623 millions et émis un nouvel emprunt obligataire d'un montant de € 600 millions à échéance avril 2029. A l'émission, cet emprunt obligataire était noté Ba3 (Moody's) / B+ (S&P) / BB+ (Fitch).

Par ailleurs, à la date de l'émission du nouvelle émission obligataire, Eutelsat SA

- a procédé à l'annulation par anticipation de deux lignes de crédit confirmées et syndiquées, non utilisées, pour respectivement € 450 millions et € 200 millions venant à échéance en septembre 2025
- a conclu avec un groupe de banques de premier plan la mise en place d'une nouvelle ligne de crédit confirmée et syndiqué d'un montant de € 450 millions avec une échéance au 8 avril 2027. L'emprunteur a la faculté d'adresser aux prêteurs deux demandes d'extension d'une année chacune ; il appartient aux prêteurs d'accorder ou non ces extensions. Au 30 juin 2024, cette ligne n'était pas utilisée.

Les emprunts obligataires sont libellés en euros et à taux fixes. Le crédit *revolving* sont libellés en euros et à taux variable et les dettes structurées en euros et à taux fixe

Les conditions et échéances des emprunts obligataires et in fine se résument comme suit :

- Un emprunt obligataire de € 177 millions sur 7 ans à échéance du 2 octobre 2025 portant un coupon annuel de 2% émis à 99,40% et remboursable in fine à 100% du montant principal.
- Un emprunt obligataire de € 600 millions sur 8 ans à échéance du 13 juillet 2027 portant un coupon annuel de 2.250% émis à 99.822% et remboursable in fine à 100% du montant principal.
- Un emprunt obligataire de € 600 millions sur 8 ans à échéance du 13 octobre 2028 portant un coupon annuel de 1.50% émis à 99.619% et remboursable in fine à 100% du montant principal.
- Un emprunt obligataire de € 600 millions sur 5 ans à échéance du 8 avril 2029 portant un coupon annuel de 9.75% émis à 100% et remboursable in fine à 100% du montant principal
- Un emprunt in fine de € 200 millions sur 8 ans à échéance du 8 décembre 2028 portant un coupon annuel de 0.488%.

Les dettes structurées, l'emprunt in fine contracté auprès de la Banque Européenne d'Investissement et le nouveau contrat de crédit revolving de € 450 millions mentionné ci-dessus, sont assortis d'un covenant financier, devant être testé au 31 décembre et au 30 juin de chaque année, qui prévoit un rapport inférieur ou égal à 4,0 pour 1 entre d'une part l'endettement net consolidé d'Eutelsat SA et d'autre part l'EBITDA consolidé d'Eutelsat SA. Au 30 juin 2024, la Société respecte ce covenant.

Les obligations sont assorties d'un covenant qui prévoit pour chaque prêteur la possibilité de demander le remboursement anticipé de l'intégralité des sommes dues en cas d'un changement de contrôle d'Eutelsat S.A ou d'Eutelsat Communications accompagné d'une dégradation de la notation d'Eutelsat SA.

L'obligation de € 600 millions émise le 8 avril 2024 sous le régime de la loi de l'Etat de New York (Etats-Unis d'Amérique) et comporte un certain nombre de contraintes (« incurrence covenants ») parmi lesquelles la limitation des financements qui peuvent être accordés par Eutelsat SA à Eutelsat Communications SA d'une part et à OneWeb Holding Limited et ses filiales d'autre part :

- Dès lors que le dernier ratio de levier consolidé d'Eutelsat SA connu, pro forma des financements agrégés consentis à Eutelsat Communications SA et à OneWeb Holding Limited et ses filiales, demeure inférieur à 2,75 fois, le montant agrégé desdits financements n'est pas limité, sous réserve de l'absence de défaut ou de cas de défaut.
- Dès lors que le dernier ratio de levier consolidé d'Eutelsat SA connu, pro forma des financements agrégés consentis à Eutelsat Communications SA et à OneWeb Holding Limited et ses filiales, est supérieur à 2,75 fois mais demeure inférieur à 3,25 fois, le montant cumulé sur la durée de vie de l'obligation desdits financements consenti à l'intérieur de cette fourchette ne doit pas excéder € 1,4 milliard sous réserve de l'absence de défaut ou de cas de défaut.

Les emprunts bancaires ne comportent ni garantie ni nantissement d'actifs au profit des prêteurs mais comportent des clauses restrictives (sous réserve d'exceptions usuelles prévues dans ce type de contrat de prêt) limitant la capacité d'Eutelsat et de ses filiales à consentir des sûretés, contracter des dettes supplémentaires, consentir des prêts et réaliser des investissements, s'engager dans des fusions, des acquisitions, des ventes d'actifs et des opérations de crédit-bail (à l'exception de celles réalisées à l'intérieur du groupe et expressément prévues dans le contrat de prêt) et à modifier la nature de l'activité de la Société et de ses filiales.

Le contrat de crédit revolving comporte un engagement de conserver des polices d'assurance '*Lancement plus un an*' pour tout satellite localisé à 13°Est et, pour tout satellite localisé à une autre position orbitale, l'engagement de ne pas avoir plus d'un seul satellite qui ne soit pas couvert par une police d'assurance lancement.

L'échéancier des dettes auprès des banques, établissements de crédit et prêteurs obligataires, au 30 juin 2024 (hors emprunts et dettes financières divers) s'établit comme suit :

<i>(En millions d'euros)</i>	30 juin 2024
Inférieur à 1 an	153
De 1 an à 5 ans	2 358
Supérieur à 5 ans	0
<b>Total</b>	<b>2 510</b>

#### **NOTE 18 : DETTES FISCALES ET SOCIALES**

Les dettes fiscales et sociales s'analysent comme suit :

<i>(En millions d'euros)</i>	30 juin 2023	30 juin 2024
TVA collectée	11	7
Charges sociales à payer	34	32
Autres dettes fiscales et sociales	5	5
<b>Total</b>	<b>49</b>	<b>44</b>

#### **NOTE 19 : DETTES SUR IMMOBILISATIONS**

Les dettes sur immobilisations sont composées principalement des dettes relatives à l'acquisition des satellites et lanceurs. Au 30 juin 2024, les dettes sur immobilisations à plus d'un an s'élèvent à € 0 million.

#### **NOTE 20 : AUTRES DETTES**

Le poste « Autres dettes » s'analyse comme suit :

<i>( En millions d'euros)</i>	30 juin 2023	30 juin 2024
Comptes courants Groupe	83	122
Autres dettes	33	26
<b>Total</b>	<b>116</b>	<b>148</b>

Au 30 juin 2024, les autres dettes à plus d'un an s'élèvent à € 0 million. Au 30 juin 2023, les autres dettes à plus d'un an s'élèvent à € 0 million.

Les charges à payer se décomposent comme suit :

<i>(En millions d'euros)</i>	30 juin 2023	30 juin 2024
Factures fournisseurs non parvenues	79	120
Dettes fiscales et sociales	34	33
Intérêts courus non échus	45	50
Autres	27	19
<b>Total</b>	<b>186</b>	<b>222</b>

Au 30 juin 2024, les charges à payer à plus d'un an s'élèvent à € 26 millions et correspond à l'achat de capacité ; Au 30 juin 2023, les charges à payer à plus d'un an s'élèvent à € 1 million et concernaient les dettes relatives aux immobilisations en cours.

## NOTE 21 : COMPTES DE REGULARISATION – PASSIF

Le poste « Comptes de régularisation – passif » s'analyse comme suit :

<i>( En millions d'euros)</i>	30 juin 2023	30 juin 2024
Produits constatés d'avance	231	279
Écarts de conversion passifs	7	8
<b>Total</b>	<b>238</b>	<b>287</b>

Les produits constatés d'avance comprennent essentiellement la fourniture de services de télécommunications et de coordinations de fréquences facturés d'avance aux clients.

## NOTE 22 : GESTION DES RISQUES

La Société est exposée aux risques de marché, notamment en ce qui concerne le risque de change et de taux d'intérêt.

Pour y faire face, la Société a recours à un certain nombre d'instruments financiers dérivés. Elle n'effectue aucune transaction financière présentant un risque qui ne puisse être quantifié lors de sa conclusion, autrement dit elle ne saurait vendre des actifs sans les posséder ou sans savoir s'il elle les possédera à l'avenir. L'objectif est de réduire, là où cela lui semble approprié, les fluctuations du chiffre d'affaires et des flux de trésorerie résultant de variations des taux d'intérêts et des cours de change.

### 22.1 Risque de change

Par ses opérations de vente de capacité satellitaire, Eutelsat est principalement receveuse de devises, et majoritairement de dollar U.S. la Société est donc majoritairement exposée au risque de change dollar U.S./euro.

Afin de se couvrir contre les risques liés à la fluctuation des taux de change, la Société peut être amenée à utiliser des ventes à terme, des tunnels ou des ventes à termes synthétiques à barrière activant de dollars U.S. contre euros, exercées ou non en fonction du taux de change à leur date d'expiration. Elle ne peut néanmoins garantir qu'elle parviendra à couvrir systématiquement tous ses contrats libellés en dollar U.S.

Par ailleurs, afin de couvrir le risque de conversion résultant d'investissements à l'étranger, la Société peut avoir recours à la création de passifs libellés dans la devise des flux de trésorerie générés par ces actifs. Parmi les instruments de couverture utilisés, elle peut avoir recours à des produits dérivés de change (*cross currency swaps et ventes à terme*). Au cours de l'exercice clos au 30 juin 2021, elle a ainsi mis en place un swap de devises euro dollar U.S. pour un notionnel de USD 680,3 millions afin de couvrir son investissement net dans les filiales Satelites Mexicanos et Eutelsat Asia, réparti respectivement à hauteur de USD 560,3 millions, et USD 120 millions

En juillet et août 2022, la société a complété la couverture de son investissement net dans ses filiales situées au Mexique et à Singapour par des ventes à terme euro dollar U.S. à échéance septembre 2023, pour un notionnel de USD 267 millions. Le gain de change, d'un montant de € 8 millions, constaté au dénouement de l'instrument, est conservé au bilan selon le principe de symétrie, jusqu'à la date de cession de l'élément couvert.

Enfin, afin de couvrir le risque de change résultant de financements intra-groupe la Société peut être amenée à utiliser des opérations à terme ou des swaps de change. La principale parité concernée est l'euro/dollar U.S., mais peut, le cas échéant, concerner d'autres parités. Au 30 juin 2024 la Société a ainsi couvert les prêts octroyés à ses filiales (dont les filiales de OneWeb Holding Limited) et les emprunts contractés auprès d'autres filiales pour d'un montant net de USD 294,7 millions.

Les opérations de couverture non dénouées aux 30 juin 2023 et 2024, sont présentées ci-dessous (notionnel USD converti) :

<i>(En millions d'euros)</i>	30 juin 2023		30 juin 2024	
	Montant contractuel ou notionnel	Juste valeur	Montant contractuel ou notionnel	Juste valeur
Ventes à Terme, Swap & Tunnels classiques	355	13	321	(3)
Cross currency swaps	622	(32)	635	(39)

Les ventes à terme destinées à couvrir le chiffre d'affaires futur en dollars constituent des engagements hors bilan.

Les effets de la relation de couverture, au 30 juin 2024, entre les titres Satmex (couvrant les filiales situées au Mexique et dans la région MENA) et Eutelsat Asia en USD et les instruments de couverture dénoués et non dénoués sont présentés ci-dessous :

<i>(En millions d'euros)</i>	Valeur d'entrée		Valeur d'utilité			(Perte latente) / gain latent sur CCSWAP	(Perte)/ gain réalisé sur instrument de couverture	Résultat latent sur titres après prise en compte de la couverture
	En devises (USD)	Contrevaleur (EUR)	En devises (USD)	Contrevaleur (EUR)	(Perte latente) / gain latent sur titres			
Titres Satmex	734	434	621	580	147	-	(94)	34
CCSWAP et vente à terme	560	504	560	523	-	19		

(En millions d'euros)	Valeur d'entrée		Valeur d'utilité			(Perte latente) / gain latent sur CCSWAP	Perte) / gain réalisé sur instrument de couverture	Résultat latent sur titres après prise en compte de la couverture
	En devises (USD)	Contrevaleur (EUR)	En devises (USD)	(Perte)/ gain réalisé sur instrument de couverture	(Perte latente) / gain latent sur titres			
Titres Eutelsat Asia	197	147	224	210	62		(4)	54
CCSWAP et vente à terme	120	108	120	112		4		

Au 30 juin 2024, le montant des soultes versées au dénouement des couvertures de change sur la valeur d'utilité des titres de la filiale OneWeb Limited s'élève à € 24 millions (cf. - Note 14 - comptes de régularisation – actif).

## 22.2 Risque de taux

La Société gère son exposition aux variations de taux d'intérêt en conservant la majeure partie de sa dette à taux fixe (emprunts obligataires et dettes structurées) et si nécessaire par une politique de couverture ou de pré-couverture.

La société n'a pas souscrit d'instrument de couverture de taux au cours de l'exercice clos au 30 juin 2024 .

## 22.3 Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie inclut le risque lié à l'émetteur de titres, le risque d'exécution sur produits financiers dérivés ou produits monétaires ainsi que le risque de crédit sur les liquidités et les placements à terme. Eutelsat minimise son exposition au risque lié à l'émetteur et son exposition au risque d'exécution et de crédit en acquérant des produits financiers auprès de banques et d'établissements financiers de premier rang. L'exposition à ces risques est étroitement surveillée.

## 22.4 Risque de liquidité

Eutelsat gère le risque de liquidité en tenant compte de la maturité des investissements financiers, des actifs financiers et des estimations de flux de trésorerie futurs liés aux activités opérationnelles.

L'objectif de la Société est de maintenir l'équilibre entre la continuité des financements et leur flexibilité grâce à l'utilisation de découverts, d'emprunts bancaires in fine, de lignes de crédit, d'emprunts obligataires et de contrats de location de satellites.

Au 30 juin 2024, la liquidité d'Eutelsat était de € 1 282 millions composée d'une trésorerie disponible de € 832 millions et d'une capacité de tirage sur une ligne de crédit confirmée syndiquée de € 450 millions.

## NOTE 23 : RETRAITES ET AUTRES AVANTAGES

### 23.1 Régimes obligatoires et supplémentaires

Conformément aux dispositions de la loi française, Eutelsat s'affranchit de ses obligations de financement des retraites du personnel en France par le versement de cotisations, calculées sur la base des salaires, aux organismes gérant les régimes obligatoires de retraite. Les cotisations patronales versées à ce titre s'élèvent respectivement à € 6 millions et € 6,2 millions aux 30 juin 2023 et 2024.

Eutelsat a contracté pour ses salariés, à l'exception des mandataires sociaux salariés, une retraite surcomplémentaire par capitalisation, à contributions définies, qui est financée par des cotisations égales à 6% du salaire annuel brut dans la limite de huit fois le plafond de la sécurité sociale. Les cotisations patronales versées à ce titre s'élèvent respectivement à € 2 millions et € 2 millions aux 30 juin 2023 et 2024.

Il n'y a pas d'autres engagements liés à ces contributions.

### 23.2 Indemnités de départ en retraite

La loi française requiert également, le cas échéant, le versement en une seule fois d'une indemnité de départ en retraite. Cette indemnité est déterminée en fonction de l'ancienneté et du niveau de rémunération au moment du départ. Les droits sont uniquement acquis aux salariés présents dans l'entreprise à l'âge de la retraite. Ce régime n'est pas financé.

Les évaluations actuarielles effectuées ont été réalisées sur la base de taux d'actualisation de 4,05 % au 30 juin 2023 et de 3,75 % au 30 juin 2024, est déterminé par référence à des taux de marché à la date de clôture fondé sur les obligations d'entreprises de première catégorie.

L'évolution des obligations sur les deux exercices se présente comme suit :

<i>(En millions d'euros)</i>	30 juin 2023 2023	30 juin 2024 2024
<b>Valeur actualisée des obligations à l'ouverture</b>	<b>11</b>	<b>9</b>
Coût des services rendus au cours de l'exercice	1	1
Coût financier	-	-
Écarts actuariels: (gains) / pertes	(2)	-
Indemnités versées	(1)	(1)
<b>Valeur actualisée des obligations à la clôture</b>	<b>9</b>	<b>10</b>

La durée moyenne pondérée des obligations est de 9 ans.

## NOTE 24 : AUTRES ENGAGEMENTS

### 24.1 Engagements en matière de location simple

Eutelsat loue ses installations, principalement le siège social situé à Issy les Moulineaux, et certains équipements dans le cadre de contrats expirant à des dates variées. Ce contrat de location, a été souscrit le 31 juillet 2020 pour une durée de neuf ans fermes à partir du 3 août 2020.

### 24.2 Engagements d'achats

Eutelsat s'est engagée auprès de certains fournisseurs (y compris ses filiales) pour la réalisation de prestations de services et l'acquisition d'immobilisations (satellites et autres immobilisations). D'autre part, dans le cadre des contrats d'acquisition de satellite, la Société peut être amenée à bénéficier de garanties ou de pénalités liées au retard de livraison ou aux incidents de fonctionnement. L'échéancier au 30 juin 2024 des paiements futurs s'établit comme suit :

<i>(En millions d'euros)</i>	
	30 juin 2024
2025	98
2026	97
2027	99
2028	40
2029 et au-delà	155
<b>Total</b>	<b>491</b>

### 24.3 Assurance de la flotte

Le 22 janvier 2009, le satellite EUTELSAT 48D (anciennement EUTELSAT 28B) a subi une anomalie majeure. Une perte réputée totale a été reconnue par tous les assureurs et une indemnité de € 120,5 millions représentant le montant total assuré a été versée à Eutelsat en juin 2009. L'accord avec les assureurs prévoyait également que si le satellite pouvait être mis en service commercial, une partie des revenus serait reversée aux assureurs avec un plafond total de reversement de € 30 millions.

Au cours de l'exercice 2022-23, des indemnités à verser aux assureurs de € 0,6 million ont été comptabilisées en résultat exceptionnel, EUTELSAT 48D (anciennement EUTELSAT 28B) étant toujours exploité commercialement. Le 7 juillet 2023, l'exploitation du satellite s'est achevée définitivement après 14 ans d'exploitation.

### 24.4 Cautions, garanties données

La Société a donné une garantie financière au fonds de pension en charge du régime de retraite mis en place par l'Organisation Inter Gouvernementale (OIG) lors de l'apport par cette dernière de son activité opérationnelle à Eutelsat en 2001. Ce régime de retraite à prestations définies a été fermé et les droits acquis gelés préalablement à l'apport. La garantie financière octroyée par Eutelsat est évaluée et comptabilisée de manière similaire à un engagement de retraite à prestations définies bien que la Société n'ait pas repris directement les engagements souscrits auprès l'OIG au plan juridique. Cette garantie peut être exercée à certaines conditions en comblement de sous-financements futurs.

En 2017, la garantie financière a été appelée pour un montant de 35,9 millions d'euros sur la base des projections de déficit du régime et un accord a été conclu avec le fonds de pension pour neufs paiements annuels de 4,0 millions d'euros répartis entre le 30 juin 2017 et le 30 juin 2025.

En 2021, sur la base des projections actualisées du déficit du régime de retraite, un nouvel accord a été conclu avec le fonds de pension. La garantie financière a ainsi été réévaluée pour un montant de € 22 millions, reconnus en charges exceptionnelles sur l'exercice clos le 30 juin 2021, portant le montant de la garantie à € 46 millions au 30 juin 2021, payable en huit annuités entre le 30 juin 2022 et le 30 juin 2029. Ces paiements pourront évoluer en fonction des futures situations financières établies tous les trois ans.

Également, dans le cadre de contrats commerciaux ou d'accords spécifiques bilatéraux, la société a émis des garanties bancaires en faveur de tiers. Au 30 juin 2024 le montant de ces garanties bancaires représente € 171 millions d'euros.

#### 24.5 Litiges et passifs éventuels

La société Eutelsat a fait l'objet de plusieurs procédures de vérification de comptabilité des administrations fiscales portant sur la période allant du 1er juillet 2012 au 30 juin 2020.

Une première procédure vise les exercices clos aux 30 juin 2012, 2013 et 2014 pour laquelle une proposition de rehaussement a été reçue en décembre 2016. À la suite de l'exercice de recours précontentieux et aux discussions qui s'en sont suivies, les montants réclamés par l'administration fiscale ont été réduits. Un désaccord persiste sur un rehaussement qui a fait l'objet d'un recours contentieux en 2024.

Une seconde procédure vise les exercices clos aux 30 juin 2018, 2019 et 2020 pour laquelle deux propositions de rehaussement ont été reçues en décembre 2021 puis en décembre 2022. Les réponses aux observations ont été reçues fin mai 2023. Un désaccord persiste sur un dernier rehaussement pour lequel la société a initié les voies de recours administratives applicables.

#### 24.6 Garanties reçues

Les garanties bancaires et garanties de maisons-mères n'apparaissant pas au bilan s'élèvent à respectivement :

- € 13,1 millions de garanties bancaires
- € 7,6 millions de garanties maison mère

#### NOTE 25 : TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Les parties liées sont composées des actionnaires directs ou indirects qui exercent une influence notable, laquelle est présumée en cas de détention de plus de 20% ou dès lors que l'investisseur bénéficie d'une présence au Conseil d'Administration d'une filiale de la Société, des sociétés autres que les filiales dans lesquelles Eutelsat détient une participation et des « principaux dirigeants ».

La Société considère que la notion de « principaux dirigeants » regroupe dans le contexte de gouvernance d'Eutelsat les membres des organes de direction et d'administration, à savoir le Président, le Directeur Général, le Directeur Général Délégué et les autres membres du Conseil d'Administration.

Au cours de l'exercice 2024, les transactions avec les parties liées autres que les principaux dirigeants se résument comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2023	30 juin 2024
Chiffre d'affaires	3.9	0.6
Créances brutes (y compris factures à établir)	100.8	1.0
Dette	5.0	0.0

Au 30 juin 2023, le montant des créances est principalement lié au take or pay One Web.

### Rémunérations allouées aux « principaux dirigeants »

Les dirigeants de la Société sont les mêmes que ceux d'Eutelsat Communications et ne sont pas rémunérés au titre de leur mandat social dans la Société. Ils sont mis à disposition par Eutelsat Communications. A ce titre, les montants refacturés à la Société s'élèvent à € 2,3 millions.

Aucun jeton de présence n'est prévu pour les administrateurs de la Société.

### NOTE 26 : INFORMATIONS SUR LES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Le tableau suivant présente les informations sur les filiales et participations d'Eutelsat au 30 juin 2024 :

Filiale (millions d'euros)	Part de capital détenus	Capitaux Propres	Valeur comptable des titres détenus	provision pour dépreciation des titres	prêt et avances accordées	Dividendes encaissés	CA HT
Eutelsat BH D.o.o. Sarajevo	100.00%	7	6.2				1
Eutelsat Bulgaria	100.00%	5	5.0				1
Eutelsat Do Brasil	0.00%	77	0.0				20
EutelsatDoBrasilParticipacao BR	100.00%	217	196.1	124			0
Entreprise Eutelsat Canada	100.00%	0	0.1				1
Eutelsat International ( Ivmaco)	100.00%	48	82.5	51			35
Etl (Cyprus) Ltd	100.00%	0	0.7	0			0
Eutelsat Gmbh	100.00%	0	0.0				0
Fransat	99.99%	4	7.2	3			8
Eutelsat Konnect Services	100.00%	0	0.1	0			0
Konnect Africa France	100.00%	6	6.6				0
Taurus Satellite Holding Ltd		0	0.0				0
Broadband4Africa Limited	26.67%	75	15.1				0
Eutelsat UK	100.00%	1	4.1	3			2
OneWeb Holdings Ltd	22.91%	1 215	613.3	280			86
Eutelsat Greece	100.00%	10	9.7				1
BB4A Israël Ltd	0.00%	(1)	0.0				0
Skylogic SPA	100.00%	34	49.6	15			35
Eutelsat Americas (Satmex)	7.55%	594	1.6			3	92
Satmex International BV	100.00%	141	432.1			278	0
Eutelsat Polska	100.00%	1	0.3	0		0	1
Eutelsat Madeira	100.00%	60	60.4			6	36
Eutelsat Networks	0.01%	(23)	0.0				7
Eutelsat Russia	100.00%	(0)	0.0				1
Eutelsat Asia Pte Ltd	100.00%	224	147.3			26	43
Konnect Broadband Tanzania Limited	1.00%	(0)	0.0				1
Eutelsat Inc.	100.00%	0	0.0				0
		<b>2 696</b>	<b>1 638</b>	<b>478</b>	<b>0</b>	<b>314</b>	<b>371</b>

### NOTE 27 : EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

NEANT

## 14. ANNEXE 3 – TABLEAU DES RESULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES (ART. R.225-102 DU CODE DE COMMERCE)

Exprimé en €

Date d'arrêté	6/30/2024	6/30/2023	6/30/2022	30/06/21	30/06/20
Durée de l'exercice (mois)	12	12	12	12	12
<b>CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>					
Capital social	658,555,373	658,555,373	658,555,373	658,555,373	658,555,373
Nombre d'actions					
- ordinaires	1,013,162,112	1,013,162,112.	1,013,162,112.	1,013,162,112.	1,013,162,112.
- à dividende prioritaire					
Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligations					
- par droit de souscription					
<b>OPERATIONS ET RESULTATS</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	994,225,311	970,948,227	985,097,197	1,035,215,689	990,310,297
Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	872,603,684	529,563,971	673,773,985	631,065,956	811,677,537
Impôts sur les bénéfices	-73,558	26,278,919	24,315,979	54,169,505	74,959,865
Participation des salariés	1,323,883	1,866,560	2,624,681	4,504,105	5,723,974
Dot. Amortissements et provisions	647,095,260	418,517,256	283,195,848	288,191,854	295,708,641
Résultat net	224,258,099	82,901,236	363,637,477	284,200,492	435,285,057
Résultat distribué				202,632,422	
<b>RESULTAT PAR ACTION</b>					
Résultat après impôt, participation, avant dot.amortissements, provisions	0.86	0.49	0.64	0.56	0.72
Résultat après impôt, participation dot. amortissements et provisions	0.22	0.08	0.36	0.28	0.43
Dividende attribué				0.2	
<b>PERSONNEL</b>					
Effectif moyen des salariés	602	622	616	550	550
Masse salariale	64,218,298	64,451,228	60,726,940	68,320,816	62,367,733
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	32,549,874	33,703,215.	30,961,893	35,071,517	33,325,227

## **15. ANNEXE 4 - TABLEAU DES HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

Pour le tableau des honoraires des commissaires aux comptes, il convient de se reporter à la note 10 des états financiers consolidés d'Eutelsat S.A.

## **16. ANNEXE 5 – RAPPORT DE VERIFICATION DE L'INFORMATION SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE**

# Rapport de l'Organisme tiers indépendant, sur la vérification de la déclaration consolidée de performance extra-financière

Exercice clos le 31 décembre 2023

## **EUTELSAT COMMUNICATION**

Société anonyme  
32 boulevard Gallieni  
92130 Issy-les-Moulineaux

## **Grant Thornton**

Société par Actions Simplifiée d'Expertise Comptable  
et de Commissariat aux Comptes  
au capital de 2 297 184 €  
inscrite au tableau de l'Ordre de la région  
Paris Ile de France et membre  
de la Compagnie régionale de Versailles  
et du Centre  
632 013 843 RCS Nanterre  
29, rue du Pont  
92200 - Neuilly-sur-Seine

# Rapport de l'Organisme Tiers Indépendant, sur la vérification de la déclaration consolidée de performance extra-financière

## Eutelsat Communication

Exercice clos le 31 décembre 2023

Aux membres de l'assemblée générale,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes inscrit sur la liste prévue par l'article L.822-1 du Code de Commerce, désigné Organisme Tiers Indépendant - OTI (« tierce partie ») de votre groupe (ci-après « entité »), accrédité par Cofrac Inspection, n°3\_2122 (portée disponible sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)), nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques (constatées ou extrapolées) de la déclaration **Erreur ! Signet non défini.** de performance extra-financière, préparées selon les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel »), pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (ci-après respectivement les « Informations » et la « Déclaration »), présentées dans le rapport de gestion du groupe en application des dispositions des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du Code de Commerce.

## Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration consolidée de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

## Préparation de la déclaration de performance extra-financière

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies, sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations, permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration (ou disponible(s) sur le site internet ou sur demande auprès du groupe Eutelsat S.A.).

## Limites inhérentes à la préparation des Informations

Les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration.

## Responsabilité de l'entité

Il appartient à la Direction de :

- Sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- Préparer une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques, ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance et par ailleurs les informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- Préparer la Déclaration en appliquant le Référentiel de l'entité tel que mentionné ci-avant ; ainsi que
- Mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie en appliquant le Référentiel de l'entité tel que mentionné ci-avant dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration par le Conseil d'administration.

## Responsabilité de l'Organisme Tiers Indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- La conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du Code de Commerce ;
- La sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées) fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du Code de Commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations, telles que préparées par la Direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- Le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables (notamment en matière d'informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte), de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale) ;
- La sincérité des informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- La conformité des produits et services aux réglementations applicables.

#### Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du Code de Commerce, et à la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette intervention, notamment l'avis technique de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes, *Intervention du Commissaire aux Comptes - Intervention de l'OTI - Déclaration de performance extra-financière*, à notre programme de vérification transmis en début de mission et à la norme internationale ISAE 3000 (révisée)<sup>8</sup>.

#### Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de Commerce et le Code de Déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette intervention.

#### Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 4 personnes et se sont déroulés entre mai et juin 2024 sur une durée totale d'intervention de 5 semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale.

Nous avons mené des entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration.

#### Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

- Nous avons pris connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- Nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;

---

<sup>8</sup> ISAE 3000 (révisée) - Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information

- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 du Code de Commerce en matière sociale et environnementale ainsi que de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2<sup>ème</sup> alinéa du III de l'article L. 225-102-1 du Code de Commerce ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 du Code de Commerce lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;
- Le cas échéant, nous avons vérifié que la Déclaration comprend une explication claire et motivée des raisons justifiant l'absence de politique concernant un ou plusieurs de ces risques, conformément au I de l'article R. 225-105 du Code de Commerce ;
- Nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
  - Apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques, ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés, et
  - Corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considéré les plus importantes présentées en Annexe 1. Pour certains risques (« Intégrité et éthique », « Politique générale en matière environnementale », « Réduction de notre empreinte carbone »), nos travaux ont été réalisés au niveau de l'entité consolidante, pour les autres risques, des travaux ont été menés au niveau de l'entité consolidante et dans une sélection d'entités présentés en Annexe 1 ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 du Code de Commerce avec les limites précisées dans la Déclaration ;
- Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- Pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considéré les plus importants présentés en Annexe 1, nous avons mis en œuvre :
  - Des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
  - Des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices et couvrent entre 31 et 100% des données consolidées sélectionnées pour ces tests ;
- Nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Neuilly-sur-Seine, le 28 juin 2024

L'Organisme Tiers Indépendant

**Grant Thornton**

**Membre français de Grant Thornton International**

Vincent Frambourt  
Associé

Bertille Crichton  
Associée, Transformation  
Durable

# Annexe 1 : Liste des informations sélectionnées

<b>Sociétés auditées</b>	
Siège social Eutelsat S.A, Eutelsat Téléport-Rambouillet, OneWeb Network Access, Eutelsat UK	
<b>Informations sociales</b>	
Informations quantitatives ( <i>incluant les indicateurs clés de performance</i> )	Informations qualitatives ( <i>incluant actions ou résultats</i> )
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Effectif total et répartition par genre, âge et distribution géographique ;</li> <li>- Embauche et départ CDI ;</li> <li>- Taux de fréquence ;</li> <li>- Taux de gravité ;</li> <li>- Taux d'absentéisme ;</li> <li>- Nombre d'heures de formation ;</li> <li>- Nombre d'employés formés.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Qualité de vie au travail ;</li> <li>- Santé, sécurité, et bien-être au travail</li> <li>- Diversité et égalité des chances</li> </ul>
<b>Informations environnementales</b>	
Informations quantitatives ( <i>incluant les indicateurs clés de performance</i> )	Informations qualitatives ( <i>incluant actions ou résultats</i> )
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Consommation d'électricité (dont énergies renouvelables) ;</li> <li>- Consommation de diesel ;</li> <li>- Consommation en eau ;</li> <li>- Déchets métaux ;</li> <li>- Déchets papier ;</li> <li>- Déchets carton ;</li> <li>- DEEE ;</li> <li>- Quantité de déchets banals ;</li> <li>- Rejets de gaz à effet de serre (scope 1 et 2) ;</li> <li>- Rejets de gaz à effet de serre (scope 1 et 2 et 3 hors missions des satellites) ;</li> <li>- Rejets de gaz à effet de serre (scope 1 et 2 et 3 avec missions des satellites).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Politique générale en matière environnementale</li> <li>- Réduction de notre empreinte carbone</li> </ul>
<b>Informations sociétales</b>	
Informations quantitatives ( <i>incluant les indicateurs clés de performance</i> )	Informations qualitatives ( <i>incluant actions ou résultats</i> )
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de contrôle World-Check ;</li> <li>- Nombre d'enquête internes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Intégrité et éthique</li> <li>- Connecter les don-connectés pour les communautés africaines</li> </ul>

**Eutelsat S.A.**

Exercice clos le 30 juin 2024

**Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés**

**FORVIS MAZARS**  
Tour Exaltis  
61, rue Henri Regnault  
92075 Paris-La Défense cedex  
S.A. à directoire et conseil de surveillance  
au capital de € 8 320 000  
784 824 153 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles et du Centre

**ERNST & YOUNG Audit**  
Tour First  
TSA 14444  
92037 Paris-La Défense cedex  
S.A.S. à capital variable  
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles et du Centre

## **Eutelsat S.A.**

Exercice clos le 30 juin 2024

### **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés**

A l'Assemblée Générale de la société Eutelsat S.A.,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Eutelsat S.A. relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

#### **Fondement de l'opinion**

##### **■ Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

## ■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1<sup>er</sup> juillet 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

## Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

## ■ Evaluation des actifs immobilisés et des titres mis en équivalence et durée d'utilisation des satellites

Risque identifié	Notre réponse
<p>Au 30 juin 2024, les actifs immobilisés de votre groupe s'élèvent à € 4,2 milliards et les titres des sociétés mises en équivalence s'élèvent à € 0,4 milliard au regard d'un total du bilan de € 6,4 milliards. Ces actifs immobilisés sont essentiellement composés des écarts d'acquisition, des contrats clients et relations associées comptabilisés dans le cadre de regroupements d'entreprises, des satellites en orbite ou en cours de construction, des droits d'utilisation et des équipements au sol, ainsi que des participations du groupe dans des sociétés consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.</p> <p>Les écarts d'acquisition sont suivis au niveau du seul segment opérationnel de la société. Les unités génératrices de trésorerie correspondent aux positions orbitales, portant un ou plusieurs satellites, ainsi que les contrats clients et des relations associées.</p> <p>Les notes 7.1.1, 7.1.2, 7.1.3 et 7.1.4 de l'annexe aux comptes consolidés décrivent les modalités d'évaluation des écarts d'acquisition, d'amortissement des contrats clients et des relations associées et celles des satellites en orbite ainsi que les modalités de réalisation des tests de perte de valeur de ces actifs.</p>	<p>Nous avons examiné :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▶ les travaux réalisés par la direction de votre groupe pour déterminer la durée d'utilité des satellites et la cohérence des durées retenues avec les données techniques disponibles ;</li><li>▶ les modalités de mise en œuvre des tests de perte de valeur, en particulier la détermination des unités génératrices de trésorerie ;</li><li>▶ les méthodes d'estimation de la valeur recouvrable des écarts d'acquisition et des autres actifs des unités génératrices de trésorerie ;</li><li>▶ les méthodes d'estimation de la valeur d'utilité des participations du groupe dans des sociétés consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.</li></ul> <p>Nous avons porté une attention particulière aux tests de dépréciation des écarts d'acquisition ainsi que des unités génératrices de trésorerie pour lesquelles la valeur comptable est proche de la valeur recouvrable estimée et celles dont l'historique de performance est limité compte tenu du caractère récent des lancements de satellites.</p>

La note 7.2 de l'annexe aux comptes consolidés décrit les modalités de comptabilisation des titres mis en équivalence.

Nous avons considéré que l'évaluation de ces actifs et la détermination de la durée d'amortissement des satellites en orbite constituent un point clé de l'audit en raison (i) de leur importance significative dans les comptes consolidés, (ii) des estimations nécessaires pour déterminer la durée d'utilisation attendue des satellites ainsi que l'horizon des flux de trésorerie d'exploitation qui reposent sur des évaluations techniques, (iii) du jugement nécessaire à la définition des unités génératrices de trésorerie et (iv) des estimations et des hypothèses utilisées pour estimer leur valeur recouvrable, le plus souvent fondée sur des prévisions de flux de trésorerie actualisés dont la réalisation est par nature incertaine.

Nous avons par ailleurs apprécié les principales estimations retenues par la direction de votre groupe pour établir les prévisions de flux de trésorerie à partir des informations disponibles, parmi lesquelles les perspectives de marché, les carnets de commandes et les réalisations passées. Nous avons apprécié la pertinence des taux d'actualisation et de croissance à long terme retenus, avec l'assistance de nos experts en évaluation financière et nous avons réalisé des calculs de sensibilité sur les valeurs recouvrables déterminées par la direction.

Enfin, nous avons également évalué le caractère approprié des informations fournies dans les notes 7.1.1, 7.1.2, 7.1.3, 7.1.4 et 7.2 de l'annexe aux comptes consolidés.

## ■ Reconnaissance du chiffre d'affaires et dépréciation des créances clients

Risque identifié	Notre réponse
<p>Au 30 juin 2024, le chiffre d'affaires de votre groupe s'élève à € 1,2 milliard et les créances clients inscrites au bilan de votre société s'élèvent à € 0,3 milliard. Votre groupe est amené à traiter avec de multiples clients en France et à l'étranger. Le chiffre d'affaires est principalement issu des contrats conclus avec les clients pour la fourniture de services de capacité satellitaire, couvrant des périodes allant de plusieurs mois à plusieurs années.</p> <p>Les notes 6.1 et 7.3 de l'annexe aux comptes consolidés décrivent les modalités de comptabilisation du chiffre d'affaires et d'évaluation des créances clients.</p> <p>Nous avons considéré que la reconnaissance du chiffre d'affaires et la détermination des provisions pour dépréciation des créances clients constituent un point clé de l'audit en raison de leur importance significative dans les comptes consolidés, de la diversité et du volume des contrats existant entre votre groupe et ses clients, ainsi que du jugement nécessaire à l'appréciation du caractère recouvrable des créances clients tout au long de la vie des contrats.</p>	<p>Notre approche d'audit sur la reconnaissance du chiffre d'affaires et la dépréciation des créances clients inclut à la fois des tests sur le contrôle interne et des contrôles de substance, sur les comptes en eux-mêmes.</p> <p>Nos travaux relatifs au contrôle interne ont porté principalement sur la contractualisation, la facturation, le recouvrement des créances clients et la comptabilisation du chiffre d'affaires.</p> <p>Nous avons examiné les procédures mises en œuvre par votre groupe et testé les contrôles-clés identifiés. Par ailleurs, nous avons également inclus dans nos équipes des membres ayant une compétence particulière en systèmes d'information de manière à évaluer certains contrôles généraux informatiques et contrôles applicatifs sur les données intégrées dans le système et servant à la reconnaissance du chiffre d'affaires.</p> <p>Nos contrôles de substance, relatifs au chiffre d'affaires et aux dépréciations des créances clients, ont notamment consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>► analyser les clauses contractuelles sur un échantillon de contrats, notamment les nouveaux contrats les plus significatifs de la période et les opérations particulières, afin d'examiner le traitement comptable applicable ;</li></ul>

- ▶ apprécier les hypothèses utilisées dans la reconnaissance du chiffre d'affaires ;
- ▶ examiner avec la direction les raisons du retard de paiement de certains clients et l'estimation des perspectives de recouvrement des créances dans le contexte du conflit russo-ukrainien, en considérant, entre autres, les facteurs tels que les dépôts de garantie, l'historique de paiement et les relations commerciales en cours entre ces clients et votre groupe ;
- ▶ contrôler le calcul de la provision pour dépréciation et sa conformité avec la méthodologie appliquée par la direction de votre groupe.

Enfin, nous avons apprécié le caractère approprié des informations fournies dans les notes 6.1 et 7.3 de l'annexe aux comptes consolidés.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du Code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce Code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

## Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

### ■ Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Eutelsat S.A. par votre assemblée générale du 9 novembre 2007 pour le cabinet FORVIS MAZARS et du 22 mars 2001 pour le cabinet ERNST & YOUNG Audit.

Au 30 juin 2024, le cabinet FORVIS MAZARS était dans la dix-septième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG Audit dans la vingt-quatrième année, dont quinze années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés**

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

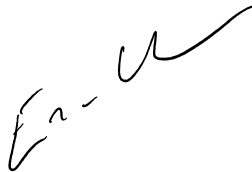
- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- ▶ concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Paris-La Défense, le 26 septembre 2024

Les Commissaires aux Comptes

FORVIS MAZARS



Erwan Candau

ERNST & YOUNG Audit



Nicolas Macé

# **Groupe Eutelsat S.A.**

**Société anonyme au capital de 658 555 372,80 euros**

**Siège social : 32, boulevard Gallieni, 92130 Issy Les Moulineaux**

**422 551 176 R.C.S. Nanterre**

## **ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 30 JUIN 2024**

## COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

(en millions d'euros, sauf données par action)	Note	30 juin 2023	30 juin 2024
<b>Produits des activités ordinaires</b>	6.1	<b>1134,3</b>	<b>1145,9</b>
Coûts des opérations	6.2	(103,3)	(111,2)
Frais commerciaux et administratifs	6.2	(200,9)	(211,5)
Dotations aux amortissements	7.1.1, 7.1.2, 7.1.3	(411,0)	(436,8)
Autres produits et charges opérationnelles	6.3	242,5	(100,4)
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>661,5</b>	<b>285,9</b>
Coût de la dette nette		(55,6)	(75,0)
Autres produits et charges financiers		(23,1)	14,5
<b>Résultat financier</b>	<b>6.4</b>	<b>(78,6)</b>	<b>(60,5)</b>
<b>Résultat courant avant impôt</b>		<b>582,9</b>	<b>225,5</b>
Impôts sur les sociétés	6.5	(91,9)	2,0
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	7.2	(87,3)	(154,0)
<b>Résultat net</b>		<b>403,7</b>	<b>73,5</b>
Part attribuable au Groupe		403,7	73,5
Part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		-	-
<b>Résultat de base et dilué par action revenant aux actionnaires d'Eutelsat S.A.</b>	<b>6.6</b>	<b>0,398</b>	<b>0,073</b>

## ETAT DU RESULTAT GLOBAL

(en millions d'euros)	Note	30 juin 2023	30 juin 2024
<b>Résultat net</b>		<b>403,7</b>	<b>73,5</b>
<b><i>Autres éléments recyclables de gains et pertes du résultat global</i></b>			
Écart de conversion	7.6.4	(46,1)	9,0
Effet d'impôt	7.6.4	(2,9)	5,5
Variations de juste valeur des instruments de couverture <sup>(1)</sup>	7.6.3	33,2	8,5
Effet d'impôt	7.6.3	(8,4)	(2,2)
<b><i>Autres éléments non recyclables de gains et pertes du résultat global</i></b>			
Variations des engagements de retraite	7.7	(17,5)	(6,9)
Effet d'impôt		4,5	1,8
<b>Total autres éléments de gains et pertes du résultat global</b>		<b>(37,2)</b>	<b>15,8</b>
<b>Total état du résultat global</b>		<b>366,4</b>	<b>89,3</b>
Part attribuable au Groupe		366,4	89,3
Part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		-	-

<sup>(1)</sup> Les variations de juste valeur des instruments de couverture ne concernent que les couvertures de flux de trésorerie, les couvertures d'investissement net à l'étranger étant présentées en écarts de conversion

# ETATS CONSOLIDES DE LA SITUATION FINANCIERE

(en millions d'euros)	Note	30 juin 2023	30 juin 2024
<b>Actif</b>			
Écarts d'acquisition	7.1.1	472,4	482,7
Immobilisations incorporelles	7.1.1	183,7	107,3
Immobilisations corporelles et immobilisations en cours	7.1.2	3 587,0	3 346,1
Droits d'utilisation sur contrats de location	7.1.3	345,1	298,8
Titres des sociétés mises en équivalence	7.2	501,2	356,6
Actifs financiers non courants	7.4.3	238,7	406,2
Actifs sur contrats clients et coûts d'obtention et d'exécution des contrats non courants	7.3.2	31,8	37,4
Actifs d'impôts différés	7.8	1,2	1,9
<b>Total des actifs non courants</b>		<b>5 360,9</b>	<b>5 037,1</b>
Stocks		13,0	17,2
Créances clients et comptes rattachés	7.3.1	223,4	248,5
Actifs sur contrats clients et coûts d'obtention et d'exécution des contrats courants	7.3.2	13,3	12,6
Autres actifs courants		38,5	82,5
Actif d'impôt exigible		25,2	13,5
Actifs financiers courants	7.4.3	424,3	108,2
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7.4.1	479,8	832,0
<b>Total des actifs courants</b>		<b>1 217,5</b>	<b>1 314,4</b>
<b>Total de l'actif</b>		<b>6 578,6</b>	<b>6 351,4</b>

(en millions d'euros)	Note	30 juin 2023	30 juin 2024
<b>Passif</b>			
Capital social	7.6.1	658,6	658,6
Primes liées au capital		8,0	8,0
Réserves et résultat consolidés		1 992,4	2 079,3
Participations ne donnant pas le contrôle		-	1,3
<b>Total capitaux propres</b>		<b>2 659,0</b>	<b>2 747,2</b>
Dettes financières non courantes	7.4.2	2 443,1	2 336,4
Dettes locatives non courantes	7.4.3	272,5	228,0
Autres passifs financiers non courants	7.4.3	54,7	23,3
Dettes sur immobilisations non courantes	7.4.3	1,2	-
Passifs de contrats clients non courants	7.3.3	269,0	283,0
Provisions non courantes	7.7	29,2	32,5
Passifs d'impôts différés	7.8	126,9	114,1
<b>Total des passifs non courants</b>		<b>3 196,6</b>	<b>3 017,6</b>
Dettes financières courantes	7.4.2	96,6	139,0
Dettes locatives courantes	7.4.3	47,0	50,8
Autres dettes et passifs financiers courants	7.4.3	110,1	124,2
Fournisseurs et comptes rattachés		90,4	111,7
Dettes sur immobilisations courantes	7.4.3	188,5	35,6
Impôt à payer		116,8	18,1
Passifs de contrats clients courants	7.3.3	68,5	100,0
Provisions courantes	7.7	5,1	7,3
<b>Total des passifs courants</b>		<b>722,9</b>	<b>586,7</b>
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>		<b>6 578,6</b>	<b>6 351,4</b>

# TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

(en millions d'euros)	Note	30 juin 2023	30 juin 2024
<b>Flux d'exploitation</b>			
Résultat net		403,7	73,5
Résultat des sociétés mises en équivalence		87,3	154,0
Charges d'impôts et d'intérêts, autres éléments d'exploitation		154,6	51,3
Dotations aux amortissements et aux provisions		491,6	521,7
Impôts différés	7.8	(22,9)	(10,0)
Variations des clients et comptes rattachés		12,5	(26,1)
Variations des actifs sur contrats clients et autres actifs		(398,3)	(111,5)
Variations des fournisseurs et comptes rattachés		(98,8)	113,2
Variations des passifs de contrats clients et autres passifs		45,0	36,4
Impôts payés		(27,3)	(95,2)
<b>Trésorerie provenant des opérations d'exploitation</b>		<b>647,3</b>	<b>707,3</b>
<b>Flux d'investissements</b>			
Acquisitions de satellites et autres immobilisations corporelles et incorporelles	7.1.1, 7.1.2	(201,0)	(280,1)
Remboursements d'assurance		-	-
Produit / Charges liées à la libération de la bande C	2.2	-	355,2
Acquisitions de titres de participation et autres mouvements <sup>(1)</sup>		(135,3)	(269,4)
<b>Trésorerie utilisée par les opérations d'investissement</b>		<b>(336,4)</b>	<b>(194,3)</b>
<b>Flux de financement</b>			
Distributions		-	-
Remboursement des emprunts	7.4.2	(315,0)	(816,5)
Remboursement des dettes locatives	7.4.3	(54,6)	(41,2)
Frais d'émission d'emprunt		-	(16,4)
Intérêts et autres frais financiers payés		(84,8)	(99,7)
Opérations relatives aux participations ne donnant pas le contrôle <sup>(2)</sup>		(15,5)	(6,0)
Primes et soultes payées sur instruments financiers dérivés		(36,9)	8,5
Augmentation de la dette et autre		0,7	806,4
<b>Trésorerie utilisée par les opérations de financement</b>		<b>(506,0)</b>	<b>(164,9)</b>
Incidence des variations de change sur la trésorerie		(0,3)	4,1
Incidence des variations de périmètre		(2,0)	-
<b>Augmentation/(Diminution) de la trésorerie</b>		<b>(197,2)</b>	<b>352,1</b>
<b>Trésorerie à l'ouverture de l'exercice</b>		<b>677,0</b>	<b>479,8</b>
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>		<b>479,8</b>	<b>832,0</b>
dont Trésorerie et équivalents de trésorerie à clôture de l'exercice	7.4.1	479,8	832,0
dont Découverts compris dans les dettes à clôture de l'exercice		-	-

<sup>(1)</sup> Au 30 juin 2024, les acquisitions de titres de participation et autres mouvements comprennent la variation des comptes courants pour -256 millions du groupe avec OneWeb ainsi que -20 millions de paiement earn out EBI. Au 30 juin 2023, les acquisitions de titres de participation et autres mouvements comprennent le versement de 127,9 millions d'euros lié à l'acquisition de participations dans OneWeb Holdings Limited ainsi que 5,2 M€ de remboursement d'obligations convertibles de Broadpeak.

<sup>(2)</sup> Au 30 juin 2024, les opérations relatives aux participations ne donnant pas le contrôle incluent le paiement d'un complément de prix lié à l'acquisition des parts minoritaires d'Eutelsat International et de Euro Broadband Services respectivement pour 6 millions d'euros

## TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

	Capital social		Réserves et résultat	Capitaux propres part du Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
	(en millions d'euros sauf données par actions)					
	Nombre	Montant				
<b>Au 30 juin 2022</b>	<b>1 013 162 112</b>	<b>658,6</b>	<b>1 624,3</b>	<b>2 290,9</b>	-	<b>2 290,9</b>
Résultat net de la période	-	-	403,6	403,6	-	403,6
Autres éléments de gains et pertes du résultat global <sup>(1)</sup>	-	-	(37,2)	(37,2)	-	(37,2)
<b>Total du résultat global</b>	-	-	<b>366,4</b>	<b>366,4</b>	-	<b>366,4</b>
Distributions de dividendes	-	-	-	-	-	-
Transactions avec des participations ne donnant pas le contrôle et autres	-	-	0,3	0,3	1,2	1,5
<b>Au 30 juin 2023</b>	<b>1 013 162 112</b>	<b>658,6</b>	<b>1 991,0</b>	<b>2 657,3</b>	<b>1,3</b>	<b>2 659,0</b>
Résultat net de la période	-	-	73,5	73,5	-	73,5
Autres éléments de gains et pertes du résultat global <sup>(1)</sup>	-	-	15,8	15,8	-	15,8
<b>Total du résultat global</b>	-	-	<b>89,3</b>	<b>89,3</b>	-	<b>89,3</b>
Distributions de dividendes	-	-	-	-	-	-
Transactions avec des participations ne donnant pas le contrôle et autres <sup>(2)</sup>	-	-	(1,0)	(1,0)	-	(1,0)
<b>Au 30 juin 2024</b>	<b>1 013 162 112</b>	<b>658,6</b>	<b>2 079,3</b>	<b>2 745,6</b>	<b>1,3</b>	<b>2 747,3</b>

<sup>(1)</sup> Les variations des autres éléments de gains et pertes du résultat global comprennent les gains et pertes actuariels constatés sur les avantages postérieurs à l'emploi ainsi que la variation de la réserve de réévaluation sur les instruments financiers (cf. Note 7.6.3) et de la réserve de conversion (cf. Note 7.6.4), nets des effets d'impôts associés.

<sup>(2)</sup> Les transactions avec des participations ne donnant pas le contrôle incluent notamment la variation du montant d'ajustement de prix relatif à Eutelsat International pour 1.2 million d'euros.

## **NOTE 1. PRESENTATION GENERALE**

### **1.1 ACTIVITE**

Exploitant de la capacité sur 35 satellites, le Groupe est l'un des leaders dans les services fixes par satellite. Il exploite et fournit principalement de la capacité pour des Services Vidéo, des Données Fixes, ainsi que des Services aux gouvernements et offre également de la capacité dans des applications de Connectivité (Haut Débit Fixe et Connectivité Mobile). Grâce à sa flotte de satellites, le Groupe couvre l'ensemble du continent européen, le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, ainsi que l'Afrique sub-saharienne, une partie importante des continents asiatiques et le continent américain.

### **1.2 DUREE DE L'EXERCICE**

L'exercice a une durée de 12 mois du 1er juillet au 30 juin.

### **1.3 APPROBATION DES COMPTES**

Les états financiers consolidés au 30 juin 2024 ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'Administration qui les a arrêtés par une délibération en date du 8 août 2024. Ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires qui aura lieu le 21 novembre 2024.

## **NOTE 2. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE**

### **2.1 PRISE DE CONTROLE DE ONEWEB PAR EUTELSAT COMMUNICATION S.A**

Eutelsat Communications S.A., la société mère d'Eutelsat S.A., a annoncé le 28 septembre 2023 que son rapprochement avec OneWeb, réseau mondial de télécommunications par satellite en orbite basse (LEO), était désormais effectif, à la suite de l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires d'Eutelsat Communications S.A. le même jour. Cette acquisition donne naissance à Eutelsat Group. Le siège social de la Société du Groupe Eutelsat S.A est situé à Issy-Les-Moulineaux en France. Eutelsat Group emploie plus de 1 700 personnes de 50 nationalités différentes.

L'assemblée générale extraordinaire d'Eutelsat Communications S.A. a approuvé l'opération le 28 septembre 2023. Ainsi, au 31 décembre 2023, Eutelsat Communications S.A. détient 100% des actions de catégorie A de OneWeb et est consolidé en intégration globale aux bornes du périmètre d'Eutelsat Communications.

Eutelsat S.A. détient toujours une participation à 22,91% des titres de OneWeb et exerce une influence notable dans OneWeb Holdings Ltd et dispose de sièges au conseil d'administration de la société, participe aux décisions relatives au pilotage de la société et lui amène une expertise technique essentielle. En conséquence, cette participation est consolidée par mise en équivalence.

### **2.2 MISE EN SERVICE DES SATELLITES EUTELSAT KONNECT VHTS ET EUTELSAT 10B ET ARRET DU E10A**

Le 30 mars 2024 le satellite EUTELSAT 36D a été lancé avec succès, il succèdera au satellite EUTELSAT 36B.

Les satellites KONNECT VHTS et EUTELSAT 10B ont été lancés avec succès le dernier trimestre 2022, les mises en service ont été effectuées le 1er septembre 2023 pour KONNECT VHTS et le 19 juillet 2023 pour E10B. Le satellite E113WB a été perdu.

Le premier satellite a pour missions de proposer des services haut débit et de connectivité mobile partout en Europe.

Le second satellite est équipé de deux charges utiles multifaisceaux HTS (High-Throughput Satellite) en bande Ku : une charge utile de forte capacité couvrant le couloir nord-atlantique, l'Europe, le bassin méditerranéen et le Moyen-Orient, et garantissant d'importants débits sur les axes de trafic aérien et maritime parmi les plus denses de la planète, et une seconde charge utile destinée à élargir la couverture à l'océan Atlantique, l'Afrique et l'océan Indien.

Le satellite E10A a été arrêté et désorbité le 30 novembre 2023 après 14 ans de service. Le E10B le remplace.

Les deux satellites jumeaux HOTBIRD 13G et HOTBIRD 13F lancés en 2023 sont entrés en service respectivement en mai et septembre 2023. Situés au pôle audiovisuel phare d'Eutelsat à 13° Est, les deux satellites viennent consolider et accroître la qualité de diffusion des plus de 900 chaînes de télévision desservant plus de 160 millions de foyers à travers l'Europe, l'Afrique du Nord et le Moyen-Orient (EMEA).

### **2.3 IMPACTS DU CONFLIT RUSSO-UKRAINIEN ET MESURES LIEES A LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT**

Dans le contexte de la crise russo-ukrainienne, le Groupe Eutelsat a réalisé 6,0% de son chiffre d'affaires en Russie pour l'exercice clos au 30 juin 2024 et 6,8 % pour l'exercice clos le 30 juin 2023.

Également, à la suite d'une décision de l'ARCOM en décembre 2023, Eutelsat a suspendu la diffusion de la chaîne de télévision Al Aqsa, aussi reprise sous le nom d'Al Aqsa Live et Yarmouk 2, qui était distribuée via le bouquet télévisé d'un client du Groupe. Cette suspension n'a pas d'impact financier sur l'exercice 2024.

Pour l'exercice 2024, l'application de nouvelles restrictions n'a donné lieu à aucun impact sur le chiffre d'affaires ou sur le cashflow libre discrétionnaire d'Eutelsat Group.

## 2.4 PROCESSUS DE LIBERATION DE LA BANDE C

Dans le cadre de la libération des fréquences 3,7 – 4 GHz (bande C) sur le territoire américain faisant suite à la décision fédérale publiée par la Federal Communication Commission (FCC - le régulateur américain des communications) le 3 mars 2020, le Groupe a mis en place un plan de transition qui comporte deux phases correspondant chacune à la libération de certaines fréquences et donnant lieu au paiement d'incitations financières à hauteur de 125 millions de dollars U.S. pour la première phase et 382 millions de dollars U.S. pour la seconde phase.

En octobre 2021, la FCC a validé la certification de la première phase du plan de transition du Groupe. Un produit de 125 millions de dollars U.S. a dans ce cadre été comptabilisé en autres produits opérationnels au titre de l'exercice 2021-22. Les fonds correspondants ont été reçus en décembre 2021.

Le 15 mai 2023, la FCC a publié des lignes directrices ouvrant la fenêtre de certification de la seconde phase de la bande C. Le Groupe a déposé son plan de transition et sa certification le 1er juin 2023. A l'issue de la période de commentaires publics de 30 jours la FCC a validé la certification de la seconde phase du plan de transition le 30 juin 2023. Un produit de 382 millions de dollars U.S. a dans ce cadre été comptabilisé en autres produits opérationnels au titre de l'exercice 2022-23. Les fonds correspondants ont été encaissés en août 2023.

## NOTE 3. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés comprennent la Société Eutelsat S.A., ses filiales et les sociétés sur lesquelles elle exerce directement ou indirectement un contrôle conjoint ou une influence notable (l'ensemble constituant le « Groupe »).

### PRINCIPES COMPTABLES

Les filiales sont toutes des entités dans lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement un contrôle. Le contrôle se caractérise par le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles, généralement mais pas systématiquement accompagné de la détention de plus de la moitié des droits de vote. L'existence et les effets des droits de votes potentiels qui sont actuellement exerçables ou convertibles, le pouvoir de nommer la majorité des membres des organes de direction et l'existence de droits de veto sont autant d'éléments pris en compte pour déterminer si le Groupe contrôle une entité. Les filiales sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale, à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Elles sont déconsolidées à partir de la date où ce contrôle cesse d'exister. La part d'intérêt qui n'est pas attribuable directement ou indirectement au Groupe est comptabilisée en participations ne donnant pas le contrôle.

Les comptes des sociétés sous contrôle conjoint sont consolidés par mise en équivalence lorsque celles-ci sont qualifiées de coentreprises et suivant le pourcentage d'intérêt propre à chaque élément du bilan et du compte de résultat lorsqu'elles sont qualifiées d'activités conjointes.

Les comptes des entreprises associées dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont consolidés selon la méthode de la mise en équivalence. L'influence notable est présumée lorsque la participation du Groupe est supérieure ou égale à 20%.

### 3.1 PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Au 30 juin 2024, la liste des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation est la suivante :

Sociétés	Pays	Méthode de consolidation	% de contrôle au 30 juin 2024	% d'intérêt au 30 juin 2024
Eutelsat S.A.	France	IG	100,00%	100,00%
Eutelsat Konnect Services	France	IG	100,00%	100,00%
Fransat S.A.S	France	IG	100,00%	100,00%
Eutelsat do Brasil LTDA <sup>(1)</sup>	Brésil	IG	100,00%	100,00%
Eutelsat Participações LTDA <sup>(2)</sup>	Brésil	IG	100,00%	100,00%
Satmex International BV <sup>(3)</sup>	Pays-Bas	IG	100,00%	100,00%
Satelites Mexicanos S.A. de C.V. <sup>(4)</sup>	Mexique	IG	100,00%	100,00%
EAS Delaware Corp.	Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
SMVS Administracion S de R.L de C.V <sup>(5)</sup>	Mexique	IG	100,00%	100,00%
SMVS Servicios Tecnicos S de R.L de C.V <sup>(6)</sup>	Mexique	IG	100,00%	100,00%

Sociétés	Pays	Méthode de consolidation	% de contrôle au 30 juin 2024	% d'intérêt au 30 juin 2024
Satmex USA LLC <sup>(1)</sup>	Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
Eutelsat Servicos de Telecom. do Brasil Ltda <sup>(1)</sup>	Brésil	IG	100,00%	100,00%
Eutelsat Latam Corp. <sup>(2)</sup>	Etats-Unis	IG	0,00%	0,00%
Skylogic S.p.A.	Italie	IG	100,00%	100,00%
Eutelsat Russia <sup>(1)</sup>	Russie	IG	100,00%	100,00%
Eutelsat Services & Beteiligungen GmbH	Allemagne	IG	100,00%	100,00%
Eutelsat Inc.	États-Unis	IG	100,00%	100,00%
Eutelsat America Corp.	États-Unis	IG	100,00%	100,00%
ES 172 LLC	États-Unis	IG	100,00%	100,00%
EA 172 UK	Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
ES 174E LTD	Chypre	IG	100,00%	100,00%
Eutelsat UK Limited	Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
Eutelsat Polska spZoo	Pologne	IG	100,00%	100,00%
Skylogic Mediterraneo S.r.l	Italie	IG	100,00%	100,00%
Eutelsat Madeira Unipessoal Lda	Madère	IG	100,00%	100,00%
Eutelsat Asia Pte.Ltd	Singapour	IG	100,00%	100,00%
Eutelsat Australia Pty Ltd	Australie	IG	100,00%	100,00%
Eutelsat International Ltd	Chypre	IG	100,00%	100,00%
Eutelsat Networks LLC <sup>(1)</sup>	Russie	IG	100,00%	100,00%
Taurus Satellite Holding Limited	Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
Broadband4Africa Limited	Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
Konnnect Africa France	France	IG	100,00%	100,00%
BB4A Israel Ltd	Israël	IG	100,00%	100,00%
Konnnect Africa Côte d'Ivoire <sup>(1)</sup>	Côte d'Ivoire	IG	100,00%	84,00%
Konnnect South Africa Ltd	Afrique du Sud	IG	100,00%	100,00%
Konnnect Africa RDC <sup>(1)</sup>	République démocratique du Congo	IG	100,00%	95,00%
Konnnect Broadband Tanzania Limited	Tanzanie	IG	100,00%	100,00%
Eutelsat BH D.O.O. SARAJEVO <sup>(1)</sup>	Bosnie	IG	100,00%	100,00%
Eutelsat Bulgaria <sup>(1)</sup>	Bulgarie	IG	100,00%	100,00%
Eutelsat MENA FZ-LLC	Dubai	IG	100,00%	100,00%
Noorsat Media City Ltd	Chypre	IG	100,00%	100,00%
Noor El Sharq Satellite	Jordanie	IG	100,00%	100,00%
Eutelsat Cyprus Ltd	Chypre	IG	100,00%	100,00%
OneWeb Holdings Limited <sup>(2)</sup>	Royaume-Uni	MEE	22,91%	22,91%
Eutelsat Canada Inc	Canada	IG	100,00%	100,00%
Eutelsat Greece	Grèce	IG	100,00%	100,00%
OneWeb Technologies	États-Unis	IG	100,00%	100,00%

IG : Intégration globale

MEE : Mise en équivalence

<sup>(1)</sup> Sociétés dont l'exercice fiscal est clos au 31 décembre pour des raisons légales ou historiques.

<sup>(2)</sup> Sociétés dont l'exercice fiscal est clos au 31 mars pour des raisons légales ou historiques.

Les autres sociétés ont un exercice fiscal clos au 30 juin.

<sup>(3)</sup> Société liquidée au 03 juin 2024. Le résultat de l'entité est inclus dans le résultat du Groupe jusqu'à cette date et à hauteur de 100,00%.

## 3.2 PRINCIPALES EVOLUTIONS DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

### 3.2.1 Exercice clos le 30 juin 2024

#### Acquisition à 100% de OneWeb Technology

Le 31 Mars 2024, le Groupe a acquis OneWeb Technology par cession de OneWeb détenu à 22,91% et consolidé par mise en équivalence à Eutelsat America Corp détenue à 100% et consolidée par intégration globale. Cette cession a donné lieu à la consolidation par intégration globale de OneWeb Technology à compter 1<sup>er</sup> avril 2024 et à la constatation d'un écart d'acquisition positif sur la ligne mise en équivalence de 1,6 M€.

#### Dissolution de Latam Corp

La société Latam Corp. a été dissoute le 30 mai 2024. Cette dissolution n'apporte ni gain, ni perte au Groupe Eutelsat SA.

### 3.2.2 Exercice clos le 30 juin 2023

#### Cession de BigBlu Operations Ltd

Le 15 juin 2023, le Groupe a finalisé la cession de sa participation dans BigBlu Operations LTD.

La cession des titres Bigblu Operations Ltd a généré une plus-value de cession de 5.3 millions d'euros comptabilisée en autres charges opérationnelles. Des compléments de prix s'appliqueront à l'opération jusqu'à deux ans à partir de la finalisation de transaction pour un montant allant d'un ajustement négatif maximum de 1.5 millions d'euros à un ajustement positif maximum de 4.7 millions d'euros.

## NOTE 4. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

### 4.1 BASES DE PREPARATION DES COMPTES

Les états financiers consolidés au 30 juin 2024 sont établis selon le référentiel IFRS tel qu'approuvé par l'Union Européenne en vigueur à cette date et dont les textes sont disponibles à l'adresse Internet suivante : [http://ec.europa.eu/commission/index\\_fr](http://ec.europa.eu/commission/index_fr)

Le Groupe applique depuis le 1er juillet 2023 les nouvelles normes et interprétations décrites ci-dessous et adoptées par l'Union Européenne :

- Amendements à IAS 1 « Présentation des états financiers » description des méthodes comptables
- Amendements à IAS8 « Principes comptables » : définition des estimations comptables,
- Amendements à IAS12 Réforme fiscale internationale – Règles de Pilier Deux de l'OCDE.

Ces nouveaux textes n'ont pas eu d'effet significatif sur les états financiers du Groupe.

Par ailleurs les normes suivantes, applicables pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2024 n'ont pas été appliquées par anticipation :

- Amendements à IAS 1 - Classement des passifs en tant que passifs courants et non courants » et Dettes non courantes avec covenants
- Amendements à IFRS 16 - Dettes de location dans une transaction de cession-bail
- Amendements à IAS 7 et IFRS 7 - Accords de financement des fournisseurs

### 4.2 REGLES DE PRESENTATION

#### 4.2.1 Conversion des états financiers et transactions en devises étrangères

La monnaie de référence et de présentation des états financiers est l'euro.

Les filiales situées dans des pays en dehors de la zone euro tiennent leurs comptabilités dans la devise la plus représentative de leurs environnements économiques respectifs. Les éléments bilanciaux sont convertis au taux de change de clôture. Les éléments du compte de résultat sont convertis au taux de change moyen de la période. Les écarts de conversion du bilan et du compte de résultat qui proviennent des variations de taux de change sont présentés en écarts de conversion dans les capitaux propres. Le Groupe ne consolide aucune société significative dont la devise fonctionnelle est celle d'une économie hyper inflationniste.

Les transactions libellées en monnaies étrangères sont converties en monnaie fonctionnelle aux taux de change des jours des transactions. Les gains et les pertes de change résultant du règlement de ces transactions et de la conversion au taux de change de clôture des actifs et des passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés en résultat de change.

Les pertes et gains de change résultant de la conversion des avances capitalisables consenties à des filiales étrangères et faisant partie de l'investissement net dans la filiale consolidée sont enregistrés directement en capitaux propres sous la rubrique écart de conversion.

La principale devise étrangère utilisée est le dollar U.S. Le taux de clôture retenu est de 1,071 dollar U.S. pour 1 euro et le taux moyen de la période est de 1,081 dollar U.S. pour 1 euro.

#### 4.2.2 Présentation des actifs et passifs courants et non courants

Les actifs et les passifs courants sont ceux que le Groupe s'attend à réaliser, consommer ou régler durant le cycle d'exploitation normal, qui est inférieur à 12 mois. Tous les autres actifs et passifs sont non courants.

### 4.3 JUGEMENTS COMPTABLES ET ESTIMATIONS SIGNIFICATIVES

La préparation des états financiers consolidés du Groupe requiert le recours à des jugements et estimations susceptibles d'impacter certains éléments d'actif et de passif et les montants des produits et des charges qui figurent dans ces états financiers et les notes qui les accompagnent. La Direction est amenée à revoir ces estimations et appréciations de manière constante sur la base de l'expérience passée et des autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. Le dénouement des opérations sous-jacentes à ces estimations et hypothèses pourrait résulter, en raison de l'incertitude attachée à ces dernières, en un ajustement significatif des montants comptabilisés au cours d'une période subséquente.

Dans le cadre de l'établissement des états financiers au 30 juin 2024, la Direction a exercé son jugement, notamment au regard de la valeur recouvrable des actifs, de la reconnaissance du chiffre d'affaires, de l'estimation des provisions et l'appréciation des passifs éventuels, de la comptabilisation des actifs et passifs d'impôt, et de l'évaluation du risque clients.

## NOTE 5. INFORMATION SECTORIELLE

Le Groupe considère qu'il n'opère que dans un seul secteur opérationnel se fondant sur l'appréciation des services rendus et la nature des risques associés, plutôt que sur leur destination. Il s'agit de la fourniture de services de communications par satellite pour la vidéo, les réseaux d'entreprise et à haut débit, et les mobiles, principalement aux opérateurs de communications et diffuseurs internationaux, intégrateurs de réseaux d'entreprise et entreprises pour leurs besoins propres.

Les indicateurs de performance suivis par la Directrice générale et le Directeur financier, qui forment le principal organe de décision opérationnel du Groupe, sont les suivants :

- le chiffre d'affaires ;
- l'EBITDA défini comme le résultat opérationnel avant dotations aux amortissements, dépréciations d'actifs, autres produits et charges opérationnels et le taux de marge de l'EBITDA par rapport au chiffre d'affaires ;
- les investissements cash couvrant les acquisitions de satellites, d'autres immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que les paiements au titre des facilités de crédit à l'exportation et au titre des dettes locatives ;
- le cash-flow discrétionnaire défini comme les flux de trésorerie provenant des opérations d'exploitation duquel sont soustraits les investissements cash ainsi que les intérêts et autres frais financiers payés nets des produits d'intérêt reçus ;
- Le ratio de dette nette sur EBITDA (voir Note 7.4.4 « Dette nette ») ;

Le reporting interne est une présentation du compte de résultat consolidé du Groupe suivant une répartition de postes différente des états financiers consolidés afin de faire ressortir ces indicateurs de performance mais dont les principaux agrégats sont identiques à ceux figurant dans les comptes consolidés du Groupe. Le reporting est établi conformément aux principes IFRS appliqués par le Groupe pour ses états financiers consolidés.

La majeure partie des actifs du Groupe est constituée des satellites en orbite, le reste des actifs étant principalement localisé en France, en Italie et au Mexique.

Exercice clos au 30 juin 2024 (€ millions)	2023	2024
<i>Produits des activités ordinaires</i>	1 134,3	1 145,9
<i>Charges opérationnelles</i>	(304,2)	(322,7)
<b>EBITDA Ajusté</b>	<b>830,1</b>	<b>823,2</b>
<i>Dépréciations et amortissements</i>	(411,0)	(436,8)
<i>Autres produits et charges opérationnels</i>	242,5	(100,4)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>661,5</b>	<b>285,9</b>
Résultat financier	(78,6)	(60,5)
Impôts sur les sociétés	(91,9)	2,0
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	(87,3)	(154,0)
Part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	-	-
<b>Part attribuable au Groupe</b>	<b>403,7</b>	<b>73,5</b>

Exercice clos au 30 juin 2024 (€ millions)	2023	2024
Dette nette à la clôture	2 291,6	1 786,9

Exercice clos au 30 juin 2024 (€ millions)	2023	2024
Acquisitions de satellites, d'autres biens et équipements et d'actifs incorporels	(401,0)	(280,1)
Encaissement des prêts ECA, et autres lignes de crédit bancaires	200,0	159,0
Remboursement des prêts ECA, et autres lignes de crédit bancaires	(14,9)	(193,1)
Dettes locatives	(54,6)	(41,2)
<b>Investissement cash</b>	<b>(270,5)</b>	<b>(355,4)</b>

## NOTE 6. NOTES ANNEXES DU COMPTE DE RESULTAT

### 6.1 CHIFFRE D'AFFAIRES

#### PRINCIPES COMPTABLES

La majorité des contrats concernent la fourniture de services de capacité satellitaire auprès de clients distributeurs (qui revendent la capacité à des utilisateurs finaux) et de clients utilisateurs (qui utilisent la capacité pour leurs propres besoins). Ces contrats couvrent généralement des périodes allant de plusieurs mois à plusieurs années à l'exception de certains contrats portant sur de la fourniture de capacité occasionnelle de courte durée. Pour l'ensemble de ces contrats, le chiffre d'affaires est reconnu à l'avancement, au fur et à mesure du transfert du contrôle de la capacité au client sur la période contractuelle en fonction du volume d'unités de capacité satellitaire vendu (exprimé en Mhz ou Mbps selon les contrats). Cette méthode permet de reconnaître le chiffre d'affaires correspondant au niveau de service rendu à nos clients pour une période donnée en tenant compte des éventuelles variations de volume d'unités vendues au cours du contrat.

Certains contrats incluent des contreparties variables telles que des prix variables ou des périodes de gratuité. Pour ces contrats, le Groupe estime le montant de contrepartie auquel il aura droit en échange de la fourniture des services promis au client et en tient compte dans la reconnaissance du chiffre d'affaires dès lors qu'il est hautement probable que la levée ultérieure de l'incertitude relative au montant cumulé du chiffre d'affaires ne se produira pas.

Le Groupe prend parfois à sa charge des frais marketing (promotion, publicité, ...) ou techniques (principalement des achats et installations d'antennes) pour le compte de certains clients. Lorsque ces frais ne sont pas distincts du service transféré au client, ils constituent une même obligation de performance avec le service fourni et la contrepartie payable au client est reconnue en réduction du prix de la transaction. Lorsque la contrepartie payable au client est octroyée en contrepartie d'un service distinct de la part du client et correspond à la juste valeur du service pour le Groupe elle est comptabilisée en charges opérationnelles.

Certains contrats prévoient la possibilité d'une résiliation anticipée, moyennant le versement d'indemnités. Lorsque ces indemnités sont versées dans le cadre d'une modification de contrat qui porte sur des services du contrat existant, les services du contrat amendé ne forment qu'une seule et même obligation de performance avec les services partiellement remplis à la date de modification. Ces indemnités sont alors étalées sur la durée de vie du contrat modifié.

Les paiements initiaux reçus sont reportés en tant que passif contractuel dans la mesure où ils dépassent le chiffre d'affaires cumulé comptabilisé. Une évaluation est effectuée pour déterminer si les paiements anticipés constituent un avantage financier significatif pour le Groupe. Lorsqu'une composante de financement importante attribuable à la fourniture de financement est identifiée, le Groupe ajuste les produits à comptabiliser pour tenir compte de l'effet de l'actualisation et dénoue le passif du contrat sur la base du taux d'actualisation qui serait reflété dans une transaction de financement distincte avec le client. Les produits et les charges de financement applicables sont présentés sur une base brute.

#### 6.1.1 Chiffre d'affaires par application

Le chiffre d'affaires par application se présente comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2023	30 juin 2024
Vidéo	704,8	650,6
Services aux gouvernements	143,4	149,0
Connectivité Fixe	177,8	192,6
Connectivité Mobile	110,1	147,5
<b>Total Activités opérationnelles</b>	<b>1 136,1</b>	<b>1 139,7</b>
Autres Revenus <sup>(1)</sup>	(1,8)	6,1
<b>Total</b>	<b>1 134,3</b>	<b>1 145,9</b>
Taux de change EUR/USD	1,041	1,081

(1) Les autres revenus incluent l'effet de couverture de change du chiffre d'affaires euros/dollars qui s'élève à (3,0) millions d'euros contre (15,2) millions d'euros pour l'exercice clos le 30 juin 2023.

## 6.1.2 Chiffre d'affaires par zone géographique

Le chiffre d'affaires par zone géographique, déterminé à partir des adresses de facturation des clients, se présente comme suit :

(en millions d'euros et pourcentage)	30 juin 2023		30 juin 2024	
	Montant	%	Montant	%
Régions				
France	67,1	5,9	79,9	7,0
Italie	122,8	10,8	120,0	10,5
Royaume-Uni	64,5	5,7	57,0	5,0
Europe (autres)	339,5	29,9	315,0	27,5
Amériques	224,5	19,8	262,0	22,9
Moyen-Orient	191,2	16,9	175,7	15,3
Afrique	109,5	9,7	109,5	9,6
Asie	29,0	2,6	28,7	2,5
Autres <sup>(1)</sup>	(13,9)	(1,2)	(1,9)	(0,2)
<b>Total</b>	<b>1 134,3</b>	<b>100,0</b>	<b>1 145,9</b>	<b>100,0</b>

<sup>(1)</sup> Les autres revenus incluent l'effet de couverture de change du chiffre d'affaires euros/dollars qui s'élève à (3,0) millions d'euros contre (15,2) millions d'euros pour l'exercice clos le 30 juin 2023.

## 6.1.3 Carnet de commandes

Le carnet de commandes représente le chiffre d'affaires futur correspondant aux contrats d'attribution de capacité ou de services (y compris les contrats pour les satellites en cours d'approvisionnement). Il s'établit à 3,0 milliards d'euros au 30 juin 2024. Le carnet de commandes sécurisé, qui correspond aux exigences requises par IFRS 15 et excluant le chiffre d'affaires soumis à des clauses de rupture anticipées, s'élève à 2,6 milliards d'euros. Le montant du carnet de commandes sécurisé à échéance à moins de 5 ans s'élève à 2,1 milliards d'euros, dont 1,4 milliard à moins de 2 ans.

## 6.2 CHARGES OPERATIONNELLES

Les coûts des opérations incluent principalement les coûts de personnel et les autres coûts liés au contrôle et à l'exploitation des satellites, ainsi que les primes d'assurance-vie en orbite des satellites.

Les frais commerciaux et administratifs comprennent essentiellement les coûts du personnel administratif et commercial, l'ensemble des dépenses de marketing et de publicité ainsi que les frais généraux rattachés.

Les charges opérationnelles relatives aux dépréciations sur les créances commerciales et les actifs sur contrat clients s'élèvent à 13,9 millions d'euros au 30 juin 2024 (contre 20,1 millions d'euros pour l'exercice clos le 30 juin 2023).

### 6.2.1 Charges de personnel

Les charges de personnel (y compris la participation légale des salariés) se ventilent comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2023	30 juin 2024
Coûts des opérations	62,4	63,6
Charges commerciales et administratives	84,9	84,2
<b>Total</b>	<b>147,3</b>	<b>147,8</b>

Les salariés d'Eutelsat S.A. bénéficient d'un Plan d'Epargne d'Entreprise (PEE) alimenté par versements volontaires des salariés, d'un dispositif de Compte Epargne Temps (CET) et d'un accord d'intéressement conclu pour une durée de trois ans assis sur des objectifs révisables annuellement.

## 6.2.2 Effectifs

Le Groupe compte 1 054 salariés équivalent temps plein à la clôture au 30 juin 2024 (dont 33 salariés OneWeb Technologies) contre 1 067 à la clôture au 30 juin 2023.

Le nombre moyen d'employés, en équivalent temps plein sur l'exercice, s'établit comme suit :

	30 juin 2023	30 juin 2024
Opérations	516	521
Fonctions commerciales et administratives	551	533
<b>Total</b>	<b>1 067</b>	<b>1 054</b>

## 6.2.3 Rémunération en actions et assimilés

### PRINCIPES COMPTABLES

Les paiements fondés sur des actions sont évalués à leur juste valeur à la date d'attribution des plans et sont comptabilisés en charges de personnel sur la durée d'acquisition des droits représentatifs de l'avantage consenti, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres pour les plans dénoués en actions ou des autres passifs financiers pour les plans dénoués en trésorerie. Ils sont réévalués à chaque clôture afin de tenir compte de l'évolution des hypothèses d'acquisition des droits (taux de rotation du personnel, probabilité d'atteinte des critères de performance) et, pour les plans dénoués en trésorerie, de l'évolution des conditions de marché (cours de bourse).

En complément des plans en vigueur au sein du Groupe au 30 juin 2023, le Groupe a octroyé un nouveau plan d'action réglé en trésorerie, le 11 novembre 2023. L'attribution de ces actions est soumise à une condition de présence et à l'atteinte de conditions de performance.

Le produit constaté au titre de ces plans (hors charges sociales) s'est élevé à 0,3 millions d'euros sur l'exercice clos le 30 juin 2024 contre une charge de 0,1 millions d'euros pour l'exercice clos le 30 juin 2023.

Les caractéristiques des plans sont les suivantes :

Caractéristiques des plans	Plan novembre 2021	Plan novembre 2022	Plan novembre 2023
Période d'acquisition	Juillet 2021 - Juin 2024	Juillet 2022 - Juin 2025	Juillet 2023 - Juin 2026
Mode de règlement	Actions et trésorerie	Actions et trésorerie	Actions et trésorerie
Nombre maximal d'actions attribuables à l'origine	206 094	210 855	574 159
Nombre de bénéficiaires	16	20	34
<b>Nombre d'actions et conditions de performance des plans d'actions fictives</b>			
Nombre d'actions total en circulation	79 302	169 772	574 159
Objectifs de performance	New Business Revenues, <i>cash-flow</i> libre discrétionnaire et CSR	New Business Revenues, <i>cash-flow</i> libre discrétionnaire et CSR	New Business Revenues, <i>cash-flow</i> libre discrétionnaire et CSR
<b>Juste valeur des actions au 30 juin 2024</b>			
Juste valeur	3,97€	3,97€	3,97€
Valorisation totale du plan au 30 juin 2024 (en millions d'euros) <sup>(1)</sup>	0,2	0,4	0,4
<b>Charge de l'exercice</b>			
<b>Charge de l'exercice clos le 30 juin 2024</b>	<b>(0,2)</b>	<b>(0,1)</b>	<b>0,4</b>
<b>(En millions d'euros) <sup>(1)</sup></b>			

<sup>(1)</sup> Hors charges sociales

### 6.3 AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS

#### PRINCIPES COMPTABLES

Les autres produits et charges opérationnels sont constitués des produits et charges inhabituels, anormaux et peu fréquents. Ils comprennent notamment les dépréciations d'actifs, le coût des échecs au lancement et les remboursements d'assurance y afférant, les litiges non commerciaux nets des frais engagés, les frais de restructuration, les résultats de cession d'immobilisations et les conséquences des évolutions de périmètre (frais d'acquisitions et résultats de cession).

(en millions d'euros)	30 juin 2023	30 juin 2024
Autres produits opérationnels	365,1	10,2
Autres charges opérationnelles	(122,6)	(110,6)
<b>Total</b>	<b>242,5</b>	<b>(100,4)</b>

Au 30 juin 2024, les autres produits opérationnels comprennent notamment 7,6 millions d'euros de reprise de dépréciation sur la valeur des satellites AT1, AT2, 53A et 65WA. Les autres charges opérationnelles incluent principalement les coûts relatifs à l'opération de rapprochement et d'intégration avec OneWeb pour 6,1 millions d'euros (voir note 2.1) ainsi que des dépréciations sur les satellites pour 25,7 millions d'euros et des dépréciations des relations clients pour 58,8 millions d'euros.

Au 30 juin 2023, les autres produits opérationnels comprenaient principalement le produit de libération de la phase 2 de la bande C pour 352 millions d'euros. Les autres charges opérationnelles incluent principalement des coûts de transformation et des dépréciations d'actifs pour 115,0 millions d'euros (incluant 80 millions d'euros de dépréciation d'immobilisations et 35 millions d'euros de dépréciation d'actifs financiers).

### 6.4 RESULTAT FINANCIER

(en millions d'euros)	30 juin 2023	30 juin 2024
Charges d'intérêts après couverture	(56,9)	(92,2)
Intérêts sur dettes locatives	(12,7)	(13,6)
Frais d'émission d'emprunt & commissions	(6,3)	(12,7)
Intérêts capitalisés	17,7	5,2
<b>Coût de la dette brute</b>	<b>(58,2)</b>	<b>(99,7)</b>
Produits financiers	2,6	24,7
<b>Coût de la dette nette</b>	<b>(55,6)</b>	<b>(75,0)</b>
Variation des instruments financiers dérivés	-	(2,3)
Résultat de change	(13,8)	10,7
Autres	(9,3)	6,1
<b>Résultat financier</b>	<b>(78,7)</b>	<b>(60,5)</b>

La charge d'intérêts au 30 juin 2024 a évolué compte-tenu de l'évolution des taux d'intérêts sur la période.

Le montant des intérêts capitalisés est dépendant de l'avancement et du nombre des programmes de constructions satellitaires constatés au cours de l'exercice concerné. Le taux d'intérêt retenu pour la détermination des charges d'intérêts capitalisables est de 4,87% au 30 juin 2024 contre 2,96% au 30 juin 2023.

Les variations de juste valeur des instruments financiers dérivés aux 30 juin 2024 et 2023 incluent notamment la part inefficace de la valeur temps des instruments dérivés qualifiés dans une relation de couverture.

## 6.5 IMPOT SUR LES SOCIETES

La charge d'impôt du Groupe se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2023	30 juin 2024
Charge d'impôt courant	(111,6)	(8,1)
Produit (charge) d'impôt différé	19,7	10,0
<b>Total impôt sur les sociétés</b>	<b>(91,9)</b>	<b>2,0</b>

Le rapprochement de la charge d'impôt théorique, calculée selon le taux de droit commun en France appliqué au résultat avant impôt, résultat des sociétés mises en équivalence, avec la charge d'impôt réelle, s'établit comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2023	30 juin 2024
Résultat courant avant impôt	582,9	225,5
<b>Taux d'impôt de droit commun en France</b>	<b>25,83%</b>	<b>25,83%</b>
<b>Charge d'impôt théorique</b>	<b>(150,6)</b>	<b>(58,2)</b>
Bénéfices non taxables	58,7	63,7
Différences de taux d'imposition	(14,2)	6,1
Utilisation de pertes fiscales	0,6	0,0
CVAE	(1,7)	(1,1)
Impôts différés nés au cours de l'exercice antérieur et reconnus sur la période	-	0,3
Autres différences permanentes	15,2	(8,8)
<b>Charge d'impôt</b>	<b>(91,9)</b>	<b>2,0</b>
<b>Taux d'impôt effectif</b>	<b>15,8%</b>	<b>(0,87%)</b>

Au 30 juin 2024, les autres différences permanentes intègrent principalement les charges liées à la non activation de déficits pour 3,2 millions d'euros, à l'impact des différences de change sur les positions d'impôts différés des filiales Satellites Mexicanos et Eutelsat Do Brasil pour 2,9 millions et aux litiges fiscaux pour 3,7 millions d'euros, compensées en partie par d'autres différences permanentes pour 1 million d'euros.

## 6.6 RESULTAT PAR ACTION

### PRINCIPES COMPTABLES

Le résultat net par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires d'Eutelsat Communications par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation durant chaque période considérée. Les actions propres ne sont pas prises en compte pour le calcul du résultat par action.

Le tableau ci-dessous présente la réconciliation entre le résultat net et les résultats nets (de base et dilué) revenant aux actionnaires utilisés pour le calcul des résultats par action (de base et dilué).

(en millions d'euros)	30 juin 2023	30 juin 2024
<b>Résultat net</b>	<b>403,6</b>	<b>73,5</b>
Quote-part de résultat des filiales rétrocédée aux participations ne donnant pas le contrôle	-	-
<b>Résultat net utilisé pour le calcul du résultat par action</b>	<b>403,6</b>	<b>73,5</b>
<b>Nombre moyen d'actions</b>	<b>1 013 162 112</b>	<b>1 013 162 112</b>

## NOTE 7. NOTES ANNEXES DU BILAN

### 7.1 ACTIFS IMMOBILISES

#### 7.1.1 Ecarts d'acquisition et immobilisations incorporelles

#### PRINCIPES COMPTABLES

##### Ecarts d'acquisition

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. La contrepartie transférée en échange du contrôle de l'entité acquise est évaluée à sa juste valeur et inclut les clauses de rémunération éventuelles en tenant compte de leur probabilité de survenance. Les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise sont comptabilisés à leur juste valeur. Les coûts directement attribuables à l'acquisition sont exclus de la contrepartie transférée et sont inscrits en autres produits et charges opérationnels lorsqu'ils sont encourus.

Les participations ne donnant pas le contrôle peuvent, à la date d'acquisition, être évaluées à la juste valeur ou en quote-part des actifs et passifs identifiables de l'entité acquise. L'option pour l'application de l'une de ces deux méthodes est exerçable transaction par transaction.

Lors de la première consolidation, l'ensemble des actifs, passifs et passifs éventuels de la société acquise est estimé à sa juste valeur. Dans le cadre d'une prise de contrôle par achats successifs, la participation antérieurement détenue est réévaluée à sa juste valeur en date d'acquisition, le profit ou la perte en découlant est comptabilisé en résultat.

Les écarts d'acquisitions sont évalués dans la devise fonctionnelle de l'entité acquise, à la date du regroupement, pour un montant égal à la différence entre la somme de la juste valeur de la contrepartie versée et la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs assumés. Ils font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an au niveau du seul segment opérationnel du Groupe.

##### Contrats clients et relations associées

Les contrats clients et relations associées, acquis dans le cadre de regroupement d'entreprises, sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition. La juste valeur est déterminée par référence aux méthodes généralement admises en la matière telles que celles fondées sur les revenus ou la valeur de marché. Ces actifs sont amortis linéairement sur leur durée de vie économique, estimée sur la base de la durée moyenne des relations contractuelles existant à la date d'acquisition et de taux de renouvellement attendus.

##### Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont constituées de frais de développement capitalisés, de licences et de droits orbitaux.

Les frais de développement sont capitalisés et amortis sur une durée comprise entre 3 et 7 ans dès lors que le Groupe peut démontrer :

- la capacité technique à réaliser l'actif pour l'utiliser ou le vendre,
- l'intention et la capacité d'achever le développement de l'actif, et de l'utiliser ou de le vendre,
- la capacité à utiliser ou vendre l'actif,
- la probabilité que des avantages économiques futurs bénéficieront au Groupe du fait de cet actif,
- la disponibilité de ressources techniques, financières ou autres adéquates à la réalisation de l'actif,
- la capacité à mesurer de manière fiable les dépenses attribuables à l'actif durant sa phase de développement.

Les dépenses engagées au titre de la recherche (ou durant la phase de recherche d'un projet interne) sont reconnues en charges dans les frais commerciaux et administratifs lorsqu'elles sont encourues.

Les droits orbitaux et les licences sont amortis sur leur durée d'utilisation, généralement respectivement comprises entre 13 et 23 ans et entre 1 et 13 ans.

Les écarts d'acquisition et les immobilisations incorporelles ont évolué comme suit au cours des deux exercices :

(en millions d'euros)	Écarts d'acquisition	Autres immobilisations incorporelles	Total
<b>Immobilisations brutes</b>			
<b>Valeur brute au 30 juin 2022</b>	<b>487,4</b>	<b>657,2</b>	<b>1 144,6</b>
Acquisitions	-	15,9	15,9
Transferts	-	11,8	11,8
Variations de change	(15,1)	(12,4)	(27,5)
Cessions et mises au rebut	-	(1,3)	(1,3)
Sortie de périmètre	-	(7,4)	(7,4)
<b>Valeur brute au 30 juin 2023</b>	<b>472,4</b>	<b>663,7</b>	<b>1 136,0</b>
Acquisitions	-	18,8	18,8
Transferts	2,1	10,8	12,9
Variations de change	8,2	6,7	14,9
Cessions et mises au rebut	-	(2,0)	(2,0)
Sortie de périmètre	-	-	-
<b>Valeur brute au 30 juin 2024</b>	<b>482,7</b>	<b>698,0</b>	<b>1 180,7</b>
<b>Amortissements et dépréciations</b>			
<b>Amortissements cumulés au 30 juin 2022</b>	-	<b>(442,7)</b>	<b>(442,7)</b>
Dotations aux amortissements	-	(53,2)	(53,2)
Transferts et autres	-	1,4	1,4
Variations de change	-	7,7	7,7
Reprises (cessions et mises au rebut)	-	-	-
Dépréciation	-	-	-
Sortie de périmètre	-	6,8	6,8
<b>Amortissements cumulés au 30 juin 2023</b>	-	<b>(480,0)</b>	<b>(480,0)</b>
Dotations aux amortissements	-	(47,9)	(47,9)
Transferts et autres	-	(1,1)	(1,1)
Variations de change	-	(4,7)	(4,7)
Reprises (cessions et mises au rebut)	-	15,1	15,1
Dépréciation (1)	-	(71,9)	(71,9)
Sortie de périmètre	-	-	-
<b>Amortissements cumulés au 30 juin 2024</b>	-	<b>(590,6)</b>	<b>(590,6)</b>
<b>Valeur nette au 30 juin 2022</b>	<b>487,5</b>	<b>214,4</b>	<b>701,9</b>
<b>Valeur nette au 30 juin 2023</b>	<b>472,4</b>	<b>183,7</b>	<b>656,0</b>
<b>Valeur nette au 30 juin 2024</b>	<b>482,7</b>	<b>107,4</b>	<b>590,1</b>

(1) Les dépréciations de contrats sont essentiellement enregistrées en autres charges opérationnelles (cf 6.3)

## 7.1.2 Immobilisations corporelles et immobilisations en cours

### PRINCIPES COMPTABLES

Les satellites et autres immobilisations corporelles sont évalués à leur coût d'acquisition comprenant tous les coûts directement attribuables à la préparation de leur utilisation, après déduction des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeurs.

Le coût des satellites comprend toutes les dépenses encourues pour leur mise en service, notamment les coûts de construction, de lancement, d'assurance au lancement, les intérêts capitalisés, les primes d'intéressement et autres coûts directement attribuables à la supervision du programme (études, frais de personnel et prestations de conseil).

Les coûts d'emprunts relatifs au financement d'immobilisations corporelles sont capitalisés pour la part encourue au cours de la période de construction. En l'absence d'emprunt spécifiquement adossé à l'immobilisation en cours de construction, les intérêts capitalisés sont calculés à partir d'un taux de capitalisation égal à la moyenne pondérée des coûts d'emprunts du Groupe.

Les durées d'utilité retenues par le Groupe sont les suivantes :

- 12 à 24 ans pour les satellites,
- 5 à 10 ans pour les équipements de surveillance du trafic,
- 2 à 5 ans pour les équipements informatiques,
- 3 à 10 ans pour les aménagements et agencements des constructions.

Les satellites sont amortis à compter de leur mise en service technique. Le délai observé entre le lancement d'un satellite et sa mise en service technique peut varier entre un et neuf mois, suivant le mode de propulsion utilisé par le satellite.

Le Groupe revoit chaque année les durées d'utilité résiduelles de ses satellites en orbite, en se fondant à la fois sur leur utilisation prévue et sur l'évaluation technique de leur durée de vie. En cas de réduction ou d'allongement de la durée d'utilité, le plan d'amortissement est revu de façon prospective.

Les immobilisations en cours de construction comprennent principalement les jalons de paiements, représentatifs de l'avancement de la construction des satellites en cours, ainsi que les avances versées au titre des lanceurs et des assurances au lancement.

Les immobilisations corporelles ont évolué comme suit au cours des deux exercices :

(en millions d'euros)	Satellites	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours	Total
<b>Immobilisations brutes</b>				
<b>Valeur brute au 30 juin 2022</b>	<b>6 062,0</b>	<b>494,0</b>	<b>1 208,1</b>	<b>7 763,9</b>
Acquisitions	51,9	20,9	246,9	319,8
Cessions	-	(1,3)	-	(1,3)
Mises au rebut	(359,4)	(1,9)	(0,5)	(361,8)
Variations de change	(51,7)	(1,8)	(0,5)	(54,0)
Entrée de périmètre	-	-	-	-
Sortie de périmètre	-	(4,6)	-	(4,6)
Transferts et autres	327,0	12,2	(348,2)	(8,8)
<b>Valeur brute au 30 juin 2023</b>	<b>6 029,6</b>	<b>517,5</b>	<b>1 106,0</b>	<b>7 653,2</b>
Acquisitions	21,2	23,9	75,5	120,6
Cessions	-	(4,8)	-	(4,8)
Mises au rebut (1)	(426,3)	(0,1)	(0,9)	(427,3)
Variations de change	25,3	1,1	0,3	26,7
Entrée de périmètre	-	-	-	-
Sortie de périmètre	-	-	-	-
Transferts et autres (2)	741,3	69,9	(823,3)	(12,2)
<b>Valeur brute au 30 juin 2024</b>	<b>6 391,0</b>	<b>607,5</b>	<b>357,6</b>	<b>7 356,3</b>
<b>Amortissements et dépréciations</b>				
<b>Amortissements cumulés au 30 juin 2022</b>	<b>(3 709,2)</b>	<b>(377,0)</b>	<b>-</b>	<b>(4 086,2)</b>
Dotations aux amortissements	(274,5)	(28,2)	-	(302,7)
Dépréciations	(66,6)	(2,6)	(6,5)	(75,7)
Reprises (cessions)	359,4	2,2	-	361,6
Reprises (mises au rebut)	-	0,7	-	0,7
Variations de change	31,2	1,2	-	32,4
Sortie de périmètre	-	3,5	-	3,5
Transferts et autres	-	-	-	-
<b>Amortissements cumulés au 30 juin 2023</b>	<b>(3 659,7)</b>	<b>(400,0)</b>	<b>(6,5)</b>	<b>(4 066,3)</b>
Dotations aux amortissements	(301,4)	(34,4)	-	(335,8)
Dépréciations	(20,7)	4,2	-	(16,5)
Reprises (cessions)	-	-	-	-
Reprises (mises au rebut) (1)	426,1	0,2	-	426,3
Variations de change	(14,7)	(0,8)	-	(15,5)
Sortie de périmètre	-	-	-	-
Transferts et autres	(6,5)	(2,3)	6,5	(2,3)
<b>Amortissements cumulés au 30 juin 2024</b>	<b>(3 576,9)</b>	<b>(433,0)</b>	<b>-</b>	<b>(4 010,1)</b>
<b>Valeur nette au 30 juin 2022</b>	<b>2 352,8</b>	<b>117,0</b>	<b>1 208,1</b>	<b>3 677,6</b>
<b>Valeur nette au 30 juin 2023</b>	<b>2 369,9</b>	<b>117,5</b>	<b>1 099,6</b>	<b>3 586,9</b>
<b>Valeur nette au 30 juin 2024</b>	<b>2 814,1</b>	<b>174,5</b>	<b>357,6</b>	<b>3 346,3</b>

(1) La mise au rebut et la reprise associée est liée à l'arrêt du satellite E10A (voir note 2.2) et à la perte du satellite 113WA.

(2) Les transferts portant sur les satellites au cours de la période close le 30 juin 2024 correspondent à la mise en service des satellites KVHTS et E10B, HOTBIRD 13G et HOTBIRD 13F lancés au cours de la période.

Le Groupe a constaté une dépréciation sur des satellites pour respectivement 20,7 millions d'euros et 66,6 millions d'euros aux 30 juin 2024 et 30 juin 2023.

Les dates d'entrée en service attendues des satellites en cours de construction à la date d'arrêté des comptes sont les suivantes :

Projets	Années
EUTELSAT 36 D	Année calendaire 2024
Flexsat Americas 113WX	Année calendaire 2028

### 7.1.3 Droits d'utilisation sur contrats de location

#### PRINCIPES COMPTABLES

Les contrats au travers desquels le Groupe dispose de l'utilisation d'un actif spécifique sont comptabilisés à l'actif du bilan sous la forme d'un droit d'utilisation, assortis d'une dette au passif, lorsque les conditions des contrats sont telles que ces derniers sont qualifiés de contrats de location, c'est-à-dire qu'ils transfèrent le contrôle du bien sur la totalité de la durée de la location.

Les droits d'utilisation sont généralement amortis sur la durée de la location correspondant à la période non résiliable, complétée le cas échéant des options de renouvellement dont l'exercice par le Groupe est raisonnablement certain.

Le taux d'actualisation utilisé pour calculer la valeur du droit d'utilisation et de la dette locative est déterminé, pour chaque contrat, en fonction du taux marginal d'endettement correspondant estimé.

Les actifs de faible valeur unitaire ainsi que les contrats de location d'une durée inférieure à 12 mois sont comptabilisés en charge.

Les droits d'utilisation ont évolué comme suit sur l'exercice clos le 30 juin 2024 :

(en millions d'euros)	Satellites	Autres immobilisations corporelles	Total
<b>Immobilisations brutes</b>			
<b>Valeur brute au 30 juin 2022</b>	<b>847,7</b>	<b>63,4</b>	<b>911,0</b>
Nouveaux contrats	-	1,3	1,3
Modifications de contrats et résiliations anticipées de contrats	(98,6)	(5,4)	(104,0)
Mises au rebut	-	-	-
Variation de change	-	(0,3)	(0,3)
Entrée de périmètre	-	(0,9)	(0,9)
<b>Valeur brute au 30 juin 2023</b>	<b>749,1</b>	<b>58,1</b>	<b>807,0</b>
Nouveaux contrats	-	0,3	0,3
Modifications de contrats et résiliations anticipées de contrats	-	5,3	5,3
Mises au rebut	-	-	-
Variation de change	-	0,1	0,1
Entrée de périmètre	-	-	-
<b>Valeur brute au 30 juin 2024</b>	<b>749,1</b>	<b>63,9</b>	<b>812,9</b>
<b>Amortissements et dépréciations</b>			
<b>Amortissements et dépréciations cumulés au 30 juin 2022</b>	<b>(432,8)</b>	<b>(25,3)</b>	<b>(458,1)</b>
Dotations aux amortissements	(48,8)	(6,3)	(55,1)
Dépréciations	(4,2)	-	(4,2)
Reprises (modifications et résiliations anticipées de contrats)	52,6	2,3	54,9
Reprises (mise au rebut)	-	-	-
Variations de change	-	0,2	0,2
Sortie de périmètre	-	0,4	0,4
<b>Amortissements et dépréciations cumulés au 30 juin 2023</b>	<b>(433,2)</b>	<b>(28,8)</b>	<b>(462,0)</b>
Dotations aux amortissements	(45,5)	(6,6)	(52,1)
Dépréciations	-	-	-
Reprises (modifications et résiliations anticipées de contrats)	-	-	-
Reprises (mise au rebut)	-	-	-
Variations de change	-	(0,1)	(0,1)
Sortie de périmètre	-	-	-
<b>Amortissements et dépréciations cumulés au 30 juin 2024</b>	<b>(478,6)</b>	<b>(35,5)</b>	<b>(514,1)</b>
<b>Valeur nette au 30 juin 2022</b>	<b>414,9</b>	<b>38,1</b>	<b>452,9</b>
<b>Valeur nette au 30 juin 2023</b>	<b>315,9</b>	<b>29,3</b>	<b>345,1</b>
<b>Valeur nette au 30 juin 2024</b>	<b>270,5</b>	<b>28,4</b>	<b>298,7</b>

Les droits d'utilisation des satellites portent essentiellement sur les contrats de location Express AT1, Express AT2, Express AM6, Express 36C et Astra 2G. Les durées de location sur ces contrats couvrent la durée de vie attendue de ce type de satellite, à ce titre, aucun de ces contrats ne comporte d'options d'achat au terme du contrat. Aucune option de renouvellement n'a été retenue pour établir la durée des contrats de location.

### PRINCIPES COMPTABLES

#### Écarts d'acquisition et immobilisations incorporelles non amorties

Les écarts d'acquisition et les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéfinie, telle que la marque, sont soumis à un test de dépréciation annuel, ou dès lors qu'un événement laisse à penser qu'ils pourraient avoir perdu de la valeur.

#### Actifs amortissables

Pour les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles ayant une durée de vie définie, un test de dépréciation est réalisé lorsqu'il est relevé un indice externe ou interne indiquant que leurs valeurs recouvrables pourraient être inférieures à leurs valeurs comptables (par exemple la perte d'un client important ou un incident technique sur un satellite).

Le test de dépréciation consiste à apprécier la valeur recouvrable d'un actif qui est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur nette des frais de cession et sa valeur d'utilité. Lorsqu'il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable d'un actif en particulier, le Groupe détermine la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle l'actif appartient, c'est-à-dire le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. En déterminant ses UGT, le Groupe prend en compte les conditions d'utilisation de sa flotte, et notamment la capacité de certains satellites à servir de *back-up* pour d'autres satellites.

Les UGT correspondent aux positions orbitales, portant un ou plusieurs satellites, ainsi que les contrats clients et relations associées (après prise en compte de l'interdépendance technique ou économique de leurs flux de trésorerie).

Afin de déterminer la valeur d'utilité, le Groupe s'appuie sur des estimations de flux de trésorerie futurs. Ces flux sont générés par l'actif ou par l'UGT sur sa durée d'utilité, actualisés en utilisant le WACC du Groupe défini pour le test de dépréciation, et construits à partir du plan moyen terme approuvé par la Direction générale et revu par le Conseil d'administration. Les revenus de ce plan sont établis à partir du carnet de commandes par satellite, des études de marché ainsi que du plan de déploiement des satellites existants et futurs. Les coûts du plan pris en compte dans le test de dépréciation comprennent essentiellement les coûts d'assurance en orbite, les coûts techniques et commerciaux directement attribuables aux satellites testés et la charge d'impôt. Au-delà d'une durée maximum de cinq ans, les flux de trésorerie sont estimés en appliquant des taux d'évolution constants.

La juste valeur diminuée des frais de cession correspond au montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif (ou d'une unité) lors d'une opération, dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts d'opération.

Les pertes de valeur et les reprises de perte de valeur sont comptabilisées sous les rubriques autres produits autres charges opérationnels.

#### Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition du Groupe résultent d'acquisitions liées aux activités de satellites géostationnaires. Ces goodwill sont suivis au niveau du segment opérationnel d'Eutelsat, sur la base des flux de trésorerie provenant de l'activité liée aux satellites géostationnaires.

Les flux de trésorerie retenus sont basés sur une version mise à jour du plan d'affaires à 5 ans du Groupe approuvée par le Conseil d'Administration en février 2024 couvrant les périodes allant jusqu'à l'exercice 2027-28, sur le plan à long terme défini de manière constante sur un horizon couvrant les périodes allant jusqu'à l'exercice 2034, et sur une valeur terminale. Le Groupe considère pertinent d'utiliser des projections au-delà de 5 ans, compte tenu de la visibilité long terme dont il dispose pour une part significative de son activité et de son profil de croissance attendu que le plan à long terme permet de mieux appréhender.

S'agissant des paramètres financiers tels que le WACC (retenu à 8,17%) et le taux de croissance à long terme utilisé dans la valeur terminale, les analyses de sensibilité montrent qu'une hausse du WACC de 65bp ou une baisse du taux de croissance à long terme de 135bp pourraient conduire à une valeur d'utilité inférieure à l'actif net comptable des actifs testés au 30 juin 2024. Un taux de croissance à l'infini nul ne conduirait pas à une valeur d'utilité inférieure à l'actif net comptable des actifs testés.

Par ailleurs, les principales hypothèses opérationnelles pouvant impacter la valeur recouvrable des actifs sont le niveau d'EBITDA et le montant d'investissement. Les hypothèses opérationnelles du plan à long terme se fondent sur des modèles de marché internes sur la trajectoire de l'activité du Groupe ainsi que sur des études stratégiques externes. Les analyses de sensibilité montrent qu'une diminution de l'EBITDA de 1% sur chaque année des plans utilisés et sur la valeur terminale n'entraînerait pas non plus de reconnaissance d'une dépréciation sur les écarts d'acquisition.

Les tests de dépréciation mis en œuvre au 30 juin 2024 sur la base des flux de trésorerie prévisionnels actualisés n'ont pas conduit à enregistrer de charges de dépréciation.

#### Actifs amortissables

Concernant les tests de dépréciation des satellites au 30 juin 2024, les flux de trésorerie utilisés sont fondés sur une version mise à jour du plan d'affaires à 5 ans du Groupe approuvée par le Conseil d'Administration en février 2024 puis sur des flux de trésorerie étendus jusqu'à la fin de vie de chaque satellite sur la base d'un taux normatif de croissance.

Ces tests ont conduit à enregistrer une charge de dépréciation relative à des satellites détenus en propre pour respectivement 20,7 millions d'euros et 66,6 millions d'euros aux 30 juin 2024 et 30 juin 2023 (voir Note 7.1.2 « Immobilisations corporelles et immobilisations en cours »). Aucune charge de dépréciation sur des droits d'utilisation n'a été comptabilisée au 30 juin 2024 (versus 4,2 millions d'euros au 30 juin 2023, voir Note 7.1.3 « Droits d'utilisation sur contrats de location »).

### 7.1.5 Engagements d'achats

En complément des éléments comptabilisés au bilan, le Groupe est engagé auprès de fournisseurs pour l'acquisition d'immobilisations (satellites et autres immobilisations) et la réalisation de prestations de services pour un montant total de 623 millions d'euros au 30 juin 2023 et pour 374 millions d'euros au 30 juin 2024.

L'échéancier aux 30 juin 2023 et 30 juin 2024 des paiements futurs au titre de ces engagements s'établit comme suit

(en millions d'euros)	Au 30 juin 2023	Au 30 juin 2024
Echéance à moins de 1 an	225	90
Entre 1 et 2 ans	113	74
Entre 2 et 3 ans	40	75
Entre 3 et 4 ans	55	16
Echéance à plus de 4 ans	190	119
<b>Total</b>	<b>623</b>	<b>374</b>

## 7.2 TITRES MIS EN EQUIVALENCE

### PRINCIPES COMPTABLES

Les participations du Groupe consolidées selon la méthode de la mise en équivalence sont initialement enregistrées au coût d'acquisition, comprenant le cas échéant le goodwill dégagé. Leur valeur comptable est, par la suite, augmentée ou diminuée pour prendre en compte la part du Groupe dans les bénéfices ou les pertes, réalisés après la date d'acquisition.

Après l'application de la méthode de la mise en équivalence et en cas d'indice de perte de valeur, la valeur comptable peut être amenée à être dépréciée dans le cas où sa valeur recouvrable serait inférieure à celle-ci.

#### Valeur de la participation dans OneWeb Holdings Ltd.

Au 30 juin 2024, les titres des sociétés mises en équivalence représentent la valeur de mise en équivalence de la société OneWeb Holdings Ltd, et le résultat des sociétés mises en équivalence correspond à la quote-part du Groupe dans le résultat de OneWeb Holdings Ltd.

(en millions d'euros)	30 juin 2023	30 juin 2024
Participations à l'ouverture	605,7	501,2
Acquisitions de titres	-	-
Variation de périmètre	-	(0,4)
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	(87,3)	(154,0)
Ecart de conversion	(17,3)	9,8
<b>Participations à la clôture</b>	<b>501,2</b>	<b>356,6</b>

Les principales données financières du sous-groupe OneWeb Holdings Ltd sur la base du dernier arrêté des comptes au 30 juin 2024, sont les suivantes :

(en millions de dollars)	30 juin 2024
<b>Résultat net</b>	<b>(490,5)</b>

<b>Bilan</b>	
Actifs non courants	2 310,1
Actifs courants	215,6
Capitaux propres	1 651,5
Passifs non courants	378,6
Passifs courants	482,9

(en millions d'euros)	30 juin 2024
<b>Quote-part d'actif net du Groupe</b>	
Situation nette	1656,1
Pourcentage de détention	22,91%
<b>Quote-part d'actif net du Groupe</b>	<b>379,4</b>
Goodwill	17,2
Dépréciations	(40,2)
<b>Valeur comptable des intérêts du Groupe au 30 juin 2024</b>	<b>356,6</b>

### 7.3 CREANCES, ACTIFS ET PASSIFS SUR CONTRATS CLIENTS ET COUTS D'OBTENTION ET D'EXECUTION DES CONTRATS

#### PRINCIPES COMPTABLES

Les créances clients sont comptabilisées à leur valeur nominale. Elles font l'objet de dépréciations, comptabilisées en frais commerciaux et administratifs, afin de couvrir les risques de pertes attendues. Ces dépréciations sont établies sur la base d'une approche statistique des pertes de crédit attendues par marché et par région, après prise en compte des dépôts et garanties reçus, et complétées, le cas échéant, par une dépréciation spécifique en cas de manquement à des paiements contractuels ou de difficultés financières significatives d'un client.

Les actifs de contrats clients incluent les actifs relatifs au chiffre d'affaires reconnu au titre des prix variables ou des périodes de gratuité non encore facturés au client. Les coûts d'obtention des contrats correspondent aux contreparties payées au client. Les coûts d'exécution des contrats incluent l'étalement des coûts des ventes de terminaux de l'activité Haut Débit.

Les passifs de contrats sont composés des avances reçues des clients ou facturées en amont de la fourniture des services.

Les créances clients, actifs et passifs de contrats clients et coûts d'obtention et d'exécution des contrats se synthétisent comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2023	30 juin 2024
<b>Actifs</b>		
Créances clients et comptes rattachés	223,4	248,5
Actifs sur contrats clients	40,2	45,2
Coûts d'exécution des contrats	-	-
Coûts d'obtention des contrats	4,9	4,9
<b>Total actifs courants et non courants</b>	<b>268,5</b>	<b>298,5</b>
<i>Dont part non courante</i>	<i>31,8</i>	<i>37,4</i>
<i>Dont part courante</i>	<i>236,7</i>	<i>261,1</i>
<b>Passifs</b>		
Passifs financiers - Garanties et engagements reçus	31,2	31,1
Passifs de contrats clients	337,5	383,0
<b>Total passifs courants et non courants</b>	<b>368,7</b>	<b>414,1</b>
<i>Dont part non courante</i>	<i>289,7</i>	<i>304,0</i>
<i>Dont part courante</i>	<i>78,9</i>	<i>110,1</i>

### 7.3.1 Créances clients

Les créances clients échues et non échues se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2023	30 juin 2024
Créances non échues	136,1	120,0
Créances échues entre 0 et 90 jours	25,6	46,5
Créances échues entre 90 et 365 jours	26,0	50,9
Créances échues depuis plus de 365 jours	136,8	143,2
Dépréciation	(101,0)	(112,1)
<b>Total</b>	<b>223,4</b>	<b>248,5</b>

Les créances échues depuis plus de 365 jours comprennent des facturations de dépôts de garantie pour un montant de 6,9 millions d'euros au 30 juin 2024 (contre 3,9 millions d'euros au 30 juin 2023). Celles-ci ne présentent pas de risque de dépréciation au compte de résultat. La provision de dépréciation d'un montant de 112,1 millions d'euros au 30 juin 2024 couvre 82% des créances échues depuis plus de 365 jours hors dépôts facturés et représente 46% de la totalité des créances échues.

Par ailleurs, étant donné la nature des activités et des géographies dans lesquelles il opère, le Groupe est amené régulièrement à recouvrer des créances échues depuis plus d'un an.

Le risque de crédit, lié au fait qu'un client n'honore pas sa dette à l'échéance fixée, est suivi au niveau de chaque entité sous la supervision des responsables financiers assistés pour les plus importantes d'entre elles par un credit manager et conformément aux instructions communiquées par le service recouvrement du Groupe. Ce suivi s'appuie principalement sur l'analyse des créances échues et peut être complété par une étude plus approfondie de la solvabilité de certains débiteurs. Selon l'appréciation des responsables financiers, les entités peuvent être conduites à se couvrir contre le risque de crédit en obtenant de la part des clients des garanties bancaires auprès d'établissements financiers de premier rang et des compagnies d'assurance et des dépôts de garantie.

Le risque de crédit est réduit par les garanties et engagements reçus suivants :

(en millions d'euros)	30 juin 2023		30 juin 2024	
	Valeur des créances	Valeur de la garantie	Valeur des créances	Valeur de la garantie
Dépôts de garantie reçus	59,0	12,3	66,5	8,3
Garanties bancaires ou cautions d'assurances	10,4	9,5	12,6	13,2
Garanties maison-mère	3,6	3,6	7,7	7,7
<b>Total</b>	<b>73,0</b>	<b>25,5</b>	<b>86,8</b>	<b>29,1</b>

Les dépôts de garantie sont comptabilisés en passifs financiers. Les garanties bancaires et garanties de maisons-mères n'apparaissent pas au bilan. Les 10 premiers clients du Groupe représentent 32% du chiffre d'affaires au 30 juin 2024 (30% au 30 juin 2023). Les cinq premiers représentent 21% du chiffre d'affaires (20% au 30 juin 2023).

Les dépréciations des créances clients ont évolué comme suit au cours des deux exercices :

(en millions d'euros)	Total
<b>Valeur au 30 juin 2022</b>	<b>91,3</b>
Dotations (reprises) nettes	21,0
Reprises utilisées	(10,4)
Variations de change	(0,9)
<b>Valeur au 30 juin 2023</b>	<b>101,0</b>
Dotations (reprises) nettes	13,5
Reprises utilisées	(2,9)
Variations de change	0,4
<b>Valeur au 30 juin 2024</b>	<b>112,1</b>

### 7.3.2 Actifs de contrats clients, coûts d'obtention et d'exécution des contrats non courants

(en millions d'euros)	Total
<b>Actifs de contrats clients au 30 juin 2022</b>	<b>41,7</b>
Consommation d'actifs de contrats clients sur la période	(3,1)
Nouveaux actifs de contrats clients comptabilisés sur la période	1,8
Reprises (dépréciations) nettes	-
Ecart de conversion	(0,2)
<b>Actifs de contrats clients au 30 juin 2023</b>	<b>40,2</b>
Consommation d'actifs de contrats clients sur la période	(9,3)
Nouveaux actifs de contrats clients comptabilisés sur la période	14,2
Reprises (dépréciations) nettes	-
Ecart de conversion	0,1
<b>Actifs de contrats clients au 30 juin 2024</b>	<b>45,2</b>

Les coûts d'obtention et d'exécution des contrats se présentent comme suit :

(en millions d'euros)	Total
<b>Coûts d'obtention et d'exécution de contrats clients au 30 juin 2022</b>	<b>11,1</b>
Consommation des coûts d'obtention et d'exécution de contrats clients sur la période	(3,5)
Sortie de périmètre	(2,8)
<b>Coûts d'obtention et d'exécution de contrats clients au 30 juin 2023</b>	<b>4,9</b>
Consommation des coûts d'obtention et d'exécution de contrats clients sur la période	-
Sortie de périmètre	-
<b>Coûts d'obtention et d'exécution de contrats clients au 30 juin 2024</b>	<b>4,9</b>

### 7.3.3 Passifs de contrats clients

Les passifs de contrats clients se présentent comme suit :

(en millions d'euros)	Total
<b>Passifs de contrats clients au 30 juin 2022</b>	<b>224,4</b>
Reconnaissance du chiffre d'affaires sur la période	(49,0)
Nouveaux passifs de contrats clients comptabilisés sur la période	164,7
Ecart de conversion	(2,0)
Sortie de périmètre	(2,4)
<b>Passifs de contrats clients au 30 juin 2023</b>	<b>335,8</b>
Reconnaissance du chiffre d'affaires sur la période	(51,7)
Nouveaux passifs de contrats clients comptabilisés sur la période	97,9
Ecart de conversion	1,1
Sortie de périmètre	0,0
<b>Passifs de contrats clients au 30 juin 2024</b>	<b>383,0</b>

### PRINCIPES COMPTABLES

#### Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie est constituée des comptes de caisse et des dépôts à vue bancaires. Les équivalents de trésorerie comprennent essentiellement les dépôts à court terme à échéance de moins de trois mois à l'origine, les comptes à terme, ainsi que des parts d'OPCVM facilement convertibles en un montant connu de trésorerie, la valeur liquidative étant établie et publiée quotidiennement et soumise à un risque négligeable de changement de valeur. Les parts d'OPCVM sous option de juste valeur par le biais du compte de résultat sont comptabilisées à leur juste valeur, les gains et pertes, réalisés ou latents, liés au changement de la juste valeur de ces actifs étant comptabilisés dans le résultat financier.

#### Dettes financières

Les dettes financières sont constituées d'emprunts bancaires, d'emprunts obligataires et de dettes structurées. Elles sont comptabilisées initialement à la juste valeur de la contrepartie reçue, diminuée des coûts de transaction directement attribuables à l'opération. Ces coûts sont présentés en frais et primes d'émission et étalés sur la durée de l'emprunt.

#### Actifs financiers

A l'exception des instruments financiers dérivés et des titres non consolidés, les actifs financiers sont comptabilisés en coût amorti. Une dépréciation est constatée au compte de résultat lorsqu'il existe un indicateur de perte de valeur. Les titres non consolidés sont valorisés à la juste valeur.

#### Passifs financiers

Les dettes locatives reconnues en contrepartie des droits d'utilisation correspondent à la somme des paiements futurs actualisés des contrats de location. Le taux d'actualisation retenu pour évaluer ces dettes est déterminé par contrat en fonction du taux marginal d'endettement estimé de l'entité qui porte le contrat.

Lorsque le Groupe octroie des promesses d'achat fermes ou conditionnelles de leur participation à des actionnaires minoritaires, le montant correspondant des participations ne donnant pas le contrôle est reclassé en passif financier pour la juste valeur de l'engagement. Le passif financier est réévalué à chaque clôture en contrepartie des capitaux propres, en l'absence de précisions apportées par les normes IFRS.

#### Instruments financiers dérivés

Les instruments dérivés qui ne sont pas désignés comme des instruments de couverture sont comptabilisés à leur juste valeur, les variations ultérieures de juste valeur étant enregistrées en résultat financier. Les instruments dérivés qualifiés d'instruments de couverture sont évalués et comptabilisés conformément aux critères de la comptabilité de couverture.

Le Groupe dispose d'instruments financiers dérivés destinés à couvrir des flux de trésorerie (*forwards* et *forwards KI*) ainsi que l'investissement net de ses filiales au Mexique, à Singapour et à Dubaï (*cross currency swap*). Les options *forwards*, *forwards KI*, et la composante taux du *cross currency swap* sont présentées en actif ou passif financier selon la position et la composante change est incluse dans la dette nette du Groupe.

Les opérations de couverture s'effectuent en ayant recours à des instruments financiers dérivés, dont les variations de juste valeur ont pour but de compenser l'exposition des éléments couverts à ces mêmes variations. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées en capitaux propres, dans les autres éléments recyclables de gains et pertes du résultat global, pour ce qui concerne la partie efficace de la relation de couverture tandis que les variations de la juste valeur relatives à la partie inefficace sont constatées en résultat financier.

Les variations cumulées de la juste valeur de l'instrument de couverture précédemment comptabilisées en capitaux propres sont transférées dans le compte de résultat lorsque la transaction couverte affecte ce dernier. Les gains et pertes ainsi transférés sont comptabilisés dans le résultat au niveau de l'élément couvert.

## 7.4.1 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se présentent comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2023	30 juin 2024
Trésorerie	12,5	420,1
Équivalents de trésorerie	467,3	411,9
<b>Total</b>	<b>479,8</b>	<b>832,0</b>

## 7.4.2 Dettes financières

Les dettes financières se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	Taux	30 juin 2023	30 juin 2024	Échéance
Crédit <i>in fine</i> BEI	0,49 %	200,0	200,0	Décembre 2028
Emprunt obligataire 2025	2,00 %	800,0	176,6	Octobre 2025
Emprunt obligataire 2027	2,25 %	600,0	600,0	Juillet 2027
Emprunt obligataire 2028	1,50 %	600,0	600,0	Octobre 2028
Emprunt obligataire 2029	9,75 %		600,0	Avril 2029
Ligne de financement Capex				
	0,90%	53,0	-	Juin 2024
	1,87%	75,0	-	Juin 2024
	2,15%	50,0	-	Juin 2025
	2,56%	75,0	75,0	Juin 2026
	Variable		53,0	Juin 2026
	Variable		53,0	Juin 2027
<b>Sous-total des dettes (part non courante)</b>		<b>2 453,0</b>	<b>2 357,6</b>	
Frais et primes d'émission		(9,9)	(21,2)	
<b>Total des dettes (part non courante)</b>		<b>2 443,1</b>	<b>2 336,4</b>	
Dettes structurées	0,75%	65,0	-	Juillet 2023
	2,15%	-	50	Juin 2025
	Variable		53	Juin 2025
Intérêts courus non échus		31,5	36,0	
<b>Total des dettes (part courante)</b>		<b>96,6</b>	<b>139,0</b>	
<b>Total</b>		<b>2 539,7</b>	<b>2475,5</b>	

La totalité de l'endettement est libellée en euros.

Le crédit *in fine* et les dettes structurées (destinées au financements de Capex) sont assortis d'un covenant financier qui prévoyait initialement un rapport entre l'endettement total net et EBITDA inférieur ou égal à 4,0 pour 1. Au cours du premiers semestre de l'année 2022-23, le Groupe a obtenu des prêteurs que le calcul du rapport entre l'endettement total net et EBITDA prenne en compte de manière anticipée l'encaissement du produit de libération de la bande C après impôts pour les périodes de test jusqu'au 30 juin 2024 (voir note 2.4). Le Groupe doit respecter un ratio de dette nette sur EBITDA de 4, au 31 décembre et 30 juin de chaque année.

Les covenants des crédits *in fine* prévoient pour chaque prêteur la possibilité de demander le remboursement anticipé de l'intégralité des sommes dues en cas d'un changement de contrôle d'Eutelsat S.A. ou d'Eutelsat Communications.

Les obligations sont également assorties d'un covenant bancaire qui prévoit pour chaque prêteur la possibilité de demander le remboursement anticipé de l'intégralité des sommes dues en cas d'un changement de contrôle d'Eutelsat S.A. ou d'Eutelsat Communications accompagné d'une

dégradation de la notation d'Eutelsat S.A.

Au 30 juin 2024, le Groupe respecte l'ensemble des covenants bancaires.

Les contrats de crédit ne comportent ni garantie du Groupe ni nantissement d'actifs au profit des prêteurs mais comportent des clauses restrictives (sous réserve d'exceptions usuelles prévues dans ce type de contrat de prêt) limitant la capacité d'Eutelsat SA et de ses filiales, notamment à consentir des sûretés, contracter des dettes supplémentaires, céder des actifs, s'engager dans des fusions, des acquisitions, des ventes d'actifs et des opérations de crédit-bail (à l'exception de celles réalisées à l'intérieur du Groupe et expressément prévues dans le contrat de prêt) et modifier la nature de l'activité de la Société et de ses filiales.

Les contrats de crédit comportent un engagement de conserver des polices d'assurance « Lancement plus un an » pour tout satellite localisé à 13° Est et, pour tout autre satellite, l'engagement de ne pas avoir plus d'un seul satellite qui ne soit pas couvert par une police d'assurance lancement.

Par ailleurs, le Groupe dispose au 30 juin 2024 de lignes de crédit actives d'un montant total non tiré de 450,0 millions d'euros (1 009,0 millions d'euros au 30 juin 2023). Ces lignes sont assorties de covenants bancaires de même type que ceux existants sur le crédit in fine et les dettes structurées. Le groupe a également obtenu une extension de la durée de la ligne de crédit de 200 millions de sa filiale Eutelsat SA jusqu'en juin 2025, la dernière année étant soumise à l'accord des prêteurs.

L'échéancier des dettes, hors frais et primes d'émission et intérêts courus non échus, au 30 juin 2024 est le suivant :

(en millions d'euros)	Montant	Échéance à moins de 1 an	Échéance à plus de 1 an et à moins de 5 ans	Échéance à plus de 5 ans
Crédit <i>in fine</i> BEI	200,0	-	200,0	-
Dettes structurées	284,0	103,0	181,0	-
Emprunt obligataire 2025	176,6	-	176,6	-
Emprunt obligataire 2027	600,0	-	600,0	-
Emprunt obligataire 2028	600,0	-	600,0	-
Emprunt obligataire 2029	600,0	-	600,0	-
<b>Total</b>	<b>2 460,6</b>	<b>103,0</b>	<b>2 357,6</b>	<b>-</b>

### 7.4.3 Autres actifs et passifs financiers

Les autres actifs financiers se détaillent comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2023	30 juin 2024
Titres de participation non consolidés	11,5	5,5
Instruments financiers dérivés <sup>(1)</sup>	13,7	0,3
Autres actifs financiers <sup>(2)</sup>	637,8	508,5
<b>Total</b>	<b>663,0</b>	<b>514,3</b>
<i>Dont part courante</i>	<i>424,3</i>	<i>108,1</i>
<i>Dont part non courante</i>	<i>238,7</i>	<i>406,2</i>

<sup>(1)</sup> Voir Note 7.4.5 « Instruments financiers dérivés ».

<sup>(2)</sup> Les Autres actifs financiers incluent au 30 Juin 2023 notamment la créance liée à la libération de la Bande C pour 352 millions d'euros (voir Note 2.2) et l'actif né du paiement d'avance de capacités au groupe OneWeb pour 89 millions d'euros (voir Note 2.1).

Les autres dettes et passifs financiers se présentent comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2023	30 juin 2024
Dettes locatives	319,5	278,8
Autres créiteurs	69,7	44,8
Dettes sur immobilisations	189,6	35,6
Instruments financiers dérivés <sup>(1)</sup>	32,4	41,7
Dettes sociales	47,0	49,1
Dettes fiscales	15,8	11,9
<b>Total</b>	<b>674,0</b>	<b>461,9</b>
<i>Dont part courante</i>	<i>345,6</i>	<i>210,6</i>
<i>Dont part non courante</i>	<i>328,4</i>	<i>251,3</i>

<sup>(1)</sup> Voir Note 7.4.5 « Instruments financiers dérivés ».

Au fur et à mesure de la construction de certains satellites, des acceptations de jalons entraînent la reconnaissance d'une immobilisation en cours et d'une dette fournisseurs.

La variation des dettes locatives sur la période se décompose ainsi :

(en millions d'euros)	30 juin 2023	Nouveaux contrats	Flux de trésorerie	Autres	Effets de change	Variation des intérêts courus	30 juin 2024
Satellites	280,4		(33,5)			(0,3)	246,6
Immobilier	39,1	0,3	(7,8)	0,4	0,1		32,1
Autres	-						-
<b>Total</b>	<b>319,5</b>	<b>0,3</b>	<b>(41,2)</b>	<b>0,4</b>	<b>0,1</b>	<b>(0,3)</b>	<b>278,7</b>

Les dettes locatives comprennent les intérêts courus de 1,8 millions d'euros au 30 juin 2023 et de 3,0 millions d'euros au 30 juin 2024.

#### 7.4.4 Dette nette

La dette nette se présente comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2023	30 juin 2024
Prêts auprès d'Eutelsat Communications S.A.	(76,4)	(141,4)
Crédit <i>in fine</i> BEI	200,0	200,0
Emprunts obligataires	2 000,0	1977,0
Dettes structurées	318,0	284,0
Part change du <i>cross currency swap</i>	13,6	23,5
Dettes locatives	316,2	275,8
<b>Dette brute</b>	<b>2 771,4</b>	<b>2 618,9</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(479,8)	(832,0)
<b>Dette nette</b>	<b>2 291,6</b>	<b>1 786,9</b>

L'évolution de la dette entre le 30 juin 2022 et le 30 juin 2023 se présente comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2022	Flux de trésorerie	Flux non cash	Effets de change	var. de juste valeur et autres	30 juin 2023
Prêts auprès d'Eutelsat Communications S.A.	39,9	(116,3)	-	-	-	(76,4)
Crédit <i>in fine</i> BEI	200,0	-	-	-	-	200,0
Emprunts obligataires	2 300,0	(300,0)	-	-	-	2 000,0
Dettes structurées	133,0	185,0	-	-	-	318,0
Part change du <i>cross currency swap</i>	41,3	-	-	-	(27,7)	13,6
Dettes locatives	420,6	(53,7)	(51,2)	(0,2)	0,7	316,2
<b>Total</b>	<b>3 134,8</b>	<b>(52,4)</b>	<b>(51,2)</b>	<b>(0,2)</b>	<b>(27,0)</b>	<b>2 771,4</b>

L'évolution de la dette entre le 30 juin 2023 et le 30 juin 2024 se présente comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2023	Flux de trésorerie	Flux non cash	Effets de change	var. de juste valeur et autres	30 juin 2024
Prêts auprès d'Eutelsat Communications S.A.	(76,4)	(65,0)	-	-	-	(141,4)
Crédit <i>in fine</i> BEI	200,0	-	-	-	-	200,0
Emprunts obligataires	2 000,0	(11,0)	(12,0)	-	-	1 977,0
Dettes structurées	318,0	(34,0)	-	-	-	284,0
Part change du <i>cross currency swap</i>	13,6	-	-	-	9,9	23,5
Dettes locatives	316,2	(41,2)	0,7	0,1	-	275,8
<b>Total</b>	<b>2 771,4</b>	<b>(151,2)</b>	<b>(11,3)</b>	<b>0,1</b>	<b>9,9</b>	<b>2 618,9</b>

#### 7.4.5 Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés font l'objet d'une évaluation par un expert indépendant qui est rapprochée des valorisations transmises par les contreparties bancaires. Le tableau ci-après présente les montants contractuels ou notionnels ainsi que les justes valeurs des instruments financiers dérivés par type de contrat :

(en millions d'euros)	Notionnels		Justes valeurs		Variation de juste valeur sur la période	Impact résultat (hors coupons)	Impact capitaux propres (hors coupons)
	30 juin 2023	30 juin 2024	30 juin 2023	30 juin 2024			
Vente à terme synthétique à barrière active (Eutelsat S.A.)	354,7	120,0	13,2	(0,3)	(13,5)	-	(13,5)
Cross Currency Swap	621,9	635,5	(31,9)	(38,9)	(7,0)	-	(7,0)
Dérivés swap de change	-	201,0	-	(2,2)	(2,2)	(2,2)	-
<b>Total des instruments de change</b>	<b>976,6</b>	<b>956,5</b>	<b>(18,7)</b>	<b>(41,4)</b>	<b>(22,7)</b>	<b>(2,2)</b>	<b>(20,5)</b>
Swap pré-hedge	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total des instruments de taux d'intérêt</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total instruments financiers dérivés</b>	<b>976,6</b>	<b>956,5</b>	<b>(18,7)</b>	<b>(41,4)</b>	<b>(22,7)</b>	<b>(2,2)</b>	<b>(20,5)</b>

Les coupons des instruments de taux qualifiés de couverture de flux de trésorerie futurs sont comptabilisés directement en résultat. La variation comptabilisée en capitaux propres au titre de ces instruments correspond à la variation de juste valeur hors coupon. Les coupons du *cross currency swap* et des *forwards* qualifiés de couverture d'investissement net à l'étranger, ainsi que la variation de juste valeur hors-coupon, sont comptabilisés directement en capitaux propres.

La juste valeur et les échéances des instruments dérivés qualifiés de couverture se présentent comme suit :

(en millions d'euros)	Juste valeur différée en capitaux propres et à reprendre en résultat au 30 juin 2023						
	Total	À 1 an au plus	De 1 à 2 ans	De 2 à 3 ans	De 3 à 4 ans	De 4 à 5 ans	À plus de 5 ans
Couverture du risque de change	(18,7)	13,2	-	(31,9)	-	-	-
<b>Total net au 30 juin 2023</b>	<b>(18,7)</b>	<b>13,2</b>	<b>-</b>	<b>(31,9)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

(en millions d'euros)	Juste valeur différée en capitaux propres et à reprendre en résultat au 30 juin 2024						
	Total	À 1 an au plus	De 1 à 2 ans	De 2 à 3 ans	De 3 à 4 ans	De 4 à 5 ans	À plus de 5 ans
Couverture du risque de change	(41,4)	(41,4)	-	-	-	-	-
<b>Total net au 30 juin 2024</b>	<b>(41,4)</b>	<b>(41,4)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

#### 7.4.6 Gestion des risques

Le Groupe est exposé aux risques de marché, notamment en ce qui concerne les risques de change et de taux d'intérêt. Pour y faire face, le Groupe peut recourir à des instruments financiers dérivés. Le Groupe n'effectue aucune transaction financière présentant un risque qui ne puisse être quantifié lors de sa conclusion, autrement dit il ne saurait vendre des actifs sans les posséder ou sans savoir s'il les possèdera à l'avenir. L'objectif est de réduire, là où cela lui semble approprié, les fluctuations de revenus et des flux de trésorerie suite à des variations des taux d'intérêts et des cours de change.

##### Risque de change

Par ses opérations de vente de capacité satellitaire, le Groupe est principalement receveur de devises, et majoritairement de dollar U.S. Le Groupe est donc majoritairement exposé au risque de fluctuation du taux de change euro contre dollar U.S.

Afin de se couvrir contre les risques liés à la fluctuation des taux de change, le Groupe peut être amené à utiliser des ventes à terme vanille ou des ventes à termes synthétiques à barrière activante de dollars U.S. contre euros, exercées ou non en fonction du taux de change à leur date d'expiration. Le Groupe ne peut néanmoins garantir qu'il parviendra à couvrir systématiquement tous ses contrats libellés en dollar U.S.

Par ailleurs, afin de couvrir le risque de conversion résultant soit d'investissements à l'étranger soit de financements intra-groupe, à la création de passifs (respectivement d'actifs) libellés dans la devise des flux de trésorerie générés par ces actifs (respectivement ces passifs). Parmi les instruments de couverture utilisés, le Groupe peut avoir recours à des produits dérivés de change (*cross currency swaps et forwards*) documentés en couverture d'investissement net à l'étranger. Le Groupe a ainsi mis en place un swap de devises euro dollar U.S. pour un notional de 680,2 millions de dollars afin de couvrir son investissement net dans des filiales basées au Mexique, à Singapour et à Dubaï. Les prêts intra-groupes sont couverts essentiellement par des swaps de change vanille.

Compte tenu de son exposition au risque de change, le Groupe estime qu'une hausse de 10% de la valeur du taux euro/dollar U.S. générerait (hors instruments de change) une baisse du chiffre d'affaires de 55,6 millions d'euros et une baisse des charges opérationnelles de 22,1 millions d'euros. Elle entraînerait également une variation négative de 141,8 millions d'euros de la réserve de conversion du Groupe.

##### Risque de taux

Le Groupe gère son exposition aux variations de taux d'intérêt en conservant une partie de sa dette à taux fixe (emprunts obligataires d'Eutelsat S.A.) et si nécessaire par une politique de couverture ou de pré-couverture.

Compte tenu de l'ensemble des instruments financiers dont dispose le Groupe au 30 juin 2024, une augmentation de dix points de base (+0,1%) du taux d'intérêt EURIBOR aurait un impact négligeable sur la charge d'intérêts et la réévaluation des instruments financiers entraînant un impact sur le compte de résultat

##### Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie inclut le risque lié à l'émetteur de titres, le risque d'exécution sur produits financiers dérivés ou produits monétaires ainsi que le risque de crédit sur les liquidités et les placements à terme. Le Groupe minimise son exposition au risque lié à l'émetteur et son exposition au risque d'exécution et de crédit en acquérant des produits financiers auprès de banques et d'établissements financiers de premier rang. L'exposition à ces risques est étroitement surveillée.

Le Groupe n'anticipe aucune perte qui résulterait de la défaillance de ses contreparties quant à leurs obligations prévues au contrat.

Au 30 juin 2024, le risque de contrepartie n'est pas significatif sur ces opérations.

## Risque de liquidité

Le Groupe gère le risque de liquidité en tenant compte de la maturité des investissements financiers, des actifs financiers et des estimations de flux de trésorerie futurs liés aux activités opérationnelles.

L'objectif du Groupe est de maintenir l'équilibre entre la continuité des financements et leur flexibilité grâce à l'utilisation de découverts, d'emprunts bancaires *in fine*, de lignes de crédit bancaire *revolving*, d'emprunts obligataires et de contrats de location de satellites.

Le 8 avril 2024, Eutelsat SA et Eutelsat Communications ont conclu une série d'opérations de refinancement afin d'anticiper l'expiration en septembre et octobre 2025 de certains financements dont :

- une obligation non garantie de 2 %, 800 millions d'euros émise le 25 septembre 2018 et arrivant à échéance le 2 octobre 2025 (ISIN : FR0013369493)
- une ligne de crédit souscrite et syndiquée de 450 millions d'euros venant à échéance le 30 septembre 2025
- une ligne de crédit engagée et syndiquée de 200 millions d'euros venant à échéance le 30 septembre 2025

Les opérations conclues sont les suivantes :

- Eutelsat SA a émis, au pair, un nouveau senior non garanti à 9,75 %, 600 millions d'euros à échéance 13 avril 2029 (ISIN : XS2796660384 pour la partie obligation RegS et XS2796660970 pour la partie obligation 144A). Cette obligation dispose d'options de remboursement anticipé de la part de l'emprunteur : le 13 avril 2026 à 104,875% vs pair, le 13 avril 2027 à 102,438% vs pair et le 13 avril 2028 au pair.

À l'émission, cette obligation était notée B7a3 (Moody's) / B+ (S&P) / BB+ (Fitch).

Cette obligation intègre certains covenants (incurrence covenants) parmi lesquels

- Une limitation des paiements au bénéfice de tiers, hors exploitation normale de la société (en ce compris les investissements, les financements et les impôts), pouvant être réalisé par Eutelsat SA et ses filiales majoritairement détenues. Ces paiements ne sont pas plafonnés dès lors que le ratio de levier consolidé d'Eutelsat SA, pro forma de ces décaissements demeure inférieur à 2,75 fois, en supposant qu'il n'y ait pas de défaut ou de cas de défaut.
- Une enveloppe maximale de décaissements à destination de OneWeb Holding Limited et de ses filiales, hors flux liés aux activités opérationnelles, dès lors que le ratio de levier consolidé pro forma des décaissements envisagés excède 2,75 fois. Cette enveloppe est plafonnée au montant le plus élevé de 1 400 millions d'euros à 175 % de l'EBITDA consolidé d'Eutelsat SA, et demeure soumise à un ratio de levier financier net consolidé pro forma de 3,25 fois au maximum; ceci sous réserve qu'aucun défaut ou événement de défaut ne se produise.
- En parallèle, Eutelsat SA a organisé une offre publique d'achat à 98 vs le pair sur son obligation existante de 800 millions d'euros à 2025 mentionnée ci-dessus. Les résultats de l'offre publique d'achat ont été suivis :
  - Montant total en principal des Obligations Existantes apportées et acceptées à l'achat à 98 vs au pair : 623,4 millions d'euros, ce qui a conduit à un encaissement de 610,9 millions d'euros.
  - Intérêts courus sur les obligations existantes apportées et acceptées à l'achat : 1,03279 % qui a conduit à un encaissement de 6,4 millions d'euros
  - Montant total en principal des Obligations Existantes restant en circulation après la Date de Règlement : 176,6 millions d'euros.
- Sur les facilités de crédit,
  - Eutelsat SA a adressé à ses prêteurs une résiliation anticipée et en pleine et due forme de ses facilités syndiquées de 450 millions d'euros et 200 millions d'euros mentionnées ci-dessus ; ces annulations sont entrées en vigueur le 8 avril 2024 ; Aucune de ces facilités n'a été tirée à ce moment-là et leur annulation n'a donné lieu à aucun remboursement en espèces.
  - Eutelsat SA a conclu une nouvelle ligne de crédit engagée et non garantie de 450 millions d'euros syndiquée entre un groupe de banques de premier rang. L'échéance de cette ligne de crédit tombe à échéance le 4 avril 2027 et est assortie d'une prolongation de deux fois douze mois à la demande d'Eutelsat SA, mais sous réserve de l'acceptation des banques. Au 30 juin 2024, cette ligne n'était pas tracée. Dans cette nouvelle installation, l'effet de levier net de maintenance à 4,00 et les dates de test ont été maintenus inchangés.

La maturité contractuelle de la dette du Groupe se présente comme suit :

Au 30 juin 2024 (en millions d'euros)	Valeur au bilan	Total des flux contractuels	Echéancier au 30 juin 2024					Au-delà de 5 ans
			juin-25	juin-26	juin-27	juin-28	juin-29	
Crédit <i>in fine</i> BEI	(199,8)	(204,4)	(1,0)	(1,0)	(1,0)	(1,0)	(200,4)	-
Emprunts obligataires	(1 924,4)	(2 328,6)	(84,5)	(258,5)	(681,0)	(660,8)	(643,9)	-
Dettes structurées	(282,1)	(308,1)	(115,3)	(136,3)	(56,5)	-	-	-
Dettes locatives	(278,8)	(278,8)	(47,8)	(46,5)	(48,6)	(51,8)	(84,1)	-
Instruments dérivés qualifiés <sup>(1)</sup>	(41,7)	(41,7)	(41,7)	-	-	-	-	-
<b>Total dettes financières</b>	<b>(2 726,8)</b>	<b>(3 161,6)</b>	<b>(290,3)</b>	<b>(442,3)</b>	<b>(787,1)</b>	<b>(713,6)</b>	<b>(928,4)</b>	-
Autres passifs financiers	(142,3)	(142,3)	(118,9)	(23,3)	-	-	-	-
<b>Total passifs financiers</b>	<b>(2 869,1)</b>	<b>(3 303,9)</b>	<b>(409,2)</b>	<b>(465,6)</b>	<b>(787,1)</b>	<b>(713,6)</b>	<b>(928,4)</b>	-
Instruments dérivés qualifiés <sup>(1)</sup>	0,3	0,3	0,3	-	-	-	-	-
Actifs financiers	514,3	514,3	108,1	406,3	-	-	-	-
Trésorerie	420,1	420,1	420,1	-	-	-	-	-
Equivalent de trésorerie	411,9	411,9	411,9	-	-	-	-	-
<b>Total actifs financiers</b>	<b>1 346,6</b>	<b>1 346,6</b>	<b>940,4</b>	<b>406,3</b>	-	-	-	-
<b>Position nette</b>	<b>(1 522,5)</b>	<b>(1 957,3)</b>	<b>531,2</b>	<b>(59,3)</b>	<b>(787,1)</b>	<b>(713,6)</b>	<b>(928,4)</b>	-

<sup>(1)</sup> Les montants « ventilés » au titre des instruments dérivés correspondent à des justes valeurs (et non à des flux contractuels).

Au 30 juin 2023 (en millions d'euros)	Valeur au bilan	Total des flux contractuels	Echéancier au 30 juin 2023					Au-delà de 5 ans
			juin-24	juin-25	juin-26	juin-27	juin-28	
Crédit <i>in fine</i> BEI	(199,9)	(205,3)	(1,0)	(1,0)	(1,0)	(1,0)	(1,0)	(200,5)
Emprunts obligataires	(2 023,4)	(2 183,0)	(38,5)	(38,5)	(838,5)	(22,5)	(622,5)	(622,5)
Dettes structurées	(316,3)	(328,1)	(198,2)	(53,0)	(76,9)	-	-	-
Dettes locatives	(319,5)	(316,2)	(43,5)	(43,5)	(46,1)	(48,0)	-	(135,0)
Instruments dérivés qualifiés <sup>(1)</sup>	(32,4)	(32,4)	(0,5)	(31,9)	-	-	-	-
<b>Total dettes financières</b>	<b>(2 891,5)</b>	<b>(3 065,0)</b>	<b>(281,7)</b>	<b>(167,9)</b>	<b>(962,5)</b>	<b>(71,5)</b>	<b>(623,5)</b>	<b>(958,0)</b>
Autres passifs financiers	(322,1)	(322,1)	(298,1)	(24,0)	-	-	-	-
<b>Total passifs financiers</b>	<b>(3 213,7)</b>	<b>(3 387,1)</b>	<b>(579,8)</b>	<b>(191,9)</b>	<b>(962,5)</b>	<b>(71,5)</b>	<b>(623,5)</b>	<b>(958,0)</b>
Instruments dérivés qualifiés <sup>(1)</sup>	13,7	13,7	13,7	-	-	-	-	-
Actifs financiers	649,3	649,3	410,6	238,7	-	-	-	-
Trésorerie	467,3	467,3	467,3	-	-	-	-	-
Equivalent de trésorerie	12,5	12,5	12,5	-	-	-	-	-
<b>Total actifs financiers</b>	<b>1 142,8</b>	<b>1 142,8</b>	<b>904,1</b>	<b>238,7</b>	-	-	-	-
<b>Position nette</b>	<b>(2 070,9)</b>	<b>(2 244,3)</b>	<b>324,3</b>	<b>46,8</b>	<b>(962,5)</b>	<b>(71,5)</b>	<b>(623,5)</b>	<b>(958,0)</b>

<sup>(1)</sup> Les montants « ventilés » au titre des instruments dérivés correspondent à des justes valeurs (et non à des flux contractuels).

## 7.4.7 Autres engagements

Dans le cadre de contrats commerciaux ou d'accords spécifiques bilatéraux, le Groupe a émis des garanties bancaires en faveur de tiers. Au 30 juin 2024 le montant de ces garanties bancaires représente 171,3 millions d'euros.

## 7.5 JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur est le montant pour lequel un actif financier pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale.

### 7.5.1 Juste valeur des actifs

Les tableaux suivants ventilent chaque actif composé d'instruments financiers en indiquent sa juste valeur, que l'instrument soit ou non comptabilisé au bilan à la juste valeur :

(en millions d'euros)	Total	Valeur nette comptable au 30 juin 2023			Juste valeur au 30 juin 2023
		Coût amorti	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Juste valeur par le résultat	
<b>Actifs non courants</b>					
Prêts et avances à long terme	238,7	227,2	-	11,5	238,7
Actifs sur contrats clients	31,7	31,7	-	-	31,7
<b>Actifs courants</b>					
Créances clients	221,7	221,7	-	-	221,7
Actifs sur contrats clients	13,3	13,3	-	-	13,3
Autres créances	449,0	449,0	-	-	449,0
<b>Instruments financiers dérivés <sup>(1)</sup></b>					
Qualifiés de couverture	13,7	-	13,7	-	13,7
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>					
Trésorerie	467,3	-	-	467,3	467,3
Equivalent de trésorerie <sup>(2)</sup>	12,5	-	-	12,5	12,5

<sup>(1)</sup> Hiérarchie de la juste valeur : niveau 2 (données observables autres qu'un prix coté sur un marché)

<sup>(2)</sup> Hiérarchie de la juste valeur : niveau 1 (prix coté sur un marché)

(en millions d'euros)	Total	Valeur nette comptable au 30 juin 2024			
		Coût amort	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Juste valeur par le résultat	Juste valeur au 30 juin 2024
<b>Actifs non courants</b>					
Prêts et avances à long terme	406,2	394,6	-	11,6	406,2
Actifs sur contrats clients	37,4	37,4	-	-	37,4
<b>Actifs courants</b>					
Créances clients	248,5	248,5	-	-	248,5
Actifs sur contrats clients	12,6	12,6	-	-	12,6
Autres créances	107,9	107,9	-	-	107,9
<b>Instruments financiers dérivés <sup>(1)</sup></b>					
Qualifiés de couverture	0,3	-	0,3	-	0,3
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>					
Trésorerie	420,1	-	-	420,1	420,1
Équivalent de trésorerie <sup>(2)</sup>	411,9	-	-	411,9	411,9

<sup>(1)</sup> Hiérarchie de la juste valeur : niveau 2 (données observables autres qu'un prix coté sur un marché)

<sup>(2)</sup> Hiérarchie de la juste valeur : niveau 1 (prix coté sur un marché)

A l'exception des instruments financiers dérivés et des titres non consolidés, la valeur comptable des actifs constitue une approximation satisfaisante de leur juste valeur.

Au 30 juin 2024, le montant cumulé des justes valeurs des instruments financiers dérivés ressort pour 0,3 millions d'euros (voir Note 7.4.3 « Actifs et passifs financiers »).

### 7.5.2 Juste valeur des passifs

Les tableaux suivants ventilent chaque passif composé d'instruments financiers en indiquent sa juste valeur, que l'instrument soit ou non comptabilisé au bilan à la juste valeur :

(en millions d'euros)	Total	Valeur nette comptable au 30 juin 2023			Juste valeur au 30 juin 2023
		Instruments évalués au coût amorti	Instruments dérivés qualifiés de couverture	Instruments évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat	
<b>Dettes financières</b>	-	-	-	-	-
Emprunts à taux variable	316,3	316,3	-	-	316,3
Emprunt obligataire <sup>(1)</sup>	2 023,4	2 023,4	-	-	2 023,4
Emprunts à taux fixe	199,9	199,9	-	-	199,9
Découverts bancaires	-	-	-	-	-
<b>Autres passifs financiers</b>					
Non courants	296,5	296,5	-	-	296,5
Courants	345,5	345,5	-	-	345,5
<b>Instruments financiers dérivés <sup>(2)</sup></b>					
Qualifiés de couverture	31,9	31,9	-	31,9	31,9
Fournisseurs et comptes rattachés	90,4	90,4	-	-	90,4
Dettes sur immobilisations	189,6	189,6	-	-	189,6

<sup>(1)</sup> Hiérarchie de la juste valeur : niveau 1 (prix coté sur un marché)

<sup>(2)</sup> Hiérarchie de la juste valeur : niveau 2 (données observables autres qu'un prix coté sur un marché).

(en millions d'euros)	Valeur nette comptable au 30 juin 2024				Juste valeur au 30 juin 2024
	Total	Instruments évalués au coût amorti	Instruments dérivés qualifiés de couverture	Instruments évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat	
<b>Dettes financières</b>					
Emprunts à taux variable	276,8	276,8	-	-	276,8
Emprunt obligataire <sup>(1)</sup>	1924,4	1924,4	-	-	1924,4
Emprunts à taux fixe	199,6	199,6	-	-	199,6
Découverts bancaires	-	-	-	-	-
<b>Autres passifs financiers</b>					
Non courants	251,3	251,3	-	-	251,3
Courants	133,2	133,2	-	-	133,2
<b>Instruments financiers dérivés <sup>(2)</sup></b>					
Qualifiés de couverture	41,7	-	41,7	-	41,7
Fournisseurs et comptes rattachés	111,7	111,7	-	-	111,7
Dette sur immobilisations	35,6	35,6	-	-	35,6

<sup>(1)</sup> Hiérarchie de la juste valeur : niveau 1 (prix coté sur un marché)

<sup>(2)</sup> Hiérarchie de la juste valeur : niveau 2 (données observables autres qu'un prix coté sur un marché).

A l'exception des emprunts obligataires et des instruments financiers dérivés, la valeur comptable des passifs financiers constitue une approximation satisfaisante de leur juste valeur.

Les justes valeurs des emprunts obligataires de niveau 1 (prix coté sur un marché) se présentent comme suit :

(En millions d'euros)	30 juin 2023	30 juin 2024
Emprunt obligataire 2025	724,2	170,4
Emprunt obligataire 2027	498,1	529,2
Emprunt obligataire 2028	442,1	486,0
Emprunt obligataire 2029	-	627,0
<b>Total</b>	<b>1 664,4</b>	<b>1812,6</b>

## 7.6 CAPITAUX PROPRES

### PRINCIPES COMPTABLES

#### Frais d'augmentation de capital

Les frais externes directement liés à des augmentations ou réduction de capital sont imputés sur la prime d'émission et d'apport, nets d'impôt lorsqu'une économie d'impôt est générée.

#### Actions propres

Les actions propres sont comptabilisées en diminution des capitaux propres sur la base de leur coût d'acquisition. Lors de leur cession, les gains et pertes sont inscrits directement dans les réserves consolidées pour leurs montants nets d'impôt et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

### 7.6.1 Capital social

Au 30 juin 2024, le capital social d'Eutelsat S.A. est composé de 1 013 162 112 actions, d'une valeur nominale de 0,65 euro. Il n'y a pas eu de mouvement sur la période close au 30 juin 2023.

### 7.6.2 Dividendes

Le Groupe ne prévoit pas de proposer de distribution à l'Assemblée Générale du 21 novembre 2024.

### 7.6.3 Variation de la réserve de réévaluation des instruments dérivés

La réserve de réévaluation des instruments dérivés qualifiés de couverture (incluant l'effet d'impôt) a évolué comme suit sur l'exercice :

(en millions d'euros)	Total
<b>Solde au 30 juin 2023</b>	<b>(43,8)</b>
Variations de juste valeur en capitaux propres recyclables en résultat	6,3
<b>Solde au 30 juin 2024</b>	<b>(37,5)</b>

La réserve de réévaluation des instruments dérivés n'inclut pas de débouclément de *forwards*.

### 7.6.4 Réserves de conversion

La réserve de conversion (incluant l'effet d'impôt) a évolué comme suit sur l'exercice :

(en millions d'euros)	Total
<b>Solde au 30 juin 2023</b>	<b>191,8</b>
Variation nette sur la période	1,2
<b>Solde au 30 juin 2024</b>	<b>193,0</b>

La principale devise générant des écarts de conversion est le dollar US.

La réserve de conversion au 30 juin 2024 inclut (38,9) millions d'euros au titre du *cross currency swap* documenté en couverture d'investissement net à l'étranger.

## 7.7 PROVISIONS

### PRINCIPES COMPTABLES

Une provision est constituée lorsque, à la date de clôture, le Groupe a une obligation juridique ou implicite résultant d'un événement passé et dont il est probable qu'elle engendrera une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques dont le montant peut être estimé de façon fiable. Le montant comptabilisé en provision représente la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture.

Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, le montant de la provision comptabilisée correspond à la valeur actualisée des dépenses attendues jugées nécessaires pour éteindre l'obligation correspondante. L'augmentation des provisions enregistrée pour refléter l'écoulement du temps et relative à l'actualisation est comptabilisée en charges financières.

L'évolution des provisions entre le 30 juin 2023 et le 30 juin 2024 se présente comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2023	Entrée de périmètre	Dotation	Reprise		Reclassement	Variation de périmètre	Constat en capitaux propres	Variation de change	30 juin 2024
				Utilisée	Non utilisée					
Garantie financière donnée à un fonds de pension	15,7	0,0	0,6	(4,5)	0,0	0,0	0,0	6,5	0,0	18,3
Indemnités de départ en retraite	9,0	0,0	1,1	(0,9)	0,0	0,0	0,0	0,4	0,0	9,6
Autres avantages postérieurs à l'emploi <sup>(1)</sup>	4,4	0,0	0,1	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	4,6

<b>Total avantages postérieurs à l'emploi</b>	<b>29,1</b>	0,0	1,8	(5,4)	0,0	0,1	0,0	6,9	0,0	<b>32,5</b>
Litiges commerciaux, salariaux et fiscaux	5,1	0,0	6,3	(0,5)	(0,5)	(0,2)	0,0	0,0	0,3	10,5
<b>Total provisions</b>	<b>34,4</b>	0,0	8,0	(6,0)	(0,5)	(0,2)	0,0	6,9	0,3	<b>43,1</b>
<i>Dont part non courante</i>	29,2									32,5
<i>Dont part courante</i>	5,1									10,6

<sup>(1)</sup> Les autres avantages postérieurs à l'emploi concernent essentiellement des indemnités de fin de contrat dans diverses filiales.

### 7.7.1 Garantie financière donnée à un fonds de pension

Eutelsat S.A. a donné une garantie financière au fonds de pension en charge du régime de retraite mis en place par l'Organisation Inter Gouvernementale (OIG) lors de l'apport par cette dernière de son activité opérationnelle à Eutelsat S.A. en 2001. Ce régime de retraite à prestations définies a été fermé et les droits acquis gelés préalablement à l'apport. La garantie financière octroyée par Eutelsat S.A. est évaluée et comptabilisée de manière similaire à un engagement de retraite à prestations définies bien que le Groupe n'ait pas repris directement les engagements souscrits auprès de l'OIG sur le plan juridique. Cette garantie peut être exercée à certaines conditions en comblement de sous-financements futurs, sans qu'il existe de seuil quantitatif déclenchant l'appel de cette garantie.

En 2017, la garantie financière a été appelée pour un montant de 35,9 millions d'euros sur la base des projections de déficit du régime et un accord a été conclu avec le fonds de pension pour neuf paiements de 4,0 millions d'euros répartis entre le 30 juin 2017 et le 30 juin 2025.

En 2021, un nouvel accord remplaçant le précédent a été conclu avec le fonds de pension, portant le montant total des paiements dus au fonds au 30 juin 2023 à 29 millions d'euros, avec un échéancier allant jusqu'au 30 juin 2029.

Ces paiements pourront évoluer en fonction des futures situations financières établies annuellement.

L'évolution des obligations et des actifs du régime entre le 30 juin 2023 et le 30 juin 2024 se présente comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2023	30 juin 2024
<b>Valeur actualisée des obligations à l'ouverture</b>	<b>146,0</b>	<b>138,8</b>
Coût des services rendus au cours de l'exercice	-	-
Coût financier	4,8	5,5
Écarts actuariels liés aux hypothèses financières : (gains)/pertes	(3,9)	9,2
Prestations versées	(7,1)	(8,3)
Gain lié aux effets de changement d'hypothèses démographiques	(1,0)	-
<b>Valeur actualisée des obligations à la clôture</b>	<b>138,8</b>	<b>145,2</b>

(en millions d'euros)	30 juin 2023	30 juin 2024
<b>Juste valeur des actifs du fonds à l'ouverture</b>	<b>145,0</b>	<b>123,1</b>
Rendement attendu des actifs du régime	4,7	5,0
Écarts actuariels liés aux hypothèses financières : (gains)/pertes//	(23,8)	2,6
Contributions versées	4,4	4,4
Prestations versées	(7,1)	(8,3)
<b>Juste valeur des actifs du fonds à la clôture</b>	<b>123,1</b>	<b>126,8</b>

La durée moyenne pondérée des obligations est de 12,97 ans.

Les montants inclus dans la juste valeur des actifs du régime n'incluent aucun instrument financier émis par Eutelsat S.A. ni aucun bien immobilier ou mobilier détenu ou utilisé par Eutelsat S.A. Le rendement effectif des actifs du régime s'élève à (19,1) millions d'euros et 7,6 millions d'euros au 30 juin 2023 et 2024, respectivement.

Les évaluations actuarielles ont été réalisées sur la base des hypothèses suivantes :

	30 juin 2023	30 juin 2024
Taux d'actualisation	4,10%	3,80%
Taux d'augmentation des pensions	2,20%	2,20%

Une baisse de 25 points de base des taux d'actualisation entraînerait une augmentation de la provision de 4,6 millions d'euros.

Les provisions ont évolué comme suit au cours des deux exercices :

(en millions d'euros)	30 juin 2023	30 juin 2024
<b>Provision à l'ouverture de l'exercice</b>	<b>1,1</b>	<b>15,7</b>
(Produit) / Charge nette comptabilisée en résultat	(0,9)	0,5
(Gains) / pertes actuarielles	19,9	6,5
Contributions versées	(4,4)	(4,4)
<b>Provision à la clôture de l'exercice</b>	<b>15,7</b>	<b>18,4</b>

## 7.7.2 Indemnités de départ retraite et assimilés

### PRINCIPES COMPTABLES

Les régimes de retraite du Groupe sont constitués de régimes à cotisations définies et de régimes à prestations définies.

Les charges liées aux régimes à cotisations définies sont constatées en « Charges de personnel » sur la base des cotisations versées ou dues au titre de l'exercice où les services sont rendus par les bénéficiaires des régimes.

Les régimes à prestations définies concernent les plans dans lesquels le Groupe s'est engagé à garantir à terme un montant ou un niveau de prestations. L'évaluation de ces prestations s'effectue sur la base de la méthode actuarielle des *unités de crédit projetées* consistant à projeter les montants des paiements futurs attendus sur la base d'hypothèses démographiques (rotation du personnel, mortalité, âge de départ à la retraite) et financières (augmentation des salaires et actualisation). La charge de l'exercice correspondant au coût des services rendus est constatée en « Charges de personnel » et les effets de l'actualisation dans le résultat financier. Les écarts actuariels résultant des changements d'hypothèses actuarielles ou des écarts d'expérience sont comptabilisés en « Autres éléments du résultat global ».

#### Régimes à prestations définies

Les engagements de retraite à prestations définies du Groupe sont principalement constitués du régime d'indemnités de départ en retraite des salariés d'Eutelsat S.A.

Aux 30 juin 2023 et 2024, la situation du régime se présente comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2023	30 juin 2024
<b>Valeur actualisée des obligations à l'ouverture</b>	<b>11,2</b>	<b>9,0</b>
Coût des services rendus au cours de l'exercice	0,8	0,7
Coût financier	0,3	0,4
Écarts actuariels	(2,5)	0,5
Indemnités versées	(0,8)	(0,5)
Autres	-	-
<b>Valeur actualisée des obligations à la clôture</b>	<b>9,0</b>	<b>10,1</b>

La durée moyenne pondérée des obligations est de 9 ans (versus 9 ans en 2023).

L'évaluation actuarielle effectuée a été effectuée sur la base des hypothèses suivantes :

	30 juin 2023	30 juin 2024
Taux d'actualisation	4,05%	3,75%
Taux d'augmentation des salaires	2,5%	2,5%

Le taux d'actualisation est déterminé sur la base d'obligations privées de première catégorie (AA et AAA) d'une durée cohérente avec celle du régime valorisé.

#### Régimes à cotisations définies

Les cotisations patronales versées au régime de retraite obligatoire en France au cours de l'exercice à ce titre s'élèvent à 6,0 millions d'euros et 6,2 millions d'euros aux 30 juin 2023 et 2024 respectivement.

Les salariés, à l'exception des mandataires sociaux salariés, bénéficient par ailleurs d'une retraite surcomplémentaire par capitalisation, à contributions définies, financée par des cotisations salariales et patronales égales à 6% du salaire annuel brut dans la limite de huit fois le plafond de la Sécurité sociale française. Les cotisations patronales versées au cours de l'exercice à ce titre s'élèvent à 2,0 millions d'euros et 2,0 millions d'euros

aux 30 juin 2023 et 2024 respectivement.

### 7.7.3 Litiges et passifs éventuels

#### PRINCIPES COMPTABLES

Dans le cadre de ses activités, le Groupe est impliqué dans des actions judiciaires et des litiges commerciaux. Le Groupe exerce son jugement au cas par cas dans l'évaluation des risques encourus, et constitue une provision dès lors qu'il s'attend à une sortie probable de ressources. Dans les cas jugés sans fondement ou trop peu étayés, aucune provision n'a été comptabilisée.

## 7.8 ACTIFS ET PASSIFS D'IMPOTS

### 7.8.1 Actifs et passifs d'impôts différés

#### PRINCIPES COMPTABLES

Les impôts différés résultent des différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leur valeur fiscale. Ils sont calculés par entité fiscale et comptabilisés sur toutes les différences temporelles, sauf exceptions en utilisant la méthode bilancielle du report variable.

Ainsi, tous les passifs d'impôt différé sont comptabilisés :

- pour toute différence temporelle imposable sauf quand le passif d'impôt différé résulte de la dépréciation non déductible fiscalement de l'écart d'acquisition ou de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une opération qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, à la date de l'opération, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable ou la perte fiscale ; et
- pour des différences temporelles taxables liées à des participations dans les filiales sauf lorsque le Groupe contrôle le renversement de la différence et qu'il est probable que la différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toute différence temporelle déductible, reports en avant de pertes fiscales et crédit d'impôt non utilisés, dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable sera disponible, sur lequel ces différences temporelles pourront être imputées. Toutefois, aucun actif d'impôt différé n'est constaté s'il résulte d'une différence temporelle déductible générée par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une opération qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, à la date de l'opération, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable ou la perte fiscale.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à chaque date de clôture et réduite dans la mesure où il n'est pas probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre l'utilisation de l'avantage de tout ou partie de ces actifs d'impôt différé.

Les impôts différés ne sont pas actualisés et sont classés en actifs et passifs non courants.

Les impôts différés par nature ont évolué de la manière suivante entre le 30 juin 2023 et le 30 juin 2024 :

(en millions d'euros)	30 juin 2023	Variation de change et reclassements	Résultat de la période	Constat en capitaux propres	30 juin 2024
<b>Impôts différés actifs</b>					
Instruments financiers dérivés	51,6	-	0,3	(3,8)	48,2
Déficits reportables	12,9	0,0	6,1	-	19,0
Provisions client	23,2	0,0	5,0	-	28,2
Garantie financière donnée au fonds de pension	4,1	-	(1,0)	1,7	4,7
Provisions pour risques et charges	3,8	0,0	0,7	-	4,6
Actifs incorporels et corporels	25,1	(0,6)	(6,1)	-	18,4
Autres	9,0	(0,7)	1,1	-	9,4
<b>Total impôts différés actifs</b>	<b>129,8</b>	<b>(1,3)</b>	<b>6,0</b>	<b>(2,1)</b>	<b>132,5</b>
<b>Impôts différés passifs</b>					
Instruments financiers dérivés	(7,1)	-	(0,0)	3,5	(3,7)
Actifs incorporels	(1,0)	(0,0)	(0,6)	-	(1,6)
Actifs corporels	(219,6)	(0,6)	(11,3)	-	(231,5)
Autres	(28,0)	0,5	19,5	-	(8,1)
<b>Total impôts différés passifs</b>	<b>(255,6)</b>	<b>(0,2)</b>	<b>7,5</b>	<b>3,5</b>	<b>(244,8)</b>
<b>Position nette active / (passive)</b>	<b>(125,7)</b>	<b>(1,4)</b>	<b>13,5</b>	<b>1,4</b>	<b>(112,2)</b>
<b>Reflété comme suit dans les comptes :</b>					
Impôts différés actifs	1,2				1,9
Impôts différés passifs	(126,9)				(114,1)
<b>Total</b>	<b>(125,7)</b>				<b>(112,2)</b>

L'actif ou le passif d'impôt différé correspond à la somme des positions nettes des entités consolidées.

Les impôts différés passifs portent essentiellement sur les différences temporelles taxables générées par :

- la comptabilisation à la juste valeur des contrats clients et relations associées et des autres immobilisations incorporelles dans le cadre des acquisitions d'Eutelsat S.A. et de Satmex ;
- les amortissements accélérés pratiqués sur les satellites au niveau fiscal.

L'échéancier de recouvrement des actifs d'impôts différés sur déficits reportables est présenté dans le tableau ci-après :

(en millions d'euros)	Montant	Échéance à moins de 1 an	Échéance à plus de 1 an et à moins de 5 ans	Échéance à plus de 5 ans	Indéfinie
Echéanciers des pertes fiscales reportables activées	73,7	-	-	-	73,7
<b>Total</b>	<b>73,7</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>73,7</b>

Par ailleurs, le Groupe dispose d'un stock de pertes fiscales reportables non reconnues pour un montant de 3,2 milliards d'euros au 30 juin 2024 (94,0 millions d'euros au 30 juin 2023) dont les dates d'expiration sont les suivantes :

(en millions d'euros)	Montant	Échéance à moins de 1 an	Échéance à plus de 1 an et à moins de 5 ans	Échéance à plus de 5 ans	Indéfinie
Dates d'expiration des pertes fiscales reportables non reconnues	34,8	0,1	0,7	0,1	33,9
<b>Total</b>	<b>34,8</b>	<b>0,1</b>	<b>0,7</b>	<b>0,1</b>	<b>33,9</b>

En décembre 2021, le Cadre Inclusif OCDE/G20 sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices a publié les règles du modèle mondial de lutte contre l'érosion de la base d'imposition (dites « règles GloBE » ou « règles modèles Pilier 2 »). Ces règles visent à réformer la fiscalité internationale en garantissant que les entreprises multinationales dont le chiffre d'affaires consolidé dépasse 750 millions d'euros soient soumises à un impôt effectif de 15 % minimum dans chacune des juridictions où elles opèrent. Dans le cadre de la Loi de Finances 2024, la France a transposé

dans sa législation fiscale les règles modèles Pilier 2, qui s'appliquent obligatoirement aux exercices comptables ouverts à compter du 31 décembre 2023.

La législation Pilier 2 n'étant pas applicable au Groupe à la date de clôture, ce dernier ne supporte aucune imposition courante au 30 juin 2024. Par ailleurs, en vertu de l'exception prévue dans les amendements à IAS 12 publiés le 23 mai 2023 et approuvés par la Commission européenne, le Groupe ne reconnaît pas et ne publie pas les informations concernant les actifs et passifs d'impôts différés au titre de Pilier 2 à la clôture de l'exercice.

Le Groupe a réalisé une évaluation préliminaire des impacts de Pilier 2 à l'aide des données financières de l'exercice clos au 30 juin 2023. Le Groupe n'attend pas d'impact significatif dans la majorité des juridictions en raison de l'application des régimes de protection transitoire. En France, un impôt complémentaire pourrait être dû, mais l'évaluation est toujours en cours.

Le Groupe sera attentif aux évolutions des normes et des commentaires publiés par l'OCDE et/ou les juridictions dans lesquelles il opère, afin de se conformer pleinement aux règles Pilier 2.

## 7.8.2 Procédure de vérification

La société Eutelsat SA a fait l'objet de plusieurs procédures de vérification de comptabilité portant sur la période allant du 1er juillet 2012 au 30 juin 2020.

Une première procédure vise les exercices clos aux 30 juin 2012, 2013 et 2014 pour laquelle une proposition de rehaussement a été reçue en décembre 2016. À la suite de l'exercice de recours précontentieux et aux discussions qui s'en sont suivies, les montants réclamés par l'administration fiscale ont été réduits. Un désaccord persiste sur un rehaussement qui a fait l'objet d'un recours contentieux en 2024.

Une seconde procédure vise les exercices clos aux 30 juin 2018, 2019 et 2020 pour laquelle deux propositions de rehaussement ont été reçues en décembre 2021 puis en décembre 2022. Les réponses aux observations ont été reçues fin mai 2023. Un désaccord persiste sur un dernier rehaussement pour lequel la société a initié les voies de recours administratives applicables.

## NOTE 8. PARTIES LIEES

Les parties liées sont composées :

- des actionnaires directs ou indirects, et leurs filiales, qui exercent une influence notable, laquelle est présumée en cas de détention de plus de 50 % ou dès lors que l'investisseur bénéficie d'une présence au Conseil d'administration d'une entité du Groupe,
- des actionnaires minoritaires des entités que le Groupe consolide selon la méthode de l'intégration globale ; et
- des principaux dirigeants.

## 8.1 PRINCIPAUX DIRIGEANTS

Le Groupe considère que la notion de principaux dirigeants regroupe, dans le contexte de gouvernance d'Eutelsat, le Comité exécutif présidé par le Directeur Général ainsi que les membres du Conseil d'Administration.

Les rémunérations allouées au Comité exécutif se présentent comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2023	30 juin 2024
Rémunérations <sup>(1)</sup>	8,2	17,7
<b>Total avantages court terme</b>	<b>8,2</b>	<b>17,7</b>
Avantages postérieurs à l'emploi <sup>(2)</sup>	0,04	-
Paievements fondés sur les actions <sup>(3)</sup>	1,0	0,2
<b>Total avantages long terme</b>	<b>1,04</b>	<b>0,2</b>

<sup>(1)</sup> Elles incluent les salaires bruts y compris part variable, les primes, les avantages en nature, l'intéressement, la participation et les charges sociales versés.

<sup>(2)</sup> Ils correspondent au coût des services passés des régimes de retraite à prestations définies.

<sup>(3)</sup> Ils correspondent à la charge enregistrée au compte de résultat au titre des rémunérations en actions.

Les rétributions des membres du Conseil d'administration perçues au titre de l'exercice clos au 30 juin 2024 s'élèvent à 1.6 million d'euros (1,0 million d'euros au titre de l'exercice clos au 30 juin 2023).

## 8.2 AUTRES PARTIES LIEES

Les transactions avec les parties liées autres que les principaux dirigeants se résument comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2023	30 juin 2024
Chiffre d'affaires	3,9	0,6
Résultat financier	11,0	-
Créances brutes (y compris factures à établir)	99,4	1,0

## NOTE 9. ÉVÉNEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

PAS D'ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR A LA CLOTURE

## NOTE 10. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

(en milliers d'euros)	EY				Forvis mazars				
	Montant N	%	Montant N-1	%	Montant N	%	Montant N-1	%	
<b>Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels consolidés</b>									
Eutelsat S.A. et Filiales	526	85%	735	99%	515	81%	531	98%	
<b>Sous-total</b>	<b>526</b>	<b>85%</b>	<b>735</b>	<b>99%</b>	<b>515</b>	<b>81%</b>	<b>531</b>	<b>98%</b>	
<b>Services autres que la certification des comptes</b>									
Eutelsat S.A. et Filiales	94	15%	4	1%	119	19%	8	2%	
<b>Sous-total</b>	<b>94</b>	<b>15%</b>	<b>4</b>	<b>1%</b>	<b>119</b>	<b>19%</b>	<b>8</b>	<b>2%</b>	
<b>Total</b>	<b>620</b>	<b>100%</b>	<b>739</b>	<b>100%</b>	<b>634</b>	<b>100%</b>	<b>539</b>	<b>100%</b>	

Les services autres que la certification des comptes correspondent essentiellement aux travaux réalisés dans le cadre de revues financières non réglementées.